

N° 6

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 28 Décembre 1930

Conseil Municipal :	Pages
Vœux. — Emprisonnés politiques et syndicalistes. Amnistie	874
Tramways. Arrêt place Barthélémy Dorez	873
Délégations. — Listes électorales politiques 1931. Révision	600
Subventions. — Association Professionnelle des Journalistes du Nord. Remerciements	598
Aviculteurs du Nord de la France » (Société « Les). Augmen- tation de la subvention	601
Olympique Lillois. Remerciements	600
Orphelinat des Postes et Télégraphes. Remerciements	599
Pupilles de Neptune (Les). Remerciements	599
Sou des Ecoles Laïques. Augmentation de la subvention. Re- merciements	599
Union Amicale des Institutrices des Ecoles Maternelles du Nord. Remerciements	599
Adresses et cérémonies. — Catastrophe de Fourvières. Hommage de sympathie. Remerciements	597
Catastrophe minière en Allemagne. Commune d'Alsdorf. Hom- mage de sympathie. Remerciements	597
Sinistre maritime. Ville de Concarneau. Hommage de sympa- thie. Remerciements	597
Hommage rendu à la mémoire de M. Demailly, ancien Conseil- ler municipal. Remerciements	597
Hommage rendu à la mémoire de M. Taffin, ancien adjoint au Maire. Remerciements	597

Baux :	Pages
Locations diverses. — Occupations temporaires de terrains commu- naux. Homologation	637
Occupations d'immeubles communaux. Homologation	663
Prises en bail. — Poste d'Octroi de Canteleu. Redevance aux Do- maines	609
 Contentieux :	
Honoraires d'avocats. — Escoffier. Règlement	605
Transactions. — Accident Dujardin (voirie). Règlement	604
Accident Liétaert (propreté publique). Règlement	603
Accident Vambre (promenades et jardins). Règlement	604
Accident matériel poussette (propreté publique). Règlement de sinistre. Admission en recette	603
Accident matériel voiture sanitaire (sapeurs-pompiers). Règle- ment de sinistre. Admission en recette	603
Réquisition de logements pendant la guerre. Règlement Klein. Règlement Lefebvre	704
Rue de Thionville, 8. Dégâts. Indemnité. Règlement	605
 Fêtes et Cérémonies :	
Foire de Pâques. — Redevance supplémentaire	665
Foire d'Hiver. — Redevance supplémentaire	665
Illuminations publiques. — Observations	875
 Police administrative :	
Repos hebdomadaire. — Dérogation. Avis	678
Affichage. — Châlets de nécessité. Adjudication. Cahier des charges. Concession Daure. Prorogation	636
 Administrations diverses :	
Guerre. — Travaux de dérasement des fortifications, 7 ^e lot. Récep- tion définitive	614
Aéroport. Observations	874
Allocations militaires. Armée active. Avis	873
Réservistes. Avis	872
Postes et Télégraphes. — Création d'un bureau de poste. Quartier de Vauban	655
 Bâtiments communaux :	
Chauffage. — Bois d'allumage. Fourniture. Marché Déprez et Vers- choore	640
Assurances. — Voitures automobiles. Accidents causés par les tiers. Avenant	602

	Pages
Motocyclettes. Accidents causés par les tiers. Avenant	602
Autos-arroseurs. Accidents aux tiers. Renouvellement du contrat	679
Ecole maternelle Daguerre. Réfection de locaux. Ouverture de crédit	677
Hôtel de Ville. — Bâtiment administratif. 22 ^e lot. Ferronnerie. Réception définitive	611
Communication de M. le Maire	611
35 ^e lot. Peinture des radiateurs, tuyaux, gaines, etc... Réception définitive	647
Lycée Faidherbe. — Construction de huit classes démontables. Adjudication	654
Communication de M. le Maire	654
Ecole Baggio. — Renforcement d'un plancher en béton armé. Marché Grulois	673
Ecoles communales. — Ecoles provisoires Edith Cavell. Mobilier. Adjudication	649
Ecole maternelle Jean Bart. Aménagement d'un réfectoire ..	691
Ecoles Léon Trulin, Albert Samain. Mobilier. Adjudication. Déblaiement des terre-pleins	689
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Mobilier. Adjudication. Dépenses autorisées. Nouvelle répartition	687
Mobilier	688
Observations	689
Eglise Saint-Louis. — Réfection des toitures. Participation du culte.	612
Temple Israélite. — Réfection de toiture. Participation du culte ..	612
Crèche de Fives. — Installation d'une buanderie. Marché Loquet-Delèrive	649
Crèches Municipales. — Communication de M. le Maire	650
Salle de Fêtes de Fives. — Revêtements en célotex. Marché Comptoir Français du Célotex	653

Immeublés :

Programme des Grands Travaux. — Construction d'une Cité Hospitalière. Achat de terrains. Honoraires de M. Marché.	683
Observations	683
Achats. — Terrains de zone. Rue du Faubourg de Béthune. Société Civile de la Plaine d'Esquermes	659
Terrain, Marescaux-Marlier	671
Belfort, 34 (boulevard de). Terrain. Vermeulen	608
Etaques, 44 (rue des). Bocquillon-Engrand et Leclereq-Bocquillon	644
Jean Jaurès (angle rue) et rue Alain de Lille. Terrain et constructions. Lefebvre et Arreckx	607

	Pages
Jules Breton (rue). Terrain. Duffet-Sdez	606
Jules Breton prolongée (rue). Terrain. Waeghe-Marcellis ..	669
Terrains. Clinckemaillie-Vandenberghé	670
Lamarck (angle rue) et rue Guillaume Werniers. Veuve Beus- quart-Masquelin	656
Molinel, 87 (rue du). Blondel-Vanpouille	642
Paris, 287 (rue de). Consorts Clais	657
Ruault, 3 (Square). Consorts Galand	644
Sahuteaux, 2 (rue des). Secq-Duprez	643
Théophile Semet, 7 et 9 (rue). Durieux-Decobecq	659
Vignette, 7 (rue de la). Consorts Cathelin	658
Vignette, 32 (rue de la). Veuve Lempereur-Lecocq	605
Wicar, 22 (rue). Bocquillon-Engrand	645
Wicar, 24-30 (rue). Bocquillon-Engrand et Leclereq-Bocquillon.	644
Ventes. — Jean Jaurès (rue). Terrain	609
Evictions de locataires. — Gombert, 8 bis (rue). Indemnité Brasserie du Coq Hardi	671
Paris, 287 (rue de). Indemnité Veuve Leroncé-Vandendriessche.	661
Théophile Semet, 17 (rue). Indemnité Honoré-Legru	646
Vieux Faubourg, 60 (rue du). Indemnité Jules Bernard	610
Démolitions d'immeubles appartenant à la Ville. — Admission en recette	641
Voies ferrées. — Tramways. — Transports en commun :	
Tramways E. L. R. T. — Ligne N° 2 de Lille à Leers. Voies, rue de Bouvines. Modification	674
Tramways de Lille et banlieue. — Arrêt place Barthélemy Dorez. Vœu	873
Voirie :	
Programme des Grands Travaux. — Etablissement du nouveau plan.	686
Matériel et matériaux. — Vente de vieux matériaux. Admission en recette	617
Vente de pylônes menaçant ruine. Admission en recette	655
Canaux. — Egouts. — Ponts :	
<i>Canaux.</i> — Amélioration du canal de la Deûle et construction d'un nouveau port. Convention avec l'Etat	651
Communication de M. le Maire	652
Construction d'un nouveau port. Travaux de terrassement. Décharge. Fixation de redevance	652
Ports Vauban et du Wault. Dragage. Crédit	650
Curage. Cahier des charges	614

	Pages
Fossé de la fortification. Exécution de travaux. Marché Henri Plaquet	650
<i>Egouts.</i> — Curage. Cahier des charges	614
Construction d'un égout rue de Tournai entre les collecteurs de l'avenue Charles Saint-Venant et de la rue du Moline. Décompte définitif	615
Construction d'un égout destiné à desservir le groupe scolaire projeté aux abords de la porte de Béthune. Décompte définitif	615
Construction d'un égout collecteur dans les fortifications entre le boulevard Carnot et la rue des Bateliers. 2 ^e lot. Décompte définitif	615
Construction d'un égout rue Brûle-Maison en vue de desservir la Maison des P. T. T. Décompte définitif	616
Construction de l'égout collecteur Est aux abords de la porte de Valenciennes. Décompte définitif	617
Construction d'un égout collecteur dans la fortification. Entreprise Caroni. Retenue de garantie. Réduction	648
Egout aux abords de la porte de Douai. 3 ^e lot. Réception définitive	616
Pavages. — Chaussées empierrées :	
Route Nationale N° 25 et rue de Loos. — Participation de la Compagnie des Tramways de Lille	613
Carrière de Maupertus. — Fabrication de pavés. Exploitation en régie. Marché Procureur	691
Observations	692
Carrière de Maupertus et du Grand Castel. — Exploitation	692
Carrière de Fermanville. — Exploitation	695
Propreté publique :	
Accident matériel poussette. — Règlement de sinistre. Admission en recette	603
Musées :	
Palais des Beaux-Arts. — Monument aux Fusillés. Maquette en bronze. Marché Desruelles	674
Théâtres :	
Compte d'exploitation. — Saison 1931-1932	681
Fourniture de lampes électriques nécessaires aux décors. — Adjudication	618

Enseignement des Beaux-Arts :	Pages
Ecole des Beaux-Arts de Paris. — Bourses remboursables. Année scolaire 1930-1931	666
Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs. — Bourse remboursable. Année scolaire 1930-1931	666
Conservatoire National de Paris. — Bourses remboursables. Année scolaire 1930-1931	666
Enseignement supérieur :	
Faculté de Médecine. — Bourses remboursables. Année scolaire 1930-1931	666
Faculté de Droit. — Cours commercial. Bourses remboursables. Année scolaire 1930-1931	666
Enseignement secondaire :	
Lycée Faidherbe. — Bourses et subsides. Année scolaire 1930-1931.	666
Lycée Fénelon. — Internat. Budget 1931	683
Remises d'ordre	681
Bourses et subsides. Année scolaire 1930-1931	666
Redevances diverses. Relèvement des tarifs	682
Enseignement technique :	
Ecole Supérieure de Commerce. — Bourses remboursables. Année scolaire 1930-1931	666
Ecole des Arts et Métiers. — Bourses remboursables. Année scolaire 1930-1931	666
Institut Industriel. — Bourses remboursables. Année scolaire 1930-1931	666
Ecole Baggio. — Achat d'une mortaiseuse G. S. P. Marché Société des Machines-Outils Françaises, Ateliers G. S. P.	618
Mise à la retraite. M. Lecouffe, Directeur. Remerciements	599
Enseignement primaire :	
Ecoles primaires élémentaires. — Vacances année 1931. Fixation ...	601
Personnel enseignant. — Indemnités de départ	619
Ecoles municipales. — Fournitures et livres classiques. Livres de bibliothèques et de prix. Adjudication. Cahier des charges	620
Ecole M ^m Campan. Création de classe	666
Ecole maternelle Jean Bart. Création de deux classes	690
Communication de M. le Maire	691
Ecole Léon Trulin. Création de classe	666
Institut départemental des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin. — Augmentation du taux de la bourse	619

Ecoles de l'Etat :	Pages
Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. — Avis sur bourse	620
 Assistance :	
Assistance aux vieillards, infirmes et incurables. — Allocation complémentaire	866
Assistance aux familles nombreuses	868
Assistance aux femmes en couches	870
Assistance aux vieillards, infirmes et incurables	854-863
 Bureau de Bienfaisance :	
Distribution de secours. — Personnel. Rémunération	698
Communication de M. le Maire	698
Donation Blanquart. — Avis	620
 Hospices :	
Baux. — Résiliation de bail. Rue Basse, 30-32. Avis	699
Location d'un immeuble. Rue Basse, 30-32. Avis	699
Immeubles. — Rachat d'arrentement. Rue des Robleds, 35	660
Echange de terrains. Cité Hospitalière	651
Hospices de Lille. Reconstruction d'une maison de rapport. Rue de Béthune, 47. Avis	622
Aliénation à Marcq-en-Barœul. Désistement de privilège. Avis.	621
Hospice Comtesse. — Fondation Desmet. Lit vacant. Attribution ..	872
Hospices Civils de Lille. — Legs M ^{lle} Duriez. Avis	700
Asile des Petites Sœurs des Pauvres. — Legs M ^{lle} Duriez. Avis	700
 Œuvres diverses :	
Fourneaux économiques. — Fourniture de viande en janvier et février. Marché P. Liébart	640
Crèches de Moulins-Lille et de Fives. — Rétribution journalière pour le service de garde. Modification du tarif	698
Remerciements. — Association Amicale des Anciens Bleuets	598
Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Fombelle.	600
Chorale des Instituteurs de Prague. Section du Nord du Syndicat National des Instituteurs de France	598
Comité des Fêtes du Cinquantenaire de Professorat du Maître d'Armes Guillermin	598
Denier des Ecoles Laïques de Lomme	599
Union Française de la Jeunesse	599

Recettes :	Pages
Dommages de guerre. — Remboursement d'avances	675
Foire de Pâques. — Redevance supplémentaire	665
Foire d'Hiver. — Redevance supplémentaire	665
Dépenses :	
Crédits supplémentaires. — Caisse autonome mutuelle des Employés des Tramways. Subvention communale	622
Caisse des Ecoles	697
Entretien des propriétés acquises par la Ville	622
Fêtes publiques. Fêtes, frais de réception	624
Foires annuelles	696
Lycée Fénelon. Internat. Exercice 1930	682
Remboursement de frais de déplacement	624
Services municipaux. Habillement	697
Théâtres. Paiement des masses	623
Communication de M. le Maire	623
Budgets et Comptes :	
Budget primitif de l'exercice 1931	707
Observations	852
Distribution d'eau :	
Aménagement de forages. — Fourniture des pompes et moteurs. Modification du cahier des charges	628
Usine élévatoire d'Emmerin. — Fourniture de charbon. Cahier des charges	628
Dégâts occasionnés par une ruption de canalisation. Rue du Sec- Arembault. Règlement Legrain et Vanspranghe	680
Règlement Moncheaux	704
Hygiène :	
Transports sanitaires. — Marché Maison Renault	703
Service des désinfections. — Fourniture de formol. Marché L. Collas.	627
Cimetières :	
Abatage d'arbres. — Règlement de dépense	624
Marché Willecomme	702
Est. — Construction d'une clôture. Réception définitive	613
Règlement de dégâts. Dycke	625
Pins	625
Verley	626
Sud. — Rétrocession de la concession de 30 ans, N° 38.733. Gouhier.	626
Règlement de dégâts. Loubry	626

	Pages
Eclairage :	
Travaux et menues fournitures. — Marché Compagnie Continentale du Gaz	647
Achat de candélabrés. — Marché Durenne	653
Electrification de la rue Bichat. — Remerciements	598
Police :	
Suppression de deux commissariats d'arrondissement	700
Création d'un poste de commissaire-chef des gardiens de la paix ...	700
Commissaire aux Délégations judiciaires. — M. Salles. Indemnité...	701
Observations	702
Sapeurs-Pompiers :	
Voiture sanitaire. — Règlement de sinistre. Admission en recette...	603
Achat de tuyaux d'incendie. — Marché Vanrullen	636
Services municipaux :	
Personnel. — Traitements non soumis à retenue. Augmentation	628
Adjudications et Marchés :	
Fourniture de coiffures. — Marché Mirou	665
Fourniture d'une machine Burroughs. — Marché Société Anonyme Burroughs	706
Liquidations de pension :	
<i>1^{re} Direction :</i>	
Veuve Emile Boucher	629
Auguste Lécaillet	639
Louis Lemesle	706
<i>2^e Direction :</i>	
Eugène Ghesquière	631
<i>5^e Direction :</i>	
Oscar Delonque	678
Hector Desprez	630
Ernest Dumont	631
<i>Police :</i>	
Veuve Henri Demareq	677

Octroi :	Pages
Veuve Eugène Berson	632
Henri Espèce	633
Emile Verdier	633
Veuve Auguste Waroquier	634
Personnel ouvrier .	
Jean-Baptiste Delporte	635
François Doolaeghe	705
Veuve Houvenaghel	679
Gratifications. — Secours. — Indemnités :	
Sapeurs-Pompiers .	
Veuve Leroy	703
Personnel ouvrier .	
Veuve Dubus	635

L'an mil neuf cent trente, le dimanche vingt-huit décembre, à dix heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, Maire.

Secrétaire: M. LÉVY.

Présents : MM. ARQUEMBOURG, BARDOU, BATAILLE, BAUCHE, BOUR, BRODEL, CARPENTIER, COOLEN, COUROUBLE, DEHOVE, DELEMER, DHILLY, DOMPSIN, DOYENNETTE, DUPREZ, FAVIÈRES, GIRARDIN, INGELRANS, LAHAYE, LEROY, LÉVY, MARTIN, MASSON, PEETERS, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, SALENGRO, SPRIET, VANDENBERGHE, VAUTRIN, WILLEMS.

Excusés : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, DAUCHY, DEVERNAY, SAINT-VENANT.

Le Conseil désigne M. LÉVY comme Secrétaire.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. LE MAIRE. — Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, nous avons reçu à des titres divers, de collectivités ou de personnalités, des lettres de remerciements que je me fais un devoir de porter à votre connaissance.

Remerciements

Au lendemain de la cérémonie du Jour des Morts, nous avons reçu de M^{me} Demailly, veuve d'un de nos anciens collègues, de M^{me} Taffin, veuve d'un ancien adjoint au Maire, des lettres de remerciements pour l'hommage rendu par le Conseil Municipal à la mémoire de ses anciens collaborateurs.

Dès que nous avons appris la catastrophe de Fourvières, nous avons envoyé un télégramme de sympathie émue à M. le Maire de Lyon. Celui-ci nous a, sur-le-champ, remercié bien vivement de la part que nous prenions au deuil de la population lyonnaise.

Ainsi que le procès-verbal, lu par notre Secrétaire, l'a rappelé lors de la dernière séance, au terme de nos travaux, nous avons adressé l'expression de notre sympathie émue, d'une part, à la Municipalité bretonne de Concarneau, au lendemain de sinistres qui déterminèrent la mort de centaines de pêcheurs, d'autre part, au Maire d'Als Dorf, au lendemain du coup de grisou qui fit tant de victimes.

Le Maire de Concarneau nous télégraphie : « Très sensible aux sentiments de sympathie du Conseil Municipal de Lille, vous adresse bien vifs remerciements ».

Le Bourgmestre d'Als Dorf nous répond par la lettre dont je vais lire la traduction :

Commune Alsdorf

A l'Administration de la Ville de Lille
pour remise à Monsieur le Maire Salengro,
Lille.

Le grand désastre survenu à la mine Anna II, qui plongeait dans la douleur et dans la peine de nombreuses familles et qui jetait l'effroi dans la Commune, a causé dans les alentours et dans le monde entier un sentiment de profonde sympathie et un empressement d'offres de secours. Toutes ces marques de sympathie ont rempli le cœur des survivants de gratitude et de consolation. Ils reconnaissent qu'ils ne furent pas seuls dans leur douleur, mais qu'au contraire, quantité de leurs semblables se trouvaient par ce fait plongés dans une profonde tristesse.

Aussi votre admirable « prise de part à la douleur » dans cette circonstance a trouvé ici un écho sincère. Il me reste à remplir l'agréable devoir de vous présenter cordialement les chaleureux remerciements au nom de la Commune et au nom des échappés.

Avec haute considération.

*
**

Lettre de remerciements de l'Association Amicale des Anciens Bleuets qui nous présente ses sentiments de gratitude pour l'intérêt porté par nous à son œuvre.

*
**

Remerciements de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord, au lendemain du vote par le Conseil Municipal, d'une subvention de mille francs en faveur de sa Caisse de Secours et de Retraites.

*
**

Les habitants de la rue Bichat nous marquent, par une lettre, leur gratitude de leur avoir rapidement donné satisfaction en ce qui concerne l'électrification de leur rue.

*
**

La Chorale des Instituteurs de Prague, la Section du Nord du Syndicat National des Instituteurs de France nous adressent leurs remerciements les plus vifs pour l'accueil réservé à cette Chorale.

Ils ajoutent : « Les Instituteurs du Nord, et en particulier ceux de la région lilloise, ont été très sensibles à cette marque de sollicitude dont ils vous sont très reconnaissants ».

*
**

Le Comité des Fêtes du Cinquantenaire de Professorat du maître d'armes Guillermin nous remercie pour l'intérêt que nous témoignons aux sports.

*
**

Lettre du Président de l'Orphelinat des Postes et Télégraphes, au lendemain du vote par le Conseil Municipal d'une subvention de cinq cents francs en faveur de cette œuvre. Il nous remercie au nom de ses Collègues, des Veuves et des Orphelins, ajoutant que nous sommes en droit de compter sur leur gratitude.

*
**

Lettre du Président du Cercle Nautique « Les Pupilles de Neptune », nous remerciant de l'intérêt que nous portons à son Club, tant par notre aide pécuniaire que par les facilités accordées pour l'entraînement de ses athlètes.

*
**

Lettre de l'Union Amicale des Institutrices des Ecoles Maternelles du Nord, nous remerciant au lendemain du vote d'une subvention de mille francs. La Présidente déclare que les Institutrices des Ecoles Maternelles lilloises, en particulier, sont très fières et très heureuses de montrer à toutes leurs collègues de France combien leur chère Ville de Lille les aide dans leur lourde tâche et apprécie les éducatrices de la petite enfance.

*
**

Lettre de l'Union Française de la Jeunesse qui nous remercie pour l'intérêt que nous avons toujours témoigné à cette œuvre.

*
**

A la veille de sa mise à la retraite sur sa demande, M. Lecouffe, Directeur de l'Ecole Baggio, remercie les membres du Conseil d'Administration, des diverses Commissions administratives et du Conseil Municipal, en même temps que M. le Secrétaire Général et ses collaborateurs de la Mairie, pour les bonnes relations entretenues au cours de ses quatre années de Direction.

*
**

Lettre du Denier des Ecoles Laïques de Lomme qui nous remercie pour le concours que nous avons apporté en vue d'assurer le succès du Congrès d'Arrondissement qui s'est tenu ces jours derniers à Lomme.

*
**

Lettre du Sou des Ecoles Laïques au lendemain de l'augmentation de la subvention qui lui a été allouée. Son président ajoute : « Ce sera pour nous un encouragement pour faire de mieux en mieux en faveur des déshérités de l'Ecole Laïque ».

**

Lettre du Président de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Fombelle qui nous remercie pour ce que nous avons fait en faveur de sa chère Ecole Laïque.

**

Lettre de remerciement du Président de l'Olympique Lillois, au lendemain du vote d'une subvention de mille francs en faveur de cette société. Il ajoute : « Nous saurons nous montrer dignes de cette marque de sympathie du Conseil Municipal ».

M. LE MAIRE. — Le Conseil sera unanime à prendre acte de ces différentes lettres de remerciements.

Il en est ainsi décidé.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 977

Listes électorales
politiques 1931

Révision

MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, les listes électorales doivent être révisées du 1^{er} au 14 janvier 1931.

Le tableau rectificatif est dressé par une commission composée, conformément à l'article premier de la loi du 7 Juillet 1874 :

1° Du Maire ou, à son défaut, d'un Adjoint ou d'un Conseiller municipal dans l'ordre du tableau ;

2° D'un délégué du Préfet ;

3° D'un délégué du Conseil Municipal.

Les réclamations sont jugées par une Commission composée des mêmes membres auxquels sont adjoints deux autres délégués du Conseil Municipal.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous proposons de désigner pour dresser le tableau rectificatif et juger les réclamations :

MM. Devernay, Girardin, Dehove, Domsin.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'arrêté ministériel du 17 Juillet 1922 fixe ainsi qu'il suit les vacances dans les écoles primaires élémentaires :

Les jours légalement fériés ;

Le matin du 2 novembre ;

Les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante ;

Deux mois à la fin de l'année scolaire ;

Six jours à des dates fixées, pour chaque commune, par l'Inspecteur primaire, après avis du Conseil Municipal.

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire et d'accord avec votre 4^e Commission, nous vous prions d'arrêter comme suit les six jours de congé supplémentaire :

1^o Le mardi 30 décembre 1930 ;

2^o Le mercredi 31 décembre 1930 ;

3^o Le vendredi 2 janvier 1931 ;

4^o Le samedi 3 janvier 1931 ;

5^o Le vendredi 1^{er} mai 1931 ;

6^o Le lendemain de la Fête communale.

Adopté.

N° 978

*Ecoles primaires
élémentaires*

Vacances 1931

Fixation

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par lettre du 29 septembre, M. le Président de la Société des Aviculteurs du Nord de la France nous informe que la dite Société fêtera, les 29-30 novembre et le 1^{er} décembre, sa 25^e Exposition Internationale. Par la même occasion, il sollicite l'augmentation de la subvention de mille francs que nous lui avons accordée l'année dernière, faisant valoir le gros effort tenté pour donner à cette manifestation le maximum d'éclat.

Nous pensons qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande qui nous est présentée et nous vous proposons de porter exceptionnellement à quinze cents francs cette année le montant de votre subvention.

Si tel est votre sentiment, nous vous prions de voter un crédit supplémentaire de cinq cents francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher au crédit de mille francs déjà inscrit au budget primitif de 1930.

Nous vous prions de vouloir bien délibérer sur cette question.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 500 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

N° 979

*Subvention
à la Société
« Les Aviculteurs
du Nord
de la France »*

Augmentation

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 980

*Assurances**Voitures
automobiles**Accidents causés
par les tiers**Avenant*

MESSIEURS,

Nous avons souscrit, le 28 octobre 1930, avec la Compagnie « La Défense Automobile et Sportive » un avenant à la police 235.291, en vue de nous assurer contre les accidents qui pourraient être causés par les tiers aux : 1° N° 533 M B 4, utilisée par le Service des ambulances ; 2° « Latil » camion 19 CV, N° 9855 M B, mis à la disposition du Service de la Propreté Publique.

La prime annuelle ne change pas par suite de la suppression d'une voiture « Ford » et du camion « Packard ».

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous soumettons cet avenant à votre approbation et vous demandons de nous autoriser à régler à la Compagnie la somme de quatre francs représentant le coût de l'avenant.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 981

*Assurances**Motocyclettes**Accidents causés
par les tiers**Avenant*

MESSIEURS,

Le 28 octobre 1930, nous avons souscrit avec la Compagnie « La Défense Automobile et Sportive » un avenant d'augmentation à la police 235.575 en vue de l'assurance contre les accidents qui pourraient être causés par les tiers aux deux motocyclettes marque « Dresch » 5 CV., immatriculées sous les N°s 3.326 et 3.327 M B 4 et mises à la disposition du Service de la Police.

La prime annuelle à payer sera augmentée de 132 francs, plus les frais et impôts.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous soumettons cet avenant à votre approbation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 9 octobre 1930, une automobile appartenant à M. Clément Berthe, Directeur d'école, domicilié rue Thiers, à Houplines, a tamponné la voiture sanitaire marque « Ford » N° 7.046 D I du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, et occasionné des dégâts évalués à la somme de 40 francs.

La Compagnie d'assurances « La Générale de Perth », 83, rue Nationale, à Lille, se propose de régler pour le compte de la Compagnie d'assurances de M. Berthe, ladite somme de 40 francs que nous vous proposons d'admettre en recette.

Adopté.

N° 982
Assurances
Règlement
de sinistre
Berthe

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 15 octobre 1930, une automobile appartenant à M. Raymond Delesalle, garagiste, domicilié rue Léon Gambetta, 205, a tamponné une poussette du service de la Propreté Publique.

Les dégâts ont été évalués à 25 francs, que M. Delesalle a versés à la Caisse de M. le Receveur Municipal.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 983
Assurances
Règlement
de sinistre
Delesalle

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Pierre Liétaert, charretier au service de la Propreté Publique, a été blessé, le 3 mai 1930, au cours de son travail.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu devant M. le Président du Tribunal départemental du Nord, le 31 octobre 1930 :

1° Le taux d'incapacité permanente partielle a été fixé à 10 % ;

2° La rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 29 août 1930, date de la consolidation de la blessure, a été évaluée à 461 fr. 30.

Etant donné que M. Liétaert est toujours au service de la Propreté Publique, qu'il effectue le même travail et perçoit le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que la rente, dont le mon-

N° 984
Accident Liétaert
Règlement

tant sera prélevé sur l'article 9 du B. O. « Indemnités, pensions et secours aux employés et ouvriers non titulaires de la Caisse des Retraites », ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les services municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 985

Accident Dujardin

Règlement

MESSIEURS,

A la date du 6 mars 1930, M. Emile Dujardin, terrassier au service de la Ville, a été blessé au cours de son travail.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 28 novembre 1930 devant M. le Président du Tribunal départemental du Nord :

1° Le taux d'incapacité permanente partielle a été fixé à 10 % :

2° La rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 16 juin 1930, date de consolidation de la blessure, a été évaluée à 419 fr. 91.

Etant donné que M. Dujardin est toujours au service de la Ville et qu'il perçoit le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que la rente, dont le montant sera prélevé sur l'article 9 du B. O. « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non titulaires de la Caisse des Retraites », ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les services municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 986

Accident Vambre

Règlement

MESSIEURS,

Le 7 mai 1930, M. Albert Vambre, bûcheron au service de la Ville, s'est brisé la jambe droite en terminant le déchargement d'un camion de branchages au bois de Boulogne.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu devant M. le Président du Tribunal départemental du Nord, à la date du 28 novembre 1930 :

1° Le taux d'incapacité permanente partielle a été fixé à 25 % :

2° La rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à partir du 27 octobre 1930, date de consolidation de la blessure, a été évaluée à 1.210 fr. 55.

Etant donné que M. Vambre est toujours au service de la Ville et qu'il perçoit le même salaire qu'avant son accident, nous vous proposons de décider que la rente, dont le montant sera prélevé sur l'article 9 du B. O. « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non titulaires de la Caisse des Retraites », ne sera servie qu'au moment où il quittera les services municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Cour d'Appel de Douai a, par un arrêt en date du 31 juillet 1930, débouté la Ville de sa demande tendant à obtenir le départ de M. Lemay, ex-sapeur-pompier, qui s'était maintenu dans le logement situé au poste d'Isly, malgré son admission à la retraite, et l'a condamnée à l'amende ainsi qu'aux dépens.

M. Escoffier, avocat, nous a fait parvenir le mémoire des honoraires s'élevant à 300 francs qui lui sont dus pour avoir occupé pour la Ville dans cette instance.

Nous vous proposons de décider le paiement de cette somme dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 987

Instance Lemay

*Règlement
d'honoraires*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de la transformation des water-closets situés à l'étage de l'école Auguste Comte, annexe Valentine Labbé, 10 rue de Thionville, les travaux de réfection ont provoqué à la propriété voisine appartenant à M. Doyennette, le décollement du conduit des fumées.

Votre 2^e Commission a estimé que les dégâts étaient la conséquence inévitable des travaux et a décidé qu'il convenait d'allouer au propriétaire, en réparation du préjudice causé, une indemnité de 500 francs.

M. Doyennette ayant accepté cette proposition, nous vous demandons de nous autoriser à lui payer ladite somme de 500 francs qui sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de 1930 pour l'entretien des Bâtiments communaux.

Adopté.

N° 988

*Dégâts rue de
Thionville, 8*

Indemnité

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, nous avons obtenu de M^{me} Marie Lecocq, veuve de M. Victor Lempereur, demeurant à Lille, rue Caumartin, N° 86, la promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue de la Vignette, 32, repris au cadastre section

N° 989

*Acquisition
d'immeuble, rue
de la Vignette, 32*

I, N° 2417, pour une superficie de 146 m², moyennant un prix de 90.000 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en jouissance dudit immeuble à compter du 1^{er} du mois qui suivra l'approbation préfectorale et verserait à M^{me} Lempereur, pour la période comprise entre cette date et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 10 % l'an.

La vente serait réalisée par devant M^e Senlis, notaire à Lille.

La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge, ainsi que les honoraires de négociations dus à M^e Senlis et s'élevant à 1.800 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :

1° D'homologuer cette promesse de vente ;

2° De nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;

3° De décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais, sera prélevée sur l'article 32 du Budget Extraordinaire de 1930 « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 990

*Acquisition
de terrain
rue Jules Breton*

MESSIEURS,

M. Gaston Duffet et M^{me} Victoire Sdez, son épouse, demeurant ensemble rue Masurel, N° 9, à Lille, sont propriétaires d'un terrain sis à Lille, rue Jules Breton, et repris au cadastre Section E N°s 651, 686, 687 et 722, dont une partie d'une superficie de 70 m² 14 dm² est destinée à être incorporée dans la voie publique pour permettre la réalisation de l'alignement de la dite rue. Ils nous ont consenti une promesse de vente de cette parcelle ainsi que des fondations inutilisées par suite de l'érection d'un immeuble au nouvel alignement, moyennant un prix forfaitaire de 3.672 fr. 50, en ce compris les fondations inutilisées pour une valeur de 1.919 francs.

Ce prix serait payé après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificat de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en jouissance le jour de l'approbation préfectorale.

La vente serait réalisée par devant M^e Fournier, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

D'accordé avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :

- 1° D'homologuer cette promesse de vente ;
- 2° De nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- 3° De décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera imputée sur l'article 22 des dépenses extraordinaires « Prix et frais d'achat des terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et M^{me} Lefebvre et M. et M^{me} Arreckx, co-propriétaires de l'immeuble sis à Lille, rue Jean Jaurès, à l'angle de la rue Alain de Lille, et repris au cadastre Section J, N° 564, nous ont consenti la promesse de vendre à la Ville une partie du sol de leur propriété ainsi que les constructions y érigées. Cette parcelle, d'une superficie de 449 m² 72, est destinée à être incorporée dans la voie publique pour permettre la réalisation de l'alignement de la rue Jean Jaurès.

L'acquisition, faite en exécution du programme de reconstruction des quartiers démolis, aurait lieu moyennant un prix de 125.000 francs, comprenant : cession de terrain, valeur de constructions, frais de reconstruction ainsi que tout préjudice résultant pour les vendeurs du déménagement et de la réinstallation de l'industrie qu'ils exploitent dans l'immeuble précité.

Ce prix serait payable :

a) La moitié après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou d'un certificat de radiation des hypothèques inscrites ;

b) Le solde, après remise à la Ville des terrains et constructions à elle cédés.

La Ville entrerait en jouissance des parties vendues dans le délai maximum d'un an à compter de ce jour.

Les vendeurs se sont engagés notamment : à exécuter au plus tard pour l'expiration du délai ci-dessus indiqué, les travaux nécessaires à l'effet d'assurer la clôture de leur bâtiment sur la rue Jean Jaurès et de réaliser le pan coupé prévu à l'angle de la rue Alain de Lille. Aussitôt l'achèvement de ces travaux, la Ville fera procéder à la démolition des constructions et murs qui lui sont cédés.

Ils se sont engagés en outre à construire, entretenir, réparer ou reconstruire avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété.

Il a été entendu que la suppression des raverdoirs existant rue Jean

N° 991

Acquisition
de terrain
et constructions
rue Jean Jaurès,
angle de la rue
Alain de Lille

Jaurès, au droit de la propriété de MM. Lefebvre et Arreckx, ne sera imposée qu'au moment où le raccord à l'égout sera possible.

La vente serait réalisée par devant M^e Ernoult, notaire à Ascq. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :

1^o D'homologuer cette promesse de vente ;

2^o De nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;

3^o De décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur l'article 32 des dépenses extraordinaires « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 992

*Acquisition
de terrain
boulevard
de Belfort, 34*

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, nous avons pu obtenir de M. Vermeulen, demeurant à Lille, 4, rue de Nantes, une promesse de vente de la totalité du sol d'une propriété sise à Lille, boulevard de Belfort, 34, reprise au cadastre sous partie du N^o 650 de la Section J pour une superficie de 70 mètres carrés.

Cette acquisition aurait lieu moyennant un prix de 10.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscriptions ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en possession du terrain le jour de l'approbation préfectorale. Elle verserait aux vendeurs, à compter de cette date jusqu'au jour du paiement, des intérêts sur le prix de vente, calculés au taux de 6 % l'an.

La vente serait réalisée par devant M^e Vandorme, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1^o d'homologuer cette promesse de vente ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais, sera prélevée sur le crédit « Reconstitution foncière de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisi d'une demande d'acquisition d'un terrain sis à Lille, rue Jean Jaurès, d'une superficie de 291 m² 12 dm², repris au cadastre Section J, N^{os} 512 à 520.

Votre Commission du Plan a émis un avis favorable à l'aliénation de ce terrain, à la condition que :

1° Celle-ci ait lieu par voie d'adjudication sur la mise à prix de 130 francs le mètre carré ;

2° L'acquéreur éventuel fasse bâtir sur ce terrain, dans un délai de deux ans du jour de l'adjudication.

Le demandeur a accepté ces conditions et s'est engagé à couvrir la mise à prix le jour de l'adjudication.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, d'émettre un avis favorable à l'aliénation de ce terrain aux conditions ci-dessus et sous celles insérées dans le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des terrains communaux, homologué par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 1870 et modifié par délibération municipale du 29 septembre 1921, laquelle a été approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 octobre suivant.

Il sera également stipulé au cahier des charges que l'acquéreur devra construire, entretenir, réparer et reconstruire, à ses frais, le trottoir au droit de la propriété qu'il érige sur la parcelle vendue.

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser à signer le procès-verbal d'adjudication et de décider que le produit de cette aliénation sera affecté au paiement des dépenses extraordinaires « Acquisition d'immeubles en vue de la réalisation du plan d'aménagement, d'assainissement et d'embellissement de la Ville ».

Adopté.

N^o 993

—
*Aliénation
de terrain
rue Jean Jaurès*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Bureau d'Octroi de Canteleu est érigé sur un terrain de 121 m² 38 situé près du Pont de Canteleu, à l'angle de la route Nationale N^o 42 et du Quai de l'Ouest.

Depuis le 1^{er} avril 1911, ce terrain est concédé par l'Etat à la Ville, moyennant paiement d'une redevance révisable tous les cinq ans. Pour la période commencée le 1^{er} avril 1926 et qui arrivera à expiration le 1^{er} avril 1931, la redevance a été fixée à 410 francs par an.

N^o 994

—
*Poste d'Octroi
de Canteleu*
—

*Redevance
aux Domaines*
—

L'Administration des Domaines accepte de renouveler la concession au profit de la Ville, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 410 francs, sans augmentation.

Le Poste de Canteleu étant indispensable au bon fonctionnement du Service de l'Octroi, nous vous proposons :

1° De demander à l'Administration des Domaines le renouvellement de la concession pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 1931, avec faculté de résiliation le jour où le terrain sera remis par l'Etat à la Ville ;

2° De nous autoriser à signer la soumission nécessaire à la régularisation de cette occupation ;

3° De décider le paiement d'une redevance annuelle de 410 francs dont le montant sera prélevé sur l'article 56 du budget ordinaire « Redevances aux Domaines pour occupation des routes nationales et terrains militaires ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 995

Eviction
de locataire
rue du
Vieux Faubourg, 60

Indemnité

MESSIEURS,

En vue de la réalisation de son programme d'embellissement et d'aménagement, la Ville a acquis un immeuble sis à Lille, rue du Vieux-Faubourg, 60.

Cet immeuble est en très mauvais état et constitue un danger permanent pour la sécurité publique. Il est donc indispensable de le faire démolir au plus tôt.

M. Jules Bernard, occupant de cet immeuble, a accepté de le rendre entièrement libre d'occupation, mais il sollicite de la Ville une indemnité de 1.500 francs pour le couvrir de ses frais.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'agréer la proposition de M. Bernard ; b) de décider que le montant de l'indemnité qui lui est allouée sera prélevée sur l'article 32 du Budget Extraordinaire « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 2 décembre 1930, une Commission composée de MM. Doyennette, adjoint au Maire, Bataille et Vautrin, Conseillers Municipaux, Dubuisson, Architecte D. P. L. G., Paul Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, s'est réunie au Nouvel Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception des travaux du lot désigné ci-après :

N° du lot	DÉSIGNATION	Montant du devis	Montant du décompte
22° lot	Ferronnerie	120.400,00	120.400,00

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du Cahier des Charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2° Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Permettez-moi, à ce propos, de porter à votre connaissance que l'Administration Municipale a résolu de faire aménager et meubler, d'une part, la présente salle des mariages ; d'autre part, la salle des réunions du Conseil d'Administration.

Nous avons donné mandat à notre Service des Jardins d'aménager, dès les premiers beaux jours, les jardinets avec grilles qui se trouvent aux abords de l'Hôtel de Ville. De préparer les devis de squares que nous aménagerons rue Boilly, à l'emplacement des terrains situés dans la portion de l'établissement acheté à l'Administration du Génie militaire.

Au cours de la présente séance, vous prendrez un certain nombre de délibérations en vue de la démolition d'immeubles. L'ensemble de ces opérations déterminera une dépense de huit cent mille francs. Dans quelques mois, une voirie nouvelle sera aménagée aux abords du bâtiment administratif de l'Hôtel de Ville, à l'emplacement de ces immeubles.

N° 996
—
Nouvel
Hôtel de Ville
—
Bâtiment
Administratif
—
22° Lot
Ferronnerie
—
Réception
définitive
—

Communication
de M. le Maire
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 997

*Eglise Saint-Louis**Réfection
de toitures**Participation
du Culte*

MESSIEURS,

La toiture de l'église Saint-Louis est en mauvais état. Pour la réfectionner il y a lieu d'engager une dépense approximative de 22.000 francs.

Conformément aux précédents, nous avons demandé la participation du Culte.

M. le Curé de l'église Saint-Louis ayant accepté de participer jusqu'à concurrence du quart, nous vous demandons, en accord avec vos 2^e et 3^e Commissions, de décider :

1° L'admission en recette de la somme de 5.000 francs ;

2° L'ouverture d'un crédit de pareille importance pour le règlement d'une partie des travaux prévus ;

3° L'imputation du surplus de la dépense sur le crédit d'entretien ;

4° L'exécution des travaux par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des propriétés communales.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recette la somme de 5.000 francs, vote un crédit de pareille somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 998

*Temple Israélite**Réfection
de toiture**Participation
du Culte*

MESSIEURS,

La toiture du Temple Israélite, rue Auguste Angellier, est en mauvais état et pour la réfectionner il y a lieu d'engager une dépense de 15.500 francs.

Conformément aux précédents, nous avons demandé la participation du Culte.

M. Heymann, Président de l'Association Culturelle Israélite, ayant accepté de participer jusqu'à concurrence du quart, nous vous demandons, en accord avec vos 2^e et 3^e Commissions, de décider :

1° L'admission en recette de la somme de 3.750 francs ;

2° L'ouverture d'un crédit de pareille importance pour le règlement d'une partie des travaux prévus ;

3° L'imputation du surplus de la dépense sur le crédit d'entretien ;

4° L'exécution des travaux par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des propriétés communales.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recette la somme de 3.750 francs, vote un crédit de pareille somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 18 novembre 1930, une Commission composée de MM. Doyennette, adjoint au Maire, Bour et Vautrin, conseillers municipaux, Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, s'est transportée au Cimetière de l'Est à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux de construction d'une clôture en béton armée faite par M. Hayem, ingénieur constructeur, 66, rue Sainte-Hélène, à Saint-André-lez-Lille, en vertu de son marché de gré à gré en date du 3 décembre 1929.

N° 999
Cimetière
de l'Est
Construction
d'une clôture
Réception
définitive

La situation de ces travaux se présente comme suit :

Dépense approximative du marché	37.000 »
Montant du décompte	38.997 54

Soit une augmentation de 1.997 54

L'augmentation de dépense résulte de ce que la longueur de clôture installée a été un peu supérieure à la longueur prévue au marché et de l'exécution de quelques travaux accessoires.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte tel qu'il est présenté. L'augmentation de dépense de 1.997 fr. 54 sera prélevé sur le crédit de 50.000 francs ouvert au budget sous la rubrique : « Cimetière de l'Est. Construction d'une clôture. Première tranche de travaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le pavage à neuf d'un tronçon de la route Nationale N° 25 au Faubourg d'Arras et de la rue de Loos, étant terminé, nous avons fait connaître à la Compagnie des Tramways de Lille que le montant de sa participation aux dits travaux est de 43.801 fr. 89.

N° 1.000
Pavage
Route Nationale
N° 25 et rue de Loos
Participation
de la Compagnie
des Tramways
de Lille

Cette participation a été calculée conformément à l'article 5 de la Convention du 20 août 1926 réglant les conditions d'exploitation des Tramways. Elle représente 10 % du montant des travaux effectués dans la zone dont l'entretien incombe à la Compagnie des Tramways, soit :

Faubourg d'Arras (R. N. N° 25)	$\frac{126,50}{10} \times 2.238,60 =$	28.318 29
Rue de Loos	$\frac{126,50}{10} \times 1.224,00 =$	15.483 60
Ensemble		<u>43.801 89</u>

La Compagnie des Tramways nous a donné son accord.
D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.001

Travaux
de dérasement des
fortifications

7^e Lot

Réception
définitive

MESSIEURS,

Les travaux de dérasement de l'enceinte fortifiée (7^e lot) partie comprise aux abords de la Porte de Dunkerque, entre la rue Colbert prolongée et le canal de la Haute-Deûle, ont été adjugés le 22 janvier 1929 au profit de MM. Carette-Duburcq Fils, entrepreneurs à Roubaix.

La réception provisoire a été prononcée le 15 mars 1930.

Le décompte définitif des travaux a reçu l'approbation préfectorale le 18 juillet 1930.

Le 28 octobre 1930, une Commission, composée de MM. Lévy, Adjoint au Maire, Bataille et Vautrin, Conseillers Municipaux, Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, en présence des entrepreneurs dûment convoqués, a reconnu que ces travaux avaient été exécutés conformément au cahier des charges de l'entreprise et se trouvent en bon état d'entretien.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de prononcer la réception définitive des travaux et d'homologuer le procès-verbal établi à cet effet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.002

Canaux et égouts

Curage

Cahier des Charges

MESSIEURS,

Le marché passé avec MM. Delefosse et Dufлот en vue du curage des égouts et canaux arrivant à expiration le 31 décembre prochain, il y a lieu de procéder dès maintenant à une nouvelle adjudication.

Un cahier des charges et un bordereau des prix ont été établis à cet effet.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de décider la mise en adjudication de ces travaux, pour une durée de deux années à compter du 1^{er} janvier 1931, sur la base de ces documents que nous soumettons à votre approbation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction d'un égout rue de Tournai entre les collecteurs de l'avenue Charles Saint-Venant et de la rue du Molinel, dont les travaux ont été confiés à MM. A. et J. Lecomte, entrepreneurs, en vertu du marché du 10 mars 1930 approuvé le 23 juillet suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 20.268 francs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 17.723 fr. 65.

Il en résulte une diminution sur les prévisions de 2.544,35.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous prions d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

N° 1.003

Construction
d'un égout
rue de Tournai
entre les
collecteurs de
l'Avenue Charles
Saint-Venant
et de la rue
du Molinel

Décompte
définitif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction de l'égout destiné à desservir le groupe scolaire aux abords de la porte de Béthune, dont les travaux ont été confiés à M. Jean Caroni, entrepreneur, en vertu de l'adjudication du 11 janvier 1930, approuvée le 10 février suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 185.154 fr. 50.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 162.447 fr. 94, soit une diminution sur les prévisions de 22.706 fr. 56.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

N° 1.004

Construction
d'un égout
destiné à desservir
le groupe scolaire
Albert Samain-
Léon Trulin

Décompte
définitif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 2^e lot du projet de construction d'un égout collecteur dans les fortifications entre le boulevard Carnot et la rue des Bateliers, dont les travaux ont été confiés à M. Caroni, entrepreneur, en vertu de l'adjudication du 9 avril 1929, approuvée le 17 avril suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 2.148.110 francs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

N° 1.005

Construction d'un
égout collecteur
dans les
fortifications
entre le
Boulevard Carnot
et la rue
des Bateliers

2^e Lot

Décompte
définitif

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 2.133.918 fr. 14.

Il en résulte une diminution sur les prévisions de 14.191 fr. 86.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1.006

*Construction
d'un égout
rue Brûle-Maison
en vue de desservir
la Maison
des P. T. T.*

MESSIEURS,

Le projet de construction d'un égout rue Brûle-Maison en vue de desservir la Maison des P. T. T. dont les travaux ont été confiés à M. Jean Caroni, entrepreneur, en vertu du marché du 7 avril 1930, approuvé le 23 juillet suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 16.547 francs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 13.287 fr. 86.

Il en résulte une diminution de 3.259 fr. 14 sur les prévisions.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1.007

*Egouts aux abords
de la porte de Douai*

3^e Lot

*Réception
définitive*

MESSIEURS,

Par délibération du 28 septembre 1929, approuvée le 15 octobre suivant par M. le Préfet du Nord, vous avez approuvé le décompte définitif des travaux exécutés par MM. Graticola Frères, pour la construction du 3^e lot d'égouts aux abords de la porte de Douai.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive le 31 août 1930 par une Commission composée de MM. Lévy, Adjoint au Maire, Bataille et Vautrin, Conseillers Municipaux, Cochez, directeur des Travaux Municipaux.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet de construction de l'égout collecteur Est, aux abords de la porte de Valenciennes, dont les travaux ont été confiés à MM. Graticola Frères, entrepreneurs, en vertu de l'adjudication du 22 mars 1930, approuvée le 28 mars suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 472.185 francs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 453.427 fr. 58, soit une diminution de 18.757 fr. 42 sur les prévisions.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

N° 1.008

*Construction
de l'égout
collecteur Est
aux abords
de la porte
de Valenciennes*

*Décompte
définitif*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Bataillon des Sapeurs-Pompiers a fait procéder à la vente du matériel usagé ci-contre :

525 kilos de vieux tuyaux de toile à 1 fr. 25	Frs	656 25
240 kilos de vieux bandages en caoutchouc sur jantes en fer à 0 fr. 25	Frs	52 50

Total	Frs	708 75

D'autre part une adjudication restreinte, sur appel d'offres, a eu lieu le 21 octobre entre les négociants en vieux métaux en vue de la vente de quatre tours se trouvant à l'annexe Saint-Venant, rue des Sarrazins, N° 4.

Sur trente-cinq négociants consultés, deux ont soumissionné.

L'offre la plus avantageuse a été faite par M. Hecq, rue de Lille, 211 bis, à Ronchin, qui s'est engagé à enlever ledit matériel moyennant la somme de cinq mille francs versée à la Caisse du Receveur Municipal.

Nous vous demandons, d'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions de vouloir bien ratifier ces opérations et admettre en recette les sommes précitées.

Adopté.

N° 1.009

*Vente
de vieux matériaux*

*Admission
en recette*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.010

MESSIEURS,

*Théâtres
Municipaux*

*Fourniture de
lampes électriques
nécessaires
aux décors*

Adjudication

Il y a lieu de procéder à une adjudication en vue de la fourniture de lampes électriques et appareils nécessaires aux décors des Théâtres Municipaux pendant l'année 1931.

D'accord avec votre 4^e Commission, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges préparé à cet effet.

La dépense sera prélevée sur l'article 181 « Théâtres. Décors et accessoires ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.011

MESSIEURS,

Ecole Baggio

*Achat d'une
mortaiseuse G.S.P.*

Marché

L'école Baggio ne disposait pas de mortaiseuse nécessaire à l'exécution rationnelle de clavetages.

Conformément au vœu émis par le Conseil de Perfectionnement de cette école, dans sa séance du 31 mai 1930, et, après appel d'offres, nous avons passé un marché avec la Société des Machines-Outils Françaises, Ateliers G. S. P., 5, place de la République, à Paris, en vue de l'acquisition d'une machine à mortaiser à tête inclinable, série 73, modèle 730, course maximum du coulisseau 225 mm., 3 vitesses, table circulaire à 3 mouvements automatiques, avec commande monopoulie (poulies fixe et folle avec débrayage permettant l'attaque directe par la transmission sans renvoi intermédiaire).

Cette machine serait livrée dans les six mois de la commande, avec clefs et manivelles de service, emballage simple sous toile et papier sur wagon gare de Lille, moyennant le prix forfaitaire de 26.700 francs.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 4^e Commission : 1° de ratifier ce marché ; 2° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit N° 147 des Dépenses Ordinaires de 1930 « Ecole Baggio ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil Général, dans sa session d'août dernier, a décidé de porter de 1.800 à 2.400 francs le prix de la pension des élèves de l'Institut des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin, à partir du 1^{er} janvier 1931.

Il résulte de cette mesure que le taux des demi-bourses qui incombent aux parents ou aux communes devra être relevé et porté de 900 à 1.200 francs.

Nous vous prions, d'accord avec votre 4^e Commission, de vouloir bien décider que la Ville de Lille accepte, pour ses boursiers, à partir du 1^{er} janvier 1931, le nouveau tarif.

Adopté.

N° 1.012

*Institut
Départemental
des Sourds-Muets
et Aveugles
de Ronchin*

*Augmentation
du taux
de la bourse*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément à l'usage et en accord avec votre 4^e Commission, nous vous proposons d'allouer aux Membres de l'enseignement ci-dessous désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes, à prélever sur l'article 164 du budget ordinaire de 1930 :

M ^{me} Vandenbosch, Institutrice adjointe, 19 années de service, à Lille	950 frs
M ^{me} V ^{ve} Fonte, Professeur à l'Ecole primaire supérieure de jeunes filles, 32 ans de service à Lille	1.600 »
M ^{lle} Dubus, Institutrice adjointe, 27 années de service à Lille ..	1.350 »
M ^{me} Delhayé, Institutrice adjointe, 20 années de service à Lille.	1.000 »
M ^{me} Caron, Institutrice adjointe, 31 années de service à Lille ..	1.550 »
M ^{me} Lechartier, Institutrice adjointe, 10 années de service à Lille.	500 »
M ^{lle} Vandaele, Institutrice adjointe, 32 années de service à Lille.	1.600 »
M ^{me} Delattre, Institutrice adjointe, 30 années de service à Lille.	1.500 »
M. Bara, Directeur d'école, 15 années de service à Lille	750 »
M. Rousseau, Directeur d'école, 22 années de service à Lille ..	1.100 »
M ^{me} Sorez, Institutrice adjointe, 28 années de service à Lille ..	1.400 »
M ^{me} Helbecque, Institutrice adjointe, 11 années de service à Lille.	550 »
M. Berlemont, Instituteur adjoint, 11 ans de service à Lille ..	550 »
M ^{me} Berlemont, Institutrice adjointe, 13 ans de service à Lille ..	650 »

Aadopté.

N° 1.013

*Personnel
enseignant*

*Indemnités
de départ*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.014

*Fournitures
et livres classiques**Livres
de bibliothèques
et de prix**Adjudication**Cahier des charges*

MESSIEURS,

En accord avec votre 4^e Commission, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges de l'adjudication des livres et fournitures classiques, livres de bibliothèques et de prix, nécessaires aux enfants de nos écoles pendant l'année 1931.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1.015

*Ecole de l'Etat**Avis sur bourse**Carbonel*

MESSIEURS,

En conformité des lois du 11 août 1850, article 3, et du 15 avril 1873, article 7, un certificat d'insuffisance de fortune est réclamé à l'appui d'une demande de bourse pour l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr par M^{me} V^o Carbonel, demeurant à Lille, 6, rue du Plat, qui accuse un revenu de 14.000 francs.

Elle a deux enfants : Pierre, 22 ans, étudiant en médecine aux Facultés de l'Etat, externe à l'Hôpital Saint-Sauveur, et Jacques, 19 ans, le candidat.

Nous vous demandons de certifier ces faits et, en accord avec votre 4^e Commission, d'émettre un avis favorable à l'attribution de la bourse sollicitée.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1.016

*Bureau
de Bienfaisance**Donation
Blanquart**Avis*

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte passé devant M^e Estienne, notaire à Asnières, M. Edmond Blanquart, demeurant à Asnières, 2, rue Franklin, a fait donation au Bureau de Bienfaisance de Lille de la somme de cinquante mille francs en numéraire, à la condition que :

1° La somme donnée soit destinée à des œuvres de secours et de bienfaisance ;

2° Le Bureau de Bienfaisance assure à perpétuité l'entretien, les réparations et l'ornementation de la tombe de la famille Blanquart, au cimetière de l'Est.

Cette somme devrait être versée dans les trois mois qui suivraient le décès du donateur.

Dans sa séance du 11 octobre 1930, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a décidé d'accepter cette donation.

D'accord avec vos 1^{re}, 3^e et 5^e Commissions, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet par ledit établissement charitable.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte reçu par M^{es} Martin et Ducrocq, notaires à Lille, les 5 et 6 septembre 1930, les Hospices de Lille ont vendu à la Société Immobilière du Croisé-Laroche un terrain de 7 hectares 54 ares 57 centiares situé à Marcq-en-Barœul, front au Chemin vicinal N° 2, dit de la Verte Rue.

Malgré la renonciation expresse en faveur de la Société acquéreuse à tous les droits de privilège, hypothèque et action résolutoire pouvant résulter dudit contrat au profit des Hospices, M. le Conservateur au deuxième bureau des hypothèques a, lors de la transcription du contrat sus-énoncé, le 13 octobre 1930, pris une inscription d'office, volume 205 N° 39 pour sûreté et garantie du paiement d'une somme indéterminée devant éventuellement revenir aux Hospices, à titre de supplément de prix, dans certains cas déterminés.

La Commission Administrative, dans sa réunion du 18 octobre 1930, considérant que le désistement de privilège pour l'exécution de toutes les conditions de la vente était une des conditions essentielles de celle-ci, à défaut de laquelle elle n'aurait été ni consentie ni acceptée, a décidé de consentir à la radiation de ladite inscription.

D'accord avec vos 3^e et 5^e Commissions, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet par la Commission Administrative des Hospices.

Adopté.

N° 1.017

Hospices

Aliénation
à Marcq-en-Barœul

Désistement
de privilège

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.018

MESSIEURS,

*Hospices de Lille**Reconstruction
d'une maison
de rapport
47, rue de Béthune**Avis*

Par lettre du 1^{er} septembre 1930, M. le Préfet du Nord nous a fait parvenir, pour la soumettre au Conseil Municipal, une délibération en date du 19 juillet 1930, par laquelle la Commission Administrative des Hospices de Lille a adopté le projet établi en vue de la reconstruction d'un immeuble sur un terrain appartenant aux dits Hospices et situé à Lille, 47, rue de Béthune.

Les plans de ce projet sont conformes à ceux déposés au Bureau d'Hygiène aux fins de la délivrance du permis de bâtir.

En accord avec votre 5^e Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° L019

MESSIEURS,

*Caisse
Autonome Mutuelle
des Retraites
des Employés
des Tramways**Subvention
Communale**Crédit
supplémentaire*

La loi du 31 mars 1928 met à la charge de la Ville, autorité concédante, une subvention égale à 1 % des salaires payés au personnel de la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et sa Banlieue, à verser à la Caisse Autonome Mutuelle de Retraites créée au profit de ces agents.

Le contingent qui nous est réclamé au titre de l'exercice 1930 représente, sur 8.291.994 francs de salaires, une dépense de 82.919 fr. 94.

Le crédit ouvert au budget ordinaire de 1930 s'élevant à 80.000 francs, nous vous prions de vouloir bien décider, en accord avec votre 3^e Commission, de couvrir l'insuffisance de 2.919 fr. 94 par l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'égale importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930 et à rattacher à l'article 199 du budget ordinaire.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.919 fr. 94, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.020

MESSIEURS,

*Entretien
des propriétés
acquises
par la Ville**Crédit
supplémentaire*

Le crédit inscrit sous le N° 47 du Budget ordinaire de l'exercice courant en vue de l'entretien des propriétés acquises par la Ville, présente une insuffisance évaluée à environ 26.000 francs.

Afin de nous permettre de faire face aux engagements de dépense effec-

tués sur cet article, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, de voter un crédit supplémentaire d'égale importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 26.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le crédit ouvert au budget de 1930 pour le fonctionnement des Théâtres Municipaux présente actuellement une disponibilité insuffisante pour assurer le paiement des masses, pour le mois courant.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous prions de décider l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 34.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher à l'article 180 du Budget ordinaire de 1930.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 34.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

M. LE MAIRE. — Notre Commission spéciale des Théâtres a délibéré, à plusieurs reprises, les 3 octobre, 21 et 24 novembre, 17 décembre, sur la gestion présente de nos Théâtres. L'Administration Municipale, à son tour, a délibéré sur le procès-verbal des réunions de la sous-commission des Théâtres, les 6 octobre, 5 décembre.

Si nous examinons le bilan de la saison dernière, nous constatons que la Ville enregistre un déficit qui se chiffre à deux millions six cent trente et un mille quatre cent quarante-cinq francs soixante-cinq centimes (2.631.445,65) si, d'autre part, nous consultons le bilan des deux premiers mois, soit du 1^{er} octobre au 30 novembre 1930, le déficit atteint cinq cent quarante-sept mille deux cent vingt-quatre francs vingt et un centimes (547.224,21) dont quarante-cinq mille sept cent soixante et onze francs soixante-quinze centimes (45.771,75) pour le Théâtre Sébastopol. Ce qui nous permet dès maintenant de considérer qu'il n'est pas impossible que le déficit, au terme de la présente saison, se rapproche sensiblement de celui de la saison précédente.

Nous avons été unanimes à confier à la Commission spéciale des Théâtres le soin d'examiner les mesures qu'il importe de prendre pour la saison prochaine, et de rapporter en vue des décisions qui s'imposent.

N° 1.021

Théâtres

Crédit
supplémentaire

Communication
de M. le Maire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.022

*Fêtes publiques
Fêtes,
frais de réception**Crédits
supplémentaires*

MESSIEURS,

Les crédits ouverts au budget de 1930 sous les articles : 189 « Fêtes et cérémonies publiques », 190 « Fêtes. Frais de réception », présenteront, pour assurer les besoins jusqu'à la fin de la présente année, une insuffisance évaluée respectivement à 53.000 francs et 5.000 francs.

Nous vous prions, en accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien décider l'ouverture de deux crédits supplémentaires pour le montant sus-indiqué, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher aux articles 189 et 190 du budget ordinaire de 1930.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote deux crédits, l'un de 53.000 francs, l'autre de 5.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.023

*Remboursement
de frais
de déplacement**Crédit
supplémentaire*

MESSIEURS,

Le crédit ouvert sous l'article 193 du Budget ordinaire de 1930, en vue du remboursement de frais de déplacement, présente une insuffisance d'environ 5.000 francs sur laquelle des frais de délégations sont actuellement engagés.

Nous vous prions, en accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit de cette importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher audit article 193 des dépenses ordinaires.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.024

*Cimetières
Abatage d'arbres**Règlement
de dépense*

MESSIEURS,

Aux termes d'un marché en date du 20 décembre 1928, M. Jules Willecomme, de Baisieux, s'est engagé à exécuter l'abatage d'un certain nombre d'arbres morts ou gênants, dans les cimetières communaux.

La délibération du Conseil Municipal, en date du 21 décembre 1928,

approuvant ce marché, décidait que la dépense évaluée à 26.550 francs serait imputée sur le crédit des Cimetières des exercices 1928 et 1929.

Or, au cours du travail d'abatage, des dégâts ont été commis aux monuments funéraires et un litige s'est élevé, de ce fait, entre l'entrepreneur et la Ville.

M. Willecomme, ayant aujourd'hui réparé ces dommages, dépose son mémoire aux fins de règlement, mais les exercices 1928 et 1929 étant clos sans laisser de disponibilité à réserver provenant du crédit des Cimetières, nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit spécial de 26.550 francs, à prélever sur les ressources de l'exercice 1930.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 26.550 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours des tempêtes qui ont sévi en décembre et janvier derniers au Cimetière de l'Est, un acacia s'est déraciné et, en tombant, a fauché un autre acacia plus petit placé sous son couvert, dont la chute a causé des dégâts aux tombes qui se trouvaient à proximité, section K, et notamment à celle de M. Pins.

Un peuplier d'Italie, situé dans la section A 17, s'est brisé à 1 m. 50 du sol et a provoqué le descellement de la croix et des bornes du tombeau Fremaux-Desruques.

M^{me} Pins et M. Dycke ont procédé eux-mêmes à la remise en état des tombes endommagées et nous ont représenté les factures de réparations en demandant le remboursement du coût de ces travaux.

Etant donné les circonstances dans lesquelles s'est produit l'accident, nous vous proposons de décider le paiement aux intéressés d'une indemnité représentative des 2/3 du préjudice subi, soit :

200 francs à M^{me} Pins ;
133 fr. 35 à M. Dycke.

Ces sommes seront prélevées sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

N° 1.025

Cimetière de l'Est

Règlement
de dégâts

1^o Pins
2^o Dycke

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.026

*Cimetière de l'Est**Règlement
de dégâts**Verley*

MESSIEURS,

Lors de la tempête de décembre dernier, un arbre a été déraciné et a provoqué le descellement de la croix de pierre érigée sur la sépulture de M. Verley, au cimetière de l'Est.

M^{me} V^{ve} Verley-Faucheur, demeurant à Lille, 22, rue Basse, a sollicité la réparation de ce dommage.

Etant donné les circonstances dans lesquelles s'est produit l'accident, nous vous proposons de décider le paiement à M^{me} Verley d'une indemnité de 120 francs, représentant le coût des travaux de réparation, indemnité qui sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1.027

*Cimetière du Sud**Règlement
de dégâts**Loubry*

MESSIEURS,

Au cours de la tempête qui a sévi en août dernier, un arbre du cimetière du Sud s'est brisé à deux mètres du sol en occasionnant des dégâts à la tombe de M^{me} Loubry, allée Y 3.

M. Loubry, demeurant 95, rue Henri Regnault, à Lille, a fait procéder à la remise en état de cette tombe. Il sollicite l'attribution d'une indemnité d'importance égale au coût des travaux, soit 370 fr. 50 suivant la facture qui nous a été représentée.

Etant donné les circonstances dans lesquelles s'est produit l'accident, nous vous proposons de décider le règlement à M. Loubry de la somme de 370 fr. 50 qui sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1.028

*Cimetières**Rétrocession
de la concession
de 30 ans
N° 38733**Gouhier*

MESSIEURS,

Par lettre du 19 novembre 1930, M^{me} Raynal-Lucas demande la rétrocession de la concession N° 38.733, accordée le 25 juin 1928 pour 30 ans, au cimetière du Sud, où fut inhumé son fils Marcel Gouhier.

Par suite de l'exhumation faite le 25 novembre 1930 du corps du défunt, afin de le transférer au cimetière de La Bazoche Gouet (Eure-et-Loire), le terrain a pu être remis en service.

M^{me} Raynal-Lucas a payé pour cette concession 510 francs. Toutefois, ce chiffre ne saurait être pris en considération en vue du calcul de ce qui doit lui revenir, car il comprend les frais de terrassement : 60 francs, la part du Bureau de Bienfaisance : 150 francs et la part de la Ville : 300 francs ; c'est donc cette dernière somme qui doit entrer en ligne de compte.

Conformément aux précédentes délibérations, nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, de rembourser à M^{me} V^{ve} Raynal-Lucas les onze douzièmes de la part de la Ville, soit : 275 francs, somme correspondant au reste du temps à courir sur cette concession, lui laissant le soin de faire près du Bureau de Bienfaisance les démarches nécessaires afin de rentrer en possession de la part versée à cet établissement.

Il est entendu que les frais d'enregistrement ne peuvent être remboursés. La somme de 275 francs sera prélevée sur le Crédit des Cimetières.

Adopté

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Service Municipal des désinfections doit passer un marché pour la fourniture du formol nécessaire à ses besoins pendant l'année 1931.

Les prix suivants nous ont été présentés par diverses maisons :

1° M. L. Collas, 11, rue Gay-Lussac, à La Madeleine-lez-Lille, 6 fr. le kilo, franco en notre station de désinfection, rue Maracci, bonbonnes facturées et reprises au même prix. Droits d'octroi en sus.

2° M. Léon Danjou, Administrateur, Directeur Général des Etablissements Léon Danjou, 28, rue Pierre Dupont, à Lille, 6 fr. 35 le kilo, livraison en notre station de désinfection ;

3° M. Edgar Picquoin, 54, rue Ducoedic, à Paris, 6 fr. 35 le kilo, prix départ ;

4° MM. Jean Deflandre et C^{ie}, 162, rue Barthélémy Delespaul, à Lille, 6 fr. 66 le kilo, livraison en notre station de désinfection ;

5° Etablissements Pettens et Landry, à Lagny (Seine-et-Marne), 6 fr. 80, départ Lagny.

M. L. Collas ayant présenté le prix le plus avantageux, nous vous prions, d'accord avec votre 5^e Commission, de vouloir bien approuver le marché à passer avec ce fournisseur.

La dépense s'élevant à 12.000 francs environ sera prélevée sur le crédit inscrit au budget ordinaire à cet effet.

Adopté.

N° 1.029

Service
des désinfections

Fourniture
de formol

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.030

MESSIEURS,

*Distribution d'eau**Fourniture
de charbons
à l'usine élévatoire**Cahier des charges*

L'adjudication pour la fourniture des charbons nécessaires à l'usine élévatoire d'Emmerin expirant le 31 décembre, nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre 2^e Commission, le cahier des charges préparé en vue d'une nouvelle adjudication pour l'année 1931.

La dépense évaluée approximativement à 170.000 francs sera prélevée sur le crédit du B. O. « Eaux ».

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1.031

MESSIEURS,

*Distribution d'eau**Aménagement
de forages**Fourniture
des pompes
et moteurs**Modification du
cahier des charges*

Le cahier des charges dressé en vue de la fourniture des pompes et moteurs destinés à l'équipement des nouveaux forages stipule, à l'article 15, que l'entrepreneur devra assurer à ses ouvriers des allocations pour charges de famille.

L'entrepreneur adjudicataire du lot est la Société Sarroise de Construction de Pompes, dont les usines sont situées dans le territoire de la Sarre et en Allemagne. Le matériel a été installé par des monteurs venus spécialement de ses usines ; elle demande à être dispensée de l'application de la clause précitée du cahier des charges.

L'insertion de cette clause n'étant pas obligatoire dans les cahiers des charges particulières des travaux à exécuter par les communes, nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'annuler le paragraphe 5 de l'article 15 du cahier des charges du 4^e lot d'Equipement de forages.

*Renvoyé à la 2^e Commission pour nouvel examen.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 1.032

MESSIEURS,

*Traitement
non soumis
à retenue**Augmentation*

La Commission départementale du coût de la vie, réunie à la Préfecture le 25 octobre 1930, a fixé à 7,16 et à la date du 1^{er} octobre 1930 le coefficient du coût de la vie par rapport à 1914.

En exécution des dispositions de votre délibération du 29 janvier 1922, l'application du nouveau coefficient doit avoir pour effet de porter à 3.888

francs, à compter du 1^{er} janvier 1931, le supplément non soumis à retenue pour le service de la Caisse des Retraites à servir à tous les fonctionnaires municipaux dont le traitement est égal ou supérieur à 9.000 francs, ainsi qu'aux sapeurs-pompiers pupilles.

Traitement de base en 1914 : 1.800 fr. — $1.800 \times 7,16$	12.888
A déduire : Traitement de base actuel	9.000
	<hr/>
Supplément temporaire	3.888
	<hr/> <hr/>

Les fonctionnaires municipaux, dont le traitement de base est inférieur à 9.000 francs, continueront à recevoir un supplément temporaire de traitement calculé conformément aux dispositions de la délibération du 10 août 1926 et proportionnel à leur traitement fixe, soit 43 % de ce traitement.

Conformément à vos délibérations des 10 août 1926 et 24 février 1927, le supplément temporaire de traitement est fixé à 2.095 francs par an pour l'agent spécial et la surveillante générale du Lycée de jeunes filles.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous soumettons le présent rapport à votre agrément.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Emile Alphonse Boucher, Commis principal de 1^{re} classe, est décédé le 23 décembre 1930, laissant une veuve, la dame Eugénie Marie Wyart, laquelle sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré à la Mairie le 1^{er} janvier 1905, M. Boucher comptait au moment de son décès 25 ans, 11 mois et 23 jours de service avec un traitement moyen de 15.212 fr. 40 pendant les trois dernières années, M. Boucher aurait pu obtenir une pension de 6.587 fr. 12 calculée comme suit :

Pour 25 ans de service : $25/60$ de 15.212,40	6.338 50
Pour 11 mois : $11/12$ de $1/60$ de 15.212,40	232 42
Pour 23 jours : $23/30$ de $1/12$ de $1/60$ de 15.212,40	16 20

Total..... 6.587 12

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° Que la dame Wyart est née à Lille le 24 mai 1872 ;
- 2° Que ladite dame Wyart et M. Boucher ont contracté mariage le 26 mai 1917 ;
- 3° Que M. Boucher est décédé le 23 décembre 1930 ;

N° 1.033

*Liquidation
de pension*

*Services
Municipaux*

V^{ve} Emile Boucher

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, duquel il résulte que M^{me} V^{ve} Boucher a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit : $6.587,12 : 2 = 3.293 \text{ fr. } 56$.

Nous vous prions de régler la pension de M^{me} V^{ve} Boucher à 3.293 fr. 56 à partir du 24 décembre 1930, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.034

MESSIEURS,

*Liquidation
de pension*

*Services
Municipaux*

Hector Desprez

M. Hector Desprez, commis de 1^{re} classe, né à Ploegsteert (Belgique), le 12 janvier 1870, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} mars 1931.

Entré dans les Services Municipaux le 1^{er} juillet 1898, M. Desprez comptera au 28 février prochain : 30 ans, et 6 jours de service, interruption du 7 mai 1909 au 31 décembre 1911, avec un traitement moyen de 15.305 fr. 55 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Desprez a droit :

Pour 30 ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit :

$\frac{15.305,55}{2}$	=	Frs	7.652 78
-----------------------	---	-------	-----	----------

Pour 6 jours : $6/30$ de $1/12$ de $1/40$ de 15.305,55	»		6 38
--	-------	---	--	------

Total	Frs	<u>7.659 16</u>
-------	-------	-----	-----------------

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Desprez, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} mars 1931, une pension annuelle de 7.659 fr. 16.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 8.000 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931 : « Indemnités de départ et secours aux employés municipaux (ou leurs ayants droit) ».

Adopté

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Ernest Louis Dumont, chef de bureau de 1^{re} classe, né à Lille le 29 mars 1871, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} avril 1931.

Entré à la Mairie le 27 février 1895, M. Dumont comptera au 31 mars 1931 : 36 ans, 1 mois et 4 jours de service avec un traitement moyen de 24.125 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. Dumont a droit :

Pour 30 ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit :

$\frac{24.125}{2}$	=	Frs	12.062 50
Pour 6 ans : 6/40 de 24.125 fr.		»	3.618 75
Pour 1 mois : 1/12 de 1/40 de 24.125 fr.		»	50 28
Pour 4 jours : 4/30 de 1/12 de 1/40 de 24.125 fr.		»	6 71
				<hr/>
		Total	Frs	15.738 24

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Dumont, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} avril 1931, une pension annuelle de 15.738 fr. 24.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 12.500 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931 : « Indemnités de départ et secours aux employés municipaux (ou leurs ayants droit) ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Eugène Louis Ghesquière, brigadier contrôleur des droits de voirie, né à Lille le 20 janvier 1871, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} février 1931.

Entré dans les Services Municipaux le 8 octobre 1896, M. Ghesquière comptera au 31 janvier 1931, 34 ans, 3 mois et 23 jours de service avec un traitement moyen de 16.277 fr. 77 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Ghesquière a droit :

N° 1.035

Liquidation
de pension

Services
Municipaux

Ernest Dumont

N° 1.036

Liquidation
de pension

Services
Municipaux

Eugène Ghesquière

Pour 30 ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit :		
$\frac{16.277,77}{2}$ =	Frs	8.138 88
Pour 4 ans : $\frac{4}{40}$ de 16.277,77	»	1.627 78
Pour 3 mois : $\frac{3}{12}$ de $\frac{1}{40}$ de 16.277,77	»	101 74
Pour 23 jours : $\frac{23}{30}$ de $\frac{1}{12}$ de $\frac{1}{40}$ de 16.277,77	»	26 »
Total	Frs	<u>9.894 40</u>

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Ghesquière, sur fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} février 1931, une pension annuelle de 9.894 fr. 40.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 8.500 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931 : « Indemnités de départ et secours aux employés municipaux (ou leurs ayants droit) ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.037

Liquidation
de pension

Octroi

V^o Eugène Berson

MESSIEURS,

M. Eugène Louis Jean-Baptiste Berson, ex-préposé d'octroi de 1^{re} classe, est décédé le 15 octobre 1930 en possession d'une pension de 3.483 fr. 52 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} février 1927.

Sa veuve, la dame Marie Odélie Tornu, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 8 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° Que la dame Tornu est née à Wiers (Belgique) le 19 mars 1876 ;
- 2° Que M. Berson et la dame Tornu ont contracté mariage le 5 mai 1900 ;
- 3° Que M. Berson est décédé le 15 octobre 1930 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation de corps ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Berson ;

Les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que M^{me} V^o Berson a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : 3.483 fr. 52 : 2 = Frs 1.741,76 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} V^o Berson à 1.741 fr. 76 à partir du 16 octobre 1930, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Henri François Espèce, préposé spécial de 1^{re} classe, né à Mouchin (Nord), le 21 septembre 1877, atteint d'artério-sclérose, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} septembre 1930.

Entré dans l'octroi le 1^{er} janvier 1903, M. Espèce comptait au 31 août 1930, 27 ans et 6 mois de service (interruptions du 20 décembre 1925 au 19 janvier 1926 et du 1^{er} au 31 août 1929), avec un traitement moyen de 12.450 francs pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 27 ans : 27/60 de 12.450 francs	Frs	5.602 50
Pour 6 mois : 6/12 de 1/60 de 12.450 francs	»	103 74
Total	Frs	<u>5.706 24</u>

Vu les états de services et retenues de M. Espèce.;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Boulet, Duprez et Israël constatant que M. Espèce se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Espèce, à partir du 1^{er} septembre 1930, une pension annuelle de 5.706 fr. 24. De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à trois mois de son traitement actuel, soit 3.500 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1930.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Emile Verdier, commis principal de 1^{re} classe à l'Octroi, né à Lille, le 26 janvier 1876, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} février 1931.

Entré dans l'Octroi le 1^{er} janvier 1901, M. Verdier comptera au 31 janvier 1931 : 30 ans et 1 mois de service (dont 17 ans et 5 mois de service actif) avec un traitement moyen de 15.277 fr. 77 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Verdier a droit :

N° 1.038

Liquidation
de pension

Octroi

Henri Espèce

N° 1.039

Liquidation
de pension

Octroi

Emile Verdier

Pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen,		
soit : $\frac{15.277,77}{2}$	Frs	7.638 88
Pour 5 ans : $\frac{5}{40}$ de 15.277,77	»	1.909 71
Pour 1 mois : $\frac{1}{12}$ de $\frac{1}{40}$ de 15.277,77	»	31 81
Total.....	Frs	<u>9.580 40</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Verdier, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} février 1931, une pension annuelle de 9.580 fr. 40.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 8.000 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1931 « Indemnités de départ et secours aux employés municipaux (ou leurs ayants droit).»

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1.040

MESSIEURS,

Liquidation
de pension

Octroi

Veuve

Auguste Waroquier

M. Auguste Joseph Waroquier, receveur d'octroi de 3^e classe, est décédé le 27 octobre 1930, laissant une veuve, la dame Angèle Marlier, laquelle sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré dans l'octroi le 1^{er} avril 1908, M. Waroquier comptait, au moment de son décès : 22 ans, 6 mois et 27 jours de service avec un traitement moyen de 12.592 fr. 22 pendant les trois dernières années. M. Waroquier aurait pu obtenir une pension de 4.737 fr. 84 calculée comme suit :

Pour 22 ans : $\frac{22}{60}$ de 12.592 fr. 22	Frs	4.617 15
Pour 6 mois : $\frac{6}{12}$ de $\frac{1}{60}$ de 12.592 fr. 22	»	104 94
Pour 27 jours : $\frac{27}{30}$ de $\frac{1}{12}$ de $\frac{1}{60}$ de 12.592,22	»	15 75
Total	Frs	<u>4.737 84</u>

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1^o Que la dame Angèle Marlier est née à Solesmes (Nord), le 26 novembre 1887 ;

2^o Que ladite dame Marlier et M. Waroquier ont contracté mariage le 20 avril 1908 ;

3^o Que M. Waroquier est décédé le 27 octobre 1930 ;

Vu le certificat constatant que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ni par la séparation ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, duquel il résulte que M^{me} Veuve Waroquier a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit : $\frac{4.737.84}{2} =$ Frs 2.368,92 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} Veuve Waroquier à 2.368 fr. 92 à partir du 28 octobre 1930, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jean-Baptiste Delporte, paveur de 1^{re} classe, né à Wattignies (Nord), le 20 novembre 1859, a cessé ses fonctions à la date du 30 novembre 1930.

Entré au service de la Ville le 15 février 1907, il comptait au 1^{er} décembre 1930 : 23 ans, 9 mois et 15 jours de service.

En application des dispositions des délibérations des 17 septembre 1920 et 23 octobre 1930, M. Delporte a droit à une pension annuelle de 2.379 fr. 16.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, de lui allouer, à partir du 1^{er} décembre 1930, une pension annuelle de 2.379 fr. 16 qui sera prélevée sur l'article 9 du budget ordinaire de l'exercice 1930.

De plus, nous vous prions de lui accorder une gratification de départ égale à trois mois de son traitement actuel, soit 3.250 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire du même exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^{me} Dubus, veuve d'un fossoyeur-concierge au cimetière de l'Est, décédé le 23 janvier 1927, sollicite un secours de la Ville.

En considération de ce que M^{me} Veuve Dubus a continué d'assurer le service de la loge de concierge jusqu'en août 1930, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, de lui allouer un secours une fois donné de 300 francs.

La dépense sera prélevée sur l'article 9 du budget ordinaire de l'exercice 1930 « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non titulaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

N° 1.041

*Pension
de Retraite*

*Jean-Baptiste
Delporte*

N° 1.042

*Services
Municipaux*

Secours

Veuve Dubus

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.043

*Bataillon des
Sapeurs-Pompiers*

*Achat de
tuyaux d'incendie*

Marché

MESSIEURS,

Le bataillon des Sapeurs-Pompiers nous a signalé la nécessité de pourvoir au remplacement des tuyaux d'incendie.

Après étude des onze propositions qui nous sont parvenues et connaissance prise des résultats de l'analyse des échantillons, nous avons retenu l'offre faite par MM. Vanrullen Frères, manufacturiers à Wervicq (Nord), comme étant la plus avantageuse tant au point de vue du prix que de la qualité.

Nous vous proposons, en conséquence, de ratifier le marché par lequel MM. Vanrullen se sont engagés à nous livrer 100 longueurs de 30 mètres de tuyaux pur lin du pays, qualité P. P. M. 16 fils, en 70 m/m de diamètre intérieur, au prix de 14 fr. 35 le mètre.

Nous vous prions en outre de décider que la dépense s'élevant à 43.050 francs sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de 1930 sous le titre « Bataillon des Sapeurs-Pompiers ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.044

*Chalets
de nécessité*

Adjudication

Cahier des charges

MESSIEURS,

La concession accordée à M. Daure, entrepreneur d'affichage, 10, rue du Curé Saint-Etienne, à Lille, pour l'exploitation des chalets de nécessité, expire le 31 décembre 1930.

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé en vue d'une nouvelle adjudication pour l'exploitation, pendant les années 1931, 1932, 1933, 1934, 1935 et 1936, des chalets de nécessité placés aux endroits suivants :

- 1° Grand'Place ;
- 2° Square Jussieu ;
- 3° Jardin Vauban ;
- 4° Marché Saint-Martin.

Etant donné que l'adjudication ne pourra avoir lieu avant le 1^{er} janvier 1931, nous vous demandons de décider que la concession accordée à M. Daure sera prorogée jusqu'à la désignation du nouveau concessionnaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les autorisations, que nous avons accordées à divers particuliers, d'occuper temporairement et verbalement les terrains communaux désignés ci-après :

1° *M. Charles Vantorhoudt*, demeurant à Lille, 54, rue d'Iéna, occupation à compter du 1^{er} décembre 1930 du jardin N° 164 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

2° *M. Robert Meurger*, demeurant à Lille, 71, rue Jordaens, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 d'un jardin situé rue Bolivar, à l'angle de la rue du Faubourg d'Arras, moyennant une redevance annuelle de 50 francs ;

3° *M. Edouard Serrure*, demeurant 31, rue Edouard Vaillant, occupation à compter du 1^{er} janvier 1931 d'un jardin situé rue Gutenberg, moyennant une redevance annuelle de 25 fr. 30 ;

4° *M. Jean Michel*, demeurant 26, rue de la Convention, occupation à compter du 1^{er} janvier 1931 d'un jardin située rues Gutenberg et de la Convention, moyennant une redevance annuelle de 19 fr. 40 ;

5° *M. Florent Scouvement*, demeurant 9, rue de Boulogne, occupation à compter du 1^{er} janvier 1931 d'un jardin situé avenue de l'Hippodrome, moyennant une redevance annuelle de 30 fr. 70 ;

6° *M. Eugène Delfosse*, demeurant 21 bis rue Auber, occupation à compter du 1^{er} janvier 1931 d'un jardin situé avenue de l'Hippodrome, moyennant une redevance annuelle de 23 fr. 50 ;

7° *M. Hippolyte Provoost*, demeurant 39, rue Charles Muysaert, occupation à compter du 1^{er} janvier 1931 du jardin N° 22 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

8° *M. Jules Gouwy*, demeurant 33, rue Violette, occupation à compter du 1^{er} décembre 1930 du jardin N° 40 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

9° *M. Arthur Goubet*, demeurant 138, rue de La Bassée, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N° 44 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

10° *M. Henri Leroy*, demeurant 48, rue Casimir Delavigne, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 78 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

11° *M. Joseph Miroux*, demeurant 53, rue de Dieppe, occupation à compter du 1^{er} avril 1931 du jardin N° 90 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

12° *M. Alfred Soualle*, demeurant 43, rue du Sabot, occupation à comp-

N° 1.045

Occupations
temporaires
de terrains
communaux

Homologation

ter du 1^{er} janvier 1931 du jardin N° 93 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

13° *M. Emile Markey*, demeurant 4, rue de Crimée, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 107 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

14° *M. Henri Lenghart*, demeurant 29, rue Violette, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 116 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

15° *M. Henri Houzé*, demeurant 21, rue d'Arcole, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 128 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

16° *M. Léon Storme*, demeurant avenue de Dunkerque, cour Bapaume, 8, occupation à compter du 1^{er} mai 1931 du jardin N° 130 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

17° *M. Eugène Laurent*, demeurant 80, rue des Bois Blancs, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 132 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

18° *M. Léonard Broutin*, demeurant 144, rue de la Bassée, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 147 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

19° *M. Henri Catel*, demeurant rue du Rouge Debout, 2, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 149 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

20° *M. Michel Debruyne*, demeurant rue Delezenne, cour Simon, 9, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 151 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

21° *M. Jules Boutez*, demeurant 106 bis, rue d'Esquermes, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 153 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

22° *M. Bénoni Houvenaeghel*, demeurant rue de Cassel, 42, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 155 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

23° *M. Julien Vandycke*, demeurant rue Auber, cour Combaux, 4, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 157 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

24° *M. Léon Collignon*, demeurant rue des Bouchers, cour à l'Eau, 2, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 158 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

25° *M. Emile Blanckaert*, demeurant rue Paul Lafargue, 9, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 159 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

26° *M. Paul Dutrieux*, demeurant rue Auber, 11, cour Combaux, 2, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 161 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

27° M. Pierre Delval, demeurant rue du Sabot, 21, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 163 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

28° M. Alfred Couvez, demeurant rue Magenta, 11, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 165 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs ;

29° M. Robert Michel, demeurant rue de la Concorde, 19, occupation à compter du 1^{er} novembre 1930 du jardin N° 167 situé boulevard de la Moselle, moyennant une redevance annuelle de 30 francs.

30° M. Constant Godefroy, demeurant rue des Etaques, 15, occupation à compter du 1^{er} décembre 1930 d'un terrain situé rue des Etaques, 23, moyennant une redevance trimestrielle de 53 fr. 75, payable d'avance.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Auguste Alexandre Lecaillet, commis principal de 1^{re} classe, né à Lille, le 25 mai 1875, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} novembre 1930.

Entré dans l'Octroi le 1^{er} septembre 1903, puis nommé commis à la Mairie le 16 juillet 1919, M. Lecaillet comptait au 31 octobre 1930, 27 ans et 2 mois de service, dont 15 ans, 10 mois et 15 jours de service actif, avec un traitement moyen de 14.261 fr. 11 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Lecaillet a droit :

Pour 25 ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit :

$\frac{14.261,11}{2}$	Frs	7.130 55
Pour 2 ans : $\frac{2}{40}$ de 14.261 fr. 11	»	713 05
Pour 2 mois : $\frac{2}{12}$ de $\frac{1}{40}$ de 14.261 fr. 11	»	59 44
Total	Frs	<u>7.903 04</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Lecaillet, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} novembre 1930, une pension annuelle de 7.903 fr. 04.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son dernier traitement, soit 8.000 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1930.

Adopté.

N° 1.046

Liquidation
de pension

Services
Municipaux

Auguste Lecaillet

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.047

*Fourneaux
économiques*

*Fourniture
de viande
en janvier
et février*

Marché

MESSIEURS,

En vue de la fourniture de la viande fraîche nécessaire à l'approvisionnement des fourneaux économiques, pendant deux mois à compter du 3 janvier 1931, nous avons procédé à un appel d'offres.

Les propositions de M. Paul Liébart, qui s'engage à nous fournir, au prix de 11 francs le kilo, la viande de première qualité, livrée par demi-bête et comprenant au plus 20 % d'os, nous ont paru les plus avantageuses.

Nous vous proposons, en conséquence, de ratifier le marché souscrit par M. Liébart pour une valeur approximative de 45.000 francs.

La dépense sera prélevée sur les crédits des Fourneaux économiques inscrits au budget de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.048

*Bâtiments
communaux*

Chauffage

*Fourniture
de bois d'allumage*

Marché

MESSIEURS,

Le marché relatif à la fourniture des bois d'allumage nécessaires au chauffage des bâtiments communaux, venant à expiration, nous avons provoqué les offres de différentes maisons de la région, en vue de notre réapprovisionnement.

Les propositions suivantes nous sont parvenues :

MM. Emile Creus, à Lille, 23 fr. 50 les 100 kilos ;

J. Dufourny, à Lille, 24 fr. les 100 kilos ;

Déprez et Verschoore, à Fâches, 23 fr. les 100 kilos.

La proposition de MM. Déprez et Verschoore étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous prions, d'accord avec votre 2^e Commission, de l'agréer et de nous autoriser à passer avec ces commerçants, un marché d'une durée d'une année à compter du jour de l'approbation par l'autorité supérieure.

La dépense, fixée approximativement à 11.000 francs, sera prélevée sur le crédit « Chauffage des bâtiments communaux », ouvert au Budget Ordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir divers immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but, il a été procédé à des adjudications restreintes entre divers entrepreneurs de travaux de démolitions, lesquelles ont donné les résultats ci-après :

1° M. Decobert, demeurant à Lomme, rue d'Englos, a offert la somme de 540 francs pour la maison située rue de Valenciennes, cité Saint-Clément, 3 ;

2° M. Pierre Quarrez, demeurant à Lille, 69 bis, rue du Grand Balcon, a offert la somme de 707 francs pour la maison rue de Cyssoing, 4 ;

3° M. Demeyer, demeurant 14, rue Danton, à Lomme, a offert la somme de 100 francs pour la maison rue Théophile Semet, 5 ;

4° M. Demeyer, demeurant à Lomme, 14, rue Danton, a offert la somme de 15.100 francs pour la maison sise rue des Sahuteaux, 1-3-5 ;

5° M. Decobert, demeurant à Lomme, rue d'Englos, a offert la somme de 4.625 francs pour les maisons provisoires situées rue Jeanne Hachette, N^{os} 10, 36, 69, 132, 178, 183, 184, 185 ;

6° M. Lesur, demeurant à Lille, 1, rue du Faubourg de Roubaix, a offert la somme de 450 francs pour la maison provisoire sise rue Jeanne Hachette, N^o 15 ;

7° M. Decobert, demeurant rue d'Englos, à Lomme, a offert la somme de 987 francs pour les maisons provisoires sises rue Jeanne Hachette N^{os} 126, 130, 182 ;

8° M. Pierre Quarrez, demeurant à Lille, rue du Grand Balcon, 69 bis, a offert la somme de 570 francs pour les maisons provisoires situées rue Jeanne Hachette, N^{os} 110, 124, 136 ;

9° M. Edouard Vantroyen, demeurant Chemin de Bargues, 3, à Lille, a offert la somme de 100 francs pour la maison provisoire située rue Jeanne Hachette, 79 ;

10° M. Paul Baert, demeurant à Lille, 62, rue du Four à Chaux, a offert la somme de 17.035 francs pour la maison située rue des Fossés, 32 ;

11° M. Buysse, demeurant à Lille, 7, rue Coustou, a offert la somme de 513 francs pour les bâtiments situés 29, rue Malpart, cour Joyeuse ;

12° M. Albert Quarrez, demeurant à Lille, 50, rue du Faubourg de Roubaix, a offert la somme de 250 francs pour la maison provisoire sise rue Jeanne Hachette, N^o 44, et ce qui reste du baraquement N^o 109, même rue ;

13° M. Edouard Vantroyen, demeurant 3, rue de Bargues, a offert la somme de 351 francs pour la maison provisoire située rue Jeanne Hachette, N^o 61.

N^o 1.049

*Démolitions
d'immeubles
appartenant
à la Ville*

*Admission
en recette*

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1.050

Acquisition
d'immeuble
rue du Molinel, 87

M. Henri Blondel, imprimeur, et M^{me} Clarisse Vanpouille, son épouse, sont propriétaires d'un immeuble sis à Lille, rue du Molinel, 87, repris au cadastre Section I, N^o 2457, pour une superficie de 88 mètres carrés.

En vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, nous avons pu obtenir de M. et M^{me} Blondel une promesse de nous vendre cet immeuble et de cesser d'y exercer leur industrie, moyennant un prix de 220.000 francs. Ce prix comprend la valeur du sol, des constructions, des éléments incorporels du fonds de commerce exploité par M. Blondel, et toutes causes quelconques intéressant l'immeuble.

Il serait payable :

1^o 150.000 francs après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales, la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscriptions ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites, l'accomplissement des formalités d'insertion et la délivrance par M. le Greffier du Tribunal de Commerce de certificats négatifs du privilège du vendeur, de nantissement, du Trésor et la constatation, après l'expiration du délai légal, qu'aucune opposition n'a été présentée ;

2^o Le solde aussitôt après que M. Blondel, en remettant les clefs, aura fait constater par la Ville, et ce au plus tard le 31 décembre 1931, que l'immeuble est totalement évacué.

La Ville entrerait en jouissance de l'immeuble vendu le 31 décembre 1931, M. et M^{me} Blondel se réservant cependant le droit de le rendre libre avant cette date en prévenant la Ville, par lettre recommandée, 15 jours à l'avance, de la date à laquelle ils abandonneraient les locaux.

Il a été entendu que si les vendeurs n'étaient pas mandatés de la totalité du prix de vente au plus tard le premier du mois qui suivra la remise des clefs de l'immeuble, ils auraient droit à des intérêts sur la portion du prix non encore payée, pour la période comprise entre la date ci-dessus fixée et le jour du règlement définitif du prix. Ces intérêts seraient calculés au taux de 4 % l'an et payables en même temps que le principal ou le solde du principal.

La vente serait réalisée par devant M^e Deheule, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1^o d'homologuer cette promesse de vente ; 2^o de nous autoriser à passer le

contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant, principal, frais et éventuellement les intérêts, sera prélevée sur l'article 32 Dépenses Extraordinaires « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les époux Secq-Duprez, nous ont consenti une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue des Sahuteaux, 2, repris au cadastre Section B N° 2754 pour une superficie de 75 mètres carrés.

Il nous ont déclaré que cet immeuble est occupé verbalement et au mois par divers locataires.

Cette acquisition faite en vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville aurait lieu notamment moyennant un prix de 88.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en jouissance le 1^{er} du mois qui suivrait l'approbation préfectorale et toucherait les loyers à partir de cette date. Elle paierait aux vendeurs, en même temps que le prix principal et pour la période comprise entre le jour fixé pour l'entrée en jouissance et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 6 fr. 50 % l'an.

La vente serait réalisée par devant M^e Pourbaix, notaire à Ronchin, la Ville supportant les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer cette promesse de vente ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais, sera prélevée sur l'article 32 du budget extraordinaire de 1930 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

N° 1051

Acquisition
d'immeuble rue
des Sahuteaux, 2

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.052

Acquisition
d'immeuble
Square Ruault, 3

MESSIEURS,

En vue du dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au plan d'embellissement de la Ville, nous avons obtenu des consorts Galand une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, Square Ruault, 3, repris au cadastre Section B N° 2451 pour une superficie de 17 mètres carrés.

Cette acquisition aurait lieu notamment moyennant un prix de 36.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

Les vendeurs ont déclaré que cet immeuble est occupé par M. Louis Miotto, suivant bail de neuf années qui ont commencé à courir le 15 mai 1928, avec faculté pour les deux parties de le faire cesser à l'expiration de chaque période triennale. M. Miotto acquitte annuellement un loyer de 1.440 francs augmenté des charges.

La Ville aurait la jouissance de l'immeuble le 1^{er} janvier 1931 et percevrait les loyers à compter de cette date.

Elle paierait aux vendeurs, en même temps que le prix principal et pour la période comprise entre le jour de l'entrée en jouissance et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 5 fr. 50 % l'an.

La vente serait réalisée par devant M^e Pourbaix, notaire à Ronchin, la Ville supportant les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer cette promesse de vente ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais, sera prélevée sur l'article 32 du budget extraordinaire de 1930 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.053

Acquisition
d'immeubles

Rue Wicar, 24-30
Rue des Etaques, 44

MESSIEURS,

M. et M^{me} Bocquillon-Engrand et M. et M^{me} Leclercq-Bocquillon sont propriétaires des immeubles sis à Lille :

1° Rue Wicar, n° 24, repris au cadastre sous le n° 2350 de la section B, pour une superficie de 28 mètres carrés ;

2° Rue Wicar, N° 30, repris au cadastre sous le N° 2352 de la section B, pour une superficie de 9 mètres carrés ;

3° Rue des Etaques, N° 44, repris au cadastre sous le N° 2374 de la section B, pour une superficie de 65 mètres carrés.

En vue de la réalisation du dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au plan d'embellissement de la Ville, nous avons obtenu des intéressés une promesse de vente de ces immeubles notamment aux conditions suivantes :

La Ville deviendrait propriétaire de la totalité du sol et des constructions moyennant le prix forfaitaire de 75.000 francs, payable après l'accomplissement des formalités de purge légale et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance des immeubles aurait lieu le 1^{er} janvier 1931 et la Ville verserait aux vendeurs pour la période comprise entre cette date et le jour du paiement du prix de la vente, des intérêts calculés au taux de 7 fr. 50 %. Ces intérêts seraient payables en même temps que le prix principal.

Etant donné l'urgence de la démolition de l'immeuble situé N° 30, rue Wicar, qui menace ruine, il a été stipulé qu'à partir du 4 décembre 1930, la Ville dégageait la responsabilité des consorts Bocquillon et qu'elle serait autorisée à prendre toutes dispositions en vue de la destruction de cette maison.

La vente serait réalisée par devant M^e Vandebussche, notaire à Lille, la Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : 1° d'homologuer cette promesse de vente ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais, sera prélevée sur l'article 32 du Budget Extraordinaire de 1930 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Bocquillon et M^{me} Marguerite Engrand, son épouse, demeurant ensemble 68, rue de Turenne, à La Madeleine, nous ont consenti une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue Wicar, N° 22, repris au cadastre sous le N° 2.349 de la Section B, pour une superficie de 31 mètres carrés.

Cette acquisition faite en vue du dégagement de l'Hôtel de Ville prévu

N° 1.054

*Acquisition
d'immeuble
Rue Wicar, 22*

au plan d'embellissement de la Ville aurait lieu moyennant la somme forfaitaire de 37.500 francs et notamment aux conditions suivantes :

Le prix de vente serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville entrerait en jouissance de l'immeuble le 1^{er} janvier 1931 et verserait aux vendeurs, pour la période comprise entre cette date et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 7 fr. 50 pour cent l'an. Ces intérêts seraient payables en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée par devant M^e Vandebussche, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge à l'exception des impôts ou frais possibles sur les intérêts du prix de la vente.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : 1^o d'homologuer cette promesse de vente ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais, sera prélevée sur l'article 32 du budget extraordinaire de 1930 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1.055

*Eviction
de locataires
Rue Théophile
Semel, 17*

Indemnités

MESSIEURS,

En vue de réaliser le programme d'assainissement de la Ville, ainsi que le dégagement du nouvel Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles du quartier Saint-Sauveur appartenant à la Ville.

Nous sommes donc entré en pourparlers avec M. et M^{me} Honoré-Legru, qui occupent un appartement dépendant de la maison située rue Théophile Semel, 17.

M. et M^{me} Honoré-Legru ont accepté de cesser le 31 décembre 1930 l'occupation de ce logement, moyennant paiement d'une indemnité de 200 francs.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de décider le paiement de cette indemnité de 200 francs, dont le montant sera prélevé sur l'article 32 du budget extraordinaire de 1930 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 16 décembre 1930, une Commission composée de MM. Doyennette, Adjoint au Maire, Bataille et Bour, Conseillers Municipaux, Dubuisson, Architecte D. P. L. G., Paul Cochez, Directeur des Travaux Municipaux, s'est réunie au Nouvel Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception des travaux du lot désigné ci-après :

N° du lot	DÉSIGNATION	Montant du devis	Montant du décompte
35	Peinture des radiateurs, tuyaux, gaines, etc.	84.210,00	83.291,37

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du Cahier des Charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Adopté.

N° 1.056
—
Nouvel
Hôtel de Ville
—
Bâtiment
administratif
—
35^e Lot
Peinture
des radiateurs,
tuyaux, gaines, etc.
—
Réception
définitive
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché du 3 novembre 1928 approuvé par le Conseil Municipal le 21 décembre suivant, passé avec la Compagnie Continentale du Gaz en vue des travaux de pose et de réparations : a) aux candélabres d'éclairage public ; b) aux branchements, compteurs et canalisations de gaz desservant les bâtiments communaux pendant les années 1929 et 1930 expire le 31 décembre prochain.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à renouveler ce marché pour les années 1931 et 1932.

Le montant de la dépense annuelle évaluée à quinze mille francs environ sera imputé sur le crédit éclairage.

Adopté.

N° 1.057
—
Eclairage
—
Travaux et menues
fournitures
—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.058

MESSIEURS,

*Construction d'un
égout collecteur
dans la fortification*

Entreprise Caroni

*Retenue
de garantie*

Réduction

M. Jean Caroni, entrepreneur des travaux de construction d'un égout collecteur dans la fortification, entre le boulevard Carnot et le point 2 k 416 (2^e lot), demande que la retenue de garantie de 60.000 francs affectée à ces travaux soit ramenée à 30.000 francs, en raison notamment de ce qu'il a dû constituer un cautionnement de 40.000 francs pour les travaux du même collecteur, 1^{er} lot, dont il a été déclaré adjudicataire.

Bien que les travaux du premier lot et ceux du second constituent deux entreprises différentes, il est certain que la garantie affectée au 1^{er} lot, dont les travaux sont en cours, pourrait, le cas échéant, servir aux travaux du 2^e lot.

Les travaux du 2^e lot, auxquels est affectée la garantie de 60.000 francs faisant l'objet de la demande de réduction précitée ont été reçus provisoirement le 20 août 1930.

Ceux du 1^{er} lot, déjà commencés, sont menés assez activement. Les travaux faits s'élèvent à plus de 500.000 francs, de sorte que le 1/10^e de cette somme, soit 50.000 francs, vient encore augmenter la garantie de cet entrepreneur à l'égard de la ville.

En accordant la réduction demandée, la garantie effective serait encore actuellement de 30.000 + 40.000 + 50.000 fr. = 120.000 francs, somme largement suffisante.

L'article 44 des Clauses et Conditions générales prévoit du reste, que, dans le cas où les sommes affectées à la garantie de la bonne exécution des travaux, sont reconnues « excéder la proportion jugée nécessaire pour la garantie de l'entreprise », l'Administration peut, sur avis du Directeur des Travaux, décider que cette garantie sera réduite.

Pour ces différentes raisons, conformément à l'avis du Directeur des Travaux Municipaux et d'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de décider que la retenue de garantie affectée aux travaux du 2^e lot, qui ont été reçus provisoirement le 20 août dernier, sera ramenée de 60.000 à 30.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des bibliothèques, des tables et bancs de réfectoire sont nécessaires dans les nouvelles écoles désignées ci-après :

N° 1.059
—
Nouvelles écoles
—
Mobilier
—
Adjudication
—

	Bibliothèques	Tables de réfectoire	Bancs de réfectoire
Ecoles Léon Trulin-Albert Samain.	8	50 m. linéaires	100 m. linéaires
Ecoles provisoires Edith Cavell	8	»	»
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe.	14	100 m. linéaires	200 m. linéaires
	30	150 m. linéaires	300 m. linéaires

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de décider qu'il sera procédé à une adjudication publique en 2 lots pour la fourniture de ce mobilier.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts pour la construction desdites écoles.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le projet d'aménagement de la crèche de Fives prévoit l'installation d'une buanderie dont la composition a été étudiée par nos services.

Pour l'exécution de ces travaux, nous avons estimé qu'il serait souhaitable de faire appel à l'entrepreneur du lot se référant au chauffage central et au service d'eau chaude, ces installations ayant des points communs avec la buanderie. Un devis a été demandé à la maison Loquet-Delerive, adjudicataire de ce lot.

Les devis présentés par cette firme et s'élevant à 26.925 francs ont été examinés et jugés normaux. D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien approuver le marché de gré à gré à passer avec la maison Loquet-Delerive.

La dépense sera prélevée sur les crédits affectés à la construction des crèches.

Adopté.

N° 1.060
—
Crèche de Fives
—
Installation
d'une buanderie
—
Marché
—

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Nous sommes dès maintenant en mesure de vous faire connaître que nous pourrons ouvrir à Pâques la Crèche de Moulins-Lille en l'immeuble de la place Déliot remis en état, et, à la même date, la Crèche de Fives, nouvellement construite et aménagée.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.061

MESSIEURS,

*Dragage
des Ports Vauban
et du Wault*

Le dragage des ports Vauban et du Wault n'a pas été exécuté depuis 1926.

Crédit

Ces ports sont profondément envasés. Il y a urgence à procéder aux travaux nécessaires en vue de dégager notamment les passes d'accès et les abords des quais.

Dans ce but, nous vous proposons, d'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions, de décider l'ouverture d'un crédit de 100.000 francs à inscrire au budget extraordinaire de l'exercice 1930.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.062

MESSIEURS,

*Fossé
de la fortification*

Le fossé de la fortification qui déverse ses eaux en Basse-Deûle face à l'usine élévatoire des eaux du canal de Roubaix, présente deux étranglements, l'un près de la Basse-Deûle, l'autre un peu en amont, lesquels ont pour conséquence un relèvement du plan d'eau dans le fossé. Ce relèvement peut atteindre, par portes pleines, de 0 m. 60 à 0 m. 80 et il pourrait avoir une répercussion fâcheuse sur le réseau d'égouts d'eaux pluviales, dès que le collecteur Est, actuellement en cours de construction vers la rue des Bateliers, sera achevé et débouchera dans le dit fossé.

*Exécution
de travaux*

Il convient donc d'envisager les mesures propres à remédier à cette situation, de même qu'en vue d'empêcher, en temps de pluie, le relèvement du plan d'eau dans les collecteurs d'eau pluviale il sera nécessaire, à partir du débouché du collecteur Est, un peu en aval de la rue des Bateliers, d'approfondir et d'élargir le fossé de la fortification.

Marché

Les travaux à exécuter ont fait l'objet d'un projet établi par nos services. A la suite d'un appel d'offres adressé à huit entrepreneurs, deux propositions ont été faites, parmi lesquelles la plus avantageuse pour la Ville est celle de M. Henri Plaquet, entrepreneur à Tourcoing, qui s'élève à 7.120 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons : 1^o d'approuver le projet d'exécution des travaux ; 2^o de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec M. Henri Plaquel.

Le montant de la dépense sera imputé sur le crédit de 1.000.000 ouvert au budget supplémentaire sous le N^o 259.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de faciliter l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la Cité Hospitalière, la Commission administrative des Hospices de Lille a décidé, dans sa séance du 27 septembre 1930, l'échange d'un terrain de 96 ares 35 centiares, sis à Lille, Chemin, du Bazinghien et repris au cadastre sous partie du N^o 1103 de la Section E contre un lot de terrains, d'une surface équivalente, sis à Loos, Chemin d'Avesnes, repris au cadastre de cette commune sous le N^o 338 de la Section B et appartenant aux consorts Thiriez.

Cet échange aurait lieu sans soulte.

Les Hospices feraient leur affaire personnelle des baux et occupations en cours. Ils supporteraient toutes indemnités d'éviction et d'engrais afférentes à l'ensemble des terrains ainsi que tous frais, droits et honoraires de l'acte d'échange, y compris ceux de plans et mesurage.

Nous vous proposons, en raison de l'intérêt que présente cet échange, de donner un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à cet effet par le dit établissement charitable.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre séance du 23 octobre dernier, vous avez donné votre approbation au projet de convention établi, après de nouveaux pourparlers avec le Service de la Navigation, en vue de l'amélioration du Canal de la Deûle et la construction d'un nouveau port.

Par lettre du 28 novembre, adressée à M. le Préfet du Nord, M. le Ministre des Travaux Publics fait connaître qu'il prend acte de l'accord de la Ville et délègue M. l'Ingénieur en Chef des Voies Navigables du Nord et du Pas-de-Calais pour signer la Convention au nom de l'Etat.

N^o 1.063

*Programme des
Grands Travaux*

*Construction
de la Cité
Hospitalière*

*Echange
de terrains par
les Hospices de
Lille*

Avis

N^o 1.064

*Programme des
Grands Travaux*

*Amélioration
du canal
de la Deûle
et construction
d'un nouveau port*

*Convention
avec l'Etat*

En portant cette décision à votre connaissance, nous nous devons de noter : a) que la soulte pour l'échange des terrains que nous avons chiffrée à sa valeur d'avant guerre a été fixée à quatre cent cinquante mille francs : b) que néanmoins les prévisions de dépense quant à la participation de la Ville restent conformes dans l'ensemble au chiffre global indiqué à votre délibération du 23 octobre.

Adopté.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — La première tranche des travaux de construction du Nouveau Port en Haute-Deûle, sera mise en œuvre dès les premiers mois de l'année prochaine. Les travaux dureront vraisemblablement deux ans. Ils s'étendront de la rue Colbert prolongée à la rue Lequeux.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.065

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux*

*Construction
d'un nouveau port*

*Travaux
de terrassement*

Décharge

*Fixation
de redevance*

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Service de la Navigation, nous demande l'autorisation de disposer des fossés de la fortification situés dans le prolongement de la rue de La Bassée, en vue d'y amener l'excédent de déblais à provenir des travaux de terrassement lors de la construction du nouveau port.

Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'il soit donné satisfaction à cette demande. Toutefois nous proposons en accord avec votre 2^e Commission :

1° Que le comblement des dits fossés soit effectué aux endroits et à des niveaux déterminés par nos services ;

2° Que la redevance soit fixée à un franc le mètre cube, régalage à la charge du demandeur, le cube relevé par attachements contradictoires en fouille ou en décharge après tassement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin d'assurer l'éclairage des voies donnant accès aux habitations du groupe du Faubourg des Postes, vous avez voté au cours de votre séance du 23 octobre 1930, un crédit additionnel s'élevant à 12.000 francs destinés à l'achat de candélabres-consoles.

Des prix ont été demandés aux maisons spécialistes en vue de l'achat de 30 candélabres du modèle 79 du catalogue Durenne.

Voici les propositions que nous avons reçues :

	Maison Durenne	Maison Sannier-Duval
Candélabre N° 79	390 Frs	430 Frs

Les prix offerts par la Maison Durenne de Paris étant les plus avantageux pour la Ville, nous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de les accepter et de nous autoriser à passer avec ce commerçant le marché nécessaire.

La dépense, soit 11.700 francs, sera imputée sur le crédit « Eclairage de la voie publique », article 17 additionnel de l'exercice 1930.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'acoustique de la Salle de Fêtes de la rue de Lannoy s'est révélée défectueuse. Nous avons demandé à l'architecte, M. Cools, de remédier à cet état de choses.

M. Cools s'est adressé à une maison spécialiste, connue par les travaux qu'elle a exécutés dans des studios de la région parisienne, qui, après examen sur place du problème, a envisagé la pose de revêtements sur murs en acousti-célotex.

Afin de rester dans la limite du crédit qui lui avait été affecté, l'Architecte s'est borné à ordonner l'exécution d'environ la moitié des revêtements prévus. Les travaux ainsi effectués ont, dans une appréciable mesure, amélioré l'acoustique de la salle.

La dépense s'élève à 20.961 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de nous

N° 1.066

Eclairage public

*Voies
donnant accès
aux habitations
du groupe du
Faubourg
des Postes*

*Achat
de candélabres*

Marché

N° 1.067

*Salle de Fêtes
de Fives*

*Revêtements
en Célotex*

Marché

autorisier à passer un marché avec M. A. Maes, du Comptoir Français du « Célotex », à Paris, en vue du règlement de la dépense. Celle-ci sera imputée sur le crédit d'entretien des propriétés communales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.068

Lycée Faidherbe

Construction
de huit classes
démontables

MESSIEURS,

L'aménagement définitif de la voirie du boulevard Carnot nécessite la suppression des six classes du Lycée Faidherbe en saillie sur l'alignement de cette voie.

D'autre part, M. le Recteur demande la création de trois classes supplémentaires en raison de l'accroissement des effectifs scolaires du Lycée.

Nous avons donc à prévoir l'aménagement de neuf nouvelles classes.

Différentes solutions ont été envisagées et finalement il a été reconnu que la meilleure consiste à utiliser, afin d'y édifier huit classes, une partie du sol de la rue de 25 mètres de largeur prévue entre la rue des Jardins et le boulevard Carnot. Une voie provisoire de 11 mètres de largeur donnera accès à l'ancien immeuble Le Blan dont le Conseil Municipal a décidé la vente au Gouvernement de la Pologne.

Quant à la neuvième classe, elle sera aménagée dans la salle des Scouts du Lycée.

Les huit classes seront installées dans deux bâtiments comportant chacun deux classes au rez-de-chaussée et deux classes à l'étage.

L'accès se fera par le Lycée, dont un mur de clôture sera percé.

Les bâtiments comporteront une ossature métallique démontable avec remplissage en briques, enduit au ciment à l'extérieur et au plâtre à l'intérieur.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver le projet établi et de décider la mise en adjudication publique des travaux. La dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget extraordinaire de 1931.

Adopté.

Communication
de M. le Maire

M. LE MAIRE. — Ces travaux sont rendus indispensables de par l'accroissement de l'effectif scolaire. L'année dernière, au Lycée Faidherbe, on comptait neuf cent vingt élèves. On en compte aujourd'hui mille dix-neuf. La progression se marque en sixième de par la gratuité des études qu'ont votée les Chambres. Cette classe comptait l'an dernier 78 élèves, aujourd'hui cent trente-cinq.

Les travaux de construction des huit classes démontables pourront commencer dès les premiers beaux jours. Ils seront vraisemblablement achevés au cours des grandes vacances. Pendant ces vacances commenceront les travaux de démolition des anciennes classes en saillie boulevard Carnot. La partie du boulevard entre la rue des Canonnières et les classes provisoires en saillie sera définitivement aménagée à la même date.

Aux vacances scolaires, l'an prochain, en revanche, la voirie définitive entre les classes provisoires et la rue des Arts ne pourra être achevée. Elle ne le sera qu'à la fin de l'année, ou début de 1932. Nous aurons enfin aménagé, boulevard Carnot, une voirie moderne et grandiose.

Les travaux de voirie infrastructure et superstructure entraîneront une dépense de un million en vue de l'établissement de la voirie définitive. Nous avons, au cours de ces dernières années, acheté un certain nombre d'immeubles à abattre. Les dépenses à ce titre ont été de l'ordre de quatre millions six cent cinquante mille francs.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons décidé de mettre en vente neuf pylônes des squares Jussieu et Duthilleul qui menaçaient la sécurité publique.

A cet effet, il a été procédé, le 9 décembre, à une adjudication restreinte entre divers entrepreneurs de vieux métaux.

L'offre la plus avantageuse a été faite par M. Robert Boone, demeurant à La Madeleine, rue Félix Faure, qui s'engage à enlever lesdits pylônes, moyennant le paiement à la Recette Municipale de la somme de trois cent sept francs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de vouloir bien ratifier l'offre de M. Robert Boone et d'admettre en recette la somme de 307 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A diverses reprises et notamment les 17 décembre 1923 et 22 juin 1924, vous avez été appelés à faire connaître à l'Administration des Postes l'intérêt que vous attachez à l'augmentation du nombre des bureaux de postes dans notre Ville et en particulier à l'installation d'un établissement ouvert à l'ensemble des opérations postales, télégraphiques et téléphoniques dans le quartier de Vauban.

N° 1.069

*Vente
de pylônes
menaçant ruine*

*Admission
en recette*

N° 1.070

*Création d'un
bureau de poste*

*Quartier
de Vauban*

L'examen de la situation actuelle fait en effet ressortir à cet égard l'insuffisance des facilités accordées aux habitants de ce quartier.

L'éloignement des bureaux oblige les intéressés à des déplacements importants qu'il apparaît souhaitable et facile de supprimer par l'installation d'un bureau à proximité de la rue Colbert et du Marché aux Chevaux, par exemple.

Nous vous proposons de saisir à nouveau l'Administration des Postes de cette question en insistant en vue d'obtenir prochainement une solution satisfaisante.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.071

Acquisition
d'immeuble
angle des rues
Lamarck et
Guillaume Werniers

MESSIEURS,

M^{me} V^{ve} Beuscart, née Maria Masquelin, demeurant au Nouvion-en-Thiérache, rue des Ecoles, 39, nous a consenti une promesse de vente d'un terrain et des constructions y érigées, sis à Lille, à l'angle des rues Lamarck et Guillaume Werniers, repris au cadastre Section D, N^{os} 3171, 3173 et 3174 P^{ie}, pour une superficie totale de 289 m² 22 dm².

M^{me} V^{ve} Beuscart nous a déclaré qu'une partie de ce terrain, ainsi qu'une partie des constructions, sont libres d'occupation, mais que le surplus est loué verbalement à M. Cattiaux, moyennant un loyer mensuel de 75 francs.

Cette acquisition faite en vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville aurait lieu, notamment, aux conditions suivantes :

Le prix de vente fixé à 47.721 fr. 30 serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu :

1° A compter de ce jour, pour les parties actuellement libres d'occupation. La Ville verserait à la venderesse, à partir de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix, une indemnité mensuelle de 200 francs représentant le montant du loyer ; la dite indemnité payable en même temps que le prix principal ;

2° Le jour du paiement du prix pour la partie louée à M. Cattiaux. Toutefois, en cas de résiliation de la dite location, la Ville se substituerait au locataire et verserait à M^{me} V^{ve} Beuscart, jusqu'au jour du paiement du prix, une indemnité mensuelle de 75 francs.

La vente serait réalisée par devant M^e Piat, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :
1° d'homologuer cette promesse de vente ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 33 du Budget extraordinaire de 1930 « Reconstitution foncière de la Ville »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de permettre l'élargissement de la rue des Sahuteaux et assurer ainsi le dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au plan d'embellissement de la Ville, les Consorts Clais nous ont consenti une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue de Paris, 287 et repris au cadastre Section B N° 2458 pour une superficie totale de 121 mètres carrés.

Cette vente aurait lieu notamment aux conditions suivantes :

Le prix forfaitaire fixé à 260.000 francs serait payable après l'accomplissement des formalités de purge légale et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou d'un certificat constatant la radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu le 1^{er} janvier 1931. A cet effet, les vendeurs ont déclaré que ledit immeuble est loué, au loyer annuel de 7.500 francs, suivant bail arrivant à expiration le 31 mars 1937. La Ville verserait aux Consorts Clais, pour la période comprise entre le jour de l'entrée en jouissance et celui du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux légal. Ces intérêts seraient réglés en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée par devant M^e Deleplanque, notaire à Lille ; les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge étant à la charge de la Ville.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :
1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant, principal, frais et intérêts, sera prélevée sur l'article 32 du budget extraordinaire de 1930 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

N° 1.072

Acquisition
d'immeuble
287, rue de Paris

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.073

Acquisition
d'immeuble
7, rue de la Vignette

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, nous avons obtenu des consorts Cathelin la promesse de vente d'un immeuble sis à Lille rue de la Vignette, 7, repris au cadastre Section I pour une surface de 74 mètres carrés.

Cette vente aurait lieu notamment aux conditions suivantes :

Le prix, fixé forfaitairement à 75.000 francs et comprenant la valeur du sol, des constructions ainsi que les éléments incorporels du fonds de commerce qui était exploité dans le dit immeuble serait payé :

1° Après l'accomplissement :

a) Des formalités de purge légale et la délivrance par M. le Conservateur d'un certifiçal négatif d'inscription et de transcription ou de certificats constatant la radiation des hypothèques inscrites :

b) des formalités d'insertion et la délivrance par M. le Greffier du Tribunal de Commerce de certificats négatifs d'inscription de privilège de vendeur, de nantissement et du trésor.

2° Après la constatation, à l'expiration des délais légaux, qu'aucune opposition n'a été présentée.

Les vendeurs ont déclaré que cet immeuble dans lequel M. Georges Cathelin-Desaine, l'un des co-proprétaires, exerçait un commerce de jouets et bimbeloterie est libre d'occupation à l'exception de deux pièces, l'une au premier, l'autre au deuxième, louées verbalement et au mois à M. Despinoy, au loyer mensuel de 36 francs.

La Ville entrerait en jouissance des locaux actuellement libres d'occupation le premier du mois qui suivra l'approbation préfectorale et servirait aux vendeurs, pour la période comprise entre cette date et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux annuel de 5 % ; les dits intérêts payables en même temps que le prix principal.

Les vendeurs continueraient à toucher, jusqu'au jour du paiement du prix, le montant du loyer de M. Despinoy mais, en cas de départ anticipé de celui-ci, il serait entendu que les locaux occupés par lui ne seraient pas reloués et que la Ville se substituerait à lui pour payer aux vendeurs les loyers afférents à ces locaux et ce jusqu'au jour du règlement du prix.

La vente serait réalisée par devant M^e Ibled, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense

en résultant, principal, frais et intérêts, sera imputée sur l'article 32 du budget extraordinaire de 1930 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et M^{me} Durieux-Decobecq, demeurant à Néchin (Belgique), rue d'Elvèche, 6, nous ont consenti une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue Théophile Semet, 7 et 9, repris au cadastre sous le N° 2432 de la Section B pour une superficie de 61 mètres carrés.

Cette acquisition faite en vue du dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au plan d'embellissement de la Ville aurait lieu notamment aux conditions suivantes :

Le prix de vente fixé à 25.000 francs serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

La Ville aurait la jouissance de l'immeuble à partir du 1^{er} janvier 1931 et paierait aux vendeurs à compter de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 7 % l'an.

Les vendeurs ont déclaré à cet effet que la dite maison sera libre d'occupation le 31 décembre 1930.

La vente serait réalisée par devant M^e Senlis, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan :

1° D'homologuer cette promesse de vente ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais, sera prélevée sur l'article 32 du budget extraordinaire « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Tribunal départemental du Nord, Section de Lille, a, suivant jugement rendu le 1^{er} février 1929, prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, des terrains situés dans la première zone au lieudit « Le Bazinghien » et grevés en vertu des dispositions de la loi du 19 octobre 1919, de la servitude « non ædificandi ».

N° 1.074

Acquisition
d'immeuble
rue Théophile
Semet, 7 et 9

N° 1.075

Acquisition
de terrains
de zone
rue du Faubourg
de Béthune

La Société Civile de la Plaine d'Esquermes, propriétaire de ces terrains, repris au cadastre, Section E, N^{os} 1272 P^{ie}, 1266 P^{ie}, 1272 B P^{ie}, pour une superficie totale de 12 a. 48 ca., a consenti à nous les céder amiablement afin de permettre la rectification de l'alignement de la rue du Faubourg de Béthune.

Cette acquisition aurait lieu notamment aux conditions suivantes :

Le prix de vente fixé à 74.880 francs serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

Etant donné d'autre part que, suivant arrêté en date du 26 octobre 1922, M. le Préfet du Nord a autorisé l'occupation temporaire des dits terrains à partir du 1^{er} janvier 1923, la Ville servirait à la Société venderesse, pour la période comprise entre cette date et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux légal, les dits intérêts payables en même temps que le prix principal.

La vente serait réalisée par devant M^e Deleplanque, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1^o d'homologuer cette promesse de vente ; 2^o de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3^o de décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais, sera prélevée sur le budget extraordinaire « Achat de terrains nus et de zone ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte reçu par M^e Martin, notaire à Lille, les 23 février et 2 mars 1929, la Ville a acquis des Hospices Civils de Lille le domaine direct d'un immeuble sis à Lille, rue des Robleds, 35, et repris au cadastre Section B N^o 2007.

Le domaine utile de ce terrain était tenu en arrentement par les Consorts Duthilleul suivant bail emphytéotique qui est venu à expiration le 15 mars 1930.

En vue de la réalisation du programme d'embellissement de la Ville, nous sommes entré en pourparlers avec les intéressés et avons obtenu une promesse de vente des matériaux estimés sur pied à emporter à la somme de 1.000 francs.

Cette indemnité serait réglée après l'accomplissement de formalités de transcription de l'acte authentique à intervenir et la délivrance par M. le

N^o 1.076

Rachat
d'arrentement

Rue des Robleds, 35

Conservateur des Hypothèques, d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou d'un certificat constatant la radiation des hypothèques inscrites.

La vente serait réalisée par devant M^e Pourbaix, notaire à Ronchin. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre, d'enregistrement et de transcription.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : 1° d'homologuer cette promesse de vente ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera imputée sur l'article 32 du budget extraordinaire de 1930 « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

D'autre part, en raison de la modicité du prix, nous vous demandons de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge légale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous venons d'obtenir une promesse de vente, au profit de la Ville, d'un immeuble sis à Lille, rue de Paris, 287, dont la démolition s'impose pour permettre l'élargissement de la rue des Sahuteaux et faciliter le dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au plan d'embellissement de la Ville.

Les vendeurs avaient mis comme condition essentielle à la signature de cette promesse l'obligation pour la Ville de régler la question d'éviction du commerçant occupant l'immeuble.

Nous sommes entré en pourparlers avec M^{me} V^{ve} Charles Leroncé, née Valentine Vandendriessche qui exploite dans la dite maison un commerce de débit de boissons et de tabac.

M^{me} Leroncé a accepté de résilier au profit de la Ville tous les droits d'occupation qu'elle détient en vertu d'un bail sous seings privés du 27 février 1925 dont l'expiration a été fixée au 31 mars 1937, par arrêt de la Cour de Douai du 25 octobre 1927. La date de départ sera fixée par la Ville ; elle sera signifiée par lettre recommandée, au moins trois mois avant le jour imparti pour rendre libres les locaux occupés par M^{me} Leroncé. Cependant la date de départ pourra être également fixée par la cédante à la condition qu'elle rende les locaux libres plus tôt qu'ils ne le seraient dans le premier cas. La Ville devra en être avisée, par lettre recommandée, au moins un mois à l'avance.

Il a été convenu que la Ville réglerait à la cédante une indemnité forfaitaire de 265.000 francs payable en deux versements : le premier, de 150.000 francs dans le délai de 20 jours qui suivra : a) la date de la lettre

N° 1.077

*Eviction
de locataire
Rue de Paris, 287*

*Règlement
d'indemnité*

recommandée de la Ville si c'est elle qui lui délivre congé ; b) la date de la lettre recommandée de la cédante si c'est elle qui manifeste son intention de partir ; le solde, soit 115.000 francs dans le délai de 20 jours qui suivra la date à laquelle M^{me} Leroncé, en remettant les clefs, aura fait constater que les locaux occupés actuellement par elle sont complètement évacués.

Avant tout règlement d'indemnité, la cédante devra remettre à la Ville un certificat délivré par le Tribunal de Commerce attestant qu'il n'existe sur son fonds de commerce aucune inscription de privilège du vendeur, de nantissement du trésor ni aucune opposition quelconque.

Jusqu'au jour où elle quittera l'immeuble, M^{me} Leroncé devra continuer à payer son loyer. A compter de son départ, la Ville de Lille sera substituée aux droits et obligations de cette occupante et effectuera elle-même, dans les conditions stipulées au bail, le paiement du loyer, sans que M^{me} Leroncé puisse mettre quelqu'un en ses lieu et place et sans que la Ville permette d'exercer, dans cet immeuble et en attendant la démolition, un commerce similaire à celui qu'exploitait la cédante.

M^{me} Leroncé s'est engagée :

a) A prévenir en temps voulu la Société « L'Union », qui perçoit actuellement les loyers des sous-locations de l'immeuble, qu'à partir de la date à laquelle elle évacuera les parties d'immeuble qu'elle occupe, les dits sous-locataires auront directement à faire avec le propriétaire de l'immeuble ;

b) A donner officiellement congé à tous ses sous-locataires pour la date à laquelle elle quittera elle-même les lieux ;

c) A ne pas rouvrir une maison de même commerce, et à ne pas reprendre une maison à usage de ce commerce, en remplacement de celle faisant l'objet de l'accord intervenu avec elle, dans un immeuble pour lequel la Ville a actuellement une demande d'expropriation en cours.

En conséquence, toute contravention à cet engagement enlèvera à M^{me} V^{ve} Leroncé le droit de réclamer une indemnité au moment de l'expropriation de l'immeuble où le commerce aurait été réinstallé.

La restriction de ce dernier paragraphe s'applique donc aux immeubles sis dans le quartier Saint-Sauveur et limités par les rues de Paris, des Robleds, Saint-Sauveur, le Square Ruault et la rue des Sahuteaux, plus ceux situés :

Rue des Robleds, tous les numéros impairs ;

Rue Saint-Sauveur, N^{os} 51 à 95 inclus ;

Rue du Curé Saint-Sauveur, 1 à 9 inclus et tous les numéros pairs ;

Rue des Sahuteaux, 2 à 8 inclus.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions : a) de ratifier la promesse de cession que nous vous soumettons ; b) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 32 du budget extraordinaire « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A la date du 15 janvier 1916, le rez-de-chaussée de l'immeuble situé 8, rue des Robleds, a été réquisitionné par la Ville pour le logement de familles sinistrées.

M. Lefebvre, propriétaire, sollicite le paiement d'une indemnité pour cette occupation.

Des renseignements figurant sur les contrôles financiers de la Ville, il ressort que le montant de la location de ce logement a été acquitté par les soins de la Préfecture à partir du 1^{er} juillet 1919.

Dans ces conditions, nous vous proposons de décider le paiement à M. Lefebvre des loyers dus pour la période du 15 janvier 1916 au 30 juin 1919, en adoptant la base de 50 francs par mois, soit une indemnité de 2.075 francs.

La dépense sera prélevée sur le crédit N° 233 du Budget supplémentaire de 1930 « Réquisition de logement pendant la guerre ».

Adopté.

N° 1.078

Réquisition
de logement
pendant la guerre
8, Rue des Robleds

Règlement
d'indemnité

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : a) de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; b) de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aurait la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1° M^{lle} Maria Lambelin, qui occupe, à compter du 1^{er} novembre 1930, deux pièces au 1^{er} étage de la maison sisé rue du Curé Saint-Sauveur, 48, moyennant une redevance mensuelle de 17 francs ;

2° M. Florimond Havégher, qui occupe, à compter du 1^{er} novembre 1930, deux pièces et un réduit au 1^{er} étage de la maison située rue des Robleds, 30, moyennant une redevance mensuelle de 40 francs ;

3° M^{me} Dargon, qui occupe, à compter du 1^{er} novembre 1930, deux pièces et un débarrasseur au 1^{er} étage de l'immeuble 1, rue de Cysoing, moyennant une redevance mensuelle de 30 francs, augmentée de l'abonnement aux

N° 1.079

Occupations
d'immeubles

eaux, de la vidange de la fosse d'aisances et des primes d'assurances contre l'incendie ;

4° *M. Maurice Polet*, qui occupe, à compter du 15 novembre 1930, le rez-de-chaussée et le 2° étage de la maison sise rue de la Vignette, 55, moyennant une redevance mensuelle de 200 francs ;

5° *M. Gustave Rypert*, qui occupe, à compter du 1^{er} décembre 1930, trois pièces au rez-de-chaussée de la maison rue Fombelle, 18, moyennant une redevance mensuelle de 50 francs, augmentée de 2 francs par mois pour la consommation d'eau ;

6° *M. Louis Delannoy*, qui occupera, à compter du 1^{er} janvier 1931, deux pièces au 2° étage de l'immeuble rue du Curé Saint-Sauveur, 38, moyennant une redevance mensuelle de 25 francs augmentée des frais de vidange de la fosse d'aisances ;

7° *M. Vailleau et M^{me} Loïselle*, qui occupent, à compter du 15 décembre 1930, une maison située avenue Champon, 19, moyennant une redevance mensuelle de 24 francs ;

8° *M^{me} Dujardin*, qui occupera, à compter du 1^{er} janvier 1931, trois pièces, au rez-de-chaussée de l'immeuble 9, rue Gustave Delory, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs.

D'autre part, nous avons loué à M. Albert Choquel une maison sise à Lille, rue Bouguereau, N° 3, pour une année du 1^{er} octobre 1930, moyennant un loyer mensuel de 200 francs, augmenté de la consommation d'eau et du coût de la vidange de la fosse d'aisances, suivant bail que nous vous soumettons.

Nous vous proposons de ratifier les décisions que nous avons prises et d'autoriser ces occupations aux conditions ci-dessus énoncées.

Enfin, par votre délibération du 12 juillet 1928, vous aviez, en exécution de l'obligation faite à la Ville de prendre en charge le logement de M. le Secrétaire Général de la Mairie, décidé le remboursement à M. Planque du loyer et des différentes charges dus en vertu d'un bail à lui consenti pour un immeuble sis à Lille, boulevard Papin, 11.

M. Planque vient d'obtenir le renouvellement de ce bail, pour une durée de six années à compter du 1^{er} janvier 1931, moyennant une augmentation annuelle de loyer de 1.000 francs, ce qui porte le loyer à 6.000 francs par an plus charges.

Cette augmentation étant conforme au taux de majoration prévu par la loi pour les loyers des locaux à usage d'habitation, nous vous prions de nous autoriser à rembourser à M. Planque le loyer et les charges dus en vertu de ce nouveau bail, ainsi que les frais de timbre et d'enregistrement du contrat.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication publique du 15 décembre, concernant la fourniture des effets d'habillement, n'a pas donné de résultats pour le 3^e lot comprenant les coiffures et accessoires.

Nous avons donc provoqué les offres de M. Mirou, fournisseur depuis plusieurs années, qui nous a remis les prix suivants :

Services généraux :

Casquettes 29 75

Police :

Képi d'Inspecteur principal 120 »
» d'Inspecteur 110 »
» de Sous-Inspecteur 99 »
» de Brigadiers (plaque comprise) 36 »
» de Sous-brigadier (plaque comprise) 35 »
» d'Agents (plaque comprise) 33 50
» Garde de bois et jardin 40 50
Casquette Agent cycliste 36 50

Musique Municipale :

Képi de musicien 32 »

Votre Commission de l'Habillement, après examen de ces prix, a estimé qu'il y avait lieu de passer marché avec M. Mirou.

Nous vous proposons de vous rallier à cet avis et de nous autoriser à signer la convention nécessaire.

La dépense évaluée approximativement à 12.000 francs sera prélevée sur les crédits ordinaires du budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les installations de forains : a) boulevard des Ecoles, où se tient la Foire de Pâques ; b) place de la République, où siègera désormais la Foire d'Hiver, occasionnent, chaque fois, des détériorations aux terre-pleins de ces places.

Au lieu de réclamer aux intéressés le montant, difficilement évaluable, des réparations leur incombant de ce chef, nous avons pensé qu'il serait

N° 1.080

Services
Municipaux

Fournitures
de coiffures

Marché

N° 1.081

I. Foire de Pâques.
II. Foire d'Hiver.

Redevance
supplémentaire

préférable et plus conforme à l'équité, de récupérer, au moyen d'une majoration des droits de place, les frais de remise en état à exposer par la Ville.

Si vous partagez cette manière de voir, nous vous proposons de décider que le tarif approuvé par votre délibération du 10 mars 1930 sera augmenté de 25 % en ce qui concerne les emplacements occupés par les forains aux lieux précités.

Il est bien entendu que les détériorations causées par la pose de canalisations quelles qu'elles soient resteront comme par le passé à la charge des intéressés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.082

MESSIEURS,

Ecoles :
a) *Léon Trulin ;*
b) *M^{me} Campan.*

*Création
de classes*

Les effectifs des écoles Léon Trulin, avenue Verhaeren, et M^{me} Campan, rue Broca, s'accroissent sans cesse :

L'école Léon Trulin compte 162 élèves inscrits, répartis dans 3 classes ;

L'école M^{me} Campan compte 246 élèves inscrits, répartis dans 5 classes.

M. l'Inspecteur Primaire donne un avis favorable à la création : 1° d'une quatrième classe à l'école Léon Trulin ; 2° d'une sixième classe à l'école M^{me} Campan.

Nous vous prions d'accepter les créations proposées et de prendre l'engagement de supporter les dépenses mises à la charge de la Ville par l'article 4 de la loi du 19 Juillet 1889 en ce qui concerne les indemnités de résidence, de logement, l'entretien des bâtiments, le chauffage, etc...

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.083

MESSIEURS,

Bourses et subsides

*Année scolaire
1930-1931*

D'accord avec votre 4^e Commission, nous soumettons à votre approbation les propositions d'allocation des bourses et subsides ci-après pour l'année scolaire 1930-1931 :

I. — LYCÉE FAIDHERBE

Edmond Bailloux, externat simple et livres	862 »
Gabriel Baumelou, externat simple et livres	877 »
Fernand Bécourt, livres	130 »
Roger Bernadou, livres	175 »
Arthur Bonnaillie, externat surveillé et livres	1.280 »

Alfred Boone, externat simple et livres	902 »
Pierre Breuillard, livres	100 »
André Buridant, externat surveillé et livres	508 »
Jacques Chatenay, complément demi-pension	896 »
Pierre Degouge, livres	160 »
Robert Desreumaux, externat surveillé et livres	644 »
Jean Devos, livres	130 »
Albert Ducourant, complément externat simple et livres	524 »
Marc Dufaure, livres	160 »
Gaëtan Dufrenne, livres	200 »
Raymond Duriez, livres	130 »
François Gavelle, externat simple	540 »
Eugène Ghesquière, livres	130 »
Francis Ghesquière, livres	130 »
Pierre Gruloos, livres	175 »
Marius Lasante, livres	160 »
Henri Legrand, livres	130 »
Ernest Lelong, complément de pension	540 »
Daniel Leturgez, livres	130 »
Danielle Liégeois, livres	250 »
René Mammez, complément externat surveillé et livres	538 »
Raymond Pollart, livres	130 »
Jean Pommey, complément externat simple	378 »
Georges Pratte, livres	130 »
Marcel Regnière, externat surveillé et livres	1.280 »
André Renard, externat surveillé et livres	1.240 »
Jean-Marie Ruelle, livres	130 »
Gabriel Siegj, livres	200 »
Marcel Simon, livres	130 »
Jean Tristram, complément demi-pension	1.998 »
Pierre Vanreysseberge, complément externat surveillé et livres	980 »
Daniel Wallard, livres	200 »

II. — LYCÉE FÉNELON

Violette Barboux, externat simple et livres	822 »
Hortense Billy, complément demi-pension et livres	804 »
Blanche Bonguet, externat surveillé et livres	1.038 »
Suzanne Bonveur, externat simple	702 »
Andrée Bouchery, externat surveillé et livres	1.200 »
Renée Boudrique, complément de bourse	467 »
Jacqueline Compain, livres	120 »
Georgette Crousse, externat simple et livres	822 »
Delforge Germaine et Madeleine, livres	240 »
Demoustier Denise, livres	120 »
Demoustier Thérèse, complément externat surveillé et livres	458 »
Jeanne Gaboreau, livres	80 »

Madeleine Grégoire, externat simple et livres	822 »
Colette Grenet, livres	120 »
Renée Jacquart, livres	80 »
Renée Jacquemet, externat surveillé et livres	1.200 »
Janine Lecouffe, livres	120 »
Andrée Lemaire, externat surveillé	594 »
Françoise Lesoin, demi-pension et livres	1.394 »
Etiennette l'Hermitte, externat simple	324 »
Suzanne Magot, externat surveillé	1.200 »
Aricknaz Mamez, externat simple et livres	822 »
Mireille Marsy, livres	120 »
Sylviane Migaud, livres	120 »
Lucienne Mollard, livres	80 »
Suzanne Montjotin, demi-pension et livres	1.394 »
Andrée Pidoux, livres	120 »
Thérèse Pollart, demi-pension et livres	1.394 »
Paulette Queval, livres	120 »
Madeleine Richard, livres	80 »
Geneviève Schrycke, externat simple	324 »
Marie-Louise Thisse, complément demi-pension et livres	1.712 »
Léone Uyttrelst, externat simple et livres	822 »

III. — BOURSES REMBOURSABLES

ECOLE DES BEAUX-ARTS DE PARIS

Gérard Choain	4.000 »	François Fauck	4.000 »
Auguste Marissal	3.500 »		

CONSERVATOIRE DE PARIS

Monique Dodanthun ...	4.000 »	Robert Dupuis	5.000 »
-----------------------	---------	---------------------	---------

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS

Maurice Delobel	4.000 »
-----------------------	---------

FACULTÉ DE MÉDECINE

Sergine Boon	5.000 »	Marguerite Chatelain ..	2.000 »
Louis Tragan	3.600 »	Clémence Fairise	1.200 »
Fernand Dreeq	3.000 »		

FACULTÉ DE DROIT. — COURS COMMERCIAL

Maurice Knyht	3.000 »
---------------------	---------

ECOLE DES ARTS ET MÉTIERS

Edmond Brisy	4.000 »
--------------------	---------

INSTITUT INDUSTRIEL

Emile Vasseur 1.500 »

ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

Gilbert Guichet 1.200 »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'extension du Faubourg des Postes nous a amené à envisager :

a) La création d'un groupe scolaire ;

b) L'établissement d'une voie de communication assurant la liaison entre les deux importants Faubourgs des Postes et d'Arras.

A cet effet, nous sommes entré en pourparlers avec les propriétaires des terrains intéressés par ces projets.

M. et M^{me} Waeghe-Marcellis, demeurant à Lille, 39, rue d'Austerlitz, nous ont consenti une promesse de vente d'une parcelle sise à Lille, rue Jules Breton prolongée, reprise au cadastre sous partie du N° 609 de la Section E pour une superficie d'environ 288 mètres carrés.

Cette vente aurait lieu notamment moyennant un prix calculé à raison de 35 francs le mètre carré. Un mesurage ultérieur effectué, aux frais de la Ville, par MM. Lamouret et Delautre, géomètres à Lille, déterminerait la surface exacte du dit terrain.

Ce prix serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix. Les vendeurs s'engageraient toutefois à rendre le terrain libre d'occupation le 1^{er} novembre 1931.

La vente serait réalisée par devant M^e Fournier, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Les vendeurs ont déclaré que cette promesse de vente serait nulle et non avenue si elle n'était ratifiée dans votre présente séance.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur fonds d'emprunt.

Adopté.

N° 1.084

*Programme des
Grands Travaux
Faubourgs
des Postes
et d'Arras*

*Création
d'un groupe
scolaire
et d'une voie reliant
ces deux faubourgs*

Achat de terrain

Waeghe

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.085

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux*

*Faubourgs
des Postes
et d'Arras*

*Création
d'un groupe
scolaire
et d'une voie reliant
ces deux faubourgs*

Achat de terrain

Clinckemaillie

L'extension du Faubourg des Postes nous a amené à envisager :

- a) La création d'un groupe scolaire ;
- b) L'établissement d'une voie de communication assurant la liaison entre les deux importants Faubourgs des Postes et d'Arras.

A cet effet, nous sommes entré en pourparlers avec les propriétaires des terrains intéressés par ces projets.

M. et M^{me} Clinckemaillie-Vandenberghé, demeurant au Kursaal de Middelkerke (Belgique), nous ont consenti une promesse de vente de diverses parcelles de terrain d'une superficie d'environ 8.826 mètres carrés, sises à Lille, rue Jules Breton prolongée, reprises au cadastre Section E N° 609 P.

Cette vente aurait lieu notamment moyennant un prix calculé à raison de 35 francs le mètre carré. Un mesurage ultérieur effectué aux frais de la Ville, par MM. Lamouret et Delautre, géomètres à Lille, déterminerait la surface exacte des dites parcelles.

Ce prix serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix. Les vendeurs s'engageraient toutefois à rendre les terrains libres d'occupation le 1^{er} novembre 1931.

La vente serait réalisée par devant M^e Fournier, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Les vendeurs ont déclaré que cette promesse de vente serait nulle et non avenue si elle n'était ratifiée dans votre présente séance.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur fonds d'emprunt.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'extension du Faubourg des Postes nous a amené à envisager :

- a) La création d'un groupe scolaire ;
- b) L'établissement d'une voie de communication assurant la liaison entre les deux importants Faubourgs des Postes et d'Arras.

A cet effet, nous sommes entré en pourparlers avec les propriétaires des terrains intéressés par ces projets.

M. et M^{me} Marescaux-Marlier, demeurant à Loos-lez-Lille, rue du Faubourg des Postes prolongée, 47, nous ont consenti une promesse de vente d'une parcelle, d'une superficie d'environ 12.000 mètres carrés, reprise au cadastre de Lille, Section E, N° 742 P et au cadastre de Loos, Section B, N° 371 P.

Cette vente aurait lieu notamment moyennant un prix calculé à raison de 50 francs le mètre carré. Un mesurage ultérieur, effectué aux frais de la Ville, par MM. Lamouret et Delautre, géomètres à Lille, déterminerait la surface exacte du dit terrain.

Ce prix serait payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aurait lieu le 1^{er} octobre 1931, à la condition toutefois que le paiement du prix soit effectué pour cette date.

La vente serait réalisée par devant M^e Vandebussche, notaire à Lille. La Ville supporterait les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Les vendeurs ont déclaré que cette promesse de vente serait nulle et non avenue si elle n'était ratifiée dans votre présente séance.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur fonds d'emprunt.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, la Ville a acquis un immeuble sis à Lille, rue Gombert, 8 bis, à usage de débit de boissons.

Nous sommes entré en pourparlers avec la « Brasserie du Coq Hardi » à l'effet d'obtenir la cession, au profit de la Ville, des droits d'occupation

N° 1.086

*Programme des
Grands Travaux*

*Faubourgs
des Postes
et d'Arras*

*Création
d'un groupe
scolaire
et d'une voie reliant
ces deux faubourgs*

Achat de terrain

Marescaux

N° 1.087

*Eviction
de locataire
Rue Gombert, 8 bis*

*Règlement
d'indemnité*

qu'elle détient en vertu d'un bail de 9 années et 6 mois, ayant commencé à courir le 1^{er} janvier 1923.

La dite Société a bien voulu consentir cette résiliation moyennant paiement par la Ville d'une indemnité forfaitaire de 2.500 francs.

Il a été convenu que la Ville ferait son affaire personnelle de la question d'éviction de la sous-locataire, M^{me} V^{ve} Heylen, avec qui la Brasserie du Coq Hardi a conclu un bail de 9 ans et 6 mois à partir du 1^{er} janvier 1923.

La date de la cessation du bail de la Brasserie du Coq Hardi sera la même que celle du bail consenti à M^{me} Heylen ; elle sera notifiée par la Ville et au moyen d'une lettre recommandée.

Le paiement de l'indemnité ci-dessus fixée sera effectué par la Ville, en un seul versement, dans le délai de vingt jours de la date à laquelle le dit immeuble aura complètement été évacué et après qu'il aura été délivré à la Ville par M. le Greffier du Tribunal de Commerce, à la suite des formalités de publication, les certificats constatant qu'il n'existe du chef de la « Brasserie du Coq Hardi » sur ce fonds de commerce aucune inscription de privilège du vendeur, du Trésor, de nantissement, ni aucune opposition.

Jusqu'au jour où M^{me} Heylen, sous-locataire, quittera l'immeuble, la Société de la « Brasserie du Coq Hardi » devra continuer à percevoir le loyer à payer par cette dernière et opérer elle-même le règlement de son loyer aux Consorts Delforge, principaux locataires du dit immeuble. Le jour de l'évacuation complète de cette maison, la Ville sera substituée aux droits et obligations de la « Brasserie du Coq Hardi » et effectuera, elle-même, dans les conditions stipulées au bail, le paiement du loyer aux principaux locataires, sans que la Société cédante puisse mettre quelqu'un en ses lieu et place et sans que la Ville permette d'exercer dans l'immeuble, en attendant sa démolition, un commerce similaire à celui qu'exerçait la Société cédante.

La « Brasserie du Coq Hardi » s'est en outre engagée à ne pas transporter la licence du débit de boissons exploité dans l'immeuble situé rue Gombert, 8 bis, dans un immeuble pour lequel la Ville est saisie actuellement d'une demande d'expropriation.

En conséquence, toute contravention à cet engagement enlèvera à la « Brasserie du Coq Hardi » le droit de réclamer une indemnité au moment de l'expropriation de l'immeuble où le commerce aura été réinstallé.

Cette restriction s'applique aux immeubles ci-dessous désignés situés dans le quartier Saint-Sauveur :

- a) Tous les immeubles limités par les rues de Paris, des Robleds, Saint-Sauveur, le Square Ruault et la rue des Sahuteaux ;
- b) Rue des Robleds, tous les numéros impairs ;
- c) Rue Saint-Sauveur, N^{os} 51 à 95 inclus ;
- d) Rue du Curé Saint-Sauveur, 1 à 9 inclus et tous les numéros pairs ;
- e) Rue des Sahuteaux, 2 à 8 inclus.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, de ratifier cette promesse de cession et de décider que la dépense en résultant : principal et frais, sera prélevée sur l'article 33 du budget extraordinaire de 1930 « Reconstitution foncière de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un plancher en béton armé a été construit autrefois à l'école Baggio, rue Racine, pour y installer l'atelier de menuiserie. Cet atelier a été transporté ensuite dans un autre local et c'est l'imprimerie qui a pris sa place.

Le plancher en béton armé qui convenait parfaitement pour la menuiserie n'a pas une résistance suffisante pour supporter les nouvelles machines dont est dotée notre école.

Nous avons chargé M. Delannoy, architecte, qui a dirigé les travaux de construction du plancher en béton armé, d'étudier en accord avec notre service des travaux le renforcement de cet ouvrage.

Il a été reconnu que le procédé le plus simple et le plus économique consistait à doubler la poutre longitudinale et les poteaux par des parties métalliques et d'élargir les semelles de fondation de ces poteaux.

Une étude a été demandée à un constructeur spécialiste, M. Edgar Grulois, 76, rue du Faubourg de Douai. La proposition faite s'élève à 7.215 francs ; elle est bien établie et avantageuse pour la Ville.

La dépense totale ressort à 14.700 francs et se répartit comme suit :

Poutres et poteaux métalliques	7.215 frs
Élargissement des semelles de fondation des poteaux, terrassement, béton, raccords de carrelage, enduits au ciment sur poteaux, peinture des poutres métalliques, travaux divers. Prévision	6.785 frs
Total	14.000 frs
Honoraires de l'Architecte : 5 %	700 frs
Ensemble	14.700 frs

D'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions, nous vous demandons de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec M. Edgar Grulois et de voter un crédit de 14.700 francs à inscrire au Budget Extraordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

N° 1.088

Ecole Baggio

*Renforcement
d'un plancher
en béton armé*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.089

Monument
aux Fusillés

Maquette en bronze

Marché

MESSIEURS,

M. Félix Desruelles, le distingué sculpteur du Monument aux Fusillés, serait heureux que la maquette de son monument — qui figura au Salon — fut reproduite en matière durable et conservée au Palais des Beaux-Arts.

Cette maquette, œuvre directe du sculpteur, toute imprégnée de son talent, mérite d'être sauvée de l'oubli. Elle représente, en effet, beaucoup plus que le monument lui-même qui, taillé dans la pierre, n'est qu'une copie de l'œuvre conçue par le cerveau de l'artiste et née de là glaise sous son pouce de créateur.

La reproduction en bronze coûterait de 25.000 à 30.000 francs. M. Félix Desruelles n'est pas fortuné ; mais, si la Ville acceptait de rendre à son talent cet hommage mérité, digne récompense de son probe travail, il compléterait, au-dessus de 20.000 francs, la somme nécessaire à l'exécution de ce bronze.

D'accord avec votre 4^e Commission, nous vous prions de nous autoriser à passer marché avec M. Desruelles, en vue de l'acquisition, au prix de 20.000 francs, de cette maquette qui sera déposée au Palais des Beaux-Arts.

La dépense sera imputée sur le crédit prévu au Budget sous la rubrique « Accroissement des Collections des Musées ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.090

Tramways E.L.R.T.

Ligne N° 2
de Lille à Leers

Modification
des voies
rue de Bouvines

MESSIEURS,

La Société « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » a présenté un projet de modification au tracé des voies de la ligne de Lille à Leers, rue de Bouvines, entre le Pont de Fives et la rue Marengó.

Ce projet résulte d'une longue étude menée de concert entre l'E. L. R. T., le Service du Contrôle des voies ferrées d'intérêt local et votre Commission de la Voie Publique.

Au cours de l'enquête prescrite par arrêté préfectoral du 5 novembre 1930 et qui a eu lieu du 20 novembre au 9 décembre 1930, une seule opposition a été présentée. L'opposant préconise une modification du tracé par les rues de Châteaudun, de La Phalecque et de Bouvines. Pour des raisons purement techniques, cette solution est inadmissible, les courbes de rayon minimum étant impossibles à inscrire aux angles de rue indiqués.

Nous vous proposons donc de donner avis favorable à l'exécution de ce projet.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville a obtenu de la Commission Départementale des Dommages de Guerre, pour la restauration et le remplacement du matériel cultuel, les indemnités suivantes :

N° 1.091
—
Dommages
de guerre
—
Remboursement
d'avances
—

1° <i>Eglise Saint-André :</i>	
Cloches	141.792 Frs
2° <i>Eglise de La Madeleine :</i>	
A) Matériel cultuel	360 »
B) Orgues	14.400 »
C) Cloche	9.184 »
3° <i>Eglise Saint-Martin d'Esquermes :</i>	
A) Cloches	14.435 »
B) Orgue (réparation)	670 »
4° <i>Eglise Saint-Michel :</i>	
A) Cloches	72.096 »
B) Orgues	24.059 »
5° <i>Eglise Sainte-Catherine :</i>	
A) Cloches	48.000 »
B) Carillon	68.400 »
C) Etain des orgues	16.000 »
D) Matériel du culte	112 »

Les doyens des Paroisses de La Madeleine et de Saint-Martin d'Esquermes ont remplacé à leurs frais une partie du matériel de leurs églises et ont dépensé à cet effet :

1° <i>La Madeleine :</i>	
A) Orgues	17.000 frs
B) Matériel cultuel	400 »

La somme de 360 fr. allouée par la Commission a été encaissée en novembre par M. le Receveur Municipal.

L'indemnité de 9.184 fr. pour la cloche est encore entièrement disponible. Le doyen de la paroisse a demandé l'autorisation de la remplacer à ses frais.

2° <i>Saint-Martin d'Esquermes :</i>	
A) Orgues	904 10
B) Cloches	25.651 »

Nous avons déjà remboursé au doyen une somme de 6.931 francs sur le prix des cloches.

Sur les indemnités allouées pour le matériel des autres églises, il reste un disponible de :

1° *Saint-André* :

Cloches	74.506 60
---------------	-----------

Le doyen a demandé l'autorisation d'affecter une partie de cette somme à la réfection des vitraux et d'exécuter les travaux à ses frais. La dépense totale s'élèverait à 62.340 francs que ce dernier avancerait si l'autorisation lui était donnée.

2° *Saint-Michel* :

A) Cloches	18.038 frs
B) Orgues	24.059 »
	<hr/>
	42.097 frs
	<hr/>

Le doyen a demandé l'autorisation d'affecter le disponible restant sur les cloches à la réfection complète des orgues et d'avancer lui-même la somme nécessaire à l'exécution de ces travaux.

D'autre part, les indemnités allouées pour la réfection et la réinstallation complète du matériel de l'Eglise Sainte-Catherine sont encore entièrement disponibles. Le doyen de la paroisse a demandé l'autorisation d'exécuter les travaux à ses frais. A cet effet, il nous présente des devis qui s'élèvent à 129.350 francs.

Nous vous proposons, en conséquence :

1° D'autoriser, d'accord avec vos 2° et 3° Commissions, les desservants des paroisses à exécuter les travaux à leurs frais, à charge par eux de les soumettre au contrôle de la Ville ;

2° De décider : A) le remboursement aux personnes intéressées, sur la production des justifications réglementaires visées par le Service du Contrôle de la Reconstitution, des sommes avancées par elles, à concurrence des indemnités touchées par la Ville et au fur et à mesure des encaissements ; B) l'ouverture à cet effet d'un crédit de 265.905 francs, à inscrire dans les comptes de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 23 octobre dernier, vous avez été appelés à admettre en recette la somme de 3.100 francs, représentant le montant de l'indemnité allouée par la Compagnie d'Assurances « L'Ancienne Mutuelle du Calvados », à raison des dégâts occasionnés dans le logement de la Directrice de l'Ecole Daguerre, 5, rue Saint-Michel, le 2 septembre 1930, lors d'un commencement d'incendie.

Les réparations ont été effectuées. Pour nous permettre d'en régler le coût, nous vous proposons de décider l'ouverture d'un crédit de 3.100 francs à ouvrir au compte de l'exercice 1930.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 3.100 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

N° 1.092

Assurances

Réfection de locaux

Ecole Maternelle
Daguerre

Ouverture
de crédit

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Henri Désiré Demarcq, ex-inspecteur de la police de sûreté, est décédé le 29 novembre 1930, en possession d'une pension de 3.515 fr. 80, sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} octobre 1924.

Sa veuve, la dame Marie-Louise Debosschère, sollicite le règlement de sa pension de retraite, conformément à l'article 8 des statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° Que la dame Debosschère est née à Lille le 30 mars 1868 ;
- 2° Que M. Demarcq et la dame Debosschère ont contracté mariage le 23 janvier 1893 ;
- 3° Que M. Demarcq est décédé le 29 novembre 1930 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Demarcq ;

Les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, desquels il résulte que M^{me} V^{ve} Demarcq a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : 3.515 fr. 80 : 2 = 1.757 fr. 90 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de M^{me} V^{ve} Demarcq à 1.757 fr. 90 à partir du 30 novembre 1930, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

N° 1.093

Liquidation
de pension

Police

V^{ve} Henri Demarcq

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.094

*Liquidation
de pension*

*Services
Municipaux*

Oscar Delonque

MESSIEURS,

M. Oscar Achille Delonque, chef de bureau de 1^{re} classe, né à Lille le 12 mai 1870, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} janvier 1931.

Entré à la Mairie le 1^{er} janvier 1896, M. Delonque comptera au 31 décembre 1930, 35 ans de service avec un traitement moyen de 24.000 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Delonque a droit :

Pour 30 ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit :

$\frac{24.000}{2}$	=	Frs 12.000 »
<hr style="width: 100%;"/>			
Pour 5 ans : 5/40 de 24.000 fr.		» 3.000 »
<hr style="width: 100%;"/>			
Total			Frs <u>15.000 »</u>

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Delonque, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} janvier 1931 une pension annuelle de 15.000 francs.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 12.500 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1930.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.095

*Repos
hebdomadaire*

Dérogation

Avis

MESSIEURS,

M. Henri Deneuille, opticien, 43, rue du Molinel, à Lille, a formulé une demande à l'effet d'obtenir une dérogation à la loi sur le repos hebdomadaire.

Aux termes de l'article 35, livre II, du Code du Travail, le Conseil Municipal doit émettre son avis sur les demandes de l'espèce.

Après avoir consulté les Syndicats professionnels : a) patronaux ; b) ouvriers, votre 5^e Commission a émis un avis défavorable sur la demande dont il s'agit.

Nous vous prions de vouloir bien vous ranger à cette manière de voir.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La police d'assurance N° 514.212 garantissant la Ville contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile à raison des accidents causés aux tiers par deux arroseurs automobiles, marque « Dion Bouton », 24 H. P., 3 places, N°s 1294 D 1 et 1294 D 2, utilisés par le Service de la Propreté Publique, arrive à expiration le 8 janvier 1931.

La Compagnie « Mutuelle Générale Française » nous a avisé qu'en raison du déficit de cette branche accident, elle ne pourrait consentir au renouvellement de ce contrat qu'à la condition de porter pour les deux véhicules la prime annuelle à 800 francs, frais et impôts en sus. La prime payée au cours de notre dernière police n'était que de 200 francs par an.

Nous avons immédiatement fait appel à différentes Compagnies d'Assurances, mais les tarifs proposés par celles-ci sont nettement supérieurs à celui de la « Mutuelle Générale Française ».

Nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, en conséquence, de nous autoriser à passer avec cette dernière Compagnie une nouvelle police sous le N° 1.111.074 à partir du 8 janvier 1931 en vue d'assurer la Ville contre les réparations civiles auxquelles elle serait tenue du fait d'accidents causés par les deux arroseurs et ce, jusqu'à concurrence de 100.000 francs par sinistre.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 5 mars 1926, le Conseil Municipal a décidé de servir à M^{me} Houvenaghel, veuve d'un ouvrier du Service de la Propreté Publique décédé à la suite d'un accident de travail, une rente annuelle et viagère de 4.010 fr. 40 calculée sur un salaire de 6.708 francs par an.

Le montant de cette rente déterminé lors d'une conciliation intervenue devant M. le Président du Tribunal Civil de Lille, le 22 janvier 1926, a été payé à M^{me} Houvenaghel, à partir du 23 octobre 1925, date du décès de son mari.

La loi du 15 août 1929, relative au rajustement des rentes des victimes d'accidents de travail, dispose en son article 2 que le conjoint a droit à une allocation égale au montant de sa rente sans que toutefois la rente augmentée de la majoration puisse être supérieure à la rente calculée sur un salaire annuel de 8.000 francs.

N° 1.096

Assurances

Accidents aux tiers

Autos-arroseurs

Renouvellement
du contrat

N° 1.097

Application
de la loi
du 15 Août 1929

Rajustement
de la rente

M^{me} Houvenaghel

D'autre part, les majorations payées conformément aux dispositions de cette loi sont, en vertu de l'article 7 du décret du 15 juillet 1922, remboursables aux débirentiers autres que l'Etat employeur par le fonds de garantie institué par l'article 24 de la loi du 9 avril 1898 avec un intérêt au taux annuel de 5 %.

M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale vient de nous informer qu'en application des textes susvisés et, par décision en date du 3 décembre 1930 :

a) La rente à servir à M^{me} Houvenaghel devra être majorée de 589 fr. 60 par an avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 1929 ;

b) Le paiement de la dite majoration devra être effectué en même temps que celui des arrérages du principal de la rente ;

c) Le montant des sommes dues, au titre de la majoration, depuis le 1^{er} janvier 1929 devra être réglé à la première échéance trimestrielle qui suivra cette notification.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission : 1^o de nous autoriser à exécuter la décision susvisée du 3 décembre 1930, étant entendu que le crédit nécessaire au paiement de cette majoration sera prélevé sur l'article 9 du B. O. de l'exercice 1930 « Indemnité, pensions et secours, etc... » ; 2^o de décider l'admission en recette du remboursement qui nous sera fait des dites majorations avec intérêt de 5 % l'an.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 1.098

*Rupture
de canalisation
rue du
Sec-Arembault*

*Legrain
et Vanspranghe*

MESSIEURS,

Le 29 octobre dernier, les caves des immeubles sis rue du Sec-Arembault, N^{os} 16 et 35, occupés respectivement par MM. Legrain et Vanspranghe, ont été inondées à la suite d'une rupture de canalisation d'eau.

Les intéressés nous ont réclamé le montant des dégâts occasionnés du fait de cet accident et qui s'élèvent à :

1.477 fr. 50 pour M. Legrain ;

300 francs pour M. Vanspranghe.

Etant donné que cette évaluation a été reconnue exacte, nous vous proposons de décider le paiement des sommes susvisées qui seront prélevées sur le crédit des Eaux, article 61 B. O. de 1930.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Pierre Fiard, dit Frady, Directeur des Théâtres Municipaux, a sollicité, pour des raisons qu'il nous a longuement exposées, la prorogation, pour la saison 1931-1932, du contrat que la Ville lui a consenti, le 21 mai 1928, en vue de l'exploitation de nos théâtres pendant les saisons 1928-1929, 1929-1930, 1930-1931.

En accord avec l'Administration Municipale, nous vous proposons de donner une suite favorable à cette demande et, en conséquence, de nous autoriser à passer avec M. Frady la convention nécessaire.

Il reste bien entendu que l'exploitation de nos théâtres continuera, pendant cette période, à être régie par le cahier des charges approuvé par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 24 février 1928, exception faite, toutefois, en ce qui concerne la durée de la saison théâtrale qui est réduite à cinq mois pour le Grand Théâtre et maintenue à six mois pour le Théâtre Sébastopol.

Adopté.

N° 1.099

*Théâtres
Municipaux*

Exploitation

Saison 1931-1932

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Administration du Lycée Fénelon nous a fait parvenir une demande de remises d'ordre en faveur d'élèves absentes pendant plus d'un mois pour raison de santé ou changement de résidence :

M ^{lles} Ginette Halipré, pensionnaire	805 »
Françoise Verdier, pensionnaire	322 »
Andrée Hesfelle, pensionnaire	322 »
Jeanne Delannoy, pensionnaire	55 33
Eveline Wood, demi-pensionnaire	219 »
Simone Levat, demi-pensionnaire	114 »

Nous vous prions, conformément à l'avis exprimé par le Conseil d'Administration du Lycée Fénelon et d'accord avec vos 3^e et 4^e Commissions, de donner un avis favorable à la dite demande.

Adopté.

N° 1.100

Lycée Fénelon

*Internal
municipal*

Remises d'ordre

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.101

MESSIEURS,

Lycée Fénelon

Internat
municipalCrédits
supplémentaires

Exercice 1930

Le Conseil d'Administration du Lycée Fénelon soumet à votre approbation une demande de crédits supplémentaires relatifs à l'exercice 1930.

Voici le détail de ces crédits :

Remboursement de frais de pension	1.500 frs »
Eaux	738 frs 24

Etant donné les raisons invoquées à l'appui de la demande du Conseil d'Administration, nous vous demandons, d'accord avec vos 3^e et 4^e Commissions, de donner un avis favorable à l'ouverture des dits crédits dans les comptes de l'Internat du Lycée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.102

MESSIEURS,

Lycée Fénelon

Internat

Redevances
diversesRelèvement
des tarifs

M^{me} la Directrice du Lycée Fénelon nous a fait parvenir une délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement tendant au relèvement des tarifs des redevances perçues à divers titres et qui seraient portés à :

1° *Blanchissage* : 288 fr. par an et par élève.

2° *Abonnement aux livres* :

Philosophie, Mathématiques et 1 ^{re}	150 Fr.
2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , Sèvres	125 »
Elèves gardant leurs livres pendant les vacances. Redevance fixe	40 »

3° *Frais de pension des personnes étrangères au Lycée* :

Par personne et par nuit	5 Fr.
Petit déjeuner	5 »
Déjeuner	8 »
Dîner	8 »

Les modifications ci-dessus recevraient leur application immédiate, sauf en ce qui concerne l'abonnement aux livres dont les nouveaux prix seraient perçus à partir du 1^{er} octobre 1931.

En accord avec vos 3^e et 4^e Commissions, nous vous prions de vouloir bien approuver ces nouveaux tarifs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le budget de l'Internat municipal annexé au Lycée Fénelon pour l'exercice 1931.

Il se présente comme suit :

Recettes	506.353 50
Dépenses	506.353 50

Ce budget, équilibré sans le concours d'une subvention communale, ne donne lieu à aucune observation. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du Lycée Fénelon dans sa séance du 23 novembre 1930.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec vos 3^e et 4^e Commissions, de donner un avis favorable à l'établissement dudit budget.

Adopté.

N° 1.103
—
Lycée Fénelon
—
*Internat
municipal*
—
Budget 1931
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de sa réunion extraordinaire du 28 juillet dernier, le Conseil Municipal ratifiait les propositions qui lui étaient faites en vue de l'acquisition des terrains nécessaires pour la construction d'une Cité Hospitalière, et, dans le même temps, décidait, à la suite d'une intervention de M. Ingelrans et sur notre proposition, de renvoyer pour nouvel examen la question du règlement de la note d'honoraires à M. Marché, géomètre expert, à qui avait été confié le soin de traiter avec les propriétaires des terrains, sa note d'honoraires s'élevant à la somme globale et forfaitaire de deux cent mille francs.

Les éléments d'information que nous avons recueillis nous donnent aujourd'hui la preuve que, loin d'être exagérés, les honoraires de M. Marché sont inférieurs de près de moitié à ceux qu'il aurait pu réclamer en application de tarifs ratifiés par l'Autorité Supérieure.

Aussi, nous vous proposons d'adopter les conclusions du rapport soumis à votre approbation le 28 juillet et de décider en conséquence le paiement à M. Marché de la somme de deux cent mille francs qui lui est due.

La dépense sera prélevée sur fonds d'emprunt.

M. INGELRANS. — Je me vois dans l'obligation de maintenir mon point de vue. Les remarques que j'ai présentées au cours de la dernière séance restent entières. Je persiste à estimer que, pour un travail de cet ordre,

N° 1.104
—
*Programme des
Grands Travaux*
—
*Construction
d'une Cité
Hospitalière*
—
Achat de terrains
—
*Honoraires
de M. Marché*
—

Observations
—

les émoluments accordés dépassent la norme. Tenant compte de tous les travaux faits à côté, il est anormal de payer une somme semblable pour de simples tractations en vue de l'achat et de l'échange de terrains. Quels que soient les arguments que l'on puisse produire, je maintiens ma manière de voir.

Je regrette, en outre, que l'autorité préfectorale n'ait pu empêcher de tels abus et ait ratifié pareils tarifs. Je ne puis comprendre qu'il soit permis de donner des sommes aussi importantes pour rémunérer des tractations de ce genre. Cela me paraît abusif. Je me vois donc forcé, maintenant mon précédent avis, de voter contre l'adoption de ce rapport.

J'émet, en même temps, le vœu que l'Administration Municipale se fasse l'avocat d'un réajustement de ces tarifs, qui permettent aux hommes de l'art de réclamer des honoraires dépassant la normale.

M. DELEMER. — M. Ingelrans parle d'architectes alors qu'il s'agit précisément d'un ingénieur-géomètre.

M. INGELRANS. — Je suis persuadé qu'il y a, dans cette Assemblée, des collègues qui partagent mon avis.

Si l'on compare la somme de travail fournie par cet homme de l'art avec celle que doit assumer un employé ou un ouvrier, on comprend que ces tarifs sont à réformer. L'Administration Municipale peut être obligée d'accepter une telle situation, mais il y a lieu de revenir en arrière afin d'éviter dorénavant ces abus.

M. LE MAIRE. — Notre Collègue Delemer a défendu la corporation des architectes. Elle n'est pas en cause. Il s'agit d'un géomètre-expert.

Je veux répondre à l'honorable M. Ingelrans. Notre collègue a bien voulu, au cours de notre dernière séance, demander le renvoi de cette affaire, pour examen d'un point particulier. J'ai bien volontiers accepté ce renvoi.

M. Ingelrans dit, aujourd'hui, qu'il maintient son point de vue, quels que soient les arguments nouveaux mis en ligne. Je n'ai pas la prétention de le convaincre. Toutefois, je me permets de lui faire connaître quel rôle important a joué M. Marché.

Le 28 mars, cet homme de l'art fut convoqué devant nous en compagnie du Professeur Lambret, Vice-Président de la Commission Administrative des Hospices. Nous lui avons demandé s'il était possible de grouper soixante à soixante-dix hectares d'un seul tenant, dans la plaine de Loos. Il a reconnu que cette opération n'avait de chances d'aboutir qu'à condition d'une discrétion absolue quant à nos projets, préparation secrète, rapidité d'exécution. Nous avons pris soin de souligner que, quant au règlement futur, M. Marché resterait, en ses prétentions, dans les limites du crédit prévu dans un quelconque des nombreux contrats passés par des Administrations diverses pour des opérations de cet ordre.

Dès la première quinzaine de mai, notre géomètre-expert annonçait qu'il

avait les premières signatures. Il était à même, en juillet, de remettre, par devant M^e Martin, notaire, la quasi-totalité des promesses de vente.

Que nous demande-t-il ? D'abord le remboursement de ses frais matériels et de négociations ; ensuite la rétribution du personnel de son cabinet, la rétribution des concours extérieurs auxquels il a dû faire appel, plus la rétribution normale qu'il est lui-même en droit d'espérer d'une pareille opération.

Nous nous sommes livré à une enquête auprès de la Préfecture et du Ministère. Cette enquête a révélé que si nous avions tablé sur les méthodes de calcul appliquées par ces Administrations, nous aurions été contraints d'allouer, suivant les cas, à M. Marché, ou deux cent quarante-sept mille, ou trois cent vingt-huit mille, ou trois cent mille, ou trois cent un mille, ou trois cent soixante et un mille francs. Tant et si bien qu'en lui allouant une somme forfaitaire de deux cent mille francs, nous réalisons une économie considérable.

Même si notre Collègue croit que c'est cher, qu'il me permette de lui dire que ce n'est pas trop cher. Nous avons résolu d'avoir recours à des acquisitions amiables. Elles nous ont permis de pratiquer des opérations avantageuses pour notre ville, lui donnant ainsi l'occasion de mettre sur pied un projet de grand style.

Il n'y a pas si longtemps, nous avons été contraints d'avoir recours à un Jury d'expropriations, pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'installation définitive de la Foire Commerciale. De par ce Jury, nous avons dû dépenser des millions et des millions en surnombre. Croyez-moi, M. Marché fut un intermédiaire habile.

Vous avez dit, Monsieur Ingelrans, des choses qui m'étonnent. Il semblerait à vous entendre que certains membres du Conseil Municipal partageraient votre manière de voir. Permettez-moi de vous affirmer que cela n'est pas, car ils auraient pour devoir de formuler leur opinion en séance publique. Or l'ensemble de la majorité du Conseil se trouve en complet accord avec l'Administration Municipale.

M. DUPREZ. — Nous pourrions faire paraître un « Bulletin Municipal » que liraient avec profit nos adversaires qui croient que nous abusons des deniers publics.

M. LE MAIRE. — Il s'agit, mon cher Collègue, d'un membre du Conseil Municipal qui a le droit, en séance publique, de prendre la parole pour exposer son point de vue. Il est de mon devoir de souligner que nous ne partageons pas sa manière de voir.

M. INGELRANS. — Je constate que vous arguez de ce fait que les autres administrations publiques se trouvent logées à la même enseigne. J'ai connu un temps où, à la Reconstitution Industrielle, on allouait des sommes vraiment excessives, au titre de « constitution des dossiers », pour quelques lignes à mettre sur un bout de papier, pour quelques colonnes à remplir. Mon esprit s'opposait à ce genre d'opérations.

J'estime que l'on ne peut accorder des honoraires aussi élevés, tout basés qu'ils puissent être sur des tarifs homologués, et formule le vœu que l'Administration Municipale veuille bien essayer de redresser des errements de cet ordre.

M. LE MAIRE. — Vous venez de faire allusion aux scandales des Régions Libérées. J'en prends acte.

Permettez-moi de souligner que les résolutions prises par d'autres autorités administratives dépassant notre autorité propre et notre compétence nous couvrent. Tablant sur les méthodes de calcul qu'elles appliquent, il apparaît que nous réalisons une économie considérable. L'opération est donc excellente pour la Ville.

Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité moins une voix (M. Ingelrans).

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.105

*Programme des
Grands Travaux*

*Etablissement
du Nouveau Plan*

MESSIEURS,

Parmi les grands travaux d'édilité prévus au programme des grands travaux que vous avez adopté dans votre séance du 8 décembre 1929, vous avez inscrit, en toute première ligne, le nouveau plan de la Ville.

Il nous est apparu que, pour être réalisable, ce nouveau plan ne doit pas comporter un bouleversement complet de notre ville, une suite d'expropriations que l'on serait obligé d'abandonner en cours d'exécution, tant la dépense serait lourde, tant elle dépasserait les forces contributives de nos concitoyens.

Nous avons pensé que ce nouveau plan : *a*) se doit de respecter les grandes lignes présentées à la fois dans la limite des moyens financiers et des exigences de la circulation et de l'hygiène ; *b*) doit être établi en tenant compte du plan régional que la Commission départementale des plans d'aménagement des villes arrêtera sitôt que, la question de la gare de passage étant résolue, nous aurons adopté les grandes lignes de notre propre nouveau plan.

Nous avons demandé à M. Dubuisson, architecte diplômé du Gouvernement, qui a déjà établi pour la Ville un plan d'agrandissement, d'assainissement et d'embellissement à la suite d'un concours qui eut lieu en 1920, s'il pouvait se charger de l'exécution de ce nouveau plan.

Après avoir pris connaissance de nos desiderata, M. Dubuisson nous a fait valoir que la préparation des plans, leur terminaison et la confection des dossiers, demanderaient un long délai et nécessiteraient l'emploi d'un personnel plus important que celui dont il dispose actuellement.

Nous avons donc décidé de résoudre le problème de la façon suivante :

1° M. Dubuisson établirait, en accord avec votre Commission du Plan, le nouveau plan de la Ville ;

2° Il serait fait appel pour les travaux d'exécution du plan à M. Marché, ingénieur-géomètre, qui dispose d'un personnel idoine.

MM. Dubuisson et Marché ont accepté cette proposition et nous ont indiqué que leurs honoraires, fixés approximativement à 120.000 francs, seraient payables de la façon suivante :

1) M. Dubuisson recevrait 40.000 francs lorsque la minute du plan d'aménagement serait remise à la Ville ;

2) M. Marché toucherait :

a) 40.000 francs, à titre d'avance, au moment de la commande ;

b) 20.000 francs lorsque la minute du plan rectifié ou non aura été expédiée au nombre d'exemplaires fixé ;

c) 20.000 francs lors de l'envoi du dossier à Paris.

Votre Commission du Plan ayant jugé raisonnable le chiffre de ces honoraires, nous vous proposons, d'accord avec elle et votre 3^e Commission, de décider l'exécution de ce travail par MM. Dubuisson et Marché aux conditions qui viennent de vous être exposées et de décider qu'un crédit de 120.000 francs sera inscrit au budget extraordinaire de 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de construction de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe sont maintenant très avancés et les décomptes définitifs des travaux sont en préparation. Le montant des devis, celui des dépenses autorisées, la situation approximative des dépenses faites ou restant à faire, rabais déduit, s'établissent comme suit :

N° 1.106

*Ecole de plein air
Désiré Verhaeghe*

Dépenses autorisées

*Nouvelle
répartition*

DÉSIGNATION DES LOTS	Devis du projet	Dépenses autorisées	Dépenses faites
1 ^{er} Lot. — Terrassements, maçonnerie	526.115,85	680.000 »	805.000 »
Fosses (W.-C.)	45.900 »	45.900 »	
2 ^{me} Lot. — Granito, carrelage	220.630,62	172.091,89	195.000 »
3 ^{me} Lot. — Plafonnage et cimentage	75.316,59	61.006,37	155.000 »
4 ^{me} Lot. — Charpente, menuiserie	566.311,28	328.460,55	390.000 »
5 ^{me} Lot. — Couverture, zingage	393.934,04	248.178,45	163.000 »
6 ^{me} Lot. — Ferronnerie	57.588,11	35.128,75	78.000 »
7 ^{me} Lot. — Peinture, vitrerie	194.045,24	93.141,72	115.000 »
8 ^{me} Lot. — Béton armé	638.000 »	560.000 »	560.000 »
9 ^{me} Lot. — Chauffage central	387.367,81	205.450 »	209.000 »
10 ^{me} Lot. — Installation sanitaire		86.765 »	96.000 »
11 ^{me} Lot. — Canalisations d'eaux pluviales et ménagères	»	154.363 »	95.000 »
12 ^{me} Lot. — Installation électrique	21.750 »	57.603 »	65.000 »
	3.126.959,45		
A déduire rabais initial de 10 %	312.695,94		
	2.814.263,91	2.728.088,73	2.926.000 »

La modification du montant des lots résulte notamment de la hausse des prix survenue depuis la préparation des projets jusqu'au moment des travaux ainsi que de changements apportés dans la nature de différents matériaux de construction au cours de l'exécution.

D'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions, et afin de permettre le paiement d'acomptes aux entrepreneurs dont le montant des lots est en augmentation, nous vous demandons d'approuver la nouvelle répartition des dépenses ci-avant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 1.107

*Ecole de plein air
Désiré Verhaeghe*

Mobilier

Le devis du mobilier de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe a été établi en 1926 et depuis cette époque les prix ont sensiblement augmenté. D'autre part, la nomenclature du mobilier nécessaire a été remaniée et mise au point.

Il a été prévu notamment quatre-vingts cases vestiaires pour les bains-douches ; cent lits de repos et enfin il a été envisagé l'installation d'une cuisine au gaz au lieu d'une cuisine avec foyer au charbon.

Le devis primitif montait à	154.500 frs
Le devis rectifié s'élève à	228.155 frs
Soit en supplément une somme de	73.655 frs

D'accord avec vos 1^{re} et 5^e Commissions, nous vous demandons d'approuver le devis rectifié et de nous autoriser à solliciter de l'Etat et du Département des subventions sur l'augmentation de dépense du mobilier.

Mais étant donné que les formalités de l'approbation des projets et de fixation de la subvention de l'Etat par M. le Ministre de l'Instruction Publique entraînent des délais assez longs, nous vous proposons, pour ne pas retarder l'exécution des travaux, de demander l'autorisation de les commencer sans attendre la fixation de la subvention.

Il est bien entendu au surplus : a) que la Ville ne pourrait se prévaloir de l'exécution des travaux pour faire avancer son tour de subvention, celui-ci restant déterminé par la liste de priorité départementale ; b) que l'autorisation de commencer les travaux ne saurait avoir pour effet de créer à la Ville un titre à l'obtention d'une subvention au cas où les crédits viendraient à être réduits ou supprimés par le Parlement, les travaux dans ce cas devant être exécutés à ses risques et périls ; c) que, dès maintenant, nous prenons l'engagement d'inscrire à notre budget pendant 30 ans, au

nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du montant de la dépense sur lequel la subvention de l'Etat aura été calculée.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget Extraordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

M. INGELRANS. — Je constate, une fois de plus, que les devis primitifs présentés sont largement dépassés. Pour un devis égal à cent cinquante-quatre mille cinq cents francs, on demande un supplément de cent vingt-cinq mille francs. Ce n'est pas tant l'importance de la somme que la méthode que je vise. J'estime que l'on pourrait, préalablement, exiger des entrepreneurs des devis fermes. Les entrepreneurs de la Ville doivent traiter pour une somme forfaitaire, et nous n'avons plus à y revenir. Il leur appartient de se couvrir, et les devis ne doivent pas être constamment soumis à rectification.

J'ai assisté, il y a trois ou quatre ans, à des constructions d'immeubles. Jamais je n'ai vu chose semblable. Permettez-moi de m'élever contre cette méthode.

M. LE MAIRE. — Même quand vous ne siégez pas à la Commission des Finances, vous êtes d'accord avec ses membres. Je suis prêt à proclamer que vous avez raison ainsi que j'ai donné raison à vos collègues de la Commission des Finances qui élevaient la même protestation. Pareillement, nous sommes prêts à nous insurger contre des pratiques de cet ordre.

Observations

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les écoles Léon Trulin-Albert Samain sont construites sur le fossé des fortifications : les terre-pleins sous les classes, douches, pavillon médical, constitués par d'anciens remblais sont accessibles de la grande galerie longitudinale du sous-sol. Différentes canalisations, notamment celles du chauffage central, passent entre ces terre-pleins et le plancher en béton armé du rez-de-chaussée.

Afin de remédier à cette situation tout en conservant un accès aux canalisations, un projet a été établi en vue : a) de déblayer ces terre-pleins jusqu'au niveau de la galerie ; b) d'exécuter une forme en béton ; c) de réaliser ainsi de véritables caves sous les bâtiments.

Le devis s'élève à 49.350 francs.

Nous vous proposons, d'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions de l'approuver et de décider la mise en adjudication publique des travaux.

N^o 1.108

*Ecoles Léon Trulin-
Albert Samain*

*Déblaiement
des terre-pleins*

Nous vous demandons en outre de nous autoriser à solliciter de l'Etat et du Département les subventions prévues pour les constructions scolaires.

Mais étant donné que les formalités de l'approbation des projets et de fixation de la subvention de l'Etat par M. le Ministre de l'Instruction Publique entraînent des délais assez longs, nous vous proposons, pour ne pas retarder l'exécution des travaux, de demander l'autorisation de les commencer sans attendre la fixation de la subvention.

Il est bien entendu, au surplus : *a*) que la Ville ne pourrait se prévaloir de l'exécution des travaux pour faire avancer son tour de subvention, celui-ci demeurant déterminé par la liste de priorité départementale ; *b*) que l'autorisation de commencer les travaux ne saurait avoir pour effet de créer à la Ville un titre à l'obtention d'une subvention au cas où les crédits viendraient à être réduits ou supprimés par le Parlement, les travaux dans ce cas devant être exécutés à ses risques et périls ; *c*) que, dès maintenant, nous prenons l'engagement d'inscrire à notre budget pendant 30 ans, au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du montant de la dépense sur lequel la subvention de l'Etat aura été calculée.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget Extraordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 1.109

*Ecole Maternelle
Jean Bart*

*Création
de deux classes*

M^{me} Vielledent, Inspectrice départementale des écoles maternelles, nous a fait parvenir une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'en raison de la construction dans son voisinage de 211 maisons à bon marché l'Ecole maternelle Jean Bart, du Faubourg des Postes, voit son effectif s'élever chaque jour : 347 enfants y sont inscrits à ce jour et 292 étaient présents.

« Ce nombre va augmenter encore à mesure que se fera l'occupation des maisons. Les 5 maîtresses déjà ne suffisent plus à la besogne. La création de deux postes d'adjointes s'avère indispensable et je vous prierais de bien vouloir la demander dans une prochaine réunion du Conseil Municipal ».

Nous vous proposons : *a*) d'émettre un avis favorable à la création de deux classes à l'école Jean Bart ; *b*) de prendre, en conséquence, l'engagement de supporter les dépenses mises à la charge de la Ville par l'article 4 de la loi du 19 juillet 1889 en ce qui concerne les indemnités de résidence, de logement, l'entretien des bâtiments, le chauffage, etc...

Adopté.

M. LE MAIRE. — Les travaux sont nécessités par l'accroissement de l'effectif scolaire. En novembre 1929, deux cent cinquante-quatre élèves. Le mois dernier, trois cent quatre-vingt-six.

*Communication
de M. le Maire*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite de l'augmentation de l'effectif scolaire au Faubourg des Postes, vous venez de décider l'ouverture de deux classes supplémentaires à l'Ecole Maternelle Jean Bart et la création de deux postes d'adjointes.

Ces deux classes seront installées, l'une dans la salle de jeu, l'autre dans le réfectoire devenu insuffisant. Celui-ci sera remplacé par une construction en charpente en bois avec remplissage en maçonnerie de briques et couverture en tuiles adossée au mur de clôture dans la partie réservée à l'agrandissement de l'école.

La dépense prévue est de 50.000 francs.

D'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions, nous vous demandons :

1^o D'autoriser l'exécution des travaux ;

2^o De décider que les travaux de maçonnerie seront confiés à l'entrepreneur de l'entretien aux conditions de son adjudication et les travaux de charpente et menuiserie, dont le montant dépasse 10.000 francs, à l'entrepreneur de l'entretien aux conditions du marché ci-joint ;

3^o De voter un crédit de 50.000 francs à inscrire au budget extraordinaire de 1931.

Adopté

N^o 1.110

*Ecole Maternelle
Jean Bart*

*Aménagement
d'un réfectoire*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre séance du 21 décembre 1928, vous avez approuvé un marché de gré à gré souscrit par M. Emile Procureur en vue d'assurer : a) l'extraction du granit à fournir aux Etablissements Christiani et Nielsen pour le concassage ; b) la fabrication des pavés de tous échantillons nécessaires à notre Service du Pavage.

Afin de ne pas engager l'avenir et de nous permettre par la suite de prendre toutes mesures opportunes en ce qui concerne l'exploitation de la carrière de Maupertus, vous aviez limité l'importance du marché, de façon à ce que cette exploitation conserve un caractère provisoire.

N^o 1.111

*Carrière
de Maupertus*

*Fabrication
de pavés*

*Exploitation
en régie*

Marché Procureur

Or vous serez appelés tout à l'heure à délibérer sur des projets qui règlent de façon satisfaisante l'exploitation de nos carrières de la Manche.

Dans ces conditions, nous vous proposons de mettre fin à la régie provisoire assurée par M. Procureur et d'approuver les paiements faits à ce dernier en vertu du marché précité et s'élevant à environ 1.400.000 francs.

Cette dépense a été imputée sur les crédits du Budget inscrits sous la rubrique « Pavage. Travaux neufs. Matériaux ».

Adopté.

Observations

M. INGELRANS. — Je vote, très volontiers, pour cet article, ainsi que pour le suivant ; mais permettez-moi, en passant, de noter que lorsque des organismes tels qu'une Commune, l'Etat, ou un Département, veulent se mêler de faire œuvre d'industriel, ils ne réussissent guère. C'est pourquoi je m'associe, avec plaisir, à la proposition qui nous est faite.

M. LE MAIRE. — Si nous avons à délibérer sur le programme des régies, nous serions en droit de poursuivre plus avant ce débat.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.112

*Carrières
de Maupertus
et du Grand Castel
Exploitation*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 21 décembre 1928, vous avez accepté les propositions qui vous avaient été faites en ce qui concerne l'exploitation de notre Carrière de Maupertus.

Cette exploitation était divisée en deux parties :

I. — L'extraction du granit et la fabrication des pavés de tous échantillons étaient assurées : en régie pour l'extraction, à la tâche pour la taille des pavés par M. Emile Procureur avec qui fut passé un marché de gré à gré que vous avez approuvé dans votre séance sus-visée.

II. — Le concassage des matériaux était assuré par les Etablissements Christiani et Nielsen à leurs frais, risques et périls, les installations à leur charge, la Ville leur livrant les moëllons à concasser et les déchets de fabrication des pavés moyennant le paiement de 5 francs le mètre cube de produits fabriqués, avec garantie de concasser annuellement 35.000 m³ et de verser ainsi à la Ville annuellement une redevance minimum de 175.000 francs. Cette partie de l'exploitation fit l'objet d'une convention passée le 22 décembre 1928 avec les Etablissements Christiani et Nielsen.

Dans votre délibération il avait été spécifié qu'afin de ne pas engager l'avenir et de nous permettre de prendre toutes mesures opportunes en ce qui concerne la fabrication des pavés dans nos carrières l'exploitation con-

fiée à M. Procureur n'aurait qu'un caractère provisoire. D'autre part, la convention passée avec les Etablissements Christiani et Nielsen prévoyait que, dans le cas où la Ville ne pourrait pas livrer à ceux-ci les quantités de matériaux prévues, ils pourraient procéder eux-mêmes à des extractions de granit, aux emplacements qui leur seraient indiqués et moyennant le paiement à la Ville d'une redevance de 3 francs par mètre cube.

Or, la fabrication des pavés et la livraison du granit à concasser aux Etablissements Christiani se sont révélées particulièrement difficiles. Une Commission Municipale spéciale fut dès lors désignée pour rechercher une solution définitive du problème.

Après une étude longue et minutieuse, ladite Commission a retenu la solution ci-après exposée, qu'elle a mise complètement au point après de nombreuses tractations avec les Etablissements Christiani et Nielsen.

Cette solution motiverait la conclusion d'un avenant à la Convention initiale du 22 décembre 1928 passée entre la Ville de Lille et les Etablissements Christiani et Nielsen en vue du concassage des matériaux provenant de la Carrière de Maupertus.

Le projet d'avenant que nous soumettons à votre approbation à cet effet porte sur les points principaux suivants :

I. — La Ville concéderait exclusivement aux Etablissements Christiani et Nielsen l'exploitation en entier des carrières de Maupertus et du Grand Castel pour une période de 6 années à dater du 1^{er} janvier 1931.

Comparativement à la convention initiale, notons que :

1° La concession portera en plus de la carrière de Maupertus sur celle du Grand Castel, immédiatement voisine :

2° Si la concession primitive avait une durée de 8 années à partir du 1^{er} janvier 1929, soit jusqu'au 31 décembre 1936, mais était résiliable au gré seul des Etablissements Christiani à la fin de la quatrième année, soit au 31 décembre 1932, en revanche la nouvelle concession prévoit une durée ferme de 6 années à partir du 1^{er} janvier 1931, ce qui revient à consolider la durée de la première Convention.

II. — La Ville de Lille ne procéderait plus à aucune exploitation de la carrière de Maupertus, même partielle. Elle n'aurait donc plus aucune dépense à engager de ce fait. Les Etablissements Christiani exploiteraient eux-mêmes, à leurs risques et périls, les carrières de Maupertus et du Grand Castel, pour les besoins de leurs travaux ou la vente à des particuliers des matériaux extraits et transformés en sable, gravier, gravillon, macadam, ballast, enrochements gros et petits, etc..., sous le contrôle technique et bien précisé de la Ville de Lille.

III. — D'après la convention primitive les Etablissements Christiani devaient payer à la Ville de Lille un cube annuel et minimum de 35.000 m³ de matériaux, provenant de la carrière de Maupertus, concassés et expédiés, soit 140.000 m³ pour les quatre premières années et 280.000 m³ si la concession était poursuivie jusque la fin de la 8^e année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1936.

D'après la nouvelle convention, les Etablissements Christiani s'engageraient à payer à la Ville de Lille un cube annuel et minimum de matériaux de 60.000 m³. A la fin de la concession, c'est-à-dire au 31 décembre 1936, les Etablissements Christiani auront dû payer à la Ville de Lille un cube total de 430.000 m³.

IV. — D'après la convention initiale, les Etablissements Christiani devaient payer à la Ville une redevance de 5 francs par mètre cube de matériaux extraits par la Ville de Lille ou de 3 francs le mètre cube lorsque ces matériaux seraient extraits par eux.

L'avenant à la Convention fixe à 3 fr. 10, au lieu de 3 francs, le prix à payer au mètre cube par les Etablissements Christiani, ceux-ci procédant eux-mêmes à l'extraction des matériaux. Ce chiffre constitue un bénéfice net pour la Ville puisqu'elle n'a plus aucune dépense à engager pour l'extraction.

En fait, avec les nouvelles dispositions, la Ville est assurée d'encaisser annuellement, à partir du 1^{er} janvier 1931, une somme minimum de 3 fr. 10 × 60.000 m³ = 186.000 francs.

A l'expiration de la concession, elle sera assurée d'avoir à encaisser au 31 décembre 1936 et au minimum :

70.000 m ³ à 5 fr. pour 1929 et 1930, soit	350.000 frs
360.000 m ³ à 3 fr. 10 du 1 ^{er} janvier 1931 au 31 décembre 1936, soit	1.116.000 frs
	<hr/>
Total	1.466.000 frs
	<hr/> <hr/>

V. — En application de la convention initiale, les Etablissements Christiani avaient la jouissance gratuite, à charge d'entretien, de l'usine centrale productrice de la force motrice, d'un groupe de concasseurs, de la moitié du bâtiment d'exploitation à usage de bureaux et d'habitation, de quelques baraquements, de toutes les voies ferrées de carrière et d'embranchements y compris la voie des Flamands, d'une partie du matériel roulant et d'un peu d'outillage contenu dans l'usine centrale. D'après l'avenant à la Convention, la Ville de Lille remettrait aux Etablissements Christiani la totalité des bâtiments, matériel, outillage, etc..., qu'elle possède dans les carrières de Maupertus et du Grand Castel. Les Etablissements Christiani paieraient à la Ville un loyer annuel de 15.000 francs du 1^{er} janvier 1931 au 31 décembre 1936, soit pour les six années de la concession : 90.000 francs. Ils supporteraient en outre toute la charge des impôts, assurances, redevances, etc... La Ville, en revanche, reconnaîtrait devoir et paierait aux Etablissements Christiani la somme de 80.000 francs représentant le montant des travaux et fournitures effectués en vue de la construction de l'estacade de chargement au nouveau port de Cherbourg, pour l'achèvement de la construction de la voie ferrée d'embranchement qui relie la gare des Flamands à ce port et à cette estacade, enfin pour la réparation de la digue des Mielles qui supporte cette voie et qui a été endommagée en 1929.

Cette solution présente de sérieux avantages pour la Ville, laquelle n'aura plus aucune dépense à engager quant à ses carrières de Maupertus et de Grand Castel et sera assurée d'encaisser annuellement des recettes garanties.

Nous avons donc l'honneur de vous proposer d'accepter le projet d'avenant à la convention du 22 décembre 1928 établi en accord avec les Etablissements Christiani et Nielsen, étant entendu : 1° que le front d'attaque de la Carrière de Maupertus sera limité et augmenté progressivement suivant les nécessités de l'extraction ; 2° qu'un service du contrôle de cette exploitation sera organisé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisis de différentes offres d'exploitation de notre carrière de Fermanville qui contient du granit d'excellente qualité, propre surtout à faire du monument. Cette carrière, située à une dizaine de kilomètres du groupe des carrières de Maupertus et du Grand Castel, est complètement indépendante de celui-ci. La Commission Municipale spéciale, que nous avons chargée de l'étude du problème des carrières de Maupertus et du Grand Castel, fut également chargée de l'examen des propositions faites en ce qui concerne la carrière de Fermanville.

La Commission a retenu l'offre la plus avantageuse qui présente le plus de garantie pour la Ville faite par M. André Dupeyrat, fabricant de monuments à Martinvast (Manche).

D'accord avec celui-ci, un projet de convention a été établi que nous soumettons à votre approbation et qui porte sur les points principaux ci-après :

1° La Ville de Lille concède en entier l'exploitation de la carrière de Fermanville à M. Dupeyrat pour une durée de 15 années à dater du 1^{er} janvier 1931 ;

2° M. Dupeyrat paiera à la Ville de Lille les redevances unitaires fixées ci-après et applicables au granit extrait par ses soins, pierre abattue, cubée sur terre-plein :

a) Granit de premier choix destiné à la fabrication de monuments, le mètre cube : 50 francs ;

b) Granit de 2^e choix destiné à la fabrication de bordures de trottoirs, encadrements de bouches d'égouts, canivaux, etc., y compris les bordures de trottoirs destinées à la Ville, le mètre cube : 12 francs ;

c) Granit tout venant destiné à des enrochements gros ou petits, le mètre cube : 5 francs ;

N° 1.113

Carrière
de Fermanville
Exploitation

d) Déchets de fabrication de toutes espèces : pierrailles, moellons, etc., le mètre cube : 12 francs.

A la fin de chacune des années de la concession et quel que soit le cube totalisé des matériaux désignés aux paragraphes a, c, ci-dessus, et déterminé à la fin de l'année considérée, M. Dupeyrat devra verser à la Ville de Lille une redevance minimum de 30.000 francs sans possibilité de report sur les années suivantes.

3° M. Dupeyrat fournira obligatoirement à la Ville de Lille les bordures de trottoirs droites ou circulaires qui lui sont nécessaires pour l'exécution de ces travaux de voirie moyennant application des prix unitaires ci-après :

a) *Bordures de trottoirs rendues sur wagon en gare de Fermanville :*

Type 30/30 : 80 frs le mètre linéaire ;

» 25/30 : 70 frs »

» 20/30 : 65 fr. »

b) *Bordures de trottoirs chargées sur chaland dans le port de la carrière, transportées et déchargées sur l'estacade du port de Cherbourg :*

Type 30/30 : 73 frs 50 le mètre linéaire ;

» 25/30 : 63 frs 50 »

» 20/30 : 58 frs 50 »

4° M. Dupeyrat supportera la charge de tous les impôts, assurances, redevances, etc., relatifs à la carrière de Fermanville ;

5° M. Dupeyrat remettra en état, à ses frais, le port de la carrière de façon à permettre l'accès d'un chaland au quai de chargement et d'un remorqueur, ces travaux devant être exécutés en 1931 de façon à ce que le port puisse être mis en service pour le 1^{er} janvier 1932 ;

6° M. Dupeyrat versera un cautionnement de 20.000 francs.

Ce projet de convention est intéressant pour la Ville, celle-ci n'ayant aucune dépense à engager pour l'exploitation de la Carrière de Fermanville et étant assurée : 1° d'encaisser une redevance annuelle de 30.000 francs, soit pour 15 ans 450.000 francs ; 2° d'obtenir des bordures de trottoirs aux meilleurs prix. En outre, l'avenir de cette carrière est entièrement garanti en raison de ce qu'elle sera exploitée par un spécialiste et pour sa destination principale qui est le granit à monuments.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les crédits prévus en 1930, tant au budget ordinaire qu'au budget supplémentaire, pour l'installation des foires annuelles et s'élevant ensemble à 75.000 francs, font ressortir une nouvelle insuffisance d'environ 20.000 francs motivée par le supplément de charges qu'entraînent les diverses

N° 1.114

Foires annuelles

Crédit
supplémentaire

améliorations apportées — installation lumineuse, consommation de courant, édification de baraquements pour le bureau de poste provisoire, redevance réclamée par l'Administration des P. T. T., installation de water-closets, etc. — dépenses qui ont donné lieu, d'ailleurs, à récupération au moyen du relèvement du tarif des emplacements concédés.

D'autre part, la Foire d'Hiver qui se tient en ce moment sur la place de la République nécessitera inévitablement quelques frais de remise en état, lesquels seront également récupérés dans le prix des places.

Nous vous prions, en accord avec votre 3^e Commission, de décider l'ouverture d'un crédit de 20.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher à l'article 30 des dépenses ordinaires de 1930.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 20.000 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le crédit inscrit au budget primitif en vue de l'achat des effets d'habillement nécessaires aux Services Municipaux pendant cette année ne sera pas suffisant pour régler les dépenses engagées à ce titre.

Il nous reste à payer en effet une somme approximative de 25.000 francs se rapportant à des fournitures qu'il ne nous avait pas été possible de prévoir lors de l'établissement du budget.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, de décider le vote d'un crédit de pareille importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 25.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

N° 1.115
—
*Services
Municipaux*
—
Habillement
—
*Crédit
supplémentaire*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La situation de la Caisse des Ecoles fait ressortir une insuffisance de disponibilités qui s'élèvera, en fin d'année, à environ 300.000 francs.

Afin de permettre à cet établissement l'apurement de ses comptes, nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de voter un crédit d'égale importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 300.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

N° 1.116
—
*Subvention
à la Caisse
des Ecoles*
—
*Crédit
supplémentaire*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.117

*Distribution
de secours*

*Rémunération
du personnel
du Bureau
de Bienfaisance*

MESSIEURS,

La Commission de Contrôle du Fonds Municipal de Chômage, au cours de sa réunion du 28 novembre, a exprimé le désir qu'il soit tenu compte au personnel du Bureau de Bienfaisance du travail supplémentaire nécessité par l'organisation du service des secours aux familles nécessiteuses des ouvriers du textile et de la métallurgie lors de la grève de cet été.

Elle sollicite l'attribution d'un crédit de six mille francs à répartir entre les fonctionnaires intéressés.

Nous vous proposons d'accueillir favorablement cette demande et de voter à cet effet un crédit de six mille francs à prélever sur le crédit de un million voté par votre délibération du 28 juillet 1930.

Adopté.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Nous vous demandons d'allouer une somme de six mille francs aux fonctionnaires du Bureau de Bienfaisance qui, au cours des grèves, ont assumé une tâche lourde.

Notre devoir nous commande de remercier les Administrateurs du Bureau de Bienfaisance qui, au cours des semaines de dures grèves, ont pris en charge un travail supplémentaire.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour faire connaître que nous avons secouru, au cours des grèves de juillet, août derniers, quatre mille trois cent vingt-huit grévistes de la métallurgie, sept mille trois cent vingt-neuf du textile, soit, au total, onze mille six cent cinquante-sept grévistes, sans distinction de confession, de nationalité, ni de sexe.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.118

Crèches

*Rétribution
journalière
pour le
service de garde*

*Modification
du tarif*

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances, élaborant le projet de budget pour 1931, a appelé notre attention sur le fonctionnement des crèches de Moulins-Lille et de Fives ; la première en voie de réorganisation ; la seconde nouvellement édifiée et prête à ouvrir prochainement ses portes.

Votre Commission a estimé qu'en regard des gros sacrifices financiers que vient de s'imposer la Ville en vue de doter les familles ouvrières de garderies confortables et saines, il conviendrait d'appeler les parents qui confient à nos crèches des enfants qui y trouvent soins et nourriture à verser une rétribution équitable.

La rétribution étant depuis 1921 de 0 fr. 25 par jour et par enfant, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, de la fixer à 1 franc, somme qui ne viendra atténuer que dans une faible mesure les dépenses du personnel attaché à nos crèches.

Il resterait entendu toutefois : a) que ce nouveau tarif ne prendrait effet qu'au jour de la réouverture ou de l'ouverture officielle des nouveaux établissements ; b) que dans les cas d'indigence dûment établis, l'exonération totale de cette rétribution pourra être accordée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'une délibération en date du 8 septembre 1928, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'accorder à la Société Anonyme de l'Hôtel de l'Europe en formation, à titre de bail à loyer, pour une période de 18 années, à partir du 28 juillet 1928, l'immeuble sis à Lille, rue Basse, 30 et 32, au loyer annuel de 45.000 francs plus charges.

A la demande de la dite Société, la Commission administrative des Hospices vient, dans sa séance du 13 décembre 1930, d'accepter la résiliation de ce bail à partir du 31 janvier 1931, moyennant paiement à la Société de l'Hôtel de l'Europe d'une indemnité de 850.000 francs.

Etant donné que la résiliation de ce bail permettra aux Hospices d'accepter la proposition de location que vient de lui faire l'Etat français, en vue de l'installation dans cet immeuble de la Trésorerie Générale, nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération susvisée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 13 décembre 1930, la Commission Administrative des Hospices de Lille a décidé de louer à M. le Trésorier Payeur Général, agissant au nom de l'Etat, pour une durée de 30 ans, à partir du 1^{er} février 1931 et moyennant une redevance annuelle de 138.500 francs, un immeuble sis à Lille, rue Basse, N^{os} 30-32.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

N^o 1.119

Hospices

*Résiliation de bail
rue Basse, 30-32*

Avis

N^o 1.120

Hospices

*Location
d'un immeuble
Rue Basse, 30-32*

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.121

MESSIEURS,

*Legs M^{lle} Duriez*I. — *Hospices
de Lille*II. — *Asile des
Petites Sœurs
des Pauvres
à Lille**Avis*

Aux termes de son testament olographe en date du 1^{er} juillet 1921, déposé au rang des minutes de M^e Ibled, notaire à Lille, M^{lle} Eugénie Clémence Duriez, décédée à Mons-en-Barœul, le 17 janvier 1930, a institué pour légataires universels, les Hospices Civils de Lille, à charge par cet établissement d'employer les revenus de la succession :

a) A la création et à l'entretien de lits à l'Hospice Ganthois ;

b) A l'entretien à perpétuité de la chapelle et du caveau de famille situé au cimetière de l'Est.

La Commission Administrative des Hospices a, par délibération du 27 septembre 1930, décidé l'acceptation de la libéralité.

D'autre part, M^{lle} Duriez a légué à l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres, rue Saint-Sauveur, 57, à Lille, une somme de 5.000 francs.

Cette institution a, par délibération du 10 décembre 1930, décidé l'acceptation de ce legs.

Nous vous demandons, d'accord avec vos 3^e et 5^e Commissions, d'émettre un avis favorable à l'exécution des délibérations susvisées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.122

MESSIEURS,

*Police*1^o *Suppression
de deux
Commissariats
d'arrondissement*2^o *Création
d'un poste de
Commissaire Chef
des Gardiens
de la Paix*

Le décret du 17 juin 1927 déterminant les traitements, les classes et la répartition des Commissaires de police par classes entre les villes et communes prévoit, dans les villes comptant une population supérieure à 80.000 habitants et inférieure à 250.000, les cadres suivants :

1 Commissaire central ;

1 Commissaire de police, chef de la sûreté ;

1 Commissaire aux délégations judiciaires ;

8 autres Commissaires.

Votre Commission du Personnel a estimé que, conformément aux dispositions de ce décret, il y avait lieu de fixer désormais à onze le nombre des Commissaires de police de notre Ville qui est actuellement de douze.

M. le Commissaire Central, consulté, a donné un avis favorable à l'adoption de cette mesure, mais il nous a fait connaître qu'il serait souhaitable : a) de créer à Lille un poste de Commissaire Chef des gardiens de la paix ; b) de désigner, pour remplir cet emploi, M. Piacentini qui, en fait,

exerce déjà ces fonctions à son entière satisfaction, et dont l'autorité serait ainsi renforcée.

En accord avec votre Commission du Personnel, nous vous proposons de donner suite à ces propositions et de décider en conséquence :

1° La suppression de deux commissariats d'arrondissement, étant entendu que cette réforme s'opèrera de la façon suivante :

a) Le 9^e arrondissement, dont le service est du reste assuré depuis plusieurs mois par le Commissaire du 8^e arrondissement, fusionnera avec ce dernier arrondissement ;

b) Il ne sera pas procédé au remplacement du titulaire quand une vacance se produira parmi les postes de commissaires d'arrondissement ; un nouvel aménagement des arrondissements permettra la suppression d'un commissariat, le 3^e par exemple, dont la besogne et la responsabilité pourraient être aisément réparties entre les 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements ;

2° La création à Lille, pour une durée de cinq années, de l'emploi de Commissaire de police, hors classe, 2^e échelon, chef des gardiens de la paix.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par lettre du 1^{er} octobre 1930, M. Sales, Commissaire de police aux délégations judiciaires, sollicite de l'Administration Municipale l'attribution à titre personnel d'une indemnité de 5.000 francs représentant la différence entre le traitement d'un Commissaire de la Hors-Classe 2^e échelon et celui d'un Commissaire du 1^{er} échelon.

A l'appui de sa demande, M. Sales fait valoir que la nomination de M. Coissard au poste de Commissaire central de police l'empêche désormais, malgré son ancienneté, à moins de quitter notre ville, d'accéder à la hors-classe, 1^{er} échelon. Le statut des fonctionnaires de la Sûreté Générale s'oppose, en effet, à ce qu'un Commissaire en sous-ordre accède à la même classe que son chef de service.

En raison des services rendus par M. Sales, notamment en sa qualité de Commissaire aux délégations judiciaires, l'Administration Municipale a émis un avis favorable à cette demande en proposant de fixer à 5.000 francs par an le montant de l'indemnité à allouer exceptionnellement et à titre personnel à ce fonctionnaire.

Nous vous demandons de vous ranger à cet avis et de décider que la mesure prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1931.

N° 1.123

Police

*Indemnité
à M. Sales
Commissaire
aux délégations
judiciaires*

N° 1.123
 Observations

M. LAHAYE. — La minorité Socialiste-Communiste ne peut approuver les crédits pour rappel des indemnités ou augmentations dont doivent bénéficier certains commissaires de police.

Dans des circonstances analogues, un de nos élus n'a pas manqué de signaler, lors d'une dernière réunion, qu'il semblait impossible de voter cette augmentation pour l'année présente, il lui fut répondu que l'Administration préfectorale pouvait se dispenser de l'approbation de ces crédits par le Conseil Municipal. Dans ces conditions, il serait logique de laisser au Préfet le soin d'accorder cette augmentation à ses seuls fonctionnaires, alors que l'on refuse le strict nécessaire à tant de fonctionnaires plus modestes.

Et pour cela nous nous refusons de voter ces crédits.

M. LE MAIRE. — La procédure que vous proposez est toute platonique, puisque vous reconnaissez que le Préfet est maître des crédits. Je donne acte à notre Collègue Lahaye de sa déclaration.

Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité moins deux voix, celles de MM. Lahaye et Duprez.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.124
 Cimetières
 Abatage d'arbres
 Marchés

MESSIEURS,

Le marché passé le 20 décembre 1928, avec M. Willecomme, marchand de bois à Baisieux, en vue de l'abatage de 240 arbres morts dans nos cimetières communaux est arrivé à expiration.

Nous avons cependant constaté qu'il existe encore des arbres dangereux ou gênants dont la démolition s'impose.

M. Willecomme nous a offert de parfaire son travail en procédant à l'abatage de :

1° 250 arbres au cimetière de l'Est, moyennant un prix forfaitaire de 27.500 francs ;

2° 150 arbres au cimetière du Sud, au prix forfaitaire de 16.500 francs.

Il s'est engagé à prendre à sa charge les frais de déplacement des tombes jugé utile pour faciliter l'exécution de son travail ou éviter les accidents et à supporter le coût des travaux de réparation ou de remplacement des tombes qu'il pourrait endommager.

La Ville abandonnerait à M. Willecomme les arbres abattus à la condition toutefois qu'il supporte les frais de déblaiement et de transport.

Etant donné : 1° que M. Willecomme nous a donné satisfaction malgré les grandes difficultés qu'il a parfois rencontrées dans l'exécution d'un travail fort délicat ; 2° que la Ville ne peut que bénéficier de l'expérience acquise par cet entrepreneur, nous estimons qu'il y a lieu d'accepter ses propositions. Nous vous demandons en conséquence, d'accord avec vos 1^{er}

et 3^e Commissions, d'approuver les marchés que nous vous soumettons étant entendu que la dépense sera prélevée sur le crédit spécial prévu au Budget Extraordinaire de l'exercice 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Commandant du Corps de Sapeurs-Pompiers nous a transmis, avec avis favorable, une demande de secours formulée par M^{me} Leroy, veuve du Sapeur Vétéran Leroy Henri, retraité le 1^{er} janvier 1922, après 27 ans de service, et décédé le 13 septembre 1929.

La Commission des Sapeurs-Pompiers a donné un avis favorable à cette demande.

M^{me} Veuve Leroy se trouvant dans une situation nécessiteuse, nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, de lui accorder un secours une fois donné de 240 francs, à prélever sur la Caisse de Secours du Corps, conformément à l'art. 10 du règlement.

Adopté.

N° 1.125

Sapeurs - Pompiers

Secours

Veuve Leroy

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il ne reste plus actuellement à la disposition du Service des Transports d'urgence, qu'une seule voiture d'ambulance, l'avarie survenue récemment à l'auto-sanitaire N° 4, marque Ford, mettant celle-ci hors de service.

En vue de l'acquisition d'une nouvelle voiture, nous avons demandé des propositions aux firmes Citroën et Renault, compte tenu de la reprise de la voiture hors service. Les prix faits par ces firmes sont les suivants, pour une voiture à charge utile de 1.000 kilos.

Renault : 31.000 fr. — Reprise de la voiture hors de service : 3.000 francs.

Citroën : 32.850 fr. — Reprise de la voiture hors de service : 3.000 francs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 5^{me} Commission, de nous autoriser à passer avec la Maison Renault, qui nous fait les meilleures conditions, le marché que nous vous soumettons, et de voter à cet effet un

N° 1.126

Transports
sanitaires

Marché

crédit de 28.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 28.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1930.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.127

*Rupture
de canalisation
Rue du
Sec-Arembault*

*Règlement
d'indemnité*

MESSIEURS,

Le 29 octobre dernier, la rupture d'une canalisation d'eau, rue du Sec-Arembault, a provoqué l'inondation des caves de plusieurs immeubles situés dans cette rue, ainsi que celles de la maison habitée par M. Georges Moncheaux, 5, rue Détournée.

Des denrées et divers ustensiles de ménage se trouvant dans les caves de M. Moncheaux ont été rendus hors d'usage et celui-ci a dû faire appel à un ouvrier pour procéder à l'enlèvement des eaux.

M. Moncheaux a évalué à 263 fr. 30 le préjudice subi par lui de ce fait et a sollicité le paiement par la Ville d'une somme de pareille importance.

Etant donné que les dégâts ont pu être constatés sur place et que l'évaluation qui en est faite nous paraît raisonnable, nous vous proposons de donner satisfaction à la réclamation de M. Moncheaux et de décider que la somme de 263 fr. 30 sera prélevée sur le crédit des Eaux, art. 61 du Budget extraordinaire de 1930.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.128

*Réquisition
de logements
Cité Casseville*

*Règlement
d'indemnité*

MESSIEURS,

Les immeubles sis à Lille, rue Cabanis, cité Casseville, ont été réquisitionnés par la Ville, en vue du logement de familles sinistrées pendant la guerre.

Les héritiers de M. Alfred-Isaac Klein, propriétaire, nous ont réclamé le paiement d'une indemnité pour cette occupation.

Les loyers des immeubles ci-après ont été acquittés par les soins de la Préfecture, à compter du :

1^{er} mars 1919 :

pour les immeubles N°s 3, 5, 7, 19, 30 ;

15 mars 1919 :

pour l'immeuble N° 43 ;

15 avril 1919 :

pour l'immeuble N° 1.

Dans ces conditions et, en adoptant la base de 32 fr. 50 par mois, le montant des loyers restant dus aux intéressés se détaille comme suit :

N° des immeubles	PÉRIODES D'OCCUPATION	Montant
32	18 janvier 1916 au 18 mars 1916	65 frs
34	19 janvier 1916 au 19 mars 1916	65 »
30	22 janvier 1916 au 1 ^{er} mars 1919	1.203,58
31	25 janvier 1916 au 11 novembre 1918	1.090,86
5	28 janvier 1916 au 1 ^{er} mars 1919	1.202,50
3	5 mars 1916 au 1 ^{er} mars 1919	1.164,50
7	20 mars 1916 au 1 ^{er} mars 1919	1.148,30
19	13 avril 1916 au 1 ^{er} mars 1919	1.123,86
		<hr/> 7.063,10

Nous vous proposons de décider le paiement de cette somme qui sera prélevée sur l'article 233 du Budget supplémentaire de 1930 : « Réquisition de logements pendant l'occupation allemande. »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. François Doolaeghe, fossoyeur de 1^{re} classe au Cimetière du Sud, né à Lille, le 13 décembre 1867, va cesser ses fonctions à la date du 31 décembre 1930.

Entré au service de la Ville le 2 novembre 1900, il comptera, au 1^{er} janvier 1931, 30 ans, 1 mois et 29 jours de service.

En application des dispositions des délibérations des 17 septembre 1920 et 23 octobre 1930, M. Doolaeghe a droit à une pension annuelle calculée sur la base de 100 francs par année de services, soit 3.016 fr. 38, ramenée au chiffre de 3.000 francs maximum prévu.

En conséquence, nous vous demandons de lui allouer, à partir du 1^{er} janvier 1931, une pension annuelle de 3.000 francs, qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget ordinaire de l'exercice 1931.

De plus, nous vous prions de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 6.500 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1930.

Adopté.

N° 1.129

*Pension
de retraite*

*François Doolaeghe
Fossoyeur*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.130

*Pension
de retraite*

*Louis Lemesle
Gardien
de cimetière*

MESSIEURS,

Dans votre séance du 12 juillet 1929, vous avez été appelés à liquider la pension de M. Louis Lemesle, Gardien de Cimetière.

Votre délibération précitée mentionnait que M. Lemesle était entré au service de la Ville le 1^{er} novembre 1899, alors que celui-ci fait valoir que ses services remontent au 4 mai de la même année, ce qui a été reconnu exact.

Il s'ensuit que la pension de M. Lemesle doit être calculée sur 29 ans, 6 mois et 26 jours de services à raison de 100 francs par année, soit : 2.923,88, au lieu de 2.875 francs à partir du 1^{er} décembre 1930, date à laquelle les pensions de cette nature ont été révisées en vertu des dispositions de la délibération du Conseil municipal du 23 octobre dernier et de notre arrêté du 19 novembre 1930, qui en assura l'application.

Précédemment au 1^{er} décembre 1930, ladite pension était fixée sur la base de 60 francs par année de services, mais ramenée au chiffre de 1.500 francs prévu comme maximum.

Nous vous prions de vouloir bien fixer, comme il est dit ci-dessus, la pension de M. Lemesle.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.131

*Services
Municipaux*

*Achat d'une
machine comptable*

Marché

MESSIEURS,

Dans votre séance du 26 juin dernier votant le Budget supplémentaire de l'exercice 1930, vous avez décidé l'ouverture d'un crédit de 54.000 francs en vue de l'acquisition d'une machine comptable destinée à nos services financiers.

Nous avons, depuis lors, poursuivi notre étude des différents types de machines qui nous étaient présentées, parmi lesquels nous avons retenu les modèles « Burroughs » et « Elliott Fischer » comme présentant les perfectionnements recherchés pour obtenir la rapidité du travail que nos services ont à exécuter.

Notre choix définitif se fixe sur la machine « Burroughs » en raison de ce qu'elle offre non seulement les moyens actuellement indispensables pour l'emploi que nous désirons en faire, mais des possibilités très étendues pour son application à d'autres travaux de comptabilité que permet son dispositif de multiplication directe et son mécanisme de pose automatique des totaux et reports.

Le prix consenti, à l'origine de nos pourparlers, par la firme « Burroughs », était d'environ 54.000 francs. Elle consent aujourd'hui une remise importante et ramène son prix au chiffre net de 47.380 francs, qui devient en conséquence le plus avantageux consenti aux administrations de l'Etat.

Nous vous prions de vouloir bien approuver le marché à passer avec la Société Anonyme « Burroughs » et de décider que la dépense sera imputée sur l'article 223 du Budget supplémentaire de 1930.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre examen le Budget primitif de l'exercice 1931 arrêté au cours des séances :

- 1° De la Sous-Commission du Budget le 30 septembre, les 8, 15, 24, 29 octobre, les 5 et 29 novembre ;
- 2° De la Commission des Finances les 25 et 27 novembre, les 2, 9 et 25 décembre ;
- 3° De l'Administration Municipale les 15, 19 et 22 décembre.

*
**

Il y a un an, vous adoptiez, en même temps que le Budget primitif de l'exercice 1931, les grandes lignes de notre programme des Grands Travaux.

Sans doute, au terme d'une année de rude besogne, quelques projets parmi les plus importants, d'autres aussi admis en cours d'exercice, pour quelques semaines demeurent encore à l'instruction.

Nous nous en voudrions cependant de ne point souligner que nous vous saisissons de l'ensemble des projets compris dans notre programme des Grands Travaux et des mesures propres à en assurer le financement dans une séance que nous tiendrons dans la seconde quinzaine de janvier.

*
**

On nous permettra de souligner que l'application des Assurances Sociales nous donne l'occasion d'enregistrer :

- 1° Une diminution de la part contributive de la Ville dans l'assistance obligatoire aux femmes en couches, diminution qui se serait marquée de façon plus sensible si un relèvement du taux de l'allocation et l'accroissement du temps pendant lequel elle est servie, n'avaient été déterminés — à juste titre du reste — par la loi du 16 avril 1920 ;

- 2° Une diminution de la part contributive de la Ville dans la dépense des aliénés traités dans les asiles départementaux, diminution réduisant du tiers

N° 1.132

Ville de Lille

*Budget primitif
de l'exercice 1931*

la majoration de crédit nécessitée par l'accroissement du nombre des malades internés ;

3° Une réduction des crédits au titre : 1° de la part contributive de la Ville dans la dépense déterminée par les allocations temporaires d'allaitement ; 2° de l'hospitalisation en maison maternelle des femmes en état de grossesse et se trouvant sans abri ; 3° des frais de traitement *a)* dans les hôpitaux étrangers à la Ville de malades bénéficiant de l'assistance médicale gratuite ayant leur domicile de secours à Lille ; *b)* dans les hôpitaux de Lille de malades étrangers à la Ville, hospitalisés d'urgence ; 4° du crédit en vue du traitement des tuberculeux en établissements de cure ;

4° La suppression — au titre des Retraites Ouvrières — *a)* de notre cotisation patronale ; *b)* du remboursement de leurs cotisations aux membres assujettis de notre Personnel.

Nous nous devons, en revanche, d'indiquer que l'application des Assurances Sociales nous amène à inscrire à notre Budget : 1° le traitement d'un fonctionnaire chargé de notre propre service des Assurances Sociales ; 2° notre contribution patronale ; 3° un relèvement des salaires compensant la contribution de nos ouvriers assujettis ; 4° une majoration des salaires alloués dans le même but aux travailleurs de l'entreprise concédée de l'enlèvement et de l'incinération des ordures ménagères.

Ainsi, les charges nouvelles qui frappent notre Budget de par l'application de la loi, en fin de compte, équilibrent presque les suppressions et les réductions de crédits que nous permettent d'inscrire lesdites dispositions législatives.

*
**

L'Etat — vous ne l'ignorez pas — fait payer aux Communes une partie des appointements de certains de ses fonctionnaires.

Entre maints exemples, devons-nous rappeler : 1° notre contribution au paiement des appointements *a)* des instituteurs publics, *b)* des contremaitres et maîtresses d'atelier des Ecoles pratiques ; 2° les dépenses du Conservatoire de Musique, succursale du Conservatoire National de Paris, supportées en presque totalité par les contribuables lillois ?

Aussi : 1° Nous associant aux vœux émis par un grand nombre de Conseils municipaux, nous vous prions de voter une résolution tendant à la prise en charge par l'Etat : *a)* des indemnités de résidence et de logement attribuées par la loi aux instituteurs publics, qu'ils exercent dans les écoles primaires ou qu'ils soient détachés dans les écoles primaires supérieures, écoles pratiques, etc. ; *b)* des dépenses de traitements et indemnités diverses actuellement à la charge des Communes pour la rétribution des contremaitres et maîtresses d'atelier des écoles pratiques ;

2° En accord avec les Villes de Roubaix et de Tourcoing, nous vous demandons d'émettre le vœu : « que la participation de l'Etat dans les dépenses d'entretien et de fonctionnement des écoles et conservatoires de musique, soit augmentée dans une juste mesure et qu'en conséquence le taux des

subventions à allouer aux communes fasse l'objet d'une revision équitable en vue d'assurer une collaboration plus effective de l'Etat. »

Dans le même ordre d'idée, vous nous permettrez de souligner que l'Etat non seulement met à la charge des communes des dépenses qui ne leur incombent pas, mais encore fait exécuter une partie de la tâche qui lui incombe par les fonctionnaires municipaux, ou sans rémunération, ou moyennant une rémunération infime.

Si nous comprenons qu'il est plus expédient de faire effectuer certaines besognes administratives par des agents locaux, si nous sommes prêts à aider de plus en plus l'Etat dans sa tâche, nous entendons cependant qu'il nous rembourse une partie des frais d'administration assumés dans ce but. A l'heure où nos frais d'administration augmentent d'année en année, dans de telles proportions que le Budget des dépenses ordinaires, malgré toutes les restrictions et compressions que nous nous imposons, ne peut plus se boucler qu'à l'aide d'un nombre de plus en plus important de centimes additionnels pour insuffisance de revenus, il nous semble opportun, — associant notre protestation à celle de nombreux Conseils municipaux qui se débattent au milieu de difficultés financières insurmontables — de demander que l'Etat participe aux dépenses des traitements des employés communaux au même titre qu'aux dépenses des traitements du personnel des préfectures et sous-préfectures.

*
**

Nous manquerions à notre devoir si nous ne marquions nos craintes.

Nous subirons vraisemblablement l'an prochain une crise économique dont s'affirment déjà les prodromes. Il n'est pas, dès lors, impossible que nous soyons contraints : 1° d'enregistrer un fléchissement de certaines de nos recettes ; 2° de prévoir, dans la mesure de nos disponibilités, de larges subventions au Fonds Municipal de Chômage, qu'elles viennent en aide à la main-d'œuvre privée de travail ou qu'elles permettent de répartir des secours entre les familles de travailleurs en grève.

Il nous faut, d'autre part, nous rappeler : 1° que l'article 65 de la loi du 16 avril 1920 supprime le droit proportionnel des patentes sur les locaux des habitations des assujettis ; 2° qu'en supprimant de notre fiscalité un impôt nous assurant des ressources appréciables — réforme dont nous nous en voudrions de contester la nécessité — l'Etat, en compensation, n'a rien prévu pour nos communes ; 3° dès lors que, si la réforme est mise en vigueur dans les conditions présentement prévues, notre Ville se trouvera privée d'une ressource annuelle de quelque cinq millions qu'elle ne pourra récupérer qu'en votant des centimes ou des taxes.

*
**

Sans prétendre commenter article par article les dépenses extraordinaires inscrites au titre de nos Grands Travaux, nous entendons cependant préciser :

1° Que le crédit au titre du Démantèlement nous permettra — grâce à nos travaux en régie — de poursuivre et d'achever : *a)* la percée entre les rues Bolivar et du Faubourg d'Arras ; *b)* le dérasement aux abords de la porte de Valenciennes ;

2° Que nous continuons — nous en avons déjà effectué trois cent soixante et une — les acquisitions d'immeubles dans le quartier Saint-Sauveur en vue : *a)* de l'assainissement ; *b)* de l'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville ;

3° Que nous achevons la reconstruction des quartiers démolis ; reconstitution foncière qui nous a donné l'occasion de réaliser plus de cinq cents opérations pour une somme globale d'environ dix-huit millions ;

4° Qu'en vue de la captation de nouvelles eaux potables, nous parachevons l'équipement des forages et la pose des canalisations de raccordement au réseau de distribution et au réservoir de la Louvière ;

5° Que nous continuons la pose de canalisation le long des rues où la distribution de l'eau potable n'est pas encore assurée et entreprenons plus particulièrement à la fois l'établissement de canalisations nouvelles et le déplacement des canalisations anciennes aux abords de la porte de Valenciennes ;

6° Que nous construisons le collecteur Est entre les rues des Bateliers et du Pont-Neuf, poursuivant les travaux qui, depuis 1919, nous ont permis de construire quinze mille mètres d'égouts pour une somme de quatorze millions, travaux qui n'auront leur terme que lorsque le montant de la dépense globale aura atteint trente millions ;

7° Que nous dotons le Lycée Faidherbe de nouvelles classes rendues nécessaires : *a)* de par l'accroissement de l'effectif ; *b)* de par notre volonté d'abattre les classes provisoires en saillie sur la voie publique et d'achever ainsi définitivement, boulevard Carnot, la voirie nouvelle ;

8° Que nous dressons au Faubourg des Postes : 1° les locaux annexes nécessités par l'accroissement de l'effectif à l'école maternelle Jan Bart ; 2° de nouveaux locaux place Edith Cavell, qui porteront à vingt-cinq classes le groupe scolaire Renan-Turgot.

*
**

En dépit de l'augmentation constante de nos dépenses ordinaires : plus de trois millions et demi ;

Malgré l'exécution de Grands Travaux dépassant dix millions ;

Votre budget pour l'exercice 1931 s'équilibre :

1° Sans relèvement des tarifs de l'Octroi ;

2° Sans augmentation du nombre de centimes ;

3° Sans majoration de taxes ;

4° Sans taxes nouvelles ;

5° Bien que soit supprimée la taxe sur les spectacles.

Ce nous est un devoir de remercier les membres de notre Sous-Commission du Budget et de notre Commission des Finances, leur président, M. Gaston Willems :

1° De nous avoir permis hier et de nous permettre encore aujourd'hui de disposer de ressources importantes en vue de l'exécution de Grands Travaux ;

2° De nous donner demain les moyens d'emprunter les sommes nécessaires à notre volonté — si souvent affirmée depuis onze ans — : a) de rendre notre Ville toujours plus belle et plus prospère ; b) de lui permettre de se montrer digne de son titre de capitale des Flandres.

I — BUDGET ORDINAIRE

A — Recettes

Les recettes ordinaires inscrites en 1930 pour 57.668.235 fr. sont évaluées en 1931 à 61.251.000 fr., soit une augmentation de 3.582.773 francs.

L'augmentation s'explique notamment par les plus-values ci-contre :

1° — Taxes :

a) Sur les automobiles	75.000	
b) Sur le revenu net des propriétés bâties	100.000	
c) Sur les balcons	125.000	
		300.000 »

2° — Redevances :

a) De la C ^{ie} du Gaz	110.000	
b) de la C ^{ie} d'Electricité	160.000	
c) Pour consommation d'eau	450.000	
		720.000 »

3° — Divers produits 2.562.773 »

B — Dépenses

Les dépenses ordinaires inscrites en 1930 pour 57.654.571 fr. sont évaluées en 1931 à 61.249.987 fr., soit une augmentation de 3.595.416 francs.

L'augmentation frappe notamment les postes ci-dessous :

Familles nombreuses — Ristournes sur droits d'octroi.....	70.000
Enfants assistés	125.000
Bâtimens communaux : chauffage.....	140.000
Aliénés	150.000
Caisse des Ecoles.....	150.000
Personnel : indemnités pour charges de famille.....	150.000
Bains municipaux	160.000

Théâtres municipaux	300.000
Bâtiments et Voie publique : éclairage.....	362.000
Police	375.000
Instituteurs et institutrices : indemnités.....	460.000
Propreté publique	775.000

II — BUDGET EXTRAORDINAIRE

A — Recettes

Société « Les Prévoyants de l'Avenir » : remboursement de l'im- pôt de 16 % sur emprunts.....	48.847
Recettes accidentelles	80.000
Office Public Municipal d'Habitations à bon marché : avance consentie par la Ville: remboursement de la septième annuité	80.000
Groupe scolaire du Faubourg de Béthune : participation de l'Etat.	150.000
Carrières de la Manche : 1° Carrières de Fermanville : conven- tion Dupeyrat : 30.000 fr. ; 2° carrières de Maupertus et de Grand-Castel : convention Christiani : 201.000 francs.....	231.000
Nouvelle Mairie : indemnité de dommages de guerre : recette d'ordre	489.229
Ventes de terrains	1.000.000
Dommages de guerre : a) solde des titres quadriennaux : 187.500 fr.; b) obligations sexennales remboursables en 1931: 2.686.400 francs	2.873.900
Amortissement des emprunts : 44 cent. 20.....	3.414.754
Equilibre entre les recettes extraordinaires et les dépenses de même nature	5.505.000
Total.....	<u>13.872.730</u>

B — Dépenses

Divers.

1 — Ecole Centrale des Arts et Manufactures. Construction d'une deuxième Cité Universi- taire — Fondation d'une chambre — 2° an- nuité	10.000
2 — Ecole Baggio : plancher en béton armé.....	14.700
3 — Cimetières : abatage d'arbres.....	44.000
4 — Dettes des exercices antérieurs : réserve pour paiement	50.000
5 — Foire commerciale : subvention	50.000
6 — Ecoles communales : achat de mobilier et de matériel	50.000
7 — Ecole Jean Bart : construction d'un réfectoire.	50.000

8 — Crèche de Fives : installation : a) de rayons ultra-violet ; b) d'une goutte de lait.....	70.000	
9 — Grand Théâtre : remplacement de l'ascenseur.....	70.000	
10 — Bâtimens communaux : a) installation de compteurs d'eau : 60.000 fr. ; b) acquisition de mobilier neuf : 50.000 francs.....	110.000	
11 — Dénombrement de la population.....	160.000	
12 — Dommages de guerre : remboursement d'avances	265.905	944.605

Emprunts antérieurs.

Frais relatifs aux emprunts. Intérêts à divers.....	20.000	
Société « Les Prévoyants de l'Avenir » : emprunts : impôt de 16 %.....	48.847	
Amortissement	3.414.738	3.483.585

Grands Travaux.

Ports Vauban et du Wault : dragage.....	100.000	
Voie publique : travaux de signalisation.....	100.000	
Etablissement du plan d'aménagement et d'extension	120.000	
Démantèlement ; Assainissement ; Services concédés ; Traitements des Ingénieurs T. P. E.....	131.000	
Groupe scolaire Renan-Turgot : construction de nouvelles classes provisoires	200.000	
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe.....	300.000	
Reconstitution foncière de la Ville.....	300.000	
Canalisation d'eau : amélioration et extension.....	300.000	
Démantèlement	450.000	
Nouvelle Mairie : emploi d'une indemnité de dommages de guerre	489.229	
Captation de nouvelles eaux potables.....	500.000	
Lycée Faidherbe : construction de classes démontables	500.000	
Alignement : prix et frais d'achat de parcelles réunies à la voie publique.....	550.000	
Collecteur Est : rue du Pont-Neuf prolongée, rue des Bateliers prolongée	680.000	
Groupe scolaire du Faubourg de Béthune : construction d'une école maternelle.....	925.000	
Acquisition d'immeubles destinés à être démolis..	1.000.000	
Pavages neufs	1.260.000	
Nouvelle Mairie : aile du Beffroi.....	1.500.000	

9.405.229

Total.....	13.833.419
------------	------------

C — Equilibre.

Notre budget extraordinaire s'équilibre donc ainsi :

Recettes	13.872.730
Dépenses	13.833.419
	<hr/>
Excédent de recettes	39.311
	<hr/> <hr/>

III — BUDGET 1931

Dès lors le budget de l'exercice 1931 s'équilibre
comme suit :

Recettes ordinaires	61.251.008	
Recettes extraordinaires	13.872.730	
	<hr/>	75.123.738
Dépenses ordinaires	61.249.987	
Dépenses extraordinaires	13.833.419	
	<hr/>	75.083.406
Excédent de recettes		40.332
		<hr/> <hr/>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ratifie le rapport de M. le Maire
sur les prévisions budgétaires.

RECETTES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — *Trois centimes au principal des trois
contributions directes affectés à l'emprunt de
5.000.000 de francs (pendant 40 ans à partir de 1902).*

Loi du 26 mai 1899

Recette constatée en 1929	213.082 11
Recette inscrite au Budget de 1930.....	229.600 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	229.600 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	229.600 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances....	229.600 »
Sans changement.	

ART. 2. — *Treize centimes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 25.818.665 fr. 51 (pendant 42 ans à partir de 1899).*

Loi du 26 mai 1899.

Recette constatée en 1929	936.039 35
Recette inscrite au Budget de 1930.....	991.400 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	991.400 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	991.400 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	991.400 »
Sans changement.	

ART. 3. — *Vingt centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 634.073 fr. (pendant 35 ans à partir de 1905).*

Décret du 13 juillet 1904.

Recette constatée en 1929.....	15.220 15
Recette inscrite au Budget de 1930.....	19.700 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	19.700 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget....	19.700 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	19.700 »
Sans changement.	

ART. 4. — *Remboursement par l'Université de l'annuité de la portion de 500.000 fr. affectée à l'achèvement de la Bibliothèque universitaire, comprise dans l'emprunt de 634.073 francs.*

Recette constatée en 1929	12.853 94
Recette inscrite au Budget de 1930.....	12.854 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	12.854 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	12.854 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances....	12.854 »
Sans changement.	

ART. 5. — *Trente centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 395.936 fr. (pendant 30 ans à partir de 1906).*

Décret du 29 juin 1905.

Recette constatée en 1929	22.830 23
Recette inscrite au Budget de 1930.....	22.000 »

Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	22.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	22.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	22.000 »
Sans changement.	

ART. 6. — *Quatre-vingt-dix centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 1.333.300 fr. (pendant 30 ans à partir de 1907) :*

Décret du 1^{er} septembre 1906.

Recette constatée en 1929	76.100 76
Recette inscrite au Budget de 1930	74.300 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	74.300 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	74.300 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	74.300 »
Sans changement.	

ART. 7. — *Quarante centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 500.000 fr. (pendant 30 ans à partir de 1908).*

Décret du 19 décembre 1906.

Recette constatée en 1929	30.440 31
Recette inscrite au Budget de 1930	27.900 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	27.900 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	27.900 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	27.900 »
Sans changement.	

ART. 8. — *Quatre centimes quarante centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 7.000.000 de francs (pendant 40 ans à partir de 1908).*

Décret du 25 juin 1907.

Recette constatée en 1929	319.623 23
Recette inscrite au Budget de 1930	335.700 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	335.700 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	335.700 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	335.700 »
Sans changement.	

ART. 9. — *Vingt centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 250.000 fr. (pendant 30 ans à partir de 1910).*

Décret du 2 juillet 1909.

Recette inscrite au compte de 1929	15.220 15
Recette inscrite au Budget de 1930	13.900 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	13.900 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	13.900 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	13.900 »
Sans changement.	

ART. 10. — *Un centime soixante centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 2.400.000 fr. (pendant 45 ans à partir de 1912).*

Décret du 1^{er} septembre 1910.

Recette constatée en 1929	114.151 13
Recette inscrite au Budget de 1930	124.100 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	124.100 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	124.100 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	124.100 »
Sans changement.	

ART. 11. — *Cinq centimes dix centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 7.930.000 fr. (pendant 50 ans à partir de 1913).*

Décret du 24 décembre 1912.

Recette constatée en 1929	380.503 81
Recette inscrite au Budget de 1930	388.400 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	388.400 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	388.400 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	388.400 »
Sans changement.	

ART. 12. — *Dividende des Actions du Crédit Immobilier affecté au remboursement de l'emprunt de 400.000 francs :*

Recette constatée en 1929	20.000 »
Recette inscrite au Budget de 1930	20.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	20.000 »
Sans changement.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	20.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	20.000 »
Sans changement.	
 <i>ART. 13. — Deux centimes quatre-vingts centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 3.000.000 de fr. (pendant 40 ans à partir de 1912) :</i>	
Recette constatée en 1929	136.981 34
Recette inscrite au Budget de 1930	215.200 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	215.200 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	215.200 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	215.200 »
Sans changement.	
 <i>ART. 14. — Cinq centimes soixante-dix centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 10.500.000 fr. (pendant 40 ans à partir de 1921) :</i>	
Recette constatée en 1929	251.132 49
Recette inscrite au Budget de 1930	348.600 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	437.900 »
En augmentation de 89.300 francs.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	437.900 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	437.900 »
Même remarque.	
 <i>ART. 15. — Quatre centimes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 3.700.000 fr. (pendant 40 ans à partir de 1922) :</i>	
Recette constatée en 1929	289.182 92
Recette inscrite au Budget de 1930	304.400 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	304.400 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	304.400 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	304.400 »
Sans changement.	
 <i>ART. 16. — Quarante centièmes de centime au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 400.000 fr. (pendant 40 ans à partir de 1922) :</i>	
Recette constatée en 1929	30.440 31
Recette inscrite au Budget de 1930	32.900 »

Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	32.900 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	32.900 »
Sans changement.	
ART. 17. — <i>Deux centimes vingt centièmes au principal des mêmes contributions affectés à l'emprunt de 2.000.000 de francs (pendant 40 ans à partir de 1923) :</i>	
Recette constatée en 1929	98.930 99
Recette inscrite au Budget de 1930	164.500 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	164.500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	164.500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	164.500 »
Sans changement.	

CHAPITRE DEUXIÈME

ART. 18. — *Recettes accidentelles :*

Recette constatée en 1929	84.076 03
Recette inscrite au Budget de 1930	80.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	80.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	80.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	80.000 »
Sans changement.	

ART. 19. — *Prix des parties de la voie publique cédées aux riverains pour cause d'alignement, produit des ventes de terrains et bâtiments :*

Recette constatée en 1929	137.798 37
Recette inscrite au Budget de 1930	500.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	600.000 »
En augmentation de 100.000 francs.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	600.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	600.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par l'Administration	1.000.000 »

ART. 20. — *Remboursement par la Société « Les Prévoyants de l'Avenir », de l'impôt de 16 % réglé pour son compte sur la portion d'intérêts afférents aux annuités à payer pour divers emprunts. (Recette d'ordre) :*

Recette constatée en 1929	59.698 19
---------------------------------	-----------

Recette inscrite au Budget de 1930	57.367 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	48.847 »
En diminution de 8.520 fr. ; l'impôt perçu préalablement fixé à 18 % n'est plus que de 16 % (Article 7 de la loi du 26 avril 1930).	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	48.847 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	48.847 »
Même remarque.	
ART. 21. — <i>Domages de guerre. Acompte sur titres quadriennaux :</i>	
Recette constatée en 1929	2.000.000 »
Recette inscrite au Budget de 1930	2.000.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	187.500 »
En diminution de 1.812.500 fr. ; la somme de 187.500 fr. représente le solde des titres quadriennaux remis par l'Etat en paiement de dommages subis par la Ville.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	187.500 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	187.500 »
Même remarque.	
ART. 21 bis. — <i>Domages de guerre. Obligations sexennales remboursables en 1931 :</i>	
Article nouveau :	
Recette proposée par l'Administration	2.686.400 »
ART. 22. — <i>Indemnités de dommages de guerre à employer pour la construction du Nouvel Hôtel de Ville (Recette d'ordre) :</i>	
Recette constatée en 1929	435.412 34
Recette inscrite au Budget de 1930	461.537 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	489.229 »
En augmentation de 27.692 fr. suivant tableau d'amortissement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	489.229 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	489.229 »
Même remarque.	

ART. 23. — *Remboursement par l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché de la 7^e annuité; sur l'avance de 1.600.000 fr. consentie par la Ville, suivant délibération municipale du 18 décembre 1922 :*

Recette constatée en 1929	80.000 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	80.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	80.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	80.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	80.000 »
Sans changement.	

ART. 23 bis. — *Construction du Groupe scolaire du Faubourg de Béthune. Participation de l'Etat :*

Recette inscrite au Budget de 1930.....	1.200.000 »
Recette proposée par l'Administration	150.000 »

ART. 24. — *Carrières de Maupertus. Convention Christiani :*

Recette constatée en 1929	111.656 19
Recette inscrite au Budget de 1930	175.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	175.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	175.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	175.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par l'Administration	201.000 »
En augmentation de 26.000 francs.	

ART. 24 bis. — *Carrières de Maupertus. Convention Dupeyrat:*

Recette proposée par l'Administration.....	30.000 »
Article nouveau. (Délibération du Conseil Municipal du 28 décembre 1930).	

ART. 25. — *Imposition extraordinaire de 71.90 au principal des trois contributions directes destinée à équilibrer les recettes extraordinaires et les dépenses de même nature :*

Recette constatée en 1929	4.893.278 86
Recette inscrite au Budget de 1930.....	6.660.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	5.612.600 »
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	5.612.600 »

Recette proposée par la Commission des Finances.....	5.612.600 »
Le nombre de centimes inscrits dans ce projet est le reliquat disponible sur l'imposition totale de 444 centimes figurant au Budget de 1930, après prélèvement :	
a) de 326c.50 pour équilibrer le budget ordinaire,	
b) de 44c.20 pour le service des emprunts.	
Recette proposée par l'Administration	5.505.000 »

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — *Emprunt de 5.000.000 de francs contracté en 1899 avec le Crédit Foncier de France, pour 40 ans — 30^e annuité :*

Dépense constatée en 1929	229.609 16
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	229.609 16
b) Budget supplémentaire	} 229.609 16
c) Autorisation spéciale.....	
Crédit demandé par le Service	229.609 16
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	229.609 16
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget.....	229.609 16
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	229.609 16
Sans changement.	

ART. 2. — *Emprunt de 27.493.508 fr., réduit à 25.818.665 fr. 51 contracté en 1899 avec le Crédit Foncier de France, pour 42 ans. — 30^e annuité.*

Dépense constatée en 1929	991.371 32
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	991.371 32
b) Budget supplémentaire	} 991.371 32
c) Autorisation spéciale.....	
Crédit demandé par le Service	991.371 32
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	991.371 32
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget.....	991.371 32
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	991.371 32
Sans changement.	

ART. 3. — *Emprunt de 634.073 fr. contracté en 1905 avec la Société « Les Prévoyants de l'Avenir », remboursable en 35 ans, et 3 fr. 70 %. — 27^e annuité :*

Dépense constatée en 1929	32.601 36
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	32.601 36
b) Budget supplémentaire	} 32 601 36
c) Autorisation spéciale.....	
Crédit demandé par le Service.....	32.601 36
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	32.601 36
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	32.601 36
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	32.601 36
Sans changement.	

ART. 4. — *Emprunt de 395.936 fr. 80 contracté en 1905 avec la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, remboursable en 30 ans, à 3 fr. 70 %. — 26^e annuité :*

Dépense constatée en 1929	21.960 78
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	21.960 78
b) Budget supplémentaire	} 21.960 78
c) Autorisation spéciale.....	
Crédit demandé par le Service.....	21.960 78
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	21.960 78
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget.....	21.960 78
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	21.960 78
Sans changement.	

ART. 5. — *Emprunt de 1.333.300 fr. contracté en 1906 avec la Société « Les Prévoyants de l'Avenir », remboursable en 30 ans, à 3 fr. 70 %. — 25^e annuité :*

Dépense constatée en 1929	74.321 16
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	74.321 16
b) Budget supplémentaire	} 74.321 16
c) Autorisation spéciale.....	
Crédit demandé par le Service	74.321 16
Sans changement.	

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	74.321 16
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	74.321 16
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	74.321 16
Sans changement.	
ART. 6. — <i>Emprunt de 500.000 fr. contracté en 1907 avec la Société « Les Prévoyants de l'Avenir », remboursable en 30 ans, à 3 fr. 70 %. — 24^e annuité :</i>	
Dépense constatée en 1929	27.871 13
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	27.871 13
c) Budget supplémentaire	} 27.871 13
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	27.871 13
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	27.871 13
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	27.871 13
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	27.871 13
Sans changement.	
ART. 7. — <i>Emprunt de 7.000.000 de francs affecté à des travaux d'édilité, à la construction d'un Théâtre et de maisons d'école, contracté en 1907, avec la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, remboursable en 40 ans, à 3 fr. 68 %. — 24^e annuité :</i>	
Dépense constatée en 1929	335.659 96
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	335.659 96
b) Budget supplémentaire	} 335.659 96
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	335.659 96
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	335.659 96
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	335.659 96
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	335.659 96
Sans changement.	

ART. 8. — *Emprunt de 250.000 fr. affecté aux travaux de la Bourse du Commerce, remboursable à 3 fr. 70 %, en 30 ans, à partir de 1910. — 22^e annuité :*

Dépense constatée en 1929		13.935 56
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	13.935 56	} 13.935 56
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale.....		
Crédit demandé par le Service		13.935 56
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		13.935 56
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		13.935 56
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		13.935 56
Sans changement.		

ART. 9. — *Emprunt de 2.400.000 fr. affecté à diverses opérations de voirie, à des constructions d'écoles, etc., remboursable à 3 fr. 70 %, en 45 ans, à partir de 1912. — 20^e annuité :*

Dépense constatée en 1929		124.116 51
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	124.116 51	} 124.116 51
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale.....		
Crédit demandé par le Service		124.116 51
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		124.116 51
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		124.116 51
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		124.116 51
Sans changement.		

ART. 10. — *Emprunt de 7.930.000 fr. affecté aux travaux de captation de nouvelles eaux potables et à diverses opérations de voirie, remboursable à 3 fr. 70 %, en 50 ans, à partir de 1913. — 19^e annuité :*

Dépense constatée en 1929		388.380 65
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	388.380 65	} 388.380 65
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale.....		

Crédit demandé par le Service	388.380 65
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	388.380 65
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	388.380 65
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	388.380 65
Sans changement.	
ART. 11. — <i>Emprunt de 400.000 fr. pour les Habitations à Bon Marché, remboursable à 3 fr. 90 % en 40 ans, à partir de 1914. — 18^e annuité :</i>	
Dépense constatée en 1929	19.909 70
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	19.909 70
b) Budget supplémentaire	19.909 70
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	19.909 70
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	19.909 70
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	19.909 70
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	19.909 70
Sans changement.	
ART. 12. — <i>Emprunt de 3.000.000 de francs pour permettre de pourvoir aux besoins du Budget extraordinaire de l'exercice 1920, remboursable à 6 fr. 65 %, en 40 ans, à partir de 1921. — 11^e annuité :</i>	
Dépense constatée en 1929	215.219 88
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	215.219 88
b) Budget supplémentaire	215.219 88
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	215.219 88
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	215.219 88
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	215.219 88
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	215.219 88
Sans changement.	

ART. 13. — *Emprunt de 10.500.000 fr. pour permettre de pourvoir aux besoins du Budget supplémentaire de l'exercice 1920, remboursable à 6 fr. 65 % en 40 ans, à partir de 1921. — 11^e annuité :*

Dépense constatée en 1929		753.269 58	
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	348.617 60	}	
b) Budget supplémentaire			348.617 60
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service		437.861 73	
En augmentation de 89.244 fr. 13. L'annuité de l'emprunt de 10.500.000 fr. sera payée au moyen des crédits suivants :			
ART. 13 du B. E.	437.861 73		
ART. 50 du B. S. de 1930	20.416 67		
ART. 124 du B. S. de 1930	294.991 18		
TOTAL	<u>753.269 58</u>		

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		437.861 73
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		437.861 73
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		437.861 73
Même remarque.		

ART. 14. — *Emprunt de 3.700.000 fr. pour permettre de pourvoir aux besoins du Budget extraordinaire de l'exercice 1921, remboursable à 7 fr. 85 % en 40 ans, à partir de 1922. — 10^e annuité :*

Dépense constatée en 1929		304.442 74	
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	304.442 74	}	
b) Budget supplémentaire			304.442 74
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service		304.442 74	
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		304.442 74	
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		304.442 74	
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances		304.442 74	
Sans changement.			

ART. 15. — *Emprunt de 400.000 fr. pour permettre de pourvoir aux besoins du Budget supplémentaire de l'exercice 1921, remboursable à 7 fr. 85 % en 40 ans, à partir de 1922. — 10^e annuité :*

Dépense constatée en 1929		32.912 72
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	32.912 72	} 32.912 72
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		32.912 72
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		32.912 72
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		32.912 72
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		32.912 72
Sans changement.		

ART. 16. — *Emprunt de 2.000.000 de francs pour permettre de pourvoir aux besoins du Budget extraordinaire de l'exercice 1922, remboursable à 7 fr. 85 % en 40 ans, à partir de 1923. — 9^e annuité :*

Dépense constatée en 1929		164.563 64
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	164.563 64	} 164.563 64
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		164.563 64
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		164.563 64
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		164.563 64
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		164.563 64
Sans changement.		

CHAPITRE DEUXIÈME

ART. 17. — *Impôt de 18 % sur les portions d'intérêts afférents aux annuités à payer pour divers emprunts. (Crédit d'ordre).*

Dépense constatée en 1929		59.698 19
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	57.367 »	} 57.367 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		

Crédit demandé par le Service	48.847 »
En diminution de 8.520 fr. ; l'impôt perçu n'est plus que de 16 % au lieu de 18 % au début de l'année 1930.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	48.847 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	48.847 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	48.847 »
Même remarque.	

ART. 18. — *Frais relatifs aux emprunts et intérêts à divers :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	20.000 »
b) Budget supplémentaire	} 20.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	20.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	20.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	20.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	20.000 »
Sans changement.	

ART. 19. — *Grands Travaux. — Démantèlement. — Assainissement. — Services Concédés :*

Dépense constatée en 1929	121.678 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	125.000 »
b) Budget supplémentaire	} 125.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	131.000 »
En augmentation de 6.000 francs, relèvement du traitement des ingénieurs T. P. E.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	131.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	131.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	131.000 »
Même remarque.	

ART. 20. — *Réserve pour paiement des dettes des exercices antérieurs :*

Dépense constatée en 1929		29.893 49
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	30.000 »	} 100.000 »
b) Budget supplémentaire	20.000 »	
c) Autorisation spéciale	50.000 »	
Crédit demandé par le Service		50.000 »
En diminution de 50.000 francs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		50.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		50.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		50.000 »
Même remarque.		

ART. 21. — *Foire Commerciale de 1931. — Participation de la Ville :*

Dépense constatée en 1929		50.000 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	50.000 »	} 50.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		50.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		50.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		50.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		50.000 »
Sans changement.		

ART. 22. — *Prix et frais d'achats de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement :*

Dépense constatée en 1929		78.326 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	50.000 »	} 50.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		460.000 »
En augmentation de 410.000 francs en prévision de l'acquisition d'importants terrains d'alignement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		600.000 »
En augmentation de 550.000 francs pour le motif indiqué.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	600.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	600.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par l'Administration	550.000 »

ART. 23. — *Travaux, travaux neufs, matériaux, etc.* :

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.000.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	400.000 »
	} 1.400.000 »
Crédit demandé par le Service	1.230.000 »
En diminution de 170.000 francs.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	1.260.000 »
En diminution de 140.000 francs.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	1.260.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.260.000 »

Le crédit total prévu pour 1.260.000 fr. portera en sous-crédit la mention : « Achat de matériaux, ciment, cendres, etc. : 30.000 fr. » ; la main-d'œuvre sera exécutée en régie par les ouvriers de la Ville.

ART. 24. — *Nouvelle Mairie. — Construction* :

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	4.000.000 »
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	4.000.000 »
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.500.000 »

Faisant état du emploi d'une indemnité de dommages de guerre figurant pour 489.229 fr. à l'article suivant, la Commission ramène le chiffre du crédit à 3.500.000 francs.

Crédit fixé par l'Administration	1.500.000 »
--	-------------

ART. 25. — *Nouvelle Mairie. Construction. Emploi d'une indemnité de dommages de guerre :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	} 461.537 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	489.229 »
Dépense égale à la prévision de recettes	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	489.229 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	489.229 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	489.229 »
Même remarque.	

ART. 26. — *Construction de l'École de Plein Air du Faubourg de Douai :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	} 115.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	300.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	300.000 »
En augmentation de 185.000 francs.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	300.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	300.000 »
Même remarque.	

ART. 27. — *Démantèlement. — Travaux :*

Dépense constatée en 1929	2.539.979 57
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	} 200.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	450.000 »
En augmentation de 250.000 francs.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	450.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	450.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	450.000 »
Même remarque.	

ART. 28. — *Acquisition d'immeubles destinés à être démolis aux fins d'assainissement :*

Dépense constatée en 1929	856.426 45
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	} 1.000.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	1.000.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	2.000.000 »
En augmentation de 1.000.000 de francs.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	2.000.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	2.000.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par l'Administration	1.000.000 »

ART. 29. — *Reconstitution foncière de la Ville :*

Dépense constatée en 1929	1.252.744 45
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif 500.000 »	} 500.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	300.000 »
En diminution de 200.000 francs.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	300.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	300.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	300.000 »
Même remarque.	

ART. 30. — *Captation de nouvelles eaux potables :*

Dépense constatée en 1929	535.065 36
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif 1.000.000 »	} 2.500.000 »
b) Budget supplémentaire 1.500.000 »	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	500.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	500.000 »
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	500.000 »
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	500.000 »

ART. 31. — *Ecole Centrale des Arts et Manufactures. Construction d'une seconde Cité Universitaire. Fondation d'une Chambre. Deuxième annuité. Délibération du 10 mars 1930 :*

Dépense constatée en 1929		
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif		} 10 000 »
b) Budget supplémentaire	10.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		10.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		10.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		10.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		10.000 »
Sans changement.		

ART. 32. — *Distribution d'eau. Extension et amélioration des canalisations :*

Dépense constatée en 1929		201.893 08
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif		} 200.000 »
b) Budget supplémentaire	200.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		300.000 »
En augmentation de 100.000 francs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		300.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		300.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		300.000 »
Même remarque.		

ART. 33. — *Dénombrement de la Population :*

Dépense constatée en 1929		
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif		
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service.....		160.000 »
En 1926, les dépenses se sont élevées à 140.800 fr.		

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	160.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	160.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	160.000 »
Même remarque.	

ART. 34. — *Collecteur Est entre la rue du Pont-Neuf prolongée et le Collecteur Ouest :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	680.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	680.000 »
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	680.000 »
Crédit fixé par la Commission des Finances	680.000 »

ART. 35. — *Groupe scolaire du Faubourg de Béthune. — Ecoles élémentaires et maternelles. — Construction :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	340.000 »
Crédit demandé par M. l'Adjoint aux Finances	580.000 »
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	580.000 »
Crédit fixé par la Commission des Finances	875.000 »

La 3^e Commission porte la prévision de dépense à 875.000 fr., cette dernière somme comportant les crédits nécessaires à l'achèvement du groupe : Ecole maternelle Jean Aicard.

Crédit fixé par l'Administration	925.000 »
--	-----------

ART. 36. — *Bâtiments communaux. Suppression des robinets libres. Installation de compteurs :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	60.000 »

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	60.000 »
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	60.000 »
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	60.000 »

ART. 37. — *Travaux de signalisation sur la voie publique :*

Dépense constatée en 1929		
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif		} 50.000 »
b) Budget supplémentaire	50.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	100.000 »	
En augmentation de 50.000 francs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	100.000 »	
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	100.000 »	
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	100.000 »	
Même remarque.		

ART. 38. — *Acquisition de mobilier neuf pour les bâtiments communaux :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	50.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	50.000 »
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	50.000 »
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	50.000 »

ART. 39. — *Acquisition de mobilier et matériel neuf pour les écoles communales :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	50.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	50.000 »
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	50.000 »
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	50.000 »

ART. 40. — *Plan d'aménagement et d'extension. Convention Dubuisson — Marché :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	120.000 »
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget.....	120.000 »
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	120.000 »

ART. 41. — *Classes démontables au Faubourg des Postes :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	200.000 »
Crédit proposé par la Commission des Finances.....	200.000 »
Crédit nouveau.	

ART. 42. — *Classes démontables au Lycée Faidherbe :*

Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	500.000 »
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	500.000 »
Crédit nouveau.	

ART. 43. — *Dragage des Ports Vauban et du Wault :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget.....	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	100.000 »

ART. 44. — <i>Crèche de Fives — Installation de rayons ultra-violets et d'une « Goutte de lait » :</i>		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	70.000	»
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		
Crédit fixé par l'Administration	70.000	»
ART. 45. — <i>Domages de guerre — Remboursement d'avances :</i>		
Crédit proposé par la Commission des Finances.....	265.905	»
Crédit fixé par l'Administration	265.905	»
ART. 46. — <i>Cimetières — Abatage d'arbres — Marché :</i>		
Crédit proposé par la Commission des Finances.....	44.000	»
Crédit fixé par l'Administration	44.000	»
ART. 47. — <i>Ecole Baggio — Remplacement de plancher :</i>		
Crédit proposé par la Commission des Finances.....	14.700	»
Crédit fixé par l'Administration	14.700	»
ART. 48. — <i>Ecole Jean Bart — Construction d'un réfectoire :</i>		
Crédit proposé par la Commission des Finances.....	50.000	»
Crédit fixé par l'Administration	50.000	»
ART. 49. — <i>Grand Théâtre — Remplacement de l'ascenseur :</i>		
Crédit proposé par la Commission des Finances.....	70.000	»
Crédit fixé par l'Administration	70.000	»

VILLE DE LILLE

Etat des centimes inscrits dans les budgets pour insuffisance des ressources :

	Ordinaires	Extraordinaires
1922	130 cent.	97 cent. 28
1923	125 »	165 » 56
1924	195 » 80	199 » 34
1925	190 »	219 »
1926	198 »	184 » 24
1927	297 » 29	120 » 59
1928	327 » 32	99 » 75
1929	341 »	64 » 30
1930	306 »	92 » 30

La progression des centimes *ordinaires* est constante, sauf toutefois en 1930, où, le relèvement de certains tarifs (Cimetières, Eaux, Droits de place et de voirie), la création de taxes (Domestiques, Balcons), le produit accentué des droits d'octroi, de la part de la Ville sur le décime du chiffre d'affaires et la majoration imposée aux contribuables en retard de paiement, de la

taxe sur la propriété bâtie relevée de 2 à 3 %, etc., soit ensemble environ 3.000.000, avaient permis de ramener l'imposition de 341 à 306 centimes.

RECETTES ORDINAIRES

CHAPITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — Attribution de huit centimes sur le principal de la contribution des patentes :

Recette constatée en 1929	408.568 09
Recette inscrite au Budget de 1930.....	377.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	407.000 »
En augmentation de 30.000 fr., plus-value normale du centime.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget....	407.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	407.000 »
Même remarque.	

ART. 2. — Attribution du produit du vingtième de l'impôt sur les chevaux et voitures :

Recette constatée en 1929	33 25
Recette inscrite au Budget de 1930.....	100 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	100 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	100 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	100 »
Sans changement.	

ART. 3. — Permis de chasse — Part attribuée à la Ville (20 fr. par permis) :

Recette constatée en 1929	9.760 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	8.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	9.000 »
En augmentation de 1.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	9.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	9.000 »
Même remarque.	

ART. 4. — *Participation de la Ville à la répartition des redevances à percevoir sur les Compagnies minières et sur les Etablissements annexes de leur exploitation :*

Recette constatée en 1929	11.509 76
Recette inscrite au Budget de 1930.....	10.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	10.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	10.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	10.000 »
Sans changement.	

ART. 5. — *Part de la Ville dans le produit du décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires :*

Recette constatée en 1929	1.326.198 92
Recette inscrite au Budget de 1930	1.270.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.150.000 »

En diminution de 120.000 fr. pour tenir compte de diverses exonérations prévues par les articles 49, 53, 54, 57, 58 et 60 de la loi du 16 avril 1930.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	1.270.000 »
---	-------------

La Sous-Commission estime pouvoir maintenir la prévision à 1.270.000 fr., chiffre inférieur, du reste, à la recette constatée en 1929.

Recette proposée par la Commission des Finances.....	1.270.000 »
Sans changement.	

ART. 6. — *Part de la Ville sur la majoration de 10 % imposée aux contribuables en retard de paiement de contributions directes :*

Recette constatée en 1929 (pour les années 1926 à 1928)..	321.652 05
Recette inscrite au Budget de 1930	80.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	80.000 »
Sans changement.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	100.000 »
---	-----------

La Sous-Commission estime pouvoir porter la prévision à 100.000 fr. qui représente la moyenne des recettes annuelles de 1926 à 1928.

Recette proposée par la Commission des Finances.....	100.000 »
--	-----------

En augmentation de 20.000 fr. pour atteindre la moyenne des recettes constatées de 1926 à 1928.

CHAPITRE DEUXIÈME

ART. 7. — *Produit de cinq centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle, mobilière, pour dépenses communales :*

Recette constatée en 1929	125.148 74
Recette inscrite au Budget de 1930.....	125.100 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	127.900 »
En augmentation de 2.800 fr., plus-value normale du centime.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	127.900 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances....	127.900 »
Même remarque.	

ART. 8. — *Produit de 326 centimes 50 additionnels au principal des trois contributions directes pour insuffisance des revenus ordinaires :*

Recette constatée en 1929	25.950.359 92
Recette inscrite au Budget de 1930.....	22.077.600 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	
Valeur de 333 centimes prévue pour assurer le premier équilibre du Budget ordinaire.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	25.804.000 »
La Sous-Commission décide l'inscription de 337 centimes produisant 25.345.000 fr., somme nécessaire pour couvrir l'insuffisance des revenus ordinaires au regard des dépenses de même nature arrêtées par elle.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	25.000.000 »
La Commission ayant terminé l'examen du <i>Budget ordinaire</i> , arrête aux chiffres ci-après, l'état de ses propositions :	
Recette (comprenant une imposition de 326 centimes 50 pour insuffisance de ressources, soit 25.000.000 de fr.).	60.924.899 »
Dépenses	60.918.287 »
	<hr/>
Excédent de Recettes.....	6.612 »

et remarque :

a) que les dépenses sont en progression sur 1930 de	3.263.000 »
b) que les produits budgétaires ou ressources proprement dites ne fournissent qu'une augmentation de	334.000 »
faisant ressortir une différence de.....	2.929.000 »

qu'elle doit couvrir par 20 centimes 50 nouveaux (306 en 1930) et ce, indépendamment de la plus-value du centime égale à 4.421 fr., soit :

306	×	4.421	:	1.352.000 fr. environ
20.5	×	76.570	:	1.570.000 fr. environ
<u>326,50</u>					<u>2.922.000</u>

Excédent de recette en 1930	:	13.664 fr.
»	»	»
en 1931	:	6.612 fr.
		<u>7.052 fr.</u>
		<u>2.929.052 fr.</u>

CHAPITRE TROISIÈME

ART. 9. — *Taxe municipale sur les voitures, chevaux, mules, mulets et taxes sur les cercles :*

Recette constatée en 1929	11.661 47
Recette inscrite au Budget de 1930	10.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	11.000 »
En augmentation de 1.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	11.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	11.000 »
Même remarque.	

ART. 10. — *Taxe municipale sur les billards :*

Recette constatée en 1929	6.480 »
Recette inscrite au Budget de 1930	5.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	5.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	5.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	5.000 »
Sans changement.	
	5.000 »

ART. 11. — *Taxe sur le revenu net de la propriété bâtie : 3 % :*

Recette constatée en 1929	1.530.480 19
Recette inscrite au Budget de 1930	2.250.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	2.300.000 »
En augmentation de 50.000 fr., le montant des rôles pour l'année 1930 s'est élevé à 2.358.951 fr. 78.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	2.350.000 »
La Sous-Commission porte la prévision à 2.350.000 francs, tenant compte du produit de la taxe en 1930, qui s'élève à 2.358.951 fr. et en raison de ce que la matière imposable est en augmentation constante.	
Recette proposée par la Commission des Finances	2.350.000 »
En augmentation de 100.000 fr., compte tenu du produit de la taxe en 1930, qui s'élève à 2.358.951 fr. et	

en raison de ce que la matière imposable est en augmentation constante.

ART. 12. — *Taxe municipale sur la valeur vénale de la propriété non bâtie : 0,25 % :*

Recette constatée en 1929	88.563 68
Recette inscrite au Budget de 1930.....	94.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	85.000 »
En diminution de 9.000 fr., le produit de cette taxe allant sans cesse en diminuant.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	85.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	85.000 »
Même remarque.	

ART. 13. — *Taxe municipale sur les chiens :*

Recette constatée en 1929	220.285 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	223.120 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	218.400 »
En diminution de 4.720 fr., la prévision de 218.400 fr. représente le montant des rôles émis en 1930.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	218.400 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	218.400 »
Même remarque.	

ART. 14. — *Taxe municipale sur les domestiques attachés à la personne, précepteurs, préceptrices et gouvernantes :*

Recette constatée en 1929	
Recette inscrite au Budget de 1930.....	100.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	100.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	120.000 »
La Sous-Commission se basant sur le montant du rôle émis en 1930 (142.000 fr.) et tenant compte des réductions possibles, estime pouvoir inscrire une prévision de 120.000 francs.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	120 000 »
En augmentation de 20.000 fr., le rôle émis en 1930 s'élevant à 142.000 francs.	

CHAPITRE QUATRIÈME

ART. 15. — *Droits d'octroi :*

Recette constatée en 1929	11.264.069 87
Recette inscrite au Budget de 1930.....	11.200.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	11.200.000 »
Sans changement.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	11.200.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	11.200.000 »
Sans changement.	
ART. 16. — Part de la Ville dans le fonds commun des contributions indirectes créé par la loi du 22 février 1918 portant suppression des droits d'octroi sur l'alcool et les boissons hygiéniques :	
Recette constatée en 1929	2.982.503 76
Recette inscrite au Budget de 1930.....	2.815.225 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	2.815.225 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	2.815.225 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	2.815.225 »
Sans changement.	
ART. 17. — Part de la Ville dans le montant des saisies et amendes en matière d'octroi :	
Recette constatée en 1929	5.086 76
Recette inscrite au Budget de 1930.....	10.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	6.000 »
En diminution de 4.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget....	6.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	6.000 »
Même remarque.	
ART. 18. — Abattoir public — Exploitation en régie :	
Recette constatée en 1929	564.586 45
Recette inscrite au Budget de 1930.....	570.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	550.000 »
En diminution de 20.000 fr. pour tenir compte des résultats constatés dans les mois écoulés de l'année 1930.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	550.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	550.000 »
Même remarque.	
ART. 19. — Taxes sur les viandes foraines pour frais de visite et de poinçonnage :	
Recette constatée en 1929	205.740 03
Recette inscrite au Budget de 1930	200.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	200.000 »
Sans changement.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	200.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	200.000 »
Sans changement.	
 ART. 20. — Droits de place aux Halles, Abattoirs, Foires et Marchés. (Exploitation en régie) :	
Recette constatée en 1929	1.410.627 68
Recette inscrite au Budget de 1930.....	1.400.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.400.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	1.400.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	1.400.000 »
Sans changement.	
 ART. 21. — Droits de voirie :	
Recette constatée en 1929	503.007 30
Recette inscrite au Budget de 1930.....	625.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	625.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	625.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	625.000 »
Sans changement.	
 ART. 22. — Taxe sur les balcons et constructions en saillie :	
Recette constatée en 1929	
Recette inscrite au Budget de 1930.....	75.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	150.000 »
En augmentation de 75.000 fr. suivant résultats constatés en 1930.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	200.000 »
Le montant des rôles émis en 1930 s'élevant à 233.000 fr., la Sous-Commission porte la prévision à 200.000 francs.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	200.000 »
En augmentation de 50.000 fr., les rôles émis en 1930 s'élevant à 233.000 francs.	
 ART. 23. — Redevances annuelles sur enseignes lumineuses, écussons, attributs, etc. :	
Recette constatée en 1929	201.843 »
Recette inscrite au Budget de 1930	195.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	195.000 »
Sans changement.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	195.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	195.000 »
Sans changement.	
ART. 24. — <i>Autres redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique :</i>	
Recette constatée en 1929	153.298 44
Recette inscrite au Budget de 1930	145.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	150.000 »
En augmentation de 5.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	150.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	150.000 »
Même remarque.	
ART. 25. — <i>Taxe municipale sur les spectacles :</i>	
Recette constatée en 1929	522.091 67
Recette inscrite au Budget de 1930.....	500.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	500.000 »
Sans changement. — Bien que l'article 47 de la loi du 16 avril 1930 ait réduit considérablement, à partir du 1 ^{er} mai 1930, le taux de la taxe municipale, celle-ci accuse des plus-values constantes.	
Au 31 juillet 1930, le montant des perceptions s'élevait à 412.642 fr. 89 en augmentation de 120.976 fr. 27 sur les prévisions budgétaires.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	
La Sous-Commission propose la suppression de cette recette.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	

ART. 25. — *Taxe municipale sur les spectacles :*

La 3^e Commission ratifie, à la majorité, la proposition de la Sous-Commission du Budget favorable à la suppression définitive de la taxe municipale sur les spectacles, dont le produit était évalué au Budget de 1930, pour 500.000 francs.

Elle appuie sa décision sur le fait que le Parlement va être amené, dans un avenir très prochain, à supprimer la taxe d'Etat dont la taxe de Ville est corrélatrice et qu'il conviendrait mieux de ne pas se trouver devant le fait accompli en perdant le bénéfice total d'une ressource attendue, si aucune compensation ne devait être donnée par une disposition législative.

Bien que M. le Président ait fait remarquer que la

suppression de la taxe d'Etat restait problématique, il est apparu à quelques membres de la Commission que la Ville, par son geste devancier, pourrait retirer, outre un bénéfice moral appréciable, une possibilité d'amener les entrepreneurs de spectacles à s'intéresser à diverses œuvres municipales.

ART. 26. — Taxe municipale sur la publicité faite à l'aide de panneaux-réclame, soit d'affiches, soit d'enseignes lumineuses :

Recette constatée en 1929	98.874 76
Recette inscrite au Budget de 1930	100.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances..... Sans changement.	100.000 »
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget.. Sans changement.	100.000 »
Recette proposée par la Commission des Finances..... Sans changement.	100.000 »

ART. 27. — Taxe municipale sur les véhicules automobiles :

Recette constatée en 1929	893.070 42
Recette inscrite au Budget de 1930.....	875.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances..... En augmentation de 75.000 fr. ; la taxe est en progression constante. Le montant des recouvrements du 1 ^{er} semestre 1930 s'est élevé à 493.116 francs.	950.000 »
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget.. Même remarque.	950.000 »
Recette proposée par la Commission des Finances..... Même remarque.	950.000 »

ART. 28. — Droit de pesage :

Recette constatée en 1929	98.899 65
Recette inscrite au Budget de 1930.....	130.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances..... Sans changement.	130.000 »
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. Sans changement.	130.000 »
Recette proposée par la Commission des Finances..... Sans changement.	130.000 »

ART. 29. — Droits de stationnement de bateaux dans les canaux :

Recette constatée en 1929	14.457 89
Recette inscrite au budget de 1930.....	12.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances..... Sans changement.	12.000 »

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	12.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	12.000 »
Sans changement.	
ART. 30. — Vente à la criée aux Halles Centrales :	
Recette constatée en 1929	73.405 90
Recette inscrite au Budget de 1930.....	125.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	125.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	125.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	125.000 »
Sans changement.	
ART. 31. — Entrepôt des Sucres :	
Recette constatée en 1929.....	2.168 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	1.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	1.000 »
Sans changement.	
ART. 32. — Entrepôt des Douanes :	
Recette constatée en 1929	13.027 10
Recette inscrite au Budget de 1930.....	10.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	10.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	10.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	10.000 »
Sans changement.	
ART. 33. — Produit du service de la distribution des eaux :	
Recette constatée en 1929	3.841.290 54
Recette inscrite au Budget de 1930.....	3.650.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	3.850.000 »
En augmentation de 200.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	4.100.000 »
La Sous-Commission tenant compte du relèvement du tarif appliqué en 1930 porte la prévision à 4.100.000 fr., en augmentation de 450.000 francs.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	4.100.000 »
En augmentation de 450.000 fr. par suite du relève- ment du tarif appliqué en 1930.	

CHAPITRE CINQUIÈME

ART. 34. — *Locations de propriétés communales :*

Recette constatée en 1929	443.604 75
Recette inscrite au Budget de 1930	425.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	425.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	425.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	425.000 »
Sans changement.	

ART. 35. — *Produit de l'exploitation des chalets de nécessité et de la location des kiosques à journaux :*

Recette constatée en 1929	25.756 »
Recette inscrite au Budget de 1930	21.506 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	21.506 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	21.506 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	21.506 »
Sans changement.	

ART. 36. — *Redevance du Palais d'Été. Location à M. Boulay d'une partie du Square Dutilleul :*

Recette constatée en 1929	16.000 »
Recette inscrite au Budget de 1930	16.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	16.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	16.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	16.000 »
Sans changement.	

ART. 37. — *Produit de la concession du droit d'affichage sur les propriétés communales :*

Recette constatée en 1929	37.500
Recette inscrite au Budget de 1930	37.500 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	37.500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	37.500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	37.500 »
Sans changement.	

ART. 38. — *Sous-location de propriétés prises en bail de diverses administrations et de particuliers :*

Recette constatée en 1929	265 »
Recette inscrite au Budget de 1930	265 »

Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	265 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	265 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	265 »
Sans changement.	
ART. 39. — <i>Rentes immobilisées :</i>	
Recette constatée en 1929	31.786 »
Recette inscrite au Budget de 1930	31.786 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	31.860 »
En augmentation de 74 fr. ; montant d'un titre de renté dont les arrérages sont destinés à l'entretien, au Cimetière du Sud, d'une plaque commémorative des morts du 6 ^e Régiment de chasseurs à cheval.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	31.860 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	31.860 »
Même remarque.	
ART. 40. — <i>Intérêts des fonds déposés en compte courant au Trésor et des obligations de la Défense Nationale :</i>	
Recette constatée en 1929	363.437 18
Recette inscrite au Budget de 1930	297.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	282.000 »
En diminution de 15.000 francs.	
La recette prévue est évaluée comme suit :	
Intérêts sur obligations sexennales 5 %	132.195 50
Intérêts sur fonds placés au Trésor :	
1 % sur 15.000.000 de francs	150.000 »
	282.195 50
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	282.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	282.000 »
Même remarque.	
ART. 41. — <i>Intérêts sur prix de vente d'immeubles et autres créances :</i>	
Recette constatée en 1929	500.867 53
Recette inscrite au Budget de 1930	471.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	443.000 »
En diminution de 28.000 fr. ; la recette prévue est évaluée comme suit :	
Revenus de titres amortissables 1928-1943..	186.325 »
Revenus de titres amortissables 1928-1938..	257.106 13
	443.431 13

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	443.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	443.000 »
Même remarque.	
 ART. 42. — <i>Produit des cimetières :</i>	
Recette constatée en 1929	1.082.403 84
Recette inscrite au Budget de 1930	1.000.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	1.000.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.000.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	1.000.000 »
Sans changement.	
 ART. 43. — <i>Location de salles municipales, matériel de fêtes, mâts, plantes, etc., et remboursement de frais de chauffage et d'éclairage:</i>	
Recette constatée en 1929	29.289 62
Recette inscrite au Budget de 1930	55.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	30.000 »
En diminution de 25.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	30.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	30.000 »
Même remarque.	
 ART. 44. — <i>Théâtres. Produits de l'exploitation des rideaux-annonces, du programme, des vestiaires et des water-closets :</i>	
Recette constatée en 1929	55.700 »
Recette inscrite au Budget de 1930	74.400 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	76.400 »
En augmentation de 2.000 fr. La recette de 76.000 fr. se décompose comme suit :	
Rideaux-réclames des deux théâtres	36.400 »
Programme officiel du Grand Théâtre	20.000 »
Vestiaires et water-closets des deux Théâtres.	20.000 »
	<hr/> 76.400 » <hr/>
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	76.400 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	76.400 »
Même remarque.	

CHAPITRE SIXIÈME

ART. 45. — *Produit de la convention avec la Compagnie du Gaz. Redevance sur le prix du gaz consommé :*

Recette constatée en 1929	1.224.717 10
Recette inscrite au Budget de 1930	1.150.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	1.200.000 »
En augmentation de 50.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	1.200.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	1.200.000 »
Même remarque.	

ART. 46. — *Produit de la convention avec la Compagnie Continentale du Gaz. (Réseau électrique de la Région Lilloise). Redevance sur la consommation d'électricité :*

Recette constatée en 1929	902.012 24
Recette inscrite au Budget de 1930	780.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	900.000 »
En augmentation de 120.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	900.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	900.000 »
Même remarque.	

ART. 47. — *Produit de la convention avec la Compagnie du Gaz. Redevance sur le gaz consommé en remplacement des droits d'octroi sur le charbon :*

Recette constatée en 1929	139.555 66
Recette inscrite au Budget de 1930	125.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	135.000 »
En augmentation de 10.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	135.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	135.000 »
Même remarque.	

ART. 48. — *Redevances dues par diverses sociétés d'électricité pour occupation du domaine public communal :*

Recette constatée en 1929	278.427 21
Recette inscrite au Budget de 1930	240.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	250.000 »
En augmentation de 10.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	270.000 »

La Sous-Commission, compte tenu du résultat de 1929, porte la prévision à 270.000 fr. en augmentation de 30.000 fr. sur 1930.

Recette proposée par la Commission des Finances	270.000 »
En augmentation de 30.000 fr. pour tenir compte de la recette constatée en 1929.	

ART. 49. — *Redevances dues par la Compagnie des Tramways de Lille suivant convention du 20 août 1926 :*

Recette constatée en 1929	314.246 09
Recette inscrite au Budget de 1930	318.500 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	318.500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	328.500 »
Par suite de l'augmentation des frais de contrôle qui fait relever le crédit correspondant de 10.000 fr., la Sous-Commission porte la prévision de recette à 328.500 fr. en augmentation de 10.000 francs.	
Recette proposée par la Commission des Finances	328.500 »
En augmentation de 10.000 fr. en raison du relèvement des frais de contrôle, la même augmentation étant constatée à l'article correspondant des dépenses.	

ART. 50. — *Redevances dues par la Compagnie « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » pour droits de stationnement : 1° des voitures roulant sur rails ; 2° des autobus :*

Recette constatée en 1929	2.000 »
Recette inscrite au Budget de 1930	2.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	2.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	2.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	2.000 »
Sans changement.	

CHAPITRE SEPTIÈME

ART. 51. — *Subvention de l'Etat en faveur de l'Ecole des Beaux-Arts :*

Recette constatée en 1929	75.000 »
Recette inscrite au Budget de 1930	75.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	75.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	75.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	75.000 »
Sans changement.	

ART. 52. — *Subvention de l'Etat en faveur de l'Ecole Régionale d'Architecture :*

Recette constatée en 1929	13.666 66
Recette inscrite au Budget de 1930.....	13.666 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	13.666 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	13.666 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	13.666 »
Sans changement.	

ART. 53. — *Droits d'études et d'inscriptions à l'Ecole Régionale d'Architecture :*

Recette constatée en 1929	1.450 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	2.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	2.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	2.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	2.000 »
Sans changement.	

ART. 54. — *Subvention de l'Etat en faveur du Conservatoire :*

Recette constatée en 1929	15.000 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	15.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	15.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	15.000 »
Sans changement.	

ART. 55. — *Subvention de l'Etat en faveur de l'Inspection médicale des écoles :*

Recette constatée en 1929	
Recette inscrite au Budget de 1930.....	6.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	4.000 »
En diminution de 2.000 fr. ; pour 1930 la subvention perçue s'est élevée à 4.000 francs.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	4.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	4.000 »
Même remarque.	

ART. 56. — *Participation de l'Etat, de diverses communes et de particuliers dans les dépenses de fonctionnement des cours professionnels :*

Recette constatée en 1929	114.800 »
---------------------------------	-----------

Recette inscrite au Budget de 1930.....	100.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	100.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	100.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	100.000 »
Sans changement.	
ART. 57. — <i>Lycée National de Jeunes Filles, Internat municipal :</i>	
Recette constatée en 1929	436.059 94
Recette inscrite au Budget de 1930.....	510.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	510.000 »
Sans changement ; chiffre égal au montant du crédit correspondant.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	510.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	510.000 »
Sans changement.	
ART. 58. — <i>Rétribution pour les cours spéciaux et les études aux écoles Rollin, Montesquieu, Descartes, Louis Blanc et Victor Duruy :</i>	
Recette constatée en 1929	134.070 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	130.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	130.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	130.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	130.000 »
Sans changement.	
ART. 59. — <i>Droit d'inscription des élèves étrangers à Lille dans les écoles primaires supérieures :</i>	
Recette constatée en 1929	13.562 50
Recette inscrite au Budget de 1930.....	15.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	15.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	15.000 »
Sans changement.	
ART. 60. — <i>Ecole Baggio. Indemnité pour frais d'atelier et remboursement du prix des repas à la cantine de l'école :</i>	
Recette constatée en 1929	32.962 »

Recette inscrite au Budget de 1930	50.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	40.000 »
En diminution de 10.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	55.000 »
La Sous-Commission ayant constaté le déficit important de la cantine Baggio a invité le service à augmenter le prix des repas et élève sa prévision à 55.000 fr., en augmentation de 5.000 fr. sur 1930.	
Recette proposée par la Commission des Finances	55.000 »
En augmentation de 5.000 en prévision du relèvement du prix des repas.	

ART. 60. — *Ecole Baggio. Remboursement du prix des repas servis à la cantine.*

La 3^e Commission approuve la démarche faite par la Sous-Commission du Budget près du service intéressé, tendant à faire étudier un relèvement du prix des repas servis à la cantine de l'école, de manière à combler, dans une plus forte proportion, le déficit constaté. Le repas est actuellement tarifé 2 fr. 50, chiffre sensiblement inférieur au prix de revient et les bénéficiaires sont précisément, en majeure partie, des élèves étrangers à la Ville. La Commission intéressée a été invitée à reviser les tarifs de la cantine, de façon à assurer un produit au moins égal à la recette portée au budget de 1931 qui a été majorée de 5.000 fr. dans ce but.

ART. 61. — *Ecole Valentine Labbé. Indemnité pour frais d'atelier et remboursement du prix des repas pris à la cantine de l'école :*

Recette constatée en 1929	21.049 »
Recette inscrite au Budget de 1930	30.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	25.000 »
En diminution de 5.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	25.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	25.000 »
Même remarque.	

ART. 62. — *Produit du travail des élèves dans les écoles pratiques :*

Recette constatée en 1929	22.526 40
Recette inscrite au Budget de 1930	20.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	20.000 »
Sans changement.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. Sans changement.	20.000 »
Recette proposée par la Commission des Finances Sans changement.	20.000 »
ART. 63. — <i>Remboursements éventuels sur le montant de subsidés accordés à des étudiants, artistes, etc. :</i>	
Recette constatée en 1929	14.340 »
Recette inscrite au Budget de 1930	10.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	12.000 »
En augmentation de 2.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. Même remarque.	12.000 »
Recette proposée par la Commission des Finances Même remarque.	12.000 »

CHAPITRE HUITIÈME

ART. 64. — <i>Dotation Colbrant :</i>	
Recette constatée en 1929	5.176 »
Recette inscrite au Budget de 1930	5.198 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	5.215 »
En augmentation de 17 fr. ; capitalisation d'une somme de 600 fr. conformément aux dispositions du tes- tament de M. Colbrant.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. Même remarque.	5.215 »
Recette proposée par la Commission des Finances Même remarque.	5.215 »

ART. 65. — <i>Fondation Doutrelon de Try :</i>	
Recette constatée en 1929	10.050 »
Recette inscrite au Budget de 1930	10.050 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	10.050 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. Sans changement.	10.050 »
Recette proposée par la Commission des Finances Sans changement.	10.050 »

ART. 66. — <i>Fondation Alexandre Leleur. Produit des inté- rêts. (58^e année) :</i>	
Recette constatée en 1929	11.767 »
Recette inscrite au Budget de 1930	12.209 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	12.620 »
En augmentation de 411 fr. ; capitalisation des arré- rages de la rente.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. Même remarque.	12.620 »

Recette proposée par la Commission des Finances.....	12.620 »
Même remarque.	
ART. 67. — <i>Fondation Devaux</i> :	
Recette constatée en 1929	10.542 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	10.542 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	10.542 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	10.542 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	10.542 »
Sans changement.	

CHAPITRE NEUVIÈME

ART. 68. — *Laboratoire Municipal d'analyses. Analyses payantes* :

Recette constatée en 1929	21.230 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	25.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	25.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	25.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	25.000 »
Sans changement.	

ART. 69. — *Laboratoire Municipal d'analyses. Subvention de l'Etat pour la répression des fraudes alimentaires*:

Recette constatée en 1929	13.500 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	13.500 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	37.500 »
En augmentation de 24.000 fr. ; par lettre du 10 juillet 1930, M. le Directeur des Services Scientifiques et de la répression des fraudes a fixé à 1.500 le nombre des échantillons à prélever dans le ressort du Laboratoire de Lille, soit pour 1.500 échantillons à 25 fr. une subvention de 37.500 francs.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	37.500 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	37.500 »
Même remarque.	

ART. 70. — *Remboursement des frais de désinfection a domicile* :

Recette constatée en 1929	14.017 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	8.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	12.000 »
En augmentation de 4.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	12.000 »
Même remarque.	

Recette proposée par la Commission des Finances	12.000 »
Même remarque.	
ART. 71. — Participation du Département dans les dépenses du Bureau d'hygiène :	
Recette constatée en 1929	78.613 80
Recette inscrite au Budget de 1930	50.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	70.000 »
En augmentation de 20.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	70.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	70.000 »
Même remarque.	
ART. 72. — Bains à prix réduits :	
Recette constatée en 1929	480.587 95
Recette inscrite au Budget de 1930	500.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	500.000 »
Sans changement ; le produit de l'exploitation des établissements de bains s'est élevé à 250.666 fr. pour le 1 ^{er} semestre 1930.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	500.000 »
Recette proposée par la Commission des Finances	500.000 »
Sans changement.	
ART. 73. — Ecole de natation. Exploitation en régie :	
Recette constatée en 1929	17.187 35
Recette inscrite au Budget de 1930	15.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	15.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	15.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	15.000 »
Sans changement.	
ART. 74. — Remboursement des travaux exécutés d'office aux frais des propriétaires dans les logements insalubres. (Recette d'ordre) :	
Recette constatée en 1929	10.918 58
Recette inscrite au Budget de 1930	50.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	50.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	50.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	50.000 »
Sans changement.	

ART. 75. — *Remboursement à la Ville des frais de traitement des filles syphilitiques à l'hôpital :*

Recette constatée en 1929	61.160 22
Recette inscrite au Budget de 1930.....	45.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	50.000 »
En augmentation de 5.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	50.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	50.000 »
Même remarque.	

Assistance aux vieillards. Majoration complémentaire. Subvention du Département :

Recette constatée en 1929	147.998 33
Recette inscrite au Budget de 1930.....	130.000 »
Article supprimé en application de l'article 171 de la loi du 16 avril 1930.	

ART. 76. — *Dispensaire Municipal. Subvention de l'Etat :*

Recette constatée en 1929	4.000 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	3.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	4.000 »
En augmentation de 1.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	4.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	4.000 »
Même remarque.	

ART. 77. — *Subvention complémentaire de l'Etat dans les dépenses d'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources :*

Recette constatée en 1929	
Recette inscrite au Budget de 1930.....	50.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	50.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	50.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	50.000 »
Sans changement.	

ART. 78. — *Participation des familles dans les frais de séjour d'enfants traités dans les sanatoriums et préventoriums :*

Recette constatée en 1929	90.083 40
Recette inscrite au Budget de 1930.....	100.000 »

Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	100.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	100.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	100.000 »
Sans changement.	
 ART. 79. — <i>Subvention du Département en faveur des enfants du premier âge :</i>	
Recette constatée en 1929	526 75
Recette inscrite au Budget de 1930.....	500 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	500 »
Sans changement.	
 ART. 80. — <i>Remboursement par le Bureau de Bienfaisance et par divers des frais médicaux et pharmaceutiques. Secours publics :</i>	
Recette constatée en 1929	247 48
Recette inscrite au Budget de 1930.....	1.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	10.000 »
 ART. 80. — <i>Remboursement par divers de frais médicaux et pharmaceutiques :</i>	
En raison du fonctionnement de la loi des assurances sociales qui donne à la plupart des malades secourus le droit aux prestations, la Commission estime que les cas d'indigence ou d'insolvabilité vont disparaître et permettre à la Ville la récupération presque totale des honoraires payés aux docteurs requis, de même que les frais pharmaceutiques. Elle porte, en conséquence, la prévision de recette de 1.000 à 10.000 francs.	
 ART. 81. — <i>Remboursement par l'Administration des Hospices et les personnes solvables des frais de transport de malades et blessés à l'hôpital :</i>	
Recette constatée en 1929	20.866 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	15.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
Sans changement.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. Sans changement.	15.000 »
Recette proposée par la Commission des Finances Sans changement.	15.000 »
ART. 82. — <i>Remboursement par l'Administration des Hospices du prix des cercueils destinés à des malades hospitalisés :</i>	
Recette constatée en 1929	1.376 05
Recette inscrite au Budget de 1930	10.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances Sans changement.	10.000 »
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. Sans changement.	10.000 »
Recette proposée par la Commission des Finances Sans changement.	10.000 »
ART. 83. — <i>Subvention de l'Etat en faveur de la Crèche Municipale :</i>	
Recette constatée en 1929	2.200 »
Recette inscrite au Budget de 1930	1.300 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances Sans changement.	1.300 »
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. Sans changement.	1.300 »
Recette proposée par la Commission des Finances Sans changement.	1.300 »
ART. 84. — <i>Crèche Municipale. Rétribution journalière perçue pour le service de garde :</i>	
Recette constatée en 1929	1.134 50
Recette inscrite au Budget de 1930	1.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances Sans changement.	1.000 »
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. Sans changement.	1.000 »
Recette proposée par la Commission des Finances Sans changement.	1.000 »
ART. 84. — <i>Crèches Municipales :</i>	
La 3 ^e Commission estimant tout à fait insuffisante la rétribution journalière de 0 fr. 25 perçue pour le service de garde, émet le vœu que soit examinée, par le service compétent, la révision de ce tarif, en signalant qu'un ménage de travailleurs peut, dans sa condition actuelle, consentir un sacrifice pécuniaire plus important pour la garde et la nourriture d'un enfant pendant une journée.	

Dans le cas de manque de ressources chez les parents, elle préconise la gratuité de la garde sur certificat délivré par le service d'assistance.

La Commission souligne enfin que la création, la remise en état et le fonctionnement amélioré des crèches constituent pour la Ville une charge très lourde parmi ses œuvres sociales et qu'il conviendrait de considérer ces faits pour justifier le relèvement du tarif qu'elle estime pouvoir être porté à 1 fr. par jour.

La prévision de recette n'est toutefois pas modifiée, jusqu'à décision à intervenir.

ART. 85. — *Fourneaux économiques :*

Recette constatée en 1929	162.142 25
Recette inscrite au Budget de 1930	125.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	150.000 »
En augmentation de 25.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	150.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	150.000 »
Même remarque.	

Participation de l'Etat dans les dépenses du service des Retraites Ouvrières :

Recette constatée en 1929	6.395 10
Recette inscrite au Budget de 1930	5.000 »
Article supprimé.	

ART. 86. — *Subvention de l'Etat et du Département en faveur du Fonds Municipal de Chômage :*

Recette constatée en 1929	41.142 60
Recette inscrite au Budget de 1930	65.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	65.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	65.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	65.000 »
Sans changement.	

CHAPITRE DIXIÈME

ART. 87. — *Remboursement par la commune de Loos des frais d'éclairage de la rue de Londres :*

Recette constatée en 1929	450 »
Recette inscrite au Budget de 1930	450 »
Recette proposé par M. l'Adjoint aux Finances	450 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	450 »
Sans changement.	

Recette proposée par la Commission des Finances 450 »
 Sans changement.

ART. 88. — *Remboursement par les Compagnies du Gaz et d'Electricité, l'entrepreneur des eaux et les particuliers, des frais de pavage, de canalisation, de remplacement d'arbres et frais y afférents :*

Recette constatée en 1929 132.329 92
 Recette inscrite au Budget de 1930 250.000 »
 Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances 250.000 »
 Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 200.000 »
 La Sous-Commission, en décidant la suppression du crédit correspondant, propose de ramener la prévision à 200.000 fr., en diminution de 50.000 francs.

Recette proposée par la Commission des Finances 200.000 »
 En diminution de 50.000 fr. ; le crédit correspondant étant supprimé, cette recette cesse d'être une opération d'ordre.

ART. 88. — *Remboursement par les Compagnies du Gaz et d'Electricité, les entrepreneurs des eaux et les particuliers, des frais de pavage, de canalisation, de remplacements d'arbres et frais y afférents :*

La Commission modifie le caractère de cette recette, ouverte précédemment « pour ordre », par suite de la suppression du crédit correspondant qui sera englobé dans celui destiné aux travaux de pavage.

ART. 89. — *Remboursement par divers des frais d'éclairage réglés pour leur compte :*

Recette constatée en 1929 746 82
 Recette inscrite au Budget de 1930 2.000 »
 Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances 2.000 »
 Sans changement.
 Recette proposée par la Sous-Commission du Budget .. 2.000 »
 Sans changement.
 Recette proposée par la Commission des Finances 2.000 »
 Sans changement.

ART. 90. — *Reversement par les employés municipaux habillés par la Ville du prix de leurs vêtements, fixé à raison de 400 fr. par année :*

Recette constatée en 1929 169.045 30
 Recette inscrite au Budget de 1930 165.000 »
 Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances 165.000 »
 Sans changement.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	165.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	165.000 »
Sans changement.	
ART. 91. — Remboursement par les communes et les particuliers des frais de déplacement du matériel d'incendie et des frais de sauvegarde :	
Recette constatée en 1929	28.836 20
Recette inscrite au Budget de 1930.....	10.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	10.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	10.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	10.000 »
Sans changement.	
ART. 92. — Remboursement par le Directeur du Théâtre de l'avance consentie pour commencer la saison 1931-1932. (Recette d'ordre) :	
Recette constatée en 1929	25.000 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	40.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	40.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	40.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	40.000 »
Sans changement.	
ART. 93. — Théâtres Municipaux. Versement par le Directeur de l'excédent des recettes en atténuation du paiement des masses assuré par la Ville. (Art. 50 du cahier des charges) :	
Recette constatée en 1929	32.328 76
Recette inscrite au Budget de 1930.....	100.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	100.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	100.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	100.000 »
Sans changement.	
ART. 94. — Reversement par la Ville de La Madeleine du montant de la pension du sergent de pompiers Vincent :	
Recette constatée en 1929	6.865 50
Recette inscrite au Budget de 1930.....	6.498 »

Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	7.380 »
En augmentation de 882 fr. par suite de la revision de la pension du sapeur-pompier Vincent.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	7.380 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	7.380 »
Même remarque.	

ART. 95. — *Remboursement de contributions dues par divers occupants de locaux à l'Abattoir et autres locataires d'immeubles appartenant à la Ville :*

Recette constatée en 1929	24.628 52
Recette inscrite au Budget de 1930.....	25.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	25.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	25.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	25.000 »
Sans changement.	

ART. 96. — *Remboursement de primes payées pour le compte des desservants des différents cultes et autres locataires de la Ville, pour l'assurance des presbytères, temples, synagogues et autres bâtiments :*

Recette constatée en 1929	3.962 05
Recette inscrite au Budget de 1930.....	2.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	2.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	2.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	2.000 »
Sans changement.	

ART. 97. — *Redevances pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'énergie électrique :*

Recette constatée en 1929	
Recette inscrite au Budget de 1930.....	1.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	1.000 »
Sans changement.	

CHAPITRE ONZIÈME

ART. 98. — *Produit des rétributions payées par la Ville et les particuliers pour des services de surveillance faits par le personnel de la police et les sapeurs-pompiers. (Recette d'ordre) :*

Recette constatée en 1929	143.037 50
Recette inscrite au Budget de 1930.....	175.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	175.000 »
Sans changement, article ayant, par ailleurs, sa contre-partie en dépense.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	175.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	175.000 »
Sans changement.	

ART. 99. — *Produit des amendes attribué à la Ville pour défaut de déclaration de domicile par les étrangers :*

Recette constatée en 1929	71 25
Recette inscrite au Budget de 1930.....	1.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	1.000 »
Sans changement.	

ART. 100. — *Vente de fumiers :*

Recette constatée en 1929	9.816 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	5.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	10.000 »
En augmentation de 5.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	10.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	10.000 »
Même remarque.	

ART. 101. — *Produit de la vente de vieux matériaux :*

Recette constatée en 1929	180.509 36
Recette inscrite au Budget de 1930.....	200.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	175.000 »
En diminution de 25.000 fr. pour se rapprocher des résultats constatés en 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	175.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	175.000 »
Même remarque.	

ART. 102. — *Produit de la vente du lait des chèvres du Jardin Vauban :*

Recette constatée en 1929	1.892 50
Recette inscrite au Budget de 1930.....	1.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	1.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	1.000 »
Sans changement.	

Produit de la vente des catalogues des Musées, des Archives et de la Bibliothèque :

Recette constatée en 1929	
Recette inscrite au Budget de 1930.....	200 »
Article supprimé.	

ART. 103. — *Bibliothèques de prêt. Produit de la rétribution à percevoir sur les lecteurs abonnés :*

Recette constatée en 1929.....	2.775 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	2.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	2.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	2.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	2.000 »
Sans changement.	

ART. 104. — *Droits d'expédition des actes administratifs et des actes de l'état-civil :*

Recette constatée en 1929	13.983 25
Recette inscrite au Budget de 1930.....	15.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	15.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	15.000 »
Sans changement.	

ART. 105. — *Expédition des déclarations d'étrangers :*

Recette constatée en 1929	3.550 »
Recette inscrite au Budget de 1930.....	2.500 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	3.000 »

En augmentation de 500 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	3.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	3.000 »
Même remarque.	

ART. 106. — *Part de la Ville dans la répartition entre les communes des sommes rendues disponibles par la suppression du budget des Cultes :*

Recette constatée en 1929	2.737 »
Recette inscrite au Budget de 1930	3.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	2.500 »
En diminution de 500 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	2.500 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances	2.500 »
Même remarque.	

ART. 107. — *Subvention de l'Etat pour les dépenses de police :*

Recette constatée en 1929	
Recette inscrite au Budget de 1930	5.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	5.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	5.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	5.000 »
Sans changement.	

ART. 108. — *Taxe de gardiennage des corps exposés à la Morgue, remboursée par les familles :*

Recette constatée en 1929	500 »
Recette inscrite au Budget de 1930	500 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget ..	500 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances	500 »
Sans changement.	

ART. 109. — *Produit de la vente des cartes d'identité :*

Recette constatée en 1929	4.529 »
Recette inscrite au Budget de 1930	5.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances	4.000 »
En diminution de 1.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	

Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	4.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	4.000 »
Même remarque.	
ART. 110. — Part de la Ville dans le produit de la taxe sur les cartes d'identité délivrées aux étrangers :	
Recette constatée en 1929	27.757 19
Recette inscrite au Budget de 1930.....	10.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
En augmentation de 5.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	15.000 »
Même remarque.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	15.000 »
Même remarque.	
ART. 111. — Redevances payées pour dépôt de dessins de fabrique au greffe du Conseil des Prud'hommes :	
Recette constatée en 1929	24 20
Recette inscrite au Budget de 1930.....	20 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	20 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	20 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances....	20 »
Sans changement.	
ART. 112. — Décharges publiques. Redevance pour déversement de décombres provenant de démolitions :	
Recette constatée en 1929	149.917 12
Recette inscrite au Budget de 1930.....	100.000 »
Recette proposée par M. l'Adjoint aux Finances.....	100.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Sous-Commission du Budget..	100.000 »
Sans changement.	
Recette proposée par la Commission des Finances.....	100.000 »
Sans changement.	

DÉPENSES ORDINAIRES

CHAPITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — *Secrétariat général. Secrétariat. Archives, Contentieux et divers :*

Dépense constatée en 1929		1.403.495 83
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	1.420.000 »	} 1.470.000 »
b) Budget supplémentaire	50.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		1.435.000 »
En diminution de 35.000 fr. ; suppression d'emplois.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		1.470.000 »
Crédit maintenu à 1.470.000 fr. par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		1.470.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		1.470.000 »
Sans changement.		

ART. 2. — *Recette Municipale :*

Dépense constatée en 1929		278.370 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	288.000 »	} 295.000 »
b) Budget supplémentaire	7.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		295.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		298.000 »
En augmentation de 3.000 fr. par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		298.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		298.000 »
Même remarque.		

ART. 3. — *Travaux Municipaux :*

Dépense constatée en 1929		999.137 52
Crédit accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	1.060.000 »	} 1.086.000 »
b) Budget supplémentaire	26.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		1.105.000 »
En augmentation de 19.000 fr. pour création d'emplois.		

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	1.125.000 »
En augmentation de 39.000 fr. ; relèvement du traitement du personnel et création d'un emploi de commis et de dame employée.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	1.140.000 »
En augmentation de 54.000 fr. pour les raisons exposées ci-dessus et par application du nouveau coefficient du coût de la vie.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.140.000 »
En augmentation de 54.000 fr. pour relèvement de traitement accordé au personnel, création d'emplois et application du nouveau coefficient du coût de la vie.	

ART. 4. — *Finances et Contrôle :*

Dépense constatée en 1929	488.406 63
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	565.000 »
b) Budget supplémentaire	12.000 »
c) Autorisation spéciale	
	577.000 »
Crédit demandé par le Service	542.000 »
En diminution de 35.000 fr. ; suppression d'emplois.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	550.000 »
En diminution de 27.000 fr. pour les raisons données ci-dessus, compte tenu de l'application du nouveau coefficient de cherté de vie.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	550.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	550.000 »
En diminution de 27.000 fr. pour suppression d'emplois, compte tenu de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.	

ART. 5. — *Collecte des droits de place et de voirie :*

Dépense constatée en 1929	161.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	167.000 »
b) Budget supplémentaire	5.000 »
c) Autorisation spéciale	
	172.000 »
Crédit demandé par le Service	152.000 »
En diminution de 20.000 fr. ; suppression d'un emploi de chef collecteur.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	155.000 »
En diminution de 17.000 fr. pour les raisons données ci-dessus, compte tenu de l'application du nouveau coefficient de cherté de vie.	

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	155.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	155.000 »
En diminution de 17.000 fr. pour suppression d'un emploi de chef collecteur, compte tenu de l'application du coût de la vie.	

ART. 6. — *Caisse des Retraites des Services Municipaux :*

Dépense constatée en 1929	600.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.000.000 »
b) Budget supplémentaire	1.000.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	1.050.000 »
En augmentation de 50.000 fr. pour assurer le ser- vice des pensions.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.050.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	1.050.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.050.000 »
Même remarque.	

ART. 7. — *Supplément de pensions aux retraités de la Ville :*

Dépense constatée en 1929	1.185.135 88
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.500.000 »
b) Budget supplémentaire	1.500.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	1.500.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.500.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	1.500.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.500.000 »
Sans changement.	

ART. 8. — *Indemnités de départ et secours aux employés municipaux (ou leurs ayants droit) :*

Dépense constatée en 1929	229.165 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	300.000 »
b) Budget supplémentaire	300.000 »
c) Autorisation spéciale	

Crédit demandé par le Service	300.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	300.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	300.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	300.000 »
Sans changement.	
 ART. 9. — <i>Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non titulaires de la Caisse des Retraites (ou leurs ayants droit) et pensions complémentaires à divers :</i>	
Dépense constatée en 1929.....	51.665 31
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	100.000 »
b) Budget supplémentaire	100.000 »
c) Autorisation spéciale	100.000 »
Crédit demandé par le Service	100.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	100.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	100.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	100.000 »
Sans changement.	
 <i>Employés démissionnaires ou destitués. Achat de timbres pour versements à la réserve mathématique :</i>	
Dépense constatée en 1929	3.000 »
Article supprimé.	
 ART. 10 (de 1930). — <i>Employés municipaux démissionnaires ou destitués. Achat de timbres pour versement à la réserve mathématique :</i>	
La 3 ^e Commission décide la suppression de cet article, la loi sur les Retraites Ouvrières étant abrogée.	
 ART. 10. — <i>Indemnités aux employés en activité et retraités chargés de famille :</i>	
Dépense constatée en 1929	499.181 54
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	500.000 »
b) Budget supplémentaire	125.000 »
c) Autorisation spéciale	10.000 »
Crédit demandé par le Service	650.000 »

En augmentation de 15.000 fr. pour faire face aux nouvelles indemnités qui pourraient être allouées en cours d'année.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	650.000	»
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	650.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	650.000	»
Même remarque.		

ART. 11. — *Allocation annuelle et viagère de 100 fr. aux employés et agents communaux titulaires de la Médaille d'Honneur :*

Dépense constatée en 1929	62.672	04
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif.....	65.000	»
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
	65.000	»
Crédit demandé par le Service	65.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	65.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	65.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	65.000	»
Sans changement.		

ART. 12. — *Octroi :*

Dépense constatée en 1929	2.173.280	18
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	2.190.000	»
b) Budget supplémentaire	60.000	»
c) Autorisation spéciale		
	2.250.000	»
Crédit demandé par le Service	2.080.000	»
En diminution de 170.000 fr. ; suppression d'emplois résultant de mises à la retraite.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	2.110.000	»
En diminution de 140.000 fr. pour les raisons données ci-dessus, compte tenu de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	2.110.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	2.110.000	»
En diminution de 140.000 fr. pour suppression d'emplois résultant de mise à la retraite, compte tenu de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.		

ART. 13. — *Frais de perception par l'Octroi des droits de stationnement de bateaux :*

Dépense constatée en 1929	16.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	17.100 »
b) Budget supplémentaire	1.000 »
c) Autorisation spéciale	
	18.100 »
Crédit demandé par le Service	18.000 »
En diminution de 100 fr., le traitement du préposé n'étant pas supérieur à ce chiffre.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	18.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	18.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	18.000 »
Même remarque.	

ART. 14. — *Police :*

Dépense constatée en 1929.....	5.786.604 20
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	6.025.000 »
b) Budget supplémentaire	90.000 »
c) Autorisation spéciale	60.000 »
	6.175.000 »
Crédit demandé par le Service.....	6.175.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	6.265.000 »
En augmentation de 90.000 fr. par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	6.265.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	6.265.000 »
Même remarque.	

ART. 15. — *Service des gardes des promenades et jardins :*

Dépense constatée en 1929	212.172 60
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	218.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
	218.000 »
Crédit demandé par le Service.....	218.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	220.000 »
En augmentation de 2.000 fr. par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.	

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	220.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	220.000 »
Même remarque.	
 ART. 16. — <i>Paiement aux Agents de Police et aux Sapeurs-Pompiers des sommes reçues du Directeur du Théâtre et des entrepreneurs de bals publics, cinémas, etc.</i> (Crédit d'ordre) :	
Dépense constatée en 1929	128.552 50
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	175.000 »
b) Budget supplémentaire	} 175.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	175.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	175.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	175.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	175.000 »
Sans changement.	
 ART. 17. — <i>Dépenses de la prison municipale et des dépôts de police :</i>	
Dépense constatée en 1929	14.397 88
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	15.900 »
b) Budget supplémentaire	} 15.900 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service.....	16.000 »
En augmentation de 100 fr. pour relèvement du traitement de l'agent préposé au service.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	16.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	16.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	16.000 »
Même remarque.	
 ART. 18. — <i>Justice de Paix :</i>	
Dépense constatée en 1929	5.600 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	5.600 »
b) Budget supplémentaire	} 5.600 »
c) Autorisation spéciale	

Crédit demandé par le Service	5.600 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	5.600 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	5.600 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	5.600 »
Sans changement.	

ART. 19. — *Cimetières* :

Dépense constatée en 1929	653.394 40
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	667.000 »
b) Budget supplémentaire	25.000 »
c) Autorisation spéciale	
	692.000 »
Crédit demandé par le Service	684.996 »
En diminution de 7.000 fr. ; suppression d'emploi.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	675.000 »
En diminution de 17.000 fr. pour les raisons données ci-dessus, compte tenu de l'application du nouveau coef- ficient du coût de la vie.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	675.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	675.000 »
En diminution de 17.000 fr. pour suppression d'em- plois, compte tenu de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.	

ART. 20. — *Pesage public* :

Dépense constatée en 1929	71.558 20
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	78.000 »
b) Budget supplémentaire	3.000 »
c) Autorisation spéciale	
	81.000 »
Crédit demandé par le Service	81.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	82.000 »
En augmentation de 1.000 fr. par suite de l'applica- tion du nouveau coefficient du coût de la vie.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	82.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	82.000 »
Même remarque.	

ART. 21. — Entrepôt. Personnel municipal :		
Dépense constatée en 1929		30.457 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	31.500 »	} 32.500 »
b) Budget supplémentaire	1.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		32.500 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		33.000 »
En augmentation de 500 fr. par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		33.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		33.000 »
Même remarque.		
ART. 22. — Entrepôt des Douanes :		
Dépense constatée en 1929		27.792 08
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	29.500 »	} 29.500 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		19.000 »
En diminution de 10.500 fr. ; un ouvrier ayant été affecté dans un autre service.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		19.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		19.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		19.000 »
Même remarque.		
ART. 23. — Economat et fournitures diverses :		
Dépense constatée en 1929		204.698 55
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	220.000 »	} 260.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale	40.000 »	
Crédit demandé par le Service.....		250.000 »
En diminution de 10.000 fr., les besoins étant évalués à 250.000 francs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		250.000 »
Même remarque.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	250.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	250.000 »
Même remarque.	

ART. 24. — *Frais d'impressions :*

Dépense constatée en 1929	128.947 59
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	130.000 »
b) Budget supplémentaire	145.000 »
c) Autorisation spéciale	15.000 »
Crédit demandé par le Service	150.000 »
En augmentation de 5.000 fr. ; la série de prix a été établie avec une hausse de 5 % sur les prix de 1930.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	150.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	150.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	150.000 »
Même remarque.	

ART. 25. — *Contingent pour frais d'impressions à la charge des communes :*

Dépense constatée en 1929	13.124 87
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	15.000 »
Article nouveau ayant fait l'objet d'un crédit spécial ouvert au Budget supplémentaire de 1930.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	15.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	15.000 »
Même remarque.	

ART. 25. — *Contingent pour frais d'impressions à la charge des communes :*

La 3^e Commission propose l'ouverture d'un crédit nouveau spécial à cette dépense et constate que la Ville est, en la matière, tenue à une charge qui ne devrait en aucune manière lui incomber, d'autant qu'elle supporte

déjà de fortes dépenses pour le fonctionnement des organismes d'Etat.

ART. 26. — Abonnements à diverses publications et cotisations pour adhésion à des Congrès :

Dépense constatée en 1929		3.453 30
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	4.000 »	} 6.967 30
b) Budget supplémentaire	2.967 30	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		7.000 »
En augmentation de 32 fr. 70 afin d'arrondir le chiffre du crédit.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		7.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		7.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		7.000 »
Même remarque.		

ART. 27. — Affranchissement de la correspondance. Frais de timbres de quittances, de timbres des mémoires de salaires et de timbres des registres de la comptabilité :

Dépense constatée en 1929		53.127 85
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	55.000 »	} 62.000 »
b) Budget supplémentaire	7.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		62.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		62.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		62.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		62.000 »
Sans changement.		

ART. 28. — Habillement :

Dépense constatée en 1929		209.232 75
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	250.000 »	} 250.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		210.000 »

En diminution de 40.000 fr., aucune dépense de pèlerines ou de pardessus au service de la Police ne devant être faite en 1931.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	210.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	210.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	210.000 »
Même remarque.	

ART. 29. — *Conseil des Prud'hommes. Contingent de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1929	53.227 10
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	55.000 »
b) Budget supplémentaire	3.962 70
c) Autorisation spéciale	
	58.962 70
Crédit demandé par le Service	60.000 »
En augmentation de 1.037 fr. 30, le contingent de 1931 devant approcher la somme de 60.000 francs.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	60.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	60.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	60.000 »
Même remarque.	

ART. 30. — *Foires annuelles. Frais d'installation et de surveillance contre l'incendie :*

Dépense constatée en 1929	42.964 63
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	60.000 »
b) Budget supplémentaire	15.000 »
c) Autorisation spéciale	
	75.000 »
Crédit demandé par le Service	80.000 »
En augmentation de 5.000 francs.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	75.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	75.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	75.000 »
Sans changement.	

ART. 31. — *Frais de contentieux, de vente de matériaux et objets mobiliers, d'actes et de procédure :*

Dépense constatée en 1929	50.000 »	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	50.000 »	}
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	50.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	50.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	50.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	50.000 »	
Sans changement.		

ART. 32. — *Réseau téléphonique municipal. Extension du réseau, frais d'entretien, traitement des électriciens-téléphonistes et des téléphonistes :*

Dépense constatée en 1929	137.000 »	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	150.000 »	}
b) Budget supplémentaire	1.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	168.000 »	
En augmentation de 17.000 francs.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	180.000 »	
En augmentation de 29.000 francs par suite de l'extension du réseau.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	180.000 »	
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	180.000 »	
En augmentation de 29.000 fr. par suite de l'extension du réseau, du recrutement d'un aide-électricien et du relèvement des traitements.		

ART. 33. — *Postes et Télégraphes :*

Dépense constatée en 1929	4.800 »	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	4.800 »	}
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	4.800 »	
Sans changement.		

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	4.800 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	4.800 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	4.800 »
Sans changement.	

ART. 34. — *Frais de perception de la taxe municipale sur les spectacles :*

Dépense constatée en 1929	15.705 52
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	16.000 »
b) Budget supplémentaire	7.000 »
c) Autorisation spéciale	7.000 »
} 23.000 »	
Crédit demandé par le Service	23.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	23.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	»
Article supprimé, la perception de la taxe sur les spectacles étant abandonnée.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	»

ART. 34. — *Frais de perception de la taxe municipale sur les spectacles :*

Par suite de la suppression de la recette prévue pour taxe municipale sur les spectacles, cet article de dépense n'a plus de raison de subsister.

ART. 35. — *Frais de perception de la taxe municipale sur les voitures automobiles et de la taxe municipale sur les billards :*

Dépense constatée en 1929	17.987 02
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	20.000 »
b) Budget supplémentaire	20.000 »
c) Autorisation spéciale	20.000 »
} 22.000 »	
Crédit demandé par le Service	22.000 »
En augmentation de 2.000 fr. ; le produit de la taxe sur les voitures automobiles est en progression.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	22.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	22.000 »
Même remarque.	

Crédit fixé par la Commission des Finances 23.000 »
 En augmentation de 3.000 fr., le barème des frais de perception devant être relevé à partir du 1^{er} janvier 1931.

ART. 36. — *Frais de perception de la taxe municipale sur la publicité :*

Dépense constatée en 1929 6.495 24
 Crédits accordés pour 1930 :
 a) Budget primitif 10.000 »
 b) Budget supplémentaire } 10.000 »
 c) Autorisation spéciale }
 Crédit demandé par le Service 10.000 »
 Sans changement.
 Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances 10.000 »
 Sans changement.
 Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget 10.000 »
 Sans changement.
 Crédit fixé par la Commission des Finances 10.000 »
 Sans changement.

ART. 37. — *Frais d'établissement des rôles des taxes municipales par l'Administration des Contributions Directes. Paiement des frais de poursuites relatifs à des créances admises en non valeur :*

Dépense constatée en 1929 13.601 37
 Crédits accordés pour 1930 :
 a) Budget primitif 60.000 »
 b) Budget supplémentaire } 60.000 »
 c) Autorisation spéciale }
 Crédit demandé par le Service 30.000 »
 En diminution de 30.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.
 Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances 30.000 »
 Même remarque.
 Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget 30.000 »
 Même remarque.
 Crédit fixé par la Commission des Finances 30.000 »
 Même remarque.

ART. 38. — *Frais de perception des taxes municipales recouvrées par les percepteurs et frais de distribution des avertissements :*

Dépense constatée en 1929 48.966 12

Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	80.000 »	} 80.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	80.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	80.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	80.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	80.000 »	
Sans changement.		

CHAPITRE DEUXIÈME

ART. 39. — *Contributions des biens communaux et taxe des biens de mainmorte représentative des droits de transmission entre vifs et par décès :*

Dépense constatée en 1929	489.903 28
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	600.000 »
b) Budget supplémentaire	} 600.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service.....	550.000 »
En diminution de 50.000 fr. ; l'impôt foncier devant être ramené de 18 à 16 % à partir de 1931.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	525.000 »
En diminution de 75.000 fr. pour les raisons données ci-dessus.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	525.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	525.000 »
Même remarque.	

ART. 40. — *Indemnité aux contrôleurs des contributions directes chargés de l'établissement de l'assiette de la contribution personnelle et mobilière :*

Dépense constatée en 1929	51.263 30
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	55.000 »
b) Budget supplémentaire	} 55.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	55.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	55.000 »
Sans changement.	

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	55.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	55.000 »
Sans changement.	
 ART. 41. — Assurance contre l'incendie des bâtiments communaux, de la bibliothèque et des musées :	
Dépense constatée en 1929	236.810 22
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	250.000 »
b) Budget supplémentaire	250.000 »
c) Autorisation spéciale	250.000 »
Crédit demandé par le Service	220.000 »
En diminution de 30.000 fr., économie réalisée tant sur la prime que sur les droits de timbre et d'enregistrement par suite de l'adoption du système d'assurance « au premier feu » des bâtiments communaux.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	220.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	220.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	220.000 »
Même remarque.	
 ART. 42. — Assurances contre les accidents causés aux tiers par les attelages et véhicules appartenant à la Ville :	
Dépense constatée en 1929	15.100 13
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	16.000 »
b) Budget supplémentaire	16.000 »
c) Autorisation spéciale	16.000 »
Crédit demandé par le Service.....	20.000 »
En augmentation de 4.000 fr., les compagnies devant être amenées, en 1931, à procéder à un relèvement de tarif.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	20.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	20.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	20.000 »
Même remarque.	

ART. 43. — *Chauffage des établissements communaux et entretien des calorifères pour chauffage central :*

Dépense constatée en 1929		1.028.495 78
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	1.060.000 »	} 1.260.000 »
b) Budget supplémentaire	100.000 »	
c) Autorisation spéciale	100.000 »	
Crédit demandé par le Service		1.200.000 »
En diminution de 60.000 fr., ce chiffre est basé sur la consommation prévue pour 1931.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		1.200.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		1.200.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		1.200.000 »
Même remarque.		

ART. 43. — *Chauffage des bâtiments communaux et entretien des calorifères pour chauffage central :*

La Commission émet le vœu — porté à la connaissance de M. l'Adjoint au Service — que des mesures rigoureuses de contrôle soient instituées sur les livraisons de combustible. Elle ramène, à titre indicatif, à 1.200.000 fr. le montant des crédits qui s'étaient élevés, en 1930, à 1.260.000 francs.

ART. 44. — *Entretien des horloges publiques et des pendules placées dans divers établissements communaux :*

Dépense constatée en 1929		28.282 35
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	30.300 »	} 32.300 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale	2.000 »	
Crédit demandé par le Service		34.500 »
En augmentation de 2.200 fr. pour permettre l'achat de pendules neuves.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		34.500 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		34.500 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		34.500 »
Même remarque.		

ART. 45. — *Travaux d'entretien des propriétés communales :*

Dépense constatée en 1929	1.879.100 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.875.000 »
b) Budget supplémentaire	1.875.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	2.250.000 »
En augmentation de 375.000 fr. pour tenir compte de la hausse des prix des matériaux.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	2.000.000 »
En augmentation de 125.000 fr. sur le crédit de 1930.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	2.000.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	2.000.000 »

ART. 45 et 46. — *Entretien des propriétés communales :*

Afin de marquer d'une manière mieux appropriée les différents genres de travaux exécutés dans les bâtiments appartenant à la Ville, la 3^e Commission propose la rédaction ci-après pour ces deux articles :

ART. 45. — *Travaux d'entretien des propriétés communales.*

ART. 46. — *Régie d'entretien des bâtiments communaux.*
Salaires d'ouvriers. (Article nouveau : 132.000 fr.).

Elle fixe à 2.000.000 de francs le montant du crédit N° 45 au lieu de 2.250.000 fr. demandés par le Service, en insistant sur le fait que les travaux neufs doivent être totalement exclus du crédit destiné à l'entretien et faire l'objet de crédits spéciaux à demander au Conseil municipal, sur des programmes préalablement fixés ; ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

ART. 46. — *Régie d'entretien des bâtiments communaux.*
Salaires d'ouvriers :

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	132.000 »
Article nouveau : la prévision de 132.000 fr. est retranchée de l'article 47.	

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	132.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	132.000 »
Même remarque.	

ART. 47. — *Entretien de l'Hôtel de Ville. Salaires des femmes de service :*

Dépense constatée en 1929		
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	267.000 »	} 300.000 »
b) Budget supplémentaire	33.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	300.000 »	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	170.000 »	
En diminution de 130.000 fr. ; une partie des salaires (ouvriers de section) sera imputée sur l'article précédent.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	170.000 »	
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	170.000 »	
Même remarque.		

ART. 47. — *Entretien de l'Hôtel de Ville. Salaires des femmes de service :*

La 3^e Commission estimant devoir séparer les dépenses d'entretien de propreté de l'Hôtel de Ville de celles représentant les salaires des ouvriers de section employés plus spécialement à des travaux divers dans d'autres bâtiments, propose, en conséquence de la création de l'article précédent, de ramener de 300.000 à 170.000 frs le montant de l'article 47.

ART. 48. — *Entretien des propriétés acquises par la Ville :*

Dépense constatée en 1929	100.000 »	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	100.000 »	} 100.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	100.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	100.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	100.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	100.000 »	
Sans changement.		

ART. 49. — *Maisons provisoires de la rue Jeanne Hachette.
Réparations, assurances, contributions, eaux, etc. :*

Dépense constatée en 1929		14.955 92
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	15.000 »	} 15.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		15.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		15.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		15.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		15.000 »
Sans changement.		

ART. 50. — *Vidange des fosses d'aisances :*

Dépense constatée en 1929		30.000 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	30.000 »	} 30.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		30.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		30.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		30.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		30.000 »
Sans changement.		

ART. 51. — *Monuments historiques de la Ville de Lille.
Menues réparations :*

Dépense constatée en 1929		9.000 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	9.000 »	} 9.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		9.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		9.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		9.000 »
Sans changement.		

Crédit fixé par la Commission des Finances.....	9.000 »
Sans changement.	

ART. 52. — *Mobilier des bâtiments communaux. Réparations, entretien, achat de menu mobilier :*

Dépense constatée en 1929	70.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	100.000 »
b) Budget supplémentaire	} 100.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	100.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	50.000 »
En diminution de 50.000 fr. ; les acquisitions de mobilier neuf devant faire l'objet de crédits spéciaux.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	50.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	50.000 »
Même remarque.	

ART. 52. — *Mobilier des bâtiments communaux. Réparations, entretien, achat de menu mobilier :*

Dans le même esprit que sa remarque faite à propos des *travaux neufs* à effectuer dans les propriétés communales, la Commission serait désireuse que les acquisitions de *mobilier neuf* fassent l'objet de devis spéciaux, basés sur des besoins déterminés. Un crédit de 50.000 fr. est inscrit à cet effet au Budget extraordinaire.

ART. 53. — *Promenades et jardins publics :*

Dépense constatée en 1929	779.697 15
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	885.000 »
b) Budget supplémentaire	} 885.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	880.000 »
En diminution de 5.000 francs.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	890.000 »
En augmentation de 5.000 fr. par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	890.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	890.000 »
Même remarque.	

ART. 54. — *Entretien des chèvres du jardin Vauban :*

Dépense constatée en 1929		8.758 28
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	9.600 »	} 9.600 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		9.600 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		9.700 »
En augmentation de 100 fr. par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		9.700 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		9.700 »
Même remarque.		

ART. 55. — *Loyers et canons d'arrentement :*

Dépense constatée en 1929		38.087 08
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	31.000 »	} 31.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		31.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		31.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		31.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		31.000 »
Sans changement.		

ART. 56. — *Redevances aux Domaines pour occupation des routes nationales et de terrains militaires :*

Dépense constatée en 1929		8.447 35
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	8.600 »	} 8.600 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		8.600 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		8.600 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		8.600 »
Sans changement.		

Crédit fixé par la Commission des Finances	8.600 »
Sans changement.	
ART. 57. — <i>Paiement aux Facultés d'une quote-part dans la location des terrains attenant à l'Institut de Chimie :</i>	
Dépense constatée en 1929	262 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	5.000 »
b) Budget supplémentaire	} 5.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	5.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	5.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	5.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	5.000 »
Sans changement.	

ART. 58. — *Eclairage de la voie publique :*

Dépense constatée en 1929	1.105.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.200.000 »
b) Budget supplémentaire	} 1.342.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	1.513.000 »
En augmentation de 171.000 fr. pour l'amélioration de l'éclairage et l'achat d'appareils.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	1.513.000 »
En augmentation de 171.000 fr. pour l'amélioration de l'éclairage.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	1.513.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.400.000 »

ART. 58. — *Eclairage de la voie publique :*

Tenant compte des besoins exposés par le Service, marquant sur le Budget précédent une augmentation de 171.000 fr., la 3^e Commission désireuse de satisfaire, dans une mesure appréciable, mais aussi raisonnable et compatible avec les charges croissantes du Budget ordinaire, aux demandes formulées par M. l'Adjoint chargé de l'éclairage public, fixe à 1.400.000 fr. le crédit N° 58, en augmentation de 58.000 fr. sur les crédits alloués en 1930.

ART. 59. — *Eclairage des bâtiments communaux :*

Dépense constatée en 1929	500.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	520.000 »
b) Budget supplémentaire	520.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	570.000 »
En augmentation de 50.000 fr. pour tenir compte de l'augmentation de 10 % sur les prix unitaires.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	570.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	570.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	550.000 »

ART. 59. — *Eclairage des bâtiments communaux :*

Pour des motifs identiques, la Commission porte de 520.000 à 550.000 fr. le montant de ce crédit, ramenant ainsi de 50.000 à 30.000 fr. le relèvement demandé par le Service.

ART. 60. — *Propreté Publique :*

Dépense constatée en 1929	4.464.787 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	4.575.000 »
b) Budget supplémentaire	548.000 »
c) Autorisation spéciale	135.000 »
Crédit demandé par le Service	5.235.764 96
En diminution de 22.236 fr., compte non tenu du relèvement du montant du forfait de l'entreprise Collin.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	5.350.000 »
En augmentation de 92.000 fr., relèvement du salaire des ouvriers et application de la loi sur les Assurances sociales.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	5.350.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	5.350.000 »
Même remarque.	

ART. 61. — *Services Municipaux. Transports :*

Dépense constatée en 1929	660.932 48
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	685.000 »
b) Budget supplémentaire	16.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	733.479 »

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	734.000 »
En augmentation de 33.000 fr. ; application de la loi sur les Assurances sociales.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	734.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	734.000 »
En augmentation de 33.000 fr. pour relèvement des salaires d'ouvriers et application de la loi sur les Assurances sociales.	
ART. 62. — <i>Eaux</i> :	
Dépense constatée en 1929	1.685.417 42
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.510.000 »
b) Budget supplémentaire	30.000 »
c) Autorisation spéciale	
	1.540.000 »
Crédit demandé par le Service	1.600.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	1.510.000 »
En diminution de 30.000 fr., ce crédit paraissant suffisant pour assurer la marche du service.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	1.510.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.600.000 »
En augmentation de 60.000 fr. par suite du relèvement du prix des matériaux nécessaires aux canalisations.	
ART. 63. — <i>Usine d'épuration des eaux du quartier de l'Abattoir. Fonctionnement</i> :	
Dépense constatée en 1929	31.869 75
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	50.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
	50.000 »
Crédit demandé par le Service	50.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	50.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	50.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	50.000 »
Sans changement.	
ART. 64. — <i>Travaux d'épuisement des eaux du sous-sol des bâtiments communaux et d'assèchement du sous-sol des maisons</i> :	
Dépense constatée en 1929	48.407 43

Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	50.000 »	} 50.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	50.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	50.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	50.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	50.000 »	
Sans changement.		

ART. 65. — *Contingent de la Ville dans les dépenses des chemins de grande communication N^{os} 6, 7, 48 et des chemins d'intérêt commun N^{os} 21, 57, 64, 108, 146, 147 et part contributive dans le traitement du personnel vicinal :*

Dépense constatée en 1929	52.818 46	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	47.516 »	} 47.516 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	68.004 »	
En augmentation de 20.488 fr., conformément au Budget spécial établi par le service vicinal.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	68.004 »	
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	68.004 »	
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	68.004 »	
Même remarque.		

ART. 66. — *Entretien et réparation des chemins vicinaux ordinaires :*

Dépense constatée en 1929	39.917 65	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	50 000 »	} 50.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	55.000 »	
En augmentation de 5.000 fr., conformément au Budget établi par le service vicinal.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	55.000 »	
Même remarque.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	55.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	55.000 »
Même remarque.	
ART. 67. — Indemnité de résidence et de logement à l'agent voyer communal :	
Dépense constatée en 1929	1.400 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.400 »
b) Budget supplémentaire	1.400 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	1.400 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.400 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	1.400 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.400 »
Sans changement.	
ART. 68. — Entretien et réfection des voies publiques :	
Dépense constatée en 1929	6.113.954 58
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.220.000 »
b) Budget supplémentaire	60.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	1.300.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.260.000 »
En diminution de 20.000 fr., un article spécial étant créé pour le service du contrôle des carrières de la Manche.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	1.260.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.260.000 »
Même remarque.	
ART. 69. — Exploitation des carrières de la Manche. Service du contrôle :	
Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
Article nouveau, la prévision de 15.000 fr. est retranchée de l'article 68.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	15.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	15.000 »
Même remarque.	
ART. 70. — Travaux de curage des égouts et canaux intérieurs :	
Dépense constatée en 1929	359.941 42
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	360.000 »
b) Budget supplémentaire	} 360.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	420.000 »
En augmentation de 60.000 fr., par suite de l'augmentation du cube de vase à extraire et du relèvement des prix de série.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	420.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	420.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	420.000 »
Même remarque.	
ART. 71. — Entretien et extension des aqueducs :	
Dépense constatée en 1929	41.632 63
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	90.000 »
b) Budget supplémentaire	} 90.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	90.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	90.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	90.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	90.000 »
Sans changement.	
ART. 72. — Entretien des ponts, passerelles, vannages, garde-corps, plaques indicatrices des rues et promenades :	
Dépense constatée en 1929	14.683 54

Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	15.000 »
b) Budget supplémentaire	} 15.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	15.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	15.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	15.000 »
Sans changement.	

Travaux de pavage, de canalisation et de remplacement d'arbres exécutés par la Ville pour le compte des Compagnies du Gaz et d'Electricité, des entrepreneurs des eaux et des particuliers.
(Crédit d'ordre).

Dépense constatée en 1929	118.865 91
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	250.000 »
b) Budget supplémentaire	} 250.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	250.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	250.000 »
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	250.000 »
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	

ARTICLE SUPPRIMÉ

ART. 71 (de 1930). — *Travaux de pavage, de canalisation et de remplacement d'arbres exécutés par la Ville pour le compte des Compagnies du Gaz et d'Electricité, des entrepreneurs des eaux et des particuliers.* (Crédit d'ordre) :

Ces travaux étant effectués en régie par les ouvriers de la Ville, dont les salaires se trouvent ainsi disséminés, il est apparu à la Commission que cet article pouvait être supprimé et le montant de la dépense être rattaché au crédit destiné au Pavage. Cette mesure aura pour conséquence de supprimer le caractère « d'ordre » à la prévision de recette N° 88.

ART. 73. — *Indemnité au Syndicat de Dessèchement de la Vallée de la Deûle :*

Dépense constatée en 1929	23.599 »
---------------------------------	----------

Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	23.600 »	}
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	23.600 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	23.600 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	23.600 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	23.600 »	
Sans changement.		

ART. 74. — *Indemnité aux agents des Ponts et Chaussées chargé de la manœuvre de diverses vannes dans l'intérêt de la Ville :*

Dépense constatée en 1929	3.120 »	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	3.120 »	}
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	3.120 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	3.120 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	3.120 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.120 »	
Sans changement.		

ART. 75. — *Traitements et indemnités de logement à divers agents préposés à la surveillance et à la manœuvre des ponts :*

Dépense constatée en 1929	54.555 84	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	80.000 »	}
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	80.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	80.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	80.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	80.000 »	
Sans changement.		

ART. 76. — *Abattoir public :*

Dépense constatée en 1929		520.584 50
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	541.000 »	} 551.000 »
b) Budget supplémentaire	10.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		545.472 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		545.000 »
En diminution de 6.000 fr. ; suppression d'un emploi de vérificateur.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		555.000 »
* En augmentation de 4.000 fr., par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		555.000 »
Même remarque.		

ART. 77. — *Indemnité à MM. Bourgeois et C^e, propriétaires du clos d'équarrissage, à Wattignies, pour le transport à leur usine des détritns de l'Abattoir :*

Dépense constatée en 1929		4.000 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	4.000 »	} 4.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		4.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		4.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		4.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		4.000 »
Sans changement.		

ART. 78. — *Halles et Marchés. Inspection. Publication de la mercuriale :*

Dépense constatée en 1929		49.817 96
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	52.000 »	} 53.500 »
b) Budget supplémentaire	1.500 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		53.500 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		53.500 »
Sans changement.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	53.000 »
En diminution de 500 francs.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	53.000 »
Même remarque.	

CHAPITRE TROISIÈME

ART. 79. — *Bataillon des Sapeurs-Pompiers :*

Dépense constatée en 1929	1.338.589 46
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.362.000 »
b) Budget supplémentaire	50.000 »
c) Autorisation spéciale	
	1.412.000 »
Crédit demandé par le Service	1.400.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	1.380.000 »
En diminution de 32.000 fr., différence portant sur l'achat de tuyaux de toile dont le service est approvi- sionné.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	1.380.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.380.000 »
Même remarque.	

ART. 80. — *Frais de sauvegarde d'incendie et de déplacement du matériel :*

Dépense constatée en 1929	6.184 50
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	10.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
	10.000 »
Crédit demandé par le Service	10.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	10.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	10.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	10.000 »
Sans changement.	

ART. 81. — *Frais de casernement :*

Dépense constatée en 1929	44.462 76
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	65.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
	65.000 »
Crédit demandé par le Service	65.000 »
Sans changement.	

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	65.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	65.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	65.000 »
Sans changement.	

CHAPITRE QUATRIÈME

ART. 82. — *Service Municipal d'Hygiène et d'Assistance :*

Dépense constatée en 1929	606.049 34
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	635.000 »
b) Budget supplémentaire	35.000 »
c) Autorisation spéciale	
	} 670.000 »
Crédit demandé par le Service	670.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	670.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	680.000 »
En augmentation de 10.000 fr. par suite de l'appli- cation du nouveau coefficient du coût de la vie.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	680.000 »
Même remarque.	

ART. 83. — *Subvention à l'Institut Pasteur :*

Dépense constatée en 1929	150.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	150.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
	} 150.000 »
Crédit demandé par le Service	150.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	150.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	150.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	150.000 »
Sans changement.	

ART. 84. — *Bains Municipaux :*

Dépense constatée en 1929.....	604.847 92
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	640.000 »
b) Budget supplémentaire	10.000 »
c) Autorisation spéciale	50.000 »
	} 700.000 »
Crédit demandé par le Service	795.000 »

En augmentation de 95.000 fr., pour tenir compte de la hausse des prix du combustible et des fournitures diverses.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	800.000 »
En augmentation de 100.000 francs.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	800.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	750.000 »

ART. 84. — *Bains Municipaux :*

La 3^e Commission, constatant l'augmentation sensible et continue des dépenses de ce service, demande que soit mise à l'étude une nouvelle réglementation du fonctionnement des établissements de bains. Elle préconise la fermeture des bains de quartiers les jours creux et le maintien en permanence, comme établissement de garde, du plus central : les Bains Lillois ; ceci supposant évidemment l'emploi, pour partie, d'un personnel auxiliaire. Dans le but de voir amorcer cette réforme qui lui paraît urgente, la Commission ramène le crédit de 795.000 fr. demandé par le Service à 750.000 fr., en augmentation de 50.000 fr. sur le Budget de 1930.

ART. 85. — *Service de la vaccination antivariolique obligatoire. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1929	337 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	3.000 »
b) Budget supplémentaire	3.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service.....	3.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	3.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	3.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	3.000 »
Sans changement.	

ART. 86. — *Service de la vaccination antidiphthérique :*

Dépense constatée en 1929	13.043 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	25.000 »
b) Budget supplémentaire	25.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	25.000 »
Sans changement.	

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	25.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	25.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	25.000 »
Sans changement.	
 ART. 87. — Service des désinfections :	
Dépense constatée en 1929	217.647 92
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	230.000 »
b) Budget supplémentaire	3.000 »
c) Autorisation spéciale	
	} 233.000 »
Crédit demandé par le Service	236.000 »
En augmentation de 3.000 francs.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	236.000 »
En augmentation de 3.000 fr., par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	236.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	236.000 »
Même remarque.	
 ART. 88. — Part contributive de la Ville dans les dépenses du Service départemental de la santé publique :	
Dépense constatée en 1929	25.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	26.036 73
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
	} 26.036 73
Crédit demandé par le Service	25.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	28.000 »
En augmentation de 3.000 fr. en prévision de dépenses nouvelles qui pourraient être réclamées par le Service départemental.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	28.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	28.000 »
Même remarque.	
 ART. 89. — Constatation des naissances et des décès. Traitement de douze médecins :	
Dépense constatée en 1929	23.333 33

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	21.000 »	}	36.000 »
b) Budget supplémentaire	12.000 »		
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service			36.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....			36.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....			36.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances.....			36.000 »
Sans changement.			

ART. 90. — *Inspection médicale des écoles :*

Dépense constatée en 1929 109.603 92

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	120.000 »	}	135.000 »
b) Budget supplémentaire	5.000 »		
c) Autorisation spéciale	10.000 »		
Crédit demandé par le Service			130.000 »
En diminution de 5.000 fr., la somme de 130.000 fr. est suffisante pour assurer la marche du Service.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....			130.000 »
Même remarque.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			130.000 »
Même remarque.			
Crédit fixé par la Commission des Finances.....			130.000 »
Même remarque.			

ART. 91. — *Travaux exécutés d'office dans les logements insalubres aux frais des propriétaires. (Crédit d'ordre) :*

Dépenses constatées en 1929 10.918 58

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	50.000 »	}	50.000 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service			50.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....			50.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....			50.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances.....			50.000 »
Sans changement.			

ART. 92. — *Subvention au Bureau de Bienfaisance :*

Dépense constatée en 1929	1.750.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.700.000 »
b) Budget supplémentaire	1.700.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	1.700.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.700.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	1.700.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	1.700.000 »
Sans changement.	

ART. 93. — *Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1929	1.800.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	3.300.000 »
b) Budget supplémentaire	3.300.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	2.800.000 »
En diminution de 500.000 fr., la Ville ne devant faire face qu'aux dépenses résultant d'une allocation de 80 fr. par mois aux assistés.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	2.800.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	2.800.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	2.800.000 »
Même remarque.	

ART. 94. — *Assistance obligatoire aux familles nombreuses. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1929	14.665 58
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	20.000 »
b) Budget supplémentaire	20 000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	16.000 »
En diminution de 4.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.	

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	16.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	16.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	16.000 »
Même remarque.	

ART. 95. — *Assistance obligatoire aux femmes en couches.*
Part contributive de la Ville dans la dépense :

Dépense constatée en 1929	68.435 68
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	150.000 »
b) Budget supplémentaire	210.000 »
c) Autorisation spéciale	60.000 »

Crédit demandé par le Service	450.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	225.000 »

En augmentation de 15.000 fr. L'article 169 de la loi du 16 avril 1930 a porté de 2 fr. 50 à 7 fr. 50 le taux de l'allocation journalière des femmes en couches.

De plus, l'allocation est accordée pendant les quatre premières semaines qui suivent l'accouchement. En conséquence, le crédit de 225.000 fr. demandé se trouve pleinement justifié.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	225.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	175.000 »

ART. 95. — *Assistance aux femmes en couches. Part contributive de la Ville dans la dépense.*

ART. 96. — *Allocations temporaires d'allaitement. Part contributive de la Ville dans la dépense.*

ART. 97. — *Protection de la maternité. Assistance aux femmes en état de grossesse et se trouvant sans abri. Hospitalisation en maison maternelle.*

Recherchant le point d'incidence que paraissent présenter certaines dépenses d'assistance du Budget de la Ville, avec les prestations prévues par la loi des Assurances sociales, la 3^e Commission adopte les nouvelles propositions de M. l'Adjoint Saint-Venant, tendant à ramener les crédits afférents aux articles 95 à 97, respectivement à :

- 175.000 au lieu de 210.000 fr.
- 25.000 au lieu de 40.000 fr.
- 20.000 au lieu de 40.000 fr.

ART. 96. — *Allocations temporaires d'allaitement. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1929	17.350 20
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif 40.000 »	} 40.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	45.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	40.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	40.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	25.000 »
Voir observation à l'article 95.	

ART. 97. — *Protection de la maternité. Assistance aux femmes en état de grossesse et se trouvant sans abri. Hospitalisation en maison maternelle :*

Dépense constatée en 1929	30.547 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif 40.000 »	} 40.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	45.000 »
En augmentation de 5.000 fr., relèvement du prix de journée.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	45.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	45.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	20.000 »
Voir observation à l'article 95.	

ART. 98. — *Relèvement de la natalité. Allocation de primes. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1929	28.975 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif 35.000 »	} 35.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	35.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	35.000 »
Sans changement.	

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	35.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	35.000 »	
Sans changement.		
ART. 99. — <i>Caisse des Ecoles :</i>		
Dépense constatée en 1929	1.850.000 »	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	1.850.000 »	} 2.050.000 »
b) Budget supplémentaire	200.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	2.200.000 »	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	2.000.000 »	
En diminution de 50.000 francs.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	2.000.000 »	
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	2.000.000 »	
Même remarque.		
ART. 100. — <i>Achat de combustible nécessaire au fonctionnement des Cantines scolaires :</i>		
Dépense constatée en 1929	31.410 75	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	35.000 »	} 50.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale	15.000 »	
Crédit demandé par le Service	50.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	50.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	50.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	50.000 »	
Sans changement.		
ART. 101. — <i>Hospices. Subvention éventuelle pour combler le déficit du Budget ordinaire :</i>		
Dépense constatée en 1929	1.000.000 »	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	1.000.000 »	} 1.000.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	1.000.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	1.500.000 »	

Nota. — Le déficit du Budget ordinaire des Hospices pour 1929 a été fixé par la 3^e Commission à 1.956.290 fr. 42.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget.... 1.500.000 »

Même remarque.

Crédit fixé par la Commission des Finances..... 1.500.000 »

Même remarque.

ART. 102. — *Hospices. Subvention pour le paiement du subside de 0 fr. 35 par jour aux vieillards lillois, destiné à l'achat d'ingrédients de propreté :*

Dépense constatée en 1929 152.002, 90

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	160.000 »	}	160.000 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			

Crédit demandé par le Service 160.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances..... 160.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget.... 160.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances..... 160.000 »
Sans changement.

ART. 103. — *Hospices. Frais d'hospitalisation de vieillards, infirmes et incurables de nationalité étrangère, dont les gouvernements n'auraient pas contracté avec la France de traités de réciprocité d'assistance :*

Dépense constatée en 1929

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	5.000 »	}	5.000 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			

Crédit demandé par le Service 5.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances..... 5.000 »
Sans changement.

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget.... 5.000 »
Sans changement.

Crédit fixé par la Commission des Finances..... 5.000 »
Sans changement.

ART. 104. — *Assistance médicale. Tuberculeux. Traitement en établissement de cure :*

Dépense constatée en 1929 993.360 25

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	1.400.000 »	}	1.400.000 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service	1.500.000 »		
En augmentation de 100.000 francs.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	1.400.000 »		
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	1.400.000 »		
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances	900.000 »		

ART. 104. — *Assistance médicale. Tuberculeux. Traitement en établissement de cure.*

ART. 105. — *Assistance médicale. Hospitalisation.*

Pour les raisons exposées dans le présent procès-verbal, aux articles 95 et suivants, relatives à la répercussion des prestations prévues par les Assurances sociales, sur nos dépenses d'assistance, la Commission décide de ramener le montant de ces deux crédits, respectivement :

de 1.400.000 à 900.000 fr.

de 100.000 à 70.000 fr.

ART. 105. — *Assistance médicale. Hospitalisation. Frais de traitement : 1^o dans les hôpitaux étrangers à la Ville de malades bénéficiant de l'assistance médicale gratuite ayant leur domicile de secours à Lille ; 2^o dans les hôpitaux de Lille, de malades étrangers à la Ville hospitalisés d'urgence :*

Dépense constatée en 1929	80.000 »		
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	80.000 »	}	100.000 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale	20.000 »		
Crédit demandé par le Service	90.000 »		
En diminution de 10.000 francs.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	100.000 »		
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	100.000 »		
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances	70.000 »		
Voir observations à l'article 104.			

ART. 106. — *Service de prophylaxie antivénéérienne. Contrôle sanitaire et traitement des prostituées. Dispensaire de prophylaxie et de traitement. Hospitalisation :*

Dépense constatée en 1929		32.925 79
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	45.000 »	} 48.000 »
b) Budget supplémentaire	3.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		48.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		48.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		48.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		48.000 »
Sans changement.		

ART. 107. — *Crèches municipales. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1929		100.676 96
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	315.000 »	} 317.500 »
b) Budget supplémentaire	2.500 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		325.000 »
En augmentation de 7.500 fr. pour assurer, en 1931, le fonctionnement des deux crèches, celle de Fives et celle de la place Déliot.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		285.000 »
En diminution de 32.500 francs.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		285.000 »
Sans changement. Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		285.000 »

ART. 107. — *Crèches municipales. Frais de fonctionnement.*

La 3^e Commission, confirmant une remarque de la Sous-Commission du Budget sur le coût du fonctionnement des crèches municipales, estime abusives les dépenses prévues, tant en personnel qu'en frais de nourriture et fournitures. S'en tenant aux renseignements fournis par le Service même, elle constate qu'à la Crèche Déliot, pour une moyenne journalière de 17 enfants, les dépenses de 1928 se sont élevées à 63.661 fr., soit 3.774 francs par enfant et pour environ 300 jours de garde, une moyenne de 12 fr. 50 par jour. Dans ses prévisions

pour 1931, le service, tablant sur un effectif de 35 enfants et 101.702 fr. de dépenses, les moyennes donneront 2.905 fr. 77 par enfant et 9 fr. 68 par jour (le traitement de M^{me} Delaval restant en dehors de ces évaluations).

Devant une telle situation, la 3^e Commission n'hésite pas à ramener le crédit de 325.000 fr. demandé par le Service, à 285.000 fr., en émettant le vœu que des mesures très rigoureuses de contrôle soient prescrites et qu'en ce qui concerne le personnel, une répartition judicieuse entre les deux crèches soit envisagée par le déplacement vers la crèche Barrois des gardiennes en surnombre exerçant à la crèche Déliot.

ART. 108. — *Frais de logement et de nourriture des indigents de passage :*

Dépense constatée en 1929	30.030 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif 31.000 »	} 31.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	31.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	31.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	31.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	31.000 »
Sans changement.	

ART. 109. — *Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils :*

Dépense constatée en 1929	40.261 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif 45.000 »	} 45.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	45.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	45.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	45.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	45.000 »
Sans changement.	

ART. 110. — *Fourneaux économiques. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1929		305.000 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	250.000 »	} 330.000 »
b) Budget supplémentaire	80.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		300.000 »
En diminution de 30.000 fr. de grosses réparations ont été faites en 1930 aux fourneaux des cuisines ; elles ne seront pas renouvelées en 1931. D'autre part, la cuisine du Béguinage a été supprimée.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		300.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		300.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		300.000 »
Même remarque.		

ART. 111. — *Secours médicaux d'urgence :*

Dépense constatée en 1929		44.135 87
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	60.000 »	} 60.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		60.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		60.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		60.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		60.000 »
Sans changement.		

ART. 112. — *Institut médico-légal. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1929		3.056 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	3.100 »	} 3.100 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		3.100 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		3.100 »
Sans changement.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	3.800 »
En augmentation de 700 fr., relèvement du traitement de la gardienne de la morgue.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.800 »
Même remarque.	

ART. 113. — *Enfants assistés. Part contributive de la Ville dans la dépense :*

Dépense constatée en 1929	179.043 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	200.000 »
b) Budget supplémentaire	125.000 »
c) Autorisation spéciale	
	} 325.000 »
Crédit demandé par le Service	325.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	325.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	325.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	325.000 »
Sans changement.	

ART. 114. — *Aliénés. Part contributive de la Ville dans la dépense des aliénés traités dans les asiles départementaux :*

Dépense constatée en 1929	397.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	400.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	50.000 »
	} 450.000 »
Crédit demandé par le Service	420.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	600.000 »
En augmentation de 150.000 francs.	

On compte 340 aliénés internés au compte de la Ville ; la dépense moyenne peut être évaluée à 10 fr. par jour, soit 3.650 fr. par an à la charge de la Ville :
 187 aliénés non dangereux. Participation 50 %. 341.275
 153 aliénés dangereux. Participation 45 %. 251.300

Total 592.575

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	600.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	550.000 »

ART. 114. — *Aliénés. Part contributive de la Ville dans la dépense des aliénés traités dans les asiles départementaux.*

Sur une première évaluation, la Sous-Commission du Budget avait porté le montant de ce crédit à 600.000 fr. en augmentation de 150.000 fr. sur 1930, mais la 3^e Commission estimant que les prestations des Assurances sociales pourront entrer pour une part importante, bien qu'encore imprécise, dans les frais de traitement des aliénés, décide de fixer le montant de ce crédit à 550.000 francs.

ART. 115. — *Assurance contre l'incendie du mobilier des indigents. Participation de la Ville :*

Dépense constatée en 1929		1.300 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	1.500 »	} 1.500 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		1.500 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		1.500 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		1.800 »
En augmentation de 300 fr., la prime étant toujours de plus en plus élevée.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		1.800 »
Même remarque.		

ART. 116. — *Fonds Municipal de Chômage. Distribution de secours et frais de service :*

Dépense constatée en 1929		62.985 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	200.000 »	} 200.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		200.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		200.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		200.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		200.000 »
Sans changement.		

ART. 117. — *Familles nombreuses. Ristourne de droits d'octroi :*

Dépense constatée en 1929	94.200 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	30.000 »
b) Budget supplémentaire	65.000 »
c) Autorisation spéciale	
	} 95.000 »
Crédit demandé par le Service	100.000 »
En augmentation de 5.000 fr., le nombre de familles bénéficiaires étant en progression.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	100.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	100.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	100.000 »
Même remarque.	

ART. 118. — *Construction d'habitations à bon marché. Participation de la Ville. (0,25 % du montant de l'annuité de remboursement du prêt) :*

Dépense constatée en 1929	
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	30.000 »
c) Autorisation spéciale	
	} 30.000 »
Crédit demandé par le Service	15.000 »
Article nouveau.	
En diminution de 15.000 fr. sur le montant de la dépense prévue au B. S. de 1930 qui ne dépassera pas le chiffre de 15.000 francs.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	15.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	15.000 »
Même remarque.	

ART. 119. — *Fondation Bartholomé Masurel. Part de la Ville dans les frais de gestion du prêt gratuit :*

Dépense constatée en 1929	3.500 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	3.500 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
	} 3.500 »

Crédit demandé par le Service	3.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	3.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	3.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	3.500 »
Sans changement.	
 ART. 120. — <i>Aveugles et sourds-muets. Fonds de solidarité :</i>	
Dépense constatée en 1929	9.255 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	20.000 »
b) Budget supplémentaire	} 20.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	20.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	20.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	20.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	20.000 »
Sans changement.	
 ART. 121. — <i>Sociétés de secours mutuels. Subside de la Ville:</i>	
Dépense constatée en 1929	53.292 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	60.000 »
b) Budget supplémentaire	} 60.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	60.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	60.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	60.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	60.000 »
Sans changement.	
 ART. 122. — <i>Bourse du Travail. Subvention :</i>	
Dépense constatée en 1929	50.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	50.000 »
b) Budget supplémentaire	} 50.000 »
c) Autorisation spéciale	

Crédit demandé par le Service	50.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	50.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	50.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	50.000 »
Sans changement.	
 ART. 123. — <i>Bourse du Travail Unitaire. Union des Syndicats libres. Subventions :</i>	
Dépense constatée en 1929	24.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	24.000 »
b) Budget supplémentaire	} 24.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	24.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	24.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	24.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	24.000 »
Sans changement.	
 ART. 124. — <i>Office Départemental de Placement. Subvention:</i>	
Dépense constatée en 1929	15.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	15.000 »
b) Budget supplémentaire	} 15.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	15.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	15.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	15.000 »
Sans changement.	
 ART. 125. — <i>Fondation Alexandre Leleux pour la création d'un hospice. Capitalisation des intérêts. (58^e année) :</i>	
Dépense constatée en 1929	11.749 32

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	12.209 »	}	12.209 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service	12.209 »		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	12.620 »		
En augmentation de 411 fr. résultant de la capitalisation annuelle des revenus de la fondation.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	12.620 »		
Même remarque.			
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	12.620 »		
Même remarque.			

ART. 126. — *Fondation Boucher de Perthes pour distribution d'une prime de 500 fr. et prix de deux médailles :*

Dépense constatée en 1929	600 »		
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	600 »	}	600 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service	600 »		
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	600 »		
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	600 »		
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	600 »		
Sans changement.			

ART. 127. — *Addition à la Fondation Boucher de Perthes. Primes municipales et frais de distribution :*

Dépense constatée en 1929	16.000 »		
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	20.000 »	}	20.000 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service	20.000 »		
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	20.000 »		
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	20.000 »		
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	20.000 »		
Sans changement.			

ART. 128. — *Secours aux indigents de passage :*

Dépense constatée en 1929		3.213 60
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	4.500 »	} 4.500 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		4.500 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		4.500 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		4.500 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		4.500 »
Sans changement.		

ART. 129. — *Fondation de M. et M^{me} Vermeulen-Dumoulin en faveur de l'école de la rue Fabricy. (Donation des 12 avril et 8 juin 1893) :*

Dépense constatée en 1929		575 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	575 »	} 575 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		575 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		575 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		575 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		575 »
Sans changement.		

ART. 130. — *Fondation Henry Violette pour distribution d'une prime au locataire le plus méritant des maisons de la Compagnie Immobilière :*

Dépense constatée en 1929		143 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	143 »	} 143 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		143 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		143 »
Sans changement.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	143 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	143 »
Sans changement.	
ART. 131. — <i>Fondation Rameau. Achat de deux médailles pour les expositions d'horticulture :</i>	
Dépense constatée en 1929	215 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	215 »
b) Budget supplémentaire	} 215 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	215 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	215 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	215 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	215 »
Sans changement.	
ART. 132. — <i>Fondation Lardemer. Rentes viagères :</i>	
Dépense constatée en 1929	3.200 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	3.200 »
b) Budget supplémentaire	} 3.200 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	3.200 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	3.200 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	3.200 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.200 »
Sans changement.	
ART. 133. — <i>Fondation Devaux :</i>	
Dépense constatée en 1929	1.491 83
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	10.542 »
b) Budget supplémentaire	} 10.542 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	10.542 »
Sans changement.	

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	10.542 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	10.542 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	10.542 »
Sans changement.	
 ART. 134. — <i>Subventions à des œuvres privées, philanthropiques, d'assistance ou de bienfaisance :</i>	
Dépense constatée en 1929	54.300 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	60.000 »
b) Budget supplémentaire	60.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	60.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	60.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	60.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	60.000 »
Sans changement.	

CHAPITRE CINQUIÈME

ART. 135. — <i>Frais de personnel de la Direction de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :</i>	
Dépense constatée en 1929	66.104 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	70.000 »
b) Budget supplémentaire	70.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	80.680 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	80.000 »
En augmentation de 10.000 fr., création d'un emploi de commis.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	81.000 »
En augmentation de 11.000 fr., par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	81.000 »
Même remarque.	

ART. 136. — <i>Subvention à la Faculté des Lettres. Chaire d'Histoire de Lille :</i>	
Dépense constatée en 1929	1.500 »

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	1.500 »	}	1.500 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service			1.500 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			1.500 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			1.500 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			1.500 »
Sans changement.			

ART. 137. — *Subvention à la Faculté des Lettres. Musée d'Histoire de l'Art :*

Dépense constatée en 1929			1.000 »
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	1.000 »	}	1.000 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service			1.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			1.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			1.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			1.000 »
Sans changement.			

ART. 138. — *Cours d'Economie politique spécial à la région du Nord :*

Dépense constatée en 1929			800 »
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	800 »	}	800 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service			800 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			800 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			800 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			800 »
Sans changement.			

ART. 139. — *Chaire spéciale d'Agriculture :*

Dépense constatée en 1929	600 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	600 »
b) Budget supplémentaire	} 600 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	600 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	600 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	600 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	600 »
Sans changement.	

ART. 140. — *Subvention à la Faculté des Sciences. Musée Houiller :*

Dépense constatée en 1929	1.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	1.000 »
b) Budget supplémentaire	} 1.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	1.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	1.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	1.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	1.000 »
Sans changement.	

ART. 141. — *Subvention à la Faculté des Sciences. Chaire d'Histologie et Biologie maritimes .*

Dépense constatée en 1929	2.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	2.000 »
b) Budget supplémentaire	} 2.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	2.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	2.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	2.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	2.000 »
Sans changement.	

ART. 142. — *Subvention à l'Université de Lille :*

Dépense constatée en 1929		20.000 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif		} 20.000 »
b) Budget supplémentaire	20.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		40.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		20.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		20.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		20.000 »
Sans changement.		

ART. 143. — *Lycée National de garçons. Bourses et indemnités :*

Dépense constatée en 1929		24.859 33
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	50.000 »	} 50.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		30.000 »
En diminution de 20.000 fr. pour se rapprocher des résultats de l'exercice 1929.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		30.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget		30.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances		30.000 »
Même remarque.		

ART. 144. — *Lycée National de garçons. Part contributive de la Ville dans les dépenses résultant de la mise hors-classe :*

Dépense constatée en 1929		34.327 08
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	36.000 »	} 36.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		36.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances		36.000 »
Sans changement.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	36.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	36.000 »
Sans changement.	
ART. 145. — <i>Lycée National de jeunes filles. Internat municipal :</i>	
Dépense constatée en 1929	451.000 64
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif 510.000 »	} 510.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	510.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	510.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	510.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	510.000 »
Sans changement.	
ART. 146. — <i>Lycée National de jeunes filles et annexes. Bourses et subventions diverses :</i>	
Dépense constatée en 1929	47.047 84
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif 50.000 »	} 50.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	50.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	50.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	50.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	50.000 »
Sans changement.	
ART. 147. — <i>Lycée National de jeunes filles. Part contributive de la Ville dans les dépenses résultant de la mise hors-classe :</i>	
Dépense constatée en 1929	24.249 16
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif 26.000 »	} 26.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	

Crédit demandé par le Service	26.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	26.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	26.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	26.000 »
Sans changement.	

ART. 148. — *Camps franco-allemands et franco-anglais. Attribution de bourses à l'Université :*

Dépense constatée en 1929		
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	15.000 »	} 20.000 »
b) Budget supplémentaire	5.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service.....	20.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	20.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	20.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	20.000 »	
Sans changement.		

ART. 149. — *Enseignement des langues vivantes :*

Dépense constatée en 1929	23.436 »	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	25.000 »	} 25.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	34.344 »	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	34.350 »	
En augmentation de 9.350 francs.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	34.350 »	
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	34.350 »	
En augmentation de 9.350 fr. pour relèvement de l'indemnité servie aux professeurs.		

ART. 150. — *Ecole des Arts et Métiers. Part contributive de la Ville dans la dépense résultant de la mise hors-classe :*

Dépense constatée en 1929	23.587 50
---------------------------------	-----------

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	26.000 »	}	26.000 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service	23.800 »		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	25.000 »		
En diminution de 1.000 francs.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	25.000 »		
Même remarque.			
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	25.000 »		
Même remarque..			

ART. 151. — *Ecole Baggio. Ecole pratique de garçons :*

Dépense constatée en 1929	424.050 53		
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	440.000 »	}	440.000 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service	440.000 »		
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	400.000 »		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	440.000 »		
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	440.000 »		
Sans changement.			

ART. 152. — *Ecole Valentine Labbé. Ecole pratique de jeunes filles :*

Dépense constatée en 1929	177.597 68		
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	183.000 »	}	190.000 »
b) Budget supplémentaire	7.000 »		
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service	190.000 »		
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	190.000 »		
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	205.000 »		
En augmentation de 15.000 fr. pour relèvement des traitements des maîtresses d'atelier.			
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	205.000 »		
Même remarque.			

ART. 153. — *Emploi du produit du travail des élèves des écoles pratiques :*

Dépense constatée en 1929	10.447 »
---------------------------------	----------

Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	16.000 »	} 16.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		16.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		16.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		16.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		16.000 »
Sans changement.		
ART. 154. — <i>Cours professionnels de garçons :</i>		
Dépense constatée en 1929		182.900 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	245.000 »	} 245.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		264.300 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		260.000 »
En augmentation de 15.000 fr., relèvement des traite- ments du personnel.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		260.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		260.000 »
Même remarque.		
ART. 155. — <i>Cours professionnels de jeunes filles :</i>		
Dépense constatée en 1929		80.622 46
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	87.000 »	} 93.000 »
b) Budget supplémentaire	6.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		93.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		93.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		93.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		93.000 »
Sans changement.		
ART. 156. — <i>Subvention de la Ville pour participer aux dépenses de l'Institut Industriel :</i>		
Dépense constatée en 1929		25.000 »

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	25.000 »	
b) Budget supplémentaire		} 25.000 »
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		25.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		25.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		25.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		25.000 »
Sans changement.		

ART. 157. — *Ecoles maternelles :*

Dépense constatée en 1929		162.942 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	165.000 »	
b) Budget supplémentaire		} 181.000 »
c) Autorisation spéciale	16.000 »	
Crédit demandé par le Service		200.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		195.000 »
En augmentation de 13.400 fr. par suite du relèvement du salaire des femmes de service.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		195.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		195.000 »
Même remarque.		

ART. 158. — *Ecoles primaires élémentaires :*

Dépense constatée en 1929		313.571 24
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	330.000 »	
b) Budget supplémentaire		} 350.000 »
c) Autorisation spéciale	20.000 »	
Crédit demandé par le Service		396.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		393.000 »
En augmentation de 43.000 fr. pour relèvement des salaires du personnel.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		393.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		393.000 »

ART. 159. — *Patronage laïque. Subvention à l'Association des Amis de l'École Laïque :*

Dépense constatée en 1929		20.000 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif		
b) Budget supplémentaire	20.000 »	} 20.000 »
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		20.000 »
Article nouveau.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		20.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		20.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		20.000 »
Sans changement.		

ART. 160. — *Education des adultes :*

Dépense constatée en 1929		13.095 64
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	20.000 »	} 20.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		20.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		20.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		20.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		20.000 »
Sans changement.		

ART. 161. — *Distribution de prix aux élèves des écoles :*

Dépense constatée en 1929		55.997 21
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	75.000 »	} 75.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
En augmentation de 10.000 fr. pour tenir compte de la hausse de 10 à 12 % du prix des livres subie en avril 1930.		85.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		85.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		85.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		85.000 »
Même remarque.		

ART. 162. — *Fournitures scolaires aux enfants des écoles :*

Dépense constatée en 1929		249.483 36
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	275.000 »	
b) Budget supplémentaire		293.000 »
c) Autorisation spéciale	18.000 »	
Crédit demandé par le Service		309.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		300.000 »
En augmentation de 7.000 fr. pour tenir compte de la hausse de 10 % sur le prix des livres et fournitures classiques.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		300.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		300.000 »
Même remarque.		

ART. 163. — *Ecole Franklin. Ecole primaire supérieure de garçons :*

Dépense constatée en 1929		155.092 03
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	158.500 »	
b) Budget supplémentaire	4.000 »	162.500 »
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		169.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		168.000 »
En augmentation de 5.500 fr., relèvement du traitement du personnel.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		170.000 »
En augmentation de 7.500 fr. par suite de l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		170.000 »
En augmentation de 7.500 fr., portant sur l'indemnité de séjour calculée à l'ancienneté, le relèvement du prix du matériel scolaire, l'augmentation de traitement du personnel et l'application du nouveau coefficient du coût de la vie.		

ART. 164. — *Ecole Jean Macé. Ecole primaire supérieure de filles :*

Dépense constatée en 1929		46.055 17
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	51.000 »	
b) Budget supplémentaire		51.000 »
c) Autorisation spéciale		

Crédit demandé par le Service	52.900 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	51.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	51.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	51.000 »
Sans changement.	

ART. 165. — *Ecoles Rollin, Montesquieu, Descartes et Victor Duruy :*

Dépense constatée en 1929	62.487 07
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	63.000 »
b) Budget supplémentaire	} 63.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	59.750 »
En diminution de 3.250 fr. ; suppression du cours de travaux manuels à l'école Montesquieu.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	59.750 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	59.750 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	59.750 »
Même remarque.	

ART. 166. — *Mobilier et matériel des classes. Réparations. Entretien. Achat de menu mobilier :*

Dépense constatée en 1929	100.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	100.000 »
b) Budget supplémentaire	} 100.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	100.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	50.000 »
En diminution de 50.000 fr., les acquisitions de mobilier neuf devant faire l'objet de crédits spéciaux.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	50.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	50.000 »
Même remarque.	

ART. 167. — *Instituteurs et institutrices publics. Indemnités diverses :*

Dépense constatée en 1929		899.796 21
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	910.000 »	} 1.035.000 »
b) Budget supplémentaire	90.000 »	
c) Autorisation spéciale	35.000 »	
Crédit demandé par le Service		1.400.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		1.370.000 »
En augmentation de 335.000 fr. pour création d'emplois et par suite de l'attribution de l'indemnité pour participation aux œuvres municipales allouée par délibération du Conseil municipal du 26 juin 1930.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		1.370.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		1.370.000 »
Même remarque.		

ART. 168. — *Indemnités d'éclairage aux directeurs et directrices d'écoles :*

Dépense constatée en 1929		3.872 64
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	4.100 »	} 4.100 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		4.100 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		4.100 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		4.100 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		4.100 »
Sans changement.		

ART. 169. — *Indemnité de départ aux membres de l'enseignement primaire admis à la retraite :*

Dépense constatée en 1929		9.900 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	15.000 »	} 30.000 »
b) Budget supplémentaire	15.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		30.000 »
Sans changement.		

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	30.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	30.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	30.000 »	
Sans changement.		
ART. 170. — <i>Ecole des Beaux-Arts</i> :		
Dépense constatée en 1929	335.739 28	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	337.000 »	} 377.000 »
b) Budget supplémentaire	40.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	380.000 »	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	375.000 »	
En diminution de 2.000 francs.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	382.000 »	
En augmentation de 5.000 fr. par suite de l'appli- cation du nouveau coefficient du coût de la vie.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	382.000 »	
Même remarque.		
ART. 171. — <i>Ecole Régionale d'Architecture</i> :		
Dépense constatée en 1929	36.179 88	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	41.000 »	} 66.000 »
b) Budget supplémentaire	25.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	66.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	66.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	66.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	66.000 »	
Sans changement.		
ART. 172. — <i>Directeurs des écoles des Beaux-Arts et d'Architecture. Frais de voyage</i> :		
Dépense constatée en 1929		
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif		} 4.500 »
b) Budget supplémentaire	4.500 »	
c) Autorisation spéciale		

Crédit demandé par le Service	4.500 »
Sans changement.	
Article nouveau.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	4.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	4.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	4.500 »
Sans changement.	
ART. 173. — Dotation Colbrant :	
Dépense constatée en 1929	5.728 52
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	5.698 »
b) Budget supplémentaire	} 5.698 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	5.715 »
En augmentation de 17 fr. ; capitalisation annuelle d'une somme de 600 francs.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	5.715 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	5.715 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	5.715 »
Même remarque.	
ART. 174. — Fondation Doutreron de Try :	
Dépense constatée en 1929	14.350 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	10.050 »
b) Budget supplémentaire	} 10.050 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	10.050 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	10.050 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	10.050 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	10.050 »
Sans changement.	
ART. 175. — Conservatoire :	
Dépense constatée en 1929	223.800 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	230.000 »
b) Budget supplémentaire	} 260.000 »
c) Autorisation spéciale	

Crédit demandé par le Service	260.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	260.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	261.000 »
En augmentation de 1.000 fr. par suite de l'appli- cation du nouveau coefficient du coût de la vie.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	261.000 »
Même remarque.	

ART. 176. — *Oeuvre Pie Wicar, à Rome :*

Dépense constatée en 1929	3.000 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	3.000 »
b) Budget supplémentaire	3.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	3.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	3.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	3.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.000 »
Sans changement.	

ART. 177. — *Bibliothèques :*

Dépense constatée en 1929	117.438 25
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	130.000 »
b) Budget supplémentaire	3.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	135.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	135.000 »
En augmentation de 2.000 fr. par suite de l'appli- cation du nouveau coefficient du coût de la vie.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	135.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	135.000 »

ART. 178. — *Archives anciennes :*

Dépense constatée en 1929	22.525 52
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	22.800 »
b) Budget supplémentaire	1.000 »
c) Autorisation spéciale	

Crédit demandé par le Service	23.800 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	23.800 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	24.000 »
En augmentation de 200 fr. par suite de l'appli- cation du nouveau coefficient du coût de la vie.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	24.000 »
Même remarque.	

ART. 179. — *Musées. Palais des Beaux-Arts :*

Dépense constatée en 1929	280.156 73
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	290.000 »
b) Budget supplémentaire	6.000 »
c) Autorisation spéciale	
	296.000 »
Crédit demandé par le Service	300.000 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	280.000 »
En diminution de 16.000 fr. ; suppression d'emploi.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	280.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	280.000 »
Même remarque.	

ART. 180. — *Accroissement et entretien des collections des
Musées et frais divers :*

Dépense constatée en 1929	8.544 59
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	22.500 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
	22.500 »
Crédit proposé par le Service	22.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	22.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	22.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	22.500 »
Sans changement.	

ART. 181. — *Fondation Antoine Brasseur pour achat de tableaux destinés au Musée de Peinture :*

Dépense constatée en 1929		
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	20.351 »	} 20.351 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		20.351 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		20.351 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		20.351 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		20.351 »
Sans changement.		

ART. 182. — *Musée d'Histoire Naturelle :*

Dépense constatée en 1929		73.653 30
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	75.000 »	} 76.500 »
b) Budget supplémentaire	1.500 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		76.500 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		76.500 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		76.500 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		76.500 »
Sans changement.		

ART. 183. — *Musée Industriel, Agricole, Colonial et Technologique scolaire :*

Dépense constatée en 1929		33.750 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	34.200 »	} 35.200 »
b) Budget supplémentaire	1.000 »	
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		35.200 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		35.000 »
En diminution de 200 francs.		

Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	35.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	35.000 »
Même remarque.	
ART. 184. — Musée de Géologie :	
Dépense constatée en 1929	10.706 48
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	7.700 »
b) Budget supplémentaire	7.700 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	10.000 »
En augmentation de 2.300 fr. pour se rapprocher des résultats constatés en 1929.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	10.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	10.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	10.000 »
Même remarque.	
ART. 185. — Musée Commercial. Frais de fonctionnement :	
Dépense constatée en 1929	14.300 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	15.000 »
b) Budget supplémentaire	500 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	15.500 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	15.000 »
En diminution de 500 fr. pour se rapprocher des résultats constatés en 1929.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	15.500 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	15.500 »
Sans changement.	
ART. 186. — Théâtres :	
Dépense constatée en 1929	2.120.855 65
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	2.000.000 »
b) Budget supplémentaire	300.000 »
c) Autorisation spéciale	

Crédit demandé par le Service	2.500.000	*
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	2.300.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	2.300.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	2.300.000	»
Sans changement.		
ART. 187. — <i>Théâtres. Décors, accessoires, salaires des machinistes pendant l'inter-saison :</i>		
Dépense constatée en 1929	250.000	»
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	200.000	»
b) Budget supplémentaire		} 220.000 »
c) Autorisation spéciale	20.000	
Crédit demandé par le Service	200.000	»
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	185.000	»
En diminution de 35.000 francs.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	185.000	»
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	165.000	»
ART. 187. — <i>Théâtres. Décors, accessoires, salaires des machinistes pendant l'inter-saison.</i>		
La 3 ^e Commission, désireuse de voir limiter à 75.000 fr. la construction de décors et envisageant la suppression de l'indemnité de 18.000 fr. servie au conservateur, réduit le crédit d'une somme de 35.000 fr. sur celle de 200.000 fr. demandée par le Service, ramenant ainsi la prévision de dépense à 165.000 francs		
ART. 188. — <i>Théâtres. Avance remboursable pour commencer la saison 1931-1932. (Crédit d'ordre) :</i>		
Dépense constatée en 1929	25.000	»
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	40.000	»
b) Budget supplémentaire		} 40.000 »
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	40.000	»
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget...	40.000	»
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	40.000	»
Sans changement.		

ART. 189. — *Fonds municipal en faveur d'étudiants bien doués. Bourses remboursables :*

Dépense constatée en 1929	50.430 50
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	45.000 »
b) Budget supplémentaire	10.000 »
c) Autorisation spéciale	10.000 »
Crédit demandé par le Service	65.000 »
En augmentation de 10.000 fr. pour attribution d'un plus grand nombre de bourses.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	65.000 »
Même remarque.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	65.000 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	65.000 »
Même remarque.	

ART. 190. — *Subventions à des sociétés scientifiques, artistiques et autres :*

Dépense constatée en 1929	55.100 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	56.100 »
b) Budget supplémentaire	56.100 »
c) Autorisation spéciale	56.100 »
Crédit demandé par le Service	61.100 »
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	57.200 »
En augmentation de 1.100 fr. ; subventions en faveur de :	
1° La Ligue Maritime et Coloniale	100 fr.
2° La Commission Nationale pour l'Enseignement de la Coopération	500 fr.
3° L'Aide des Ecoles maternelles laïques de Fives-Saint-Maurice	500 fr.
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	57.200 »
Même remarque.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	57.200 »
Même remarque.	

ART. 191. — *Cours d'éducation physique post-scolaires et subventions pour favoriser l'encouragement aux Sports :*

Dépense constatée en 1929	55.640 »
---------------------------------	----------

Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	62.000 »	}
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	62.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	62.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	62.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	62.000 »	
Sans changement.		

CHAPITRE SIXIÈME

ART. 192. — *Subside à la Société des Courses :*

Dépense constatée en 1929		
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	10.000 »	}
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	10.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	10.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	10.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	10.000 »	
Sans changement.		

ART. 193. — *Subside à la Société Hippique :*

Dépense constatée en 1929	3.000 »	
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	3.000 »	}
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service	3.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	3.000 »	
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	3.000 »	
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances	3.000 »	
Sans changement.		

ART. 194. — *Syndicat des Amis de Lille. Subvention :*

Dépense constatée en 1929	12.000 »
---------------------------------	----------

Crédits accordés pour 1930 :

a) Budget primitif	24.000 »	}	24.000 »
b) Budget supplémentaire			
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service			24.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			24.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			24.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			24.000 »
Sans changement.			

ART. 195. — *Fêtes et cérémonies publiques :*

Dépense constatée en 1929			500.000 »
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	450.000 »	}	500.000 »
b) Budget supplémentaire	50.000 »		
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service			600.000 »
En augmentation de 100.000 fr., somme destinée à l'organisation de la fête du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			600.000 »
Même remarque.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			600.000 »
Même remarque.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			600.000 »
Même remarque.			

ART. 196. — *Fêtes. Frais de réception :*

Dépense constatée en 1929			24.860 42
Crédits accordés pour 1930 :			
a) Budget primitif	20.000 »	}	25.000 »
b) Budget supplémentaire	5.000 »		
c) Autorisation spéciale			
Crédit demandé par le Service			25.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances			25.000 »
Sans changement.			
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget			25.000 »
Sans changement.			
Crédit fixé par la Commission des Finances			25.000 »
Sans changement.			

ART. 197. — *Musique Municipale. Frais de fonctionnement :*

Dépense constatée en 1929		56.951 75
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	50.000 »	} 50.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		56.000 »
En augmentation de 6.000 fr. ; supplément de dépenses à provenir de la revision du tarif des cachets alloués aux musiciens.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		56.000 »
Même remarque.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		56.000 »
Même remarque.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		56.000 »
Même remarque.		

ART. 198. — *Fonds à la disposition du Maire pour frais de représentation :*

Dépense constatée en 1929		40.000 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	40.000 »	} 40.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		40.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		40.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		40.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		40.000 »
Sans changement.		

ART. 199. — *Remboursement aux membres du Conseil Municipal, de l'Administration ou autres délégués désignés par le Maire, des frais de déplacement et autres à l'occasion de leurs fonctions :*

Dépense constatée en 1929		18.300 »
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	20.000 »	} 20.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		20.000 »
Sans changement.		

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	20.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	20.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	20.000 »
Sans changement.	
ART. 200. — Subsidés à diverses associations pour participation à des Congrès :	
Dépense constatée en 1929	22.894 50
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	10.000 »
b) Budget supplémentaire	} 10.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	10.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	10.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	10.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	10.000 »
Sans changement.	
ART. 201. — Frais résultant de locations de salles, emplacements municipaux, chauffage, éclairage, plantes, chaises, matériel, décors, etc. :	
Dépense constatée en 1929	481 01
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	5.000 »
b) Budget supplémentaire	} 5.000 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	5.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	5.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	5.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	5.000 »
Sans changement.	
ART. 202. — Dépenses imprévues :	
Dépense constatée en 1929	4.957 30
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	10.000 »
b) Budget supplémentaire	} 20.000 »
c) Autorisation spéciale	

Crédit demandé par le Service	20.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	20.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	20.000 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	20.000 »
Sans changement.	

ART. 203. — *Cotisation à la Société d'Etudes et de Documentation Municipale :*

Dépense constatée en 1929	6.600 »
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	
b) Budget supplémentaire	6.600 »
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	6.600 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	6.600 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	6.600 »
Sans changement.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	6.600 »
Sans changement.	

ART. 204. — *Compagnie des Tramways de Lille. Paiement des frais de contrôle. (Ordre) :*

Dépense constatée en 1929	15.794 40
Crédits accordés pour 1930 :	
a) Budget primitif	20.000 »
b) Budget supplémentaire	
c) Autorisation spéciale	
Crédit demandé par le Service	20.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....	20.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....	30.000 »
En augmentation de 10.000 fr. par suite du relèvement des frais de contrôle.	
Crédit fixé par la Commission des Finances.....	30.000 »
Même remarque.	

ART. 205. — *Compagnie des Tramways de Lille. Répartition entre les communes traversées par les lignes exploitées d'une somme de 150.000 fr. Répartition calculée d'après le recensement de 1926.*

Dépense constatée en 1929		73.451 56
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif.....	73.452 »	} 73.452 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		73.452 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		73.452 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		73.452 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		73.452 »
Sans changement.		

ART. 206. — *Retraite des employés de la Compagnie des Tramways. Subvention communale. (Application de la loi du 31 mars 1928, art. 7) :*

Dépense constatée en 1929		
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	80.000 »	} 80.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		80.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances.....		80.000 »
Sans changement.		
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget....		80.000 »
Sans changement.		
Crédit fixé par la Commission des Finances.....		85.000 »
En augmentation de 5.000 fr., le contingent réclamé à la Ville étant chaque année plus élevé.		

ART. 207. — *Taxe sur le revenu à supporter par la Ville :*

Dépense constatée en 1929		138 29
Crédits accordés pour 1930 :		
a) Budget primitif	5.000 »	} 5.000 »
b) Budget supplémentaire		
c) Autorisation spéciale		
Crédit demandé par le Service		5.000 »
Sans changement.		

Crédit proposé par M. l'Adjoint aux Finances	5.000 »
Sans changement.	
Crédit proposé par la Sous-Commission du Budget	10.000 »
En augmentation de 5.000 fr., en prévision de la vente d'immeubles dont le prix comporte des intérêts.	
Crédit fixé par la Commission des Finances	10.000 »
Même remarque.	

Observations

M. INGELRANS. — A propos du Budget des dépenses ordinaires, j'ai remarqué, avec peine, aux articles 143 et 146, une réduction des crédits fixés par la Commission des Finances : article 143. — Lycée National de garçons, bourses et indemnités, réduction de 10.000 fr. ; article 146. — Lycée National de jeunes filles et annexes, bourses et subventions, réduction de 5.000 fr. Ces crédits jouent un rôle important. Ils permettent aux jeunes gens, garçons et filles, d'origine modeste, de se faire une situation. J'estime que, s'il y a un effort de compression à produire, ce n'est pas là qu'il faut le faire, et je désirerais savoir pour quel motif cette modification a été apportée aux chiffres fixés par la Commission des Finances.

M. LE MAIRE. — Je prie notre collègue et ami Favières, de vouloir bien donner à M. Ingelrans les explications qu'il demande.

M. FAVIÈRES. — C'est à ma demande personnelle que cette réduction de crédit a été apportée par l'Administration Municipale. Je me suis aperçu que, cette année, nous pouvions donner satisfaction à toutes les demandes de bourses produites par les personnes se trouvant dans les conditions exigées pour l'obtention de subsides. Au cours de l'année qui se termine, nous avons satisfait à toutes les requêtes présentées réglementairement. Ces demandes satisfaites, il restait encore une somme disponible qui n'aurait certainement pu être employée. Ces disponibilités restant sans emploi, j'ai demandé, dans l'intérêt de nos finances, que le chiffre de ce crédit soit réduit. Les raisons précises de cette réduction sont celles-ci : La classe de sixième est gratuite dans les Lycées ; celle de cinquième le sera bientôt. J'espère qu'avant que le malheur des temps vienne contrarier cette œuvre, s'il plaît à Dieu et au Parlement, à partir du 1^{er} janvier 1932, la gratuité de la quatrième suivra. Cette gratuité nous permettra de recueillir des disponibilités plus grandes encore. En vue de conserver sa clarté à notre Budget, j'ai demandé que le crédit fut réduit, ce qui ne peut porter préjudice à qui que ce soit, attendu que nous avons donné pleinement satisfaction à tous les besoins qui se sont manifestés et que, ce résultat obtenu, il restait encore des disponibilités.

M. INGELRANS. — Je remercie M. Favières d'avoir bien voulu me donner ces explications. Vous comprenez que, n'assistant pas à vos délibérations, je me trouve dans l'obligation de vous demander des éclaircissements.

J'avais également pensé à cette question de la gratuité des cinquième et sixième classes. Cependant quand je constate que, par ailleurs, on y va

largement, j'estime que l'on aurait peut-être pu ne pas toucher provisoirement à ces crédits. Des cas particuliers peuvent se présenter, que nous serions heureux de pouvoir subventionner.

La population ne connaît pas les disponibilités de la Ville à ce point de vue. Il en est qui n'osent pas toujours solliciter les bourses qui seraient nécessaires à la continuation des études de leurs enfants.

M. FAVIÈRES. — Il subsiste une marge importante. Pour le Lycée de garçons, le crédit qui était, l'an dernier, de cinquante mille francs, fut fixé à trente mille francs par la Commission des Finances. J'ai proposé de le ramener à vingt mille francs, ce qui correspond à l'économie réalisée par la gratuité des cinquième et sixième classes.

M. LE MAIRE. — Voulez-vous qu'à mon tour j'émette un vœu pieux ?

M. INGELRANS. — Naturellement, les miens sont toujours pieux.

M. LE MAIRE. — Je souhaite que vos travaux privés vous permettent de suivre plus régulièrement ceux de la Commission des Finances. Ce n'est pas une critique de ma part. C'est un souhait dans l'intérêt de la bonne collaboration qui doit exister entre toutes les fractions du Conseil Municipal.

M. INGELRANS. — Votre remarque est, en l'occurrence, inopérante. Je m'attaque, non pas à la Commission des Finances, mais au Conseil d'Administration, à qui je reproche d'avoir réduit le taux du crédit fixé par cette Commission.

M. DUPREZ. — En m'associant au vote du Budget, je dois vous pressentir de deux demandes :

Que les crédits accordés aux administrés puissent s'acheminer aux intéressés le plus rapidement possible en cas d'urgence, chômage, etc...

J'appuie le vœu de la 4^e Commission ayant trait à la protestation vis-à-vis de l'Etat pour les charges qui incombent à notre Budget et ne doivent pas rentrer en ligne de compte, ainsi que le soutiennent les Conseillers Municipaux de Roanne, Aire-sur-l'Adour, Tourcoing, Roubaix, etc... Et j'ajoute que pour M. le Commissaire aux délégations judiciaires, qui est fonctionnaire du ressort du Ministère de la Justice ou de l'Intérieur, je fais mienne la proposition de mon collègue Lahaye. Je ne puis voter pour l'adoption du crédit nouveau proposé en faveur de ce fonctionnaire.

M. LE MAIRE. — Acte est donné à notre collègue Duprez de sa déclaration.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour, au terme de ce débat, marquer ma joie au spectacle de notre collaboration commune. Je rends hommage à la majorité socialiste du Conseil, à sa volonté constante de porter au loin le renom de notre Ville. Je rends pareillement hommage à la volonté de collaboration loyale de nos collègues du parti radical et radical-socialiste et de la fraction du parti socialiste-communiste. J'unis enfin, dans cet hommage commun, notre collègue, M. Ingelrans.

L'ensemble du Budget primitif de la Ville de Lille pour 1931, mis aux voix par M. le Maire, est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.133

MESSIEURS,

Assistance aux
Vieillards, Infirmes
et IncurablesLoi
du 14 Juillet 1905

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer un certain nombre de demandes d'assistance.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

PREMIERE PARTIE. — DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions. — Nous vous proposons d'admettre, au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905, les personnes suivantes :

1° — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

A — Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposés	Point de départ de l'allocation
Antrope, Veuve Vasselar.	Rue Adolphe Werquin, 21	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Baert Adolphe.	Rue Pôle Nord, 57	40	1 ^{er} Décembre 1930.
Baert, Femme Durot.	Rue Pôle Nord, 57	40	1 ^{er} Décembre 1930.
Bardoel, Veuve Coudyser.	Rue des Postes, 230 bis, cour Saint-Jean, 8	30	16 Octobre 1930.
Bazelis, Veuve Mahieux.	Rue Lolin, 21	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Benet, Veuve Marle.	Rue de Douai, 31	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Bentein Emile.	Rue Magenta, 13	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Benteu, Femme Waeyenburgh.	Rue Corneille, 51	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Berckmoes Charles.	Rue des Bois Blancs, 284	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Berte Edouard.	Rue d'Artois, 92	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Berrier Clémence.	Rue du Pont Neuf, 38	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Bis, Femme Thys.	Rue des Postes, 252	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Blaisel, Veuve Vanroyen.	Rue Constantine, 24, cour 3	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Bocquet, Veuve Baudry.	Rue du Long Pot, 85	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Bonnier Angèle.	Rue Blanche, 44	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Bourguignon, Veuve Goyaux.	Cité Philanthropique, 276	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Bruyneel Camille.	Rue de Carvin, 98	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Burghgraeve Mathieu.	Rue de Condé, 1	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Burghgraeve, Femme Priem.	Rue de Condé, 1	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Buyens, Veuve Ballegeer.	Rue de l'Hôpital Saint-Roch, 1	30	16 Novembre 1930.
Canonne Fidèle.	Rue des Postes, 129	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Capelle, Veuve Degouge.	Rue du Faubourg de Béthune, 5	40	1 ^{er} Octobre 1930.
Capron, Veuve Flahaut.	Rue Kuhlmann, 6	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Caron, Veuve Lemettre.	Rue Négrier, 77, c. Deldeûle, 14	40	1 ^{er} Septembre 1930.
Carpentier Florent.	Rue Mexico, 28	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Castil Louis.	Place aux Oignons, 7	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Catteleyn, Veuve Poncet.	Rue Fontenelle, 47	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Colin, Femme Trubert.	Rue du Becquerel, 24	80	16 Octobre 1930.
Cornil, Veuve De Mal.	Cour Vanlaton, 6	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Cramette Louis.	Rue de Canteleu, impasse Saint- Joseph, 14	40	1 ^{er} Décembre 1930.
Dambre Emile.	Rue de l'Épinette, Chalet Thi- bault, 11	80	1 ^{er} Novembre 1930.

NOMS	DOMICILE	Taux proposés	Point de départ de l'allocation
Dauchot, Veuve Lobert.	Cité Philanthropique, 221	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Decourcelle Célestin.	Rue de Rivoli, c. Vermeulen, 15.	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Decottignies, Veuve Hanquart.	Rue du Bois, 160	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Défossez, Femme Gernez.	Rue de la Plaine, 9	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Delecluse, Femme Leclercq.	Rue des Postes, 196	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Delobel Berthe.	Rue Guillaume Werniers, 99	80	16 Novembre 1930.
Demoor, Femme Debal.	Rue Pascal, 40	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Denis Désiré.	Rue Saint-Sébastien, 24 ter	24	1 ^{er} Octobre 1930.
Depraeter, Veuve Viaene.	Boulevard Montebello, 71	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Derubeauprez, Veuve Hoachim.	Rue Victor Tilmant, 28	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Deruyver, Veuve Thiers.	Rue Paul Lafargue, 128	40	16 Octobre 1930.
Desprez Adélaïde.	Rue Montaigne, 37	80	16 Novembre 1930.
Devos Hector.	Rue Philadelphie, 7	80	16 Novembre 1930.
Devos, Veuve Leplat.	Rue de Brigode, 14	30	16 Mai 1930.
Dordain, Veuve Lavallez.	Rue des Pénitentes, 24	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Dufflot Emile.	Rue de Douai, 90	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Eeckhout, Veuve Serlieppens.	Rue et impasse Mirabeau, 6	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Gilman Désiré.	Rue d'Ennetières, 19	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Gombert Eugénie.	Rue Vantroyen	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Grave, Veuve Lecocq.	Rue du Commerce, 18	30	1 ^{er} novembre 1930.
Guagère Léonie.	Rue de Brigode, 20	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Guesquière, Veuve Mallet.	Rue de la Vignette, 33	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Hamel Aimée.	Rue Sainte-Catherine, 34	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Hengbart, Veuve Louchet.	Rue Esquermoise, 106	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Henry, Veuve Blanpain.	Rue Eugène Jacquet, 11	80	16 Octobre 1930.
Herpin, Veuve Waresquel.	Rue Leuty, 2	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Hollebeke Henri.	Rue d'Esquermes, 114	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Labbe, Veuve Devigne.	Rue du Pont Neuf, 3	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Lamblin Louis.	Rue Luther, 20	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Langlois Maria.	Rue Alphonse Mercier, 19, imp. Lesay, 10	80	16 Novembre 1930.
Leclercq Ernest.	Rue de Poids, 19	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Leclercq, Femme Schacht.	Rue de Poids, 19	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Lemaire, Veuve Blauwblomme.	Rue du Faubourg de Roubaix, 233	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Lenain Alphonse.	Rue Jules Breton, 1	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Lenain, Femme Vandenaabeele.	Rue Jules Breton, 1	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Levecq Charles.	Rue d'Aboukir, 33	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Libaude, Veuve Debrock.	Rue de Wazemmes, 95	80	16 Octobre 1930.
Malaria César.	Rue des Célestines, 11 ter	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Mariage Julie.	Rue de la Barre, 41	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Martinage, Veuve Vanduile.	Rue Lottin, 19	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Moentjens Jean.	Rue de Buffon, 35 bis, c. Beffe, 1.	80	16 Octobre 1930.
Oestlandt Euphrasie.	Rue Corneille, 63	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Panquint, Veuve Dievert.	Rue Montesquieu, c. Benjamin, 3.	30	16 Novembre 1930.
Pecceu, Veuve Crombez.	Quai de l'Ouest, 26, cour Hen- ninot	50	1 ^{er} Décembre 1930.
Petereau Auguste.	Rue des Tanneurs, 50	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Pollet, Veuve Losa.	Rue du Marché, 44	30	16 Octobre 1930.
Remory Médard.	Rue des Postes, 243	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Remory, Femme Degrise.	Rue des Postes, 243	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Remue Mathilde.	Rue Racine, 36	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Roman-Deryck.	Rue Victor Tilmant, 5	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Ronse Louis.	Rue Monge, cour Delille, 8	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Sens, Veuve Verschaffel.	Rue du Faubourg des Postes, 228.	80	16 Novembre 1930.
Tourne Rosalie.	Place Condé, 21	80	16 Novembre 1930.
Vandenberghe Emma.	Rue de Wazemmes, 161	80	16 Octobre 1930.
Vandenbulcke, Veuve De Wulf.	Rue Saint-Albin, 9	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Vandenhende Lucie.	Rue Charles-Quint, 8, cour du Château, 1	80	16 Novembre 1930.

NOMS	DOMICILE	Taux proposés	Point de départ de l'allocation
Vandenhoecke, Fem. Depoorter.	Rue de Buffon, cour Honoré, 13.	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Vandenhoecke Désiré.	Rue de Buffon, cour Honoré, 13.	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Vanghuchten, Fem. Hautecloq.	Rue Philippe de Comines, 69 ...	80	16 Octobre 1930.
Vanquatem Pierre.	Rue d'Arras, cour Gisclon, 9 ...	30	16 Octobre 1930.
Van Rompay François.	Rue de Thumesnil, 25, cour Hé- bart, 3	30	16 Octobre 1930.
Vaucoret, Veuve Galichet.	Rue Masséna, 4	80	16 Octobre 1930.
Verbanck, Veuve Geleyns.	Rue Fontenelle, 3, cour Lami- teuse	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Vermeulen, Vve Vander Cruys- sen.	Boulevard d'Alsace, cour Box- thal, 4	30	16 Octobre 1930.
Vlieghe Léon.	Place Condé, 21	80	16 Novembre 1930.
Warocquier, Veuve Dever.	Rue Jean-Jacques Rousseau, 30..	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Wibaut Henri.	Rue de Poids, 42	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Wild, Femme Lefebvre.	Place du Concert, 13	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Willay, Femme Thellier.	Rue de Poids, 51	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Wouters Pierre.	Rue du Marché, 71, cour Delemar.	30	1 ^{er} Octobre 1930.

B — Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Boite Emile.	Place de la Nouvelle Aventure, 32	Hospice Général
Bouden Théophile.	Rue du Vieux Faubourg, cour des Eli- tes, 47	Hospice Général
Couteau Marie, Vve Deplanck.	Rue Gustave Delory, 156	Hospice Général
Cuvelier Oscar.	Rue du Faubourg des Postes, 113	Hospice Général
Dehaeze Eugénie.	Rue des Postes, 71	Hospice Général
Delrue Clémence, Vve Beudaert.	Boulevard Montebello, 136	Hospice Général
Demaseure Auguste.	Rue Gantois, 3.	Hospice Général
Dewitte Florence, F. Robinson.	Boulevard Montebello, 94	Hospice Général
D'Haese Mathilde, Vve Siméon.	Rue Saint-Luc, 2 bis	Hospice Général
D'Halluin Céline.	Rue Ratisbonne, 93	Hospice Général
Flahaut Joséphine, Vve Lhote.	Rue Nicolas Leblanc, 25	Hospice Général
Huymaps François.	Chemin de Bargues, 6	Hospice Général
Jacob Marie, Veuve Descamps.	Place aux Oignons, cour à Fiens, 6 ..	Hospice Général
Leplat Maria, Veuve Vandécas- teele.	Rue Sainte-Catherine, cour du Beau Bouquet, 4 bis	Hospice Général
Martin Rosine, Veuve Dutielt.	Rue du Bois Saint-Sauveur, 28	Hospice Général
Noterman Léonie, Vve Duthoit.	Rue Balzac, 39	Hospice Général
Robinson François.	Boulevard Montebello, 94	Hospice Général
Rotteleur Palmyre, F. Bailleul.	Rue Saint-André, 35	Hospice Général
Tersi Joséphine, Vve de Caluwe.	Rue de Gand, 54	Hospice Général
Saloppe Mélanie, Veuve Potier.	Rue du Marché, 71, cour Delemar	Hospice Général
Van Driesten Alphonse.	Rue de Tournai, 76	

2° — INFIRMES ET INCURABLES DEMEURANT A LILLE

A. — Assistance à domicile.

NOMS	DOMICILE	Taux proposés	Point de départ de l'allocation
Baelen Maurice.	Rue Charles-Quint, 8	80	16 Novembre 1930.
Balau André.	Rue Malsence, cour Evin, 9	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Baratte Joséphine.	Rue Carpeaux, 4	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Basquin, Veuve Maerten.	Rue Raspail, 5	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Bernard, Veuve Splingard.	Rue de Poids, 49	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Berson Léon.	Rue de Rouen, 19	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Bey Marie.	Rue des Meuniers, 60, cour La- motte, 4	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Brice Albert.	Rue de Canteleu, c. Fauchille, 24.	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Brillemen Emile.	Allée Vieille Aventure, 18	30	1 ^{er} Septembre 1930.
Brulois Simone.	Rue de l'École, 4	80	16 septembre 1930.
Brunin, Veuve Macrez.	Rue des Hautes Voies, 3	30	16 Octobre 1930.
Carlier, Veuve Demettre.	Rue Adolphe, 17	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Capre Marguerite.	Cité Philanthropique, 250	80	16 Novembre 1930.
Claudiel Adrienne.	Rue Jules Guesde, 97	30	16 Septembre 1930.
Debaisieux, Veuve Quennesson.	Rue de Cysoing, 1	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Debruycker Robert.	Rue de la Halloterie, 13	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Debyser, Veuve Pinart.	Rue A. Mercier, cour Centrale, 28	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Deleplace Anatole.	Rue de Poids, 48	80	16 Novembre 1930.
Delfosse, Veuve Hellebuyck.	Rue Jeanne Hachette, 182	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Delobel Arthur.	Rue Bosquet, 6	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Demeulemeester Léon.	Rue de Poids, 35	80	16 Octobre 1930.
Demon, Veuve Wauquier.	Rue du Becquerel, 3	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Depotter Ambroise.	Rue du Long Pot, cour Fache, 57.	30	16 Octobre 1930.
Deraedt Marie.	Rue Luther, 14	30	1 ^{er} Septembre 1930.
Deregnacourt, Vve Blomart.	Rue Malakoff, 49	30	16 Octobre 1930.
Deruelle, Femme Defrancq.	Rue de Lannoy, c. Brunswyck, 5.	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Demeltre, Femme Vanhoucke.	Rue du Faubourg des Postes, 137.	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Donck Marie.	Rue de la Marmora, 11	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Doolaeghe Oscar.	Rue J. Jaurès, 70, c. Crombet, 2.	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Doornaert Jules.	Rue de Madagascar, 49	80	16 Septembre 1930.
Duflot Louis.	Rue Philippe de Comines, 25	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Duquene Laure.	Rue du Faubourg des Postes, 140.	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Flinois, Veuve Hoorelbeke.	Rue de l'Est, 66	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Fournier Paul.	Rue Paul Lafargue, 7	80	16 Septembre 1930.
Franck Jeanne.	Rue Jeanne Hachette, 197	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Gæthals, Veuve Leclereq.	Rue du Becquerel, 15	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Hanquet, Femme Legay.	Rue d'Eylau, 48	30	16 Novembre 1930.
Henaut André.	Rue du Buisson, 132	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Henotel Berthe.	Rue Eugène Jaquet, 48	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Herbaut Aimée.	Allée des Dondaines, 5	80	16 Novembre 1930.
Hermant, Veuve Houdin.	Rue A. B. C., 18	80	16 Septembre 1930.
Hespel, Veuve Mouil.	Boulevard d'Alsace, 25	80	16 Octobre 1930.
Hovart André.	Rue de la Marbrerie, 15	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Janssens, Femme Delattre.	Rue Raspail (angle de la rue du Bois d'Annappes)	80	16 Novembre 1930.
Kimpe, Femme Dejonghe.	Rue de Londres, 34	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Klein Louise.	Rue Monge, 13 bis	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Leignel Georges.	Rue Fontenelle, 33, cour Benoit.	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Lesaffre Kléber.	Rue Henri Regnault, 19	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Letinois, Veuve Janty.	Rue de Londres, 14	80	16 Octobre 1930.
Levisse, Marie.	Rue Bauduin, 33	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Mabesoone Albert.	Rue du Port, 102	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Mang Emile.	Rue Cabanis, cour Casse, 46 ...	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Marchand, Femme Bernauer.	Rue du Vieux Moulin, 16	30	16 Novembre 1930.
Millecam, Veuve Foy.	Rue de Philadelphie, 111	30	1 ^{er} Septembre 1930.
Millecamp, Femme Decaux.	Rue des Postes, 180 bis, c. Bos, 2.	30	16 Septembre 1930.

NOMS	DOMICILE	Taux proposés	Point de départ de l'allocation
Minne Pierre.	Rue Copernic, cour Dupont, 12..	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Neyt François.	Rue de Condé, 101	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Pollet Arthur.	Rue de la Cité, 12	30	16 Novembre 1930.
Pollet, Femme Marvilde.	Rue de la Cité, 12	30	16 Novembre 1930.
Potigny Paul.	Rue de Wattignies, cour Vanla- ton, 9	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Quenet Emile.	Rue du Marché, 20	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Rasson, Veuve Veruppen.	Avenue Albert, 6	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Rouzé Marguerite.	Rue Saint-Sébastien, 31	80	16 Octobre 1930.
Sette, Veuve Dubois.	Rue Balzac, 51	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Sobyn Achille.	Rue de la Justice, 61	80	16 Octobre 1930.
Steyaert Pierre.	Rue J. Breton, c. Desmottes, 16.	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Stillatus, Femme Elslander.	Rue de Bailleul, 17	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Uytterhaeghe Guillaume.	Rue Paul Lafargue, 11	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Vandepulte, Veuve Vanpraet.	Rue de Madagascar, 95	80	16 Octobre 1930.
Vander Elst Pierre.	Rue de l'Hôpital Saint-Roch, 33..	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Van Geete Jean-Baptiste.	Rue du Faubourg de Valenciennes, 26	80	16 Octobre 1930.
Vaniseghem François.	Rue de Thumesnil, c. Lievraux, 9	80	1 ^{er} Novembre 1930.
Van Meenen, Veuve Pollet.	Rue de Buffon, 25	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Verdebout Léonis.	Rue des Poissonceaux, 29	30	16 Octobre 1930.
Verschueren, Femme Vanden Broech.	Rue Rubens, 27	30	1 ^{er} Octobre 1930.
Wagnon Paul.	Rue Duguesclin, c. Millerot, 40..	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Waquier Jules.	Rue Castel, 8	30	16 Novembre 1930.
Willemot, Femme Lepez.	Rue Balzac, 60	80	16 Septembre 1930.
Vincent, Femme Vandorpe.	Rue G. Vaillant, 50	80	1 ^{er} Octobre 1930.
Wuyts Jules.	Rue du Fg de Roubaix, 7 bis	80	1 ^{er} Octobre 1930.

B. — Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
André Victorine.	Rue Montaigne, 20	Hospice des Incurables
Baillieu Louis.	Rue Jeanne Hachette, 121	Hospice des Incurables
Baron Albert.	Rue Carpeaux,, 4	Hospice des Incurables
Bauwens Auguste.	Rue Paul Lafargue, 30	Hospice des Incurables
Brési Elise, Femme Duffot.	Rue de Wattignies, 36	Hospice des Incurables
Brisaer Séraphin.	Rue Gustave Delory 45	Hospice des Incurables
Claudiel Adrienne.	Rue Négrier, cour Deldeule, 4, actuel- lement aux Convalescents	Hospice des Incurables
Cordonnier Gaston.	Rue d'Iéna, 175	Hospice des Incurables
Costedoat Marie-Antoinette.	Rue d'Arcole, 54, act. à la Charité	Hospice des Incurables
Cuvelier Henri.	Rue François Baes, 17	Hospice Général
Degrave Marie, Femme Claeys	Rue des Postes, 112	Hospice Général
Derosé Henri.	Rue du Chauffour, 7	Hospice des Incurables
Doolaeghe Oscar.	Rue de la Justice, 9, act. à la Charité.	Hospice des Incurables
Dubois Auguste.	Rue des Trois Mollettes, 27	Hospice des Incurables
Duminil François.	Rue Gustave Delory, 171	Hospice des Incurables
Duvivier Jules.	Rue de Paris, 252	Hospice des Incurables
Hanicque Ernest.	Rue Jules Guesde, 62	Hospice des Incurables
Hendrickx Marie, séparée de Van Aerde.	Rue de Buffon, 13	Hospice Général
Hermey Gustave.	Rue Pierre Legrand, 192	Hospice des Incurables
Joly Gustave.	Rue Esquermoise, 74	Hospice des Incurables

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Kerkhofs François. Kniébille Amand.	Rue Auber, 43	Hospice des Incurables
Laviéville Edmond. Lefebvre Edouard.	Rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, 44	Hospice des Incurables
Lefebvre Victor. Mansuet Emile. Martin Louis.	Rue Jean Jacques Rousseau, 28	Hospice Général
Merckaert Nathalie, F. Treels. Mommerancy Charles. Pérat Victor.	Rue Gustave Delory, 159 (sans domicile fixe)	Hospice des Incurables
Raquet Louis. Rattez Emile. Rudecki Owsief.	Rue du Mélançois, 3	Hospice des Incurables
Samain Victor.	Rue Saint-François, 12	Hospice Général
Trassaert Lucien.	Rue des Pénitentes, 5	Hospice Général
Van Caeneghem Jacques. Vercammen Françoise, Femme séparée de Ready. Verdonck Jean.	Rue Jeanne Hachette, 91	Hospice Général
Vierlinck Jules. Vincent Marie. Degouge Adrienne.	Rue Saint-André, 104	Hospice Général
	Rue Champollion, pavillon Sainte-Marthe (act. aux Conv.)	Hospice Général
	Rue de la Monnaie, 43 bis	Hospice des Incurables
	Rue Léon Gambetta 187	Hospice Général
	Rue des Vieux Murs, 12 (act. pavillon des Conv.)	Hospice des Incurables
	Rue Gustave Delory, 45 (sans domicile fixe)	Hospice des Incurables
	Rue Sainte-Catherine, cour du Beau Bouquet, 23	Hospice des Incurables
	Rue de la Paix d'Utrecht, 17	Hospice des Incurables
	Boulevard Victor Hugo, 128	Hospice des Incurables
	Rue du Maréchal Mortier, 13 (act. aux Conv.)	Hospice des Incurables
	Rue Gustave Delory, 159	Hospice des Incurables
	Rue de Bône, 12	Hospice des Incurables
	Rue François Baes, 16	Asile des Incurables dit « Les Cinq Plaies », Convention du 27 mai 1924.

3° — VIEILLARDS NE DEMEURANT PAS A LILLE

A. — Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Baillon Elodie.	Rue de Lille, 38, Ronchin	30 frs + 20
Camberlein, Veuve Bacquaert.	Avenue Derville, 13, Lambersart	30 frs + 20
Duprat, Femme Meurtin.	Rue de la Réunion, 79, Paris	60 frs + 20
Maille, Veuve Vandenbosch.	Rue Jules Ferry, Orchies	20 frs + 20
Popyn, Veuve Housiaux.	Orvault (Loire-Inférieure)	60 frs + 20
Potte, Femme Marchand.	Boulevard de Lille à Marcq-en-Barœul.	277,30 + 20
Potte Prosper.	Boulevard de Lille à Marcq-en-Barœul.	30 frs + 20

B. — Hospitalisation

NOM	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Hartin Adolphe.	Rue Becker, 86, Lomme	Hospice de Lomme.

4° — INFIRMES ET INCURABLES N'HABITANT PAS LILLE

Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Desbottes, Femme Texier.	Rue Thérèse Tenant, Rochechouart ..	60 frs + 20
Doignies Emile.	Rue Dycke, 9, Saint-Pol-sur-Mer	60 frs + 20
Michiels, Veuve Colpaert.	Passage Rondonneaux, 10, Paris	30 frs + 20
Vanwelscappel Emile.	Rue-Paul Bert, 6, Saint-Pol-sur-Mer ..	30 frs + 20

REJETS

Nous vous proposons de ne pas donner suite actuellement aux demandes d'admission formulées par les personnes suivantes :

1° — VIEILLARDS HABITANT LILLE

Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejets
Bevs, Femme Scrive.	Rue C. Decottignies, 11	Au-dessus du barème.
Blum Désiré.	Rue d'Arras, 85	Ressources supérieures au barème et aide des enfants.
Blum, Femme Vanbraeynest.	Rue d'Arras, 85	id.
Brevière Vincent.	Rue d'Armentières, 3	id.
Dhuy, Veuve Lefebvre.	Cité Philanthropique, 148	id.
Glissoux, V ^{ve} Van Wassenhove.	Cité Philanthropique, 148	id.
Laridan, Veuve Dutemple.	Rue de Lyon, 47	Les enfants peuvent aider.
Maes, Veuve De Crits.	Rue de la Justice, 54, cour des 4 Chemins	id.
Mairesse, Veuve Courouble.	Rue des Postes, 81	id.
Segard, Veuve Massip.	Rue Léon Gambetta, 27 bis	A des ressources et est aidée par ses enfants.
Vanden Wildenbergh, V ^{ve} Bastelier.	Rue d'Eylau, 5	Les enfants peuvent aider.
Wild Paul.	Place du Concert, 13	Au-dessus du barème.

2° — INFIRMES ET INCURABLES DEMEURANT A LILLE

A. — *Assistance à domicile*

Bricout, Femme Deleplanque.	Rue Eugène Jacquet, 9	N'est pas incurable.
Cheroutre, Femme Lagache.	Sentier du Petit Bois, 1	Mari subvient aux besoins.
Clairy Oscar.	Rue des Etaques, cour Vaniscotte	N'est pas incurable.
Deplechin, Femme Vandenplas.	Rue d'Artois, 29	N'est pas sans ressources.
Coolens Blanche.	Rue du Pont du Lion d'Or, 13	N'est pas incurable.
Devlishouwer Charles.	Rue Fontenelle, 33	Ressources suffisantes.
Duboquet Marie.	Rue V. Renard, 40	N'est pas incurable.
Ducatel Martin.	Rue de la Marmora, 40	Ressources suffisantes. Enfants doivent aider.
Duvivier Désiré.	Rue de la Cité, 23	N'est pas incurable.

NOMS	DOMICILE	Motifs de Rejets
Gesels, Femme Baudouin.	Rue des Hautes Voies, 2	Les enfants peuvent aider.
Ledoux Désiré.	Rue de la Vignette, 19	Enfants peuvent et doivent aider.
Marlier, Veuve Notterman.	Rue Philadelphie, 105	Ressources suffisantes.
Oster, Femme Lefrand.	Rue Broca, 1	Ressources suffisantes.
Palot, Femme.	Rue Saint-Hubert, 2 bis	Au-dessus du barème.
Parent Elisa.	Cour Faches, 18	N'est pas incurable.
Pattheuw Gustave.	Rue Buffon, 35	Ressources suffisantes.
Plamont Jean-Baptiste.	Rue de l'Hôpital Saint-Roch, 24	Les enfants peuvent aider.
Pollet Rosine.	Cité Philanthropique, 263	N'est pas incurable.
Renard, Femme Lelièvre.	Rue Pline, 23	N'est pas incurable.
Vandamme, Veuve Lefebvre.	Cité Philanthropique, 152	N'est pas incurable.
Vankemmel Edouard.	Rue Barré, 23	Ressources suffisantes.
Vanwassenhove, F. Deconinck.	Rue Bel Air, cour Thieffry	N'est pas incurable.
Verague, Veuve Rageau.	Rue du Barbier Maes, 22	N'est pas incurable.

B. — Hospitalisation

Désprez Charles.	Rue d'Alh, 10	Non incurable.
Dronsart Maurice.	Rue de Bône, 4	Non incurable.
Flech Arthur.	Rue Pierre Legrand, 217	Non incurable.
Wisman Jules.	Rue Gosselin, 31	Non incurable.
Willemot Marguerite, Veuve Salingue.	Rue Négrier, 77, cour Deldeule, 6	Non incurable.

POSTULANT A L'ECOLE DE RÉÉDUCATION DE TOURCOING

Deleu Marcel.	Sans domicile fixe. Actuellement au pavillon des Convalescents	Non incurable.
---------------	--	----------------

3° — VIEILLARDS DEMEURANT HORS DE LILLE

Assistance à domicile

Vandevelde Gustave.	Lezennes, rue Ferrer, 18	Les enfants peuvent aider.
Fouray Edouard.	Carvin, rue d'Arras, 133	Ressources suffisantes.

4° — INFIRMES ET INCURABLES N'HABITANT PAS LILLE

Assistance à domicile

Wauters, Veuve Van Damme.	Ronchin, avenue Jean Jaurès, cour Rousselle, 11	Les enfants peuvent aider.
---------------------------	---	----------------------------

MODIFICATION DU TAUX DE L'ALLOCATION.

1° — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Baillieu Henri. Benteu Ernest.	Rue de l'Alma, 31 Rue Corneille, 51	80 au lieu de 60. Taux maintenu. Ressources sup. Fils doit aider davantage.
Cheval Auguste. Cocquerez César. Devriese, Veuve Denneulin. Doublet Jacques. Facon Jules. Joachim, Veuve Jansens. Liébart, Veuve Vandame. Liegent Joséphine. Neuwelaerts, Femme Beurey.	Rue A. Werquin, 26, cour Herreng, 2.. Rue des Sarrazins, 89 Rue de Marseille, 37 Rue de Valenciennes, cour Lampas, 10. Rue Eugène Jacquet, 12 Groupe Gustave Delory, 188, pav. 6.. Rue de Flandre, 62, cour Godron, 8 .. Rue Meurein, 107, impasse Ramart, 3. Rue de la Halloterie 11	80 au lieu de 62. 80 au lieu de 44,50. 80 au lieu de 48,50. 80 au lieu de 65. 80 au lieu de 60. 80 au lieu de 60. 80 au lieu de 42. 80 au lieu de 60. Taux maintenu. Enfants peuvent et doivent aider.
Noé, Veuve Lepicier.	Rue des Sahuteaux, 14	Taux maintenu. Enfants peuvent et doivent aider.
Soyez, Femme Mouny.	Rue Solférino, 188 bis	Taux maintenu. Ressources supérieures au barème adopté.
Bauduin Veuve, née Demeyer Victorine. Van Cleemput Femme, née Dewitte Elise.	Boulevard Victor Hugo, 193 Rue d'Arras, 126	80 au lieu de 30. 80 au lieu de 60.

2° — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE.

Bibiche, Femme Tiefers. D'Hont, Femme Duploux. Hotton, Veuve Benoot. Labruyère, Femme Lenard. Leclercq Narcisse.	Rue d'Arras, 189 Rue de Bailleul, 13 Rue A. Bonte, cour Spinart, 2 Rue Saint-Luc, 52 Rue Brasseur, 20 bis	80 au lieu de 60. 80 au lieu de 50. 80 au lieu de 60. 80 au lieu de 60. Taux maintenu. Enfants peuvent et doivent aider.
Roevesteyn Adolphe.	Rue des Vieux Murs, 9	Taux maintenu. Enfants peuvent et doivent aider. Ressources supérieures.
Verniers Jeannette.	Boulevard Montebello, 98	80 au lieu de 60.

3° — VIEILLARD HABITANT HORS DE LILLE.

Langlet, Veuve Hovart.	Gagny (Seine-et-Oise)	64 au lieu de 80.
------------------------	-----------------------	-------------------

RETRAIT DE L'ALLOCATION.

1° — VIEILLARD DEMEURANT A LILLE

NOM	DOMICILE	Motifs de retrait
Dignan, Veuve Thériez.	Cité Saint-Maurice, 7	Fils peut et doit subvenir aux besoins.

2° — INCURABLE HABITANT LILLE.

Dubois, Veuve Rousseau.	Rue de la Vignette, 47	Ressources suffisantes.
-------------------------	------------------------------	-------------------------

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

DEUXIÈME PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi comme suit la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

NOMS	DOMICILE		Domicile de secours
Beauprez, Veuve Chieux.	Rue Saint-Druon, 41	Vieillard	La Madeleine.
Denis Henri Désiré.	Quai de la Basse Deûle, 59	id.	Choisy-le-Roi.
Cuvelier Omer.	Rue Malesherbes, 27	id.	Faches-Thumesnil.
De Sloover Jules.	Rue Négrier, 11	Incurable	Belge moins 15 (Etat)
Dufort Siméon.	Rue d'Angleterre, 31	id.	Lormont (Gironde).
Lefebvre, Veuve Mochez.	Rue Stephenson, 25	Vieillard	Fontaine-au-Pire.
Levecque, Veuve Lecocq.	Rue de Marseille, 25	id.	Saint-Omer (P.-de-C.)
Vandorme, Veuve Jules.	Rue de Russie, 125	id.	Bergues.
Wallyn, Femme Vanryssel.	Avenue Julien Destrée, Baraqt.	id.	Rosendaël.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer un certain nombre de demandes d'assistance.

Ces demandes ont été examinées, d'abord, par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

PREMIÈRE PARTIE — DOMICILE DE SECOURS : LILLE.

Admissions. — Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, les personnes suivantes :

1° — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE.

Assistance à domicile.

NOMS	DOMICILE	Taux proposés	Point de départ de l'allocation
Barbry Alexis.	Rue du Vieux Faubourg, cour Saint-Paul, 3	42,50	1 ^{er} Janvier 1930.
Colas, Femme Lernould.	Boulevard Montebello, 56	5	16 Décembre 1930.

N° 1.134

*Assistance aux
Vieillards, Infirmes
et Incurables*

*Loi
du 14 Juillet 1905*

NOMS	ADRESSE	Taux Proposés	Point de départ de l'allocation
De Bosschère Jules.	Rue de Buffon, cour Saint-Honoré, 12 ..	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Fannoy, Veuve Desmet.	Rue d'Iéna, 153	40	1 ^{er} Décembre 1930.
Frenove, Veuve Cartob.	Rue de la Plaine, 34	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Jonquières, Femme Ryckebusch	Rue Ernest Mayer, 28	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Jouef Louis.	Rue d'Arcole, 54	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Laden Henri.	Rue Godefroy Cavaignac, 6	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Marescaux Maria.	Rue d'Austerlitz, 100, impasse Saint- Paul, 1	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Merville Octave.	Rue des Bois Blancs, baraquement 247.	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Peere Adolphe.	Rue Magenta, 25, cour Vandenberghe, 7	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Saelen Adèle.	Rue Macquart, 23	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Van den Abeele Henri.	Rue de Rivoli, cour Delcroix, 26	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Wybo, Veuve Vaneenooghe.	Rue de Buffon, 45	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Labrosse, Femme Descatoire.	Rue de Bavai, 86	80	16 Décembre 1930.
Legru, Femme Gamelin.	Rue et impasse Sainte-Agnès, 17	80	16 Décembre 1930.
Maréchal Jean.	Rue de Bouvines, 47	80	16 Décembre 1930.

2° — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE.

Assistance à domicile.

Bossemaere Gustave.	Rue Magenta, 9, cour Somerlinck, 8 ..	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Branquart, Veuve Fruleux.	Rue Léon Gambetta, 240, cour	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Briffaut, Veuve Delepluque.	Rue Pierre Legrand, cour Flavigny, 5.	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Cartiaux, Veuve Bachelet.	Rue Mourmant, 17	30	16 Novembre 1930.
Castreman, Veuve Straetman.	Rue Saint-André, 129	40	1 ^{er} Novembre 1930.
Coutreras Marcel.	Rue Gosselin, 13	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Decourcelle Mallet.	Rue de Rivoli, 15, cour Vermeulen	30	1 ^{er} Décembre 1930.
De Koninck, Veuve Queva.	Rue des Pénitentes, 23	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Delhayé, Femme Nimal.	Rue Malsence, 91	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Delmeulle, Femme Loucheur.	Rue Eugène Delacroix, 7	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Hennion, Veuve Bouchery.	Rue Colbert, 202	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Kokel, Veuve Hubert.	Rue de la Justice, 67, cour Seynave, 8 .	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Liévin Gustave.	Rue Gustave Delory, 175	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Lucaïn Zulma.	Rue Gustave Delory, 142	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Meynaert Louise.	Rue Malakoff, 28	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Ronse, Femme Stock.	Rue Monge, cour Debil, 8	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Vancappellen Ernest.	Rue Saint-Sauveur, 120	30	1 ^{er} Décembre 1930.
Van Cleemput Edouard.	Rue d'Arras, 126	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Van Vooren, Femme Demildt.	Rue d'Iéna, 56, cour Borrens, 4	30	1 ^{er} Novembre 1930.
Weekens, Veuve Decuy père.	Rue Jean Jaurès, 76	80	1 ^{er} Décembre 1930.
Wydau, Femme Colson.	Rue des Dondaines, 44	80	1 ^{er} Décembre 1930.

REJETS

Nous vous proposons de ne pas donner suite aux demandes d'admission formulées par les personnes suivantes :

1° — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE.

Assistance à domicile.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejets
Bauwens, Veuve Depoorter.	Rue Auber, 11, cour des Blan- chisseurs	Peut travailler.
Billet, Veuve Grimbert.	Rue Esquermoise, 102	Les enfants peuvent aider.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejets
Longueval Adèle.	Boulevard Victor Hugo, 84	Pas incurable.
Mas, Femme Beauvils.	Rue Christophe Colomb, 49	Pas incurable.
Schaessens, Femme Soufflet.	Rue de la Chaude Rivière, imp. Merry	Le mari doit l'aider.

2° — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE.

Assistance à domicile.

Dubreucq, Femme Gadenne Marie.	Rue Degland, 77	Ressources suffisantes.
Dubreucq Victor.	Rue Degland, 77	Ressources suffisantes.
Duprez, Veuve Genis.	Rue Gustave Delory, 123	Les enfants peuvent aider.

3° — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT HORS DE LILLE.

Assistance à domicile.

Bruyneel Ernest.	Rue Galiéni, 23, Lomme	Vit en famille.
Lefef Victor.	Rue Henri Ghesquière, 180, à Lomme	A charge de sa femme.

CHANGEMENT DE TAUX

1° — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE.

NOMS	DOMICILE	Taux de l'allocation
Danel, Femme Guilbaux.	Rue du Vieux Moulin, 15	80 au lieu de 67
Vindevogel, Veuve Ronse.	Rue Lafontaine, 35	80 au lieu de 65
Fourret, Veuve Remmerie.	Rue d'Arras, cour Gisclon, 19 ..	80 au lieu de 60

2° — INFIRMES ET INCURABLES DEMEURANT A LILLE.

Toulemenonde Alfred.	Rue Eugène Delacroix, 4	80 au lieu de 60
----------------------	-------------------------------	------------------

RETRAIT DE L'ALLOCATION

INCURABLE DEMEURANT A LILLE.

NOM	DOMICILE	Motif de retrait
Rigard Paul.	Rue de Rivoli, cour Vermeulen, 3	Travaille régulièrement.

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

DEUXIÈME PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE		Domicile de secours
Auberger, Femme Roiron.	Rue Ratisbonne, 39	Vieillard	Paris.
Benoit Auguste.	Rue des Bois Blancs, 128	Incurable	Haubourdin.
Vanderstein Louis.	Avenue Julien Destrée (roulotte).	Incurable	Etat.
Wittockx, Veuve De Vos.	Rue Jeanne Hachette, 158	Incurable	Hellemmes.
Vandemerghel Henri.	Rue de l'Est, 64	Vieillard	Roubaix.
Vandemerghel, Femme Rollez.	Rue de l'Est, 64	Vieillard	Roubaix.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1.135

MESSIEURS,

Assistance aux
Vieillards, Infirmes
et Incurables

Loi
du 14 Juillet 1905

Allocation
complémentaire

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905 — article 20 bis modifié par l'article 173 de la loi du 16 avril 1930 — relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées, d'abord, par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

PREMIERE PARTIE — DOMICILE DE SECOURS : LILLE.

Admissions. — Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 (article 173 de la loi de Finances du 16 avril 1930) :

1° — INFIRMES ET INCURABLES DEMEURANT A LILLE,
ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne.

NOMS	DOMICILE
Allard Alfred	Rue Jules Guesde, 88.
Allard Veuve, née Baillez	Rue du Curé Saint-Sauveur, 44.
Aunez Jules	Rue d'Austerlitz, 37.
Baillieu Femme, née Hervé Zélia ..	Rue d'Alma, 31.
Baillieux Pauline	Cité Philanthropique, 186.
Bal Charles	Rue Pierre Legrand, cour Hallez, 3.
Baussart Veuve, née Aunès Marie ..	Rue Eugène Jacquet, 74.
Blamart Homobon	Rue Aristote, Cité Marcout, 10.
Billot Victor	Rue Jean Jacques Rousseau, 6.
Bour Henriette	Rue de la Marmora, 9.
Boyart Femme, née Henneuse	Rue de Flandre, 72.
Brun Marie-Louise	Rue Brûle Maison, 11.

NOMS	DOMICILE
Callaert Eugène	Rue Prouvost, 21.
Caron Gaston	Rue des Etaques, cour Vaniscotte.
Claeys Julie	Rue d'Iéna, 139.
Dalluin Veuve, née Wartel Anna ..	Rue Charles Decottignies, 2.
Danel Eugène	Rue Bouguereau, 27.
Darras Maurice	Rue Boucher de Perthes, 18, cour de la Digne, 20.
Debever Clémence	Rue Roland, 24, cour Saint-Augustin.
De Bock Femme, née Dumoulin Rosalie	Rue Balzac, 73.
De Busscher Femme, née Pollmann.	Rue de Flers, 7, cour Menu.
Dehoorne Veuve, née Potié Rosalie.	Rue de la Justice, 67, cité Seynaeve, 5.
Delamotte Léonie	Rue de la Justice, 54, cité des Quatre-Chemins, 14.
Delemar, Veuve Vandeput Joséphine	Rue Pierre Legrand, cour Flavigny, 4.
Delobel Sophie	Rue des Bois Blancs, 125.
Delury Marcel	Rue Condorcet, 10.
Demaeseneite Angèle	Rue Raspail, 8.
Demarets Femme, née Hauteœur Céline	Rue Saint-Sauveur, 116.
Deossy, Femme Lasseaux	Rue Gosselin, 21.
Desrumaux Veuve, née Leclercq ...	Rue du Grand Balcon, cour Bazin, 3.
Destée Joseph	Rue du Ballon, 4.
Dhaveloose Victor Gustave	Rue Auguste Mourcou, 2.
Doornaert Dominique	Rue Baudelaire, 4.
Guerlus Veuve, née Roussel	Rue Lafontaine, cour Gruelle, 8.
Guilbert Femme, née Deroy Léonie.	Rue Jeanne Hachette, 190.
Hantson Jeanne	Rue Paul Lafargue, 28.
Hennebert Edmond	Avenue Butin, 53.
Herbaut Sidonie	Rue Longueil, 33.
Lambert Julie	Rue d'Avesnes, cour Baxter, 32.
Lobeau Femme, née Fiolet Marie ..	Rue de la Justice, 40.
Loket Victorine	Rue de Buffon, 11.
Maillard Louis	Rue de Thumesnil, c. d'Oudegherst, 13.
Maitrepierre Veuve, née Dumont Philomène	Rue Paul Bert, 24.
Maréchal Louis	Rue de Poids, 9.
Masse Onézime	Place du Prieuré, 11.
Michez Veuve, née Maquet	Rue de Lannoy, cour Bacquet, 23.
Orion René Alfred	Rue Balzac, 35.
Pauthier Veuve, née Frixon	Rue du Bois Saint-Sauveur, 24.
Penninger Jean	Rue de Bailleul, 27.
Petyt Sylvie	Rue Pierre Legrand, cour Agache, 2.
Picavet Veuve, née Goormachtig Hélène	Rue d'Alger, 4, cour Peels, 2.
Pontois Nestor	Rue Malsence, 64.
Poupaert Marie-Louise	Rue de Thumesnil, 34.
Schatteman Théodore	Chemin de Bargues, allée de la Briqueterie.
Steenwercker Alphonse	Rue Montesquieu, cour Saint-Louis, 3.
Surget Femme, née Sadmon Marie.	Rue de Maubeuge, 30.
Thibaut Edouard	Rue de Poids, 25.
Vandewoorde Veuve, née Raes Pauline	Rue de Buffon, 10.
Vanesse Pierre	Rue Pierre Curie, 1.
Van Malder Sylvie	Cité Philanthropique, 109.
Vasseur Veuve, née Lenglard Fanié.	Rue Gustave Delory, 103.
Verheyde Veuve, née Lambré Juliette	Rue d'Austerlitz, 70.
Vigneron Veuve, née Merckx	Rue Malesherbes, cour Druon, 2.
Vilain Veuve, née Voos Angèle ..	Rue Malsence, cité Lys, 67.
Wartel Paul	Rue du Croquet, 13.
Watrelos V ^{ve} , née Soiche Eugénie.	Rue des Robleds, 24 bis.

2° — INFIRMES ET INCURABLES NE DEMEURANT PAS A LILLE,
ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne.

NOMS	DOMICILE
Bodié Richard	Rue Thiriez, 116, Loos.
Masset Marguerite	Rue de la Bouteillerie, 136, Watrelos.

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

DEUXIÈME PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905 — article 20 bis modifié par l'article 173 de la loi du 16 avril 1930 — n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours	MOTIF de l'allocation
Desmidt Fem., née Levêque.	Rue Mattéotti, 179	Bois-Colombes.	Infirmes
Goudry Emile	Rue du Bel Air, 22	Nord.	Infirmes

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1136

MESSIEURS,

Assistance
aux familles
nombreuses

Loi
du 14 juillet 1913

Votre 5^e Commission, après examen de la liste préparatoire par le Bureau d'Assistance, vous propose d'admettre, au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles nombreuses, les familles suivantes, présentant les conditions requises par la loi :

A — FAMILLES

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Adam Gentil.	Rue Godefroy Cavaignac, 42	27 Octobre 1930.
Bellens Pierre.	Rue d'Arras, 169, Cour Gisclon, 10 ...	3 Novembre 1930.
Boone Henri.	Rue des Sarrazins, 68, cour N° 1	3 Octobre 1930.
Colmant Léonce.	Rue Godefroy Cavaignac, 26	1 ^{er} Décembre 1930.

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Delval Pierre.	Rue du Sabot, 21	1 ^{er} Octobre 1930.
Duthilleul André.	Rue du Faubourg des Postes, 120	1 ^{er} Octobre 1930.
Huyge Jean.	Rue de Russie, 114.	20 Novembre 1930.
Lévisse Femme, née Dumont.	Rue Baudin, cour Vandeweghe, 2	10 Octobre 1930.
Libre Théophile.	Rue des Bois Blancs, 162	1 ^{er} Novembre 1930.
Renard Michel.	Avenue Julien Destrée (roulotte)	16 Octobre 1930.
Vande Plas Edmond.	Rue de Fontenoy, 6 (2 ^e étage)	1 ^{er} Octobre 1930.
Vanloo Emile.	Rue Mazagran, 20	18 Octobre 1930.
Van Sassenbrouck Albert.	Rue Verlaine, 1	1 ^{er} Octobre 1930.
Delhayé Clément.	Rue du Long Pot, 49	20 Novembre 1930.
Duquène Eugène.	Rue du Faubourg des Postes, 140	1 ^{er} Décembre 1930.

B — VEUVES ET ASSIMILÉES.

Le Provost Marie-Anne.	Rue de Cambrai, 38	1 ^{er} Novembre 1930.
Steyaert Femme, née Lepez.	Rue Jules Breton, cour Desmottes, 16.	1 ^{er} Novembre 1930.
Van de Voorde-Dépoppe.	Place Madeleine Caulier, 12	1 ^{er} Décembre 1930.

C. — POSTULANT HORS LILLE.

Connart Louis.	Hameau de la Forgette, à Quesnoy-sur-Deûle	5 juillet 1930.
----------------	--	-----------------

En outre, nous vous proposons : a) le rejet des demandes formulées par :

NOMS	DOMICILE	Motif de rejets
Dewasch Edouard.	Rue du Faubourg des Postes, 142	
Michel Charlotte.	Rue Eugène Jacquet, 118 bis	
Leniaert Julien.	Place Edith Cavell, 31	
Pauwels Eugène.	Rue de Rivoli, 70	
Vandendriessche Brilleman.	Rue Jules Breton, cour Desmottes	

qui n'ont pas paru présenter le caractère de privation de ressources.

b) La radiation des familles suivantes qui ne remplissent plus les conditions prévues par la loi :

Linktevoet Louis.	Rue Godefroy Cavaignac, 20
Loyer Veuve, née Vandamme.	Rue Magenta, 18
Lyoen Albert.	Quai de la Basse Deûle, 42
Metro Raphaël.	Rue du Chemin de Fer, 18
Riems Miché.	Rue de Lannoy, cour Bacquet

VEUVES ET ASSIMILÉES.

Riga Paul.	Rue Fombelle, 23
Debock Delamaïde.	Rue de Flandre, 72

DEUXIEME PARTIE (Proposition d'admission).

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Bontinck Frédéric.	Quai Vauban (Association Charbonnière).....	Calais.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1137

MESSIEURS,

*Assistance aux
femmes en couches*

En exécution des prescriptions de la loi du 17 juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de cette loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre 5^e Commission a examiné les dossiers de ces postulantes. Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

ADMISSIONS NORMALES

M^{mes} Desmulier née Bourotte Suzanne ; Longo née Vanherreweghe Maria ; Pérot née Worm Maria ; Van Caeneghem née Darras Fernande.

PROPOSITIONS DE REJET

M^{mes} Delemarle née Lefebvre Julienne ; Duménil née Caltoor Georgette ; Thomas née Soyez Noémie ; Bonnet née Reyttler Hélène ; Clairier née Eugène Jeanne ; Cuingnet née Ponthieu Antoinette ; Fleury née Goemine Marguerite.

ADMISSIONS D'URGENCE

M^{mes} Baert née Beaudoin Jeanne ; Beaurain née Lejeune Angèle ; Martinot née Rogez Yvonne ; Vanderbauwède née Michel Elisabeth ; Brunin née Brienne Marie ; D'haese née Thomas Georgina ; Denise née Vriélynck Angèle ; Deslin née Vanwallegem Théodora ; Philips née Van de Wyngaert Marie ; Sampé née Renaux Jeanne ; Desrumaux née Logier Marie ; De Wachter née Ergo Marie-Louise ; Godtschalck Ida ; Morival née Verrier Fernande ; Pannetral née Renard Clairette ; Vandendorpe Germaine ; Flament Elise ; Havez née Mortier Berthe ; Six Berthe ; Balbaert née Claeys Marie ; Goeminne née Loqueur Honorine ; Ootterlynck née Vermeulen Jeanne ; Dupont née Dubarre Marthe ; Peirsegaele née Decourchelle Yvonne ; Sagot née Tétaert Bernadette ; De Mul née Fournier Rachel ; Gomel née Lagache Jeanne ; Six Berthe ; Talmant née Visage Germaine ; Garin née Boidin Marie ; Legrand née Julienne Detourné ; Desquiens née Holsteyn Madeleine ; Goeminne née Leson Germaine ; Leclercq née Prévost Albertine ; Van Tiéghem née Van Geersdaele Marie ; Voyer née Dheury Gabrielle ; Guyot née Beaudeau Marie ; Hauson née Hennebert Gabrielle ; Puille Adèle ; Louis Solange ; Delerue née Soufflet Adrienne ; Nivresse née Lefebvre Hélène ; Dooghe née Petitjean Jeanne ; Huysmans née Noullez Olga ; Lantoine née Delesalle Marthe ; Vallay née Aunay Georgette ; Wallon née Dervaux Alice ; Bossut née Devos Marie ; Frémaux née Delaire Germaine ; Monnet Jeanne ; Bigo née Brioux Mathilde ; Blauwblomme née Caillaux Bertha ; Bonnet née Landy Marie ; Caignet née Dérénat Antoinette ; Debuysier née Gallais Marie ; De Lille née Lainé Geneviève ; Descamps née Moucheaux Alice ; Desprez Raymonde ; De Vos née Carlier Anna ; De Waele née Prévost Georgina ; Dewit née Baudin Victorine ;

Dorchies née Warnier Fernande ; Dumoulin née Soudan Marguerite ; Dupire née Delattre Pauline ; Félix née Laugie Hélène ; Havez née Coquant Marie-Jeanne ; Hénocq née Derosiaux Raymonde ; Huys Yvonne ; Largillière née Barnich Isabelle ; Leemans née Laby Alice ; Liétart née de Vestel Germaine ; Lotten née Poguet Henriette ; Marescaux née Fobert Julienne ; Novarèze née Tourbier Marie ; Payen Marie ; Planquart née Druon Berthe ; Plucain née Dauchy Marie ; Rasseneur née Truyen Angèle ; Raynaert née Monier Eugénie ; Saintvenant née Balloy Céline ; Sandras née Liévin Germaine ; Témier née Mausuel Jeanne ; T'Sjoen née Vandebussche Gabrielle ; Van Coeneghem née Darras Fernande ; Vaucamps née Mangin Madeleine ; Vandoysen Célestine ; Vanthouroul née Verbèke Jeannette ; Vermeulen née Vandevyvere Françoise ; Wuhtstron née Delbar Philomène ; Ballet Suzanne ; Békaert née Adrianssens Marguerite ; Bérard née Duvillier Julienne ; Brame née Billouez Adrienne ; Brèmeus née Cordonnier Marie-Louise ; Buzin née T'Sjoen Hélène ; Carlier née Verbèke Marguerite ; Cattiaux née Failliche Louise ; Cauliez née Sourdeval Suzanne ; Coryn née Coutiniau Marthe ; Delcroix née Bittiaux Jeanne ; Delepierre née Deletète Julia ; Desbessel née Dureux Marthe ; Dupont née Desmedt Madeleine ; Evaer née Brador Clémence ; Gruszka Blima ; Hugot née Piat Louise ; Jean Bart née Faillon Eugénie ; Kimpe née Vandembulcke Andréa ; Laloy née Augez Marie-Louise ; Lemaire née Woisson Honorine ; Leruste née Mouser Adrienne ; Lesage née Grare Sophie ; Lossignol née Verleyen Octavie ; Milleville née Wasteels Hélène ; Papiez née Pigan Anastaza ; Ruysckaert née de Buye Julienne ; Ancelet née Houzé Marie ; Baert née Martinet Camille ; Cuingnart née Engelborgs Léa ; Delgrange née Deflandre Germaine ; Deremetz Stéphanie ; Fortry née Cool Hélène ; Lefils née Spaens Jeanne ; Van de Leur née Lambert Coralie ; Bastien née Grenier Marie ; Cousin née Boureau Hortense ; Duville née Langlois Marie ; Laureyns née Servaten Germaine ; Noiret Henriette ; Bekaert née Breton Jeanne ; Merlier née Néglér Andrée ; Ryckewaert née Lodeyn Marthe ; Tersin née Agar Ludivine ; Varro née Cauberghs Blanche ; Delannoy née Saint-Michel Adrienne ; Ostende Augustine ; Billeraut née Mermilliot Louise ; Lecat née Ghekière Denise ; Baguet née Havel Zutma ; Desgardin née Florent Marcelle ; Hoest née De Vogelaere Julie ; Pasbecq née Loosveldt Thérèse ; Smagghue née Deroubaix Jeanne ; Dupont Emilia ; Joly née Duthoit Léonie ; Peirenboom née Lefebvre Jeanne ; Soumillon née Devos Mathilde ; Van Overtveld née Couvez Louise ; Danglot née Eloï Marie ; Devrièse née Sauvage Victoria ; Hermant Rosa ; Bronders née Wallart Angèle ; Crépin née Clabaux Raymonde ; Dequild née Delaere Marie-Louise ; Marendé née Dachez Marthe ; Peelman née Damette Lucienne ; Roucher née Sons Fernande ; Caluws née Spittael Marguerite ; Devos née Devos Nelly ; Ducrocq née Desmet Aurélie ; Dujardin née Legris Marie ; Duthilleul née Vandamme Marie ; Marsal née Delcluse Maria ; Baussemart née Somerlinck Hélène ; Danel née Giolet Jeanne ; Louchart née Deletré Jeanne ; Vangermée née Quesnoy Blanche ; Bauwe née Debruyne Alix ; Brebion née Duquénoy Georgette ; Debou née Bauwens Jeanne ; Desmet née Crawat Delphine ; Thiereclin née Lemaire Léontine ; Vanacker née Debersée Céline ; Weens née Thiroux

Germaine ; Monté née Choquet Marie ; Wales née Dumez Marie ; Béhague Elise ; DeFrance née De Poorler Pauline ; Dejonghe née Vandeveld Madeleine ; Vande Wiele née Van Belle Marie ; Leleu née Manchon Andréa ; Watel née Lebreton Suzanne ; Brugniel née Berteloot Jeanne ; Chauwet Simonne ; Van Kersbeulque née Hernon Marie-Louise ; Verschueren née Duchâtel Germaine ; Wils née Boucher Odette ; Klein Maria ; Wybieracha née Uniejewska Thérèse ; Colmant née Cluckers Ludowica ; Lemay née Schaessens Marie ; Monseur née Bolerdael Jeanne ; Dufour née Gressez Aimée ; Warlet née Druelle Marguerite.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1138

MESSIEURS,

Hospice Comtesse
Fondation Desmet
Lit vacant

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance nous fait connaître qu'un lit, dépendant de la Fondation Desmet, est vacant à l'Hospice Comtesse.

Conformément aux clauses testamentaires du Legs Desmet, il appartient au Conseil Municipal de désigner un nouveau titulaire.

Après avoir fait procéder à une enquête, nous vous prions, d'accord avec votre 5^e Commission, d'admettre Capon Clément Augustin, digne du plus grand intérêt.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 1139

MESSIEURS,

Allocations militaires
Réservistes
Avis

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires, formulées par les hommes de la réserve ci-après désignés, appelés pour une période d'instruction :

Baelde Jules.
 Courcelles Alfred.
 Dael Ferdinand.
 Degez Georges.
 Dussart Gilbert.

Leclercq Georges.
 Mercier Auguste.
 Ringoot Georges.
 Vangosbecq Charles.

Les dénommés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à leurs demandes.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires, formulées par les jeunes gens ci-après :

Allard Louis.
Anselin Adolphe.
Antrope Gustave.
Benoist Gustave.
Bondu Auguste.
Bosmans Maurice.
Brame André.
Carcel Antoine.
Cléret Ulric.
Colonna Lucien.
Coupleux Robert.
Dauber Emile.
Dellesschauwer Léon.
De Landtsheer Philippe.
Delarroqua André.
De Mets Alphonse.
De Meyer André.
Deregnieaux Lucien.
Galle Marcel.
Gillemot Oscar.
Goorden Rémi.
Hénoque Lucien.

Janson Marcel.
Labaeye Pierre.
Lacquement Paul.
Lelen Marcel.
Michez Lucien.
Mignot Charles.
Pageot Charles.
Penot Roger.
Préau Gaston.
Razin Eugène.
Saey Marcel.
Schouteeten Robert.
Sézille Alphonse.
Tabary Emilien.
Thélier René.
Tille Roger.
Tossin Julien.
Truffin Albert.
Vandenbulcke Emile.
Vande Voorde Raymond.
Verbeke Henri.
Wartel Roger.

Les intéressés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à ces demandes.

M. BRODEL. — Les habitants du quartier de la Porte des Postes m'ont prié d'intervenir auprès du Conseil Municipal pour qu'il adopte un vœu tendant à transporter l'arrêt des tramways situé place Barthélemy Dorez à l'angle de la rue des Postes et de ladite place.

Le tramway D dessert les boulevards Montebello et Victor Hugo qui aboutissent à l'extrémité de la rue des Postes. Après leur descente de voiture, au lieu de traverser la place comme ils doivent actuellement le faire, les usagers auraient immédiatement accès à leurs demeures. Comme dans la région nous jouissons d'une température peu clémente, les habitants de ces artères verraient avec plaisir adopter une modification qui s'impose d'ailleurs au point de vue sécurité.

Je propose donc au Conseil le vœu suivant :

Le Conseil Municipal de Lille, réuni le 28 décembre, faisant siennes les observations présentées par M. Louis Brodel, Conseiller Municipal, au nom des habitants et commerçants du quartier de la Porte des Postes, émet le vœu suivant :

N° 1140

Allocations
militaires

Armée active

Avis

Tramways

Arrêt place
Barthélemy Dorez

Vœu

« Considérant que l'arrêt des tramways existant actuellement place Barthélemy Dorez, peut, au mieux des intérêts des usagers, être ramené à l'angle de la rue des Postes et de la place précitée, prie M. le Maire d'intervenir auprès de la Compagnie des Tramways, pour que cette dernière modifie, dans le plus bref délai et dans le sens demandé ci-dessus, l'arrêt existant actuellement. »

M. DEHOVE. — Notre collègue nous demande de nous prononcer sur une question qui peut être dommageable pour certaines catégories d'usagers. Je demande le renvoi de cette question, pour examen, à la Commission des Services Conçédés.

M. BRODEL. — Il y a intérêt à ce que cette affaire soit tranchée le plus rapidement possible.

Renvoyé à la Commission des Services Conçédés.

Vœu
—
Emprisonnés
politiques
et syndicalistes
—
Amnistie
—

M. LAHAYE. — La minorité socialiste-communiste demande au Conseil municipal d'émettre le vœu suivant :

Depuis des années, à plusieurs reprises, certains élus de la Classe Ouvrière et d'autres, quelles que soient leurs tendances, sont emprisonnés pour délits politiques.

De par l'intransigeance gouvernementale, jamais une amnistie pleine et entière ne fut votée pour eux, qui souffrent dans les prisons de la République.

Nous vous demandons d'adopter avec nous ce vœu et de prier M. le Maire, vu son mandat parlementaire, de faire auprès du nouveau Gouvernement, une intervention énergique pour la libération immédiate de tous les emprisonnés politiques et syndicalistes.

M. LE MAIRE. — Mes pouvoirs auprès du Gouvernement sont singulièrement réduits. Le Conseil Municipal a déjà pris une délibération visant le même objet. Il confirmera aujourd'hui le vœu qu'il a émis précédemment.

Guerre
—
Aéroport
—
Observations
—

M. INGELRANS. — Je demande à l'Administration Municipale de prendre en mains de la manière la plus énergique, en vue d'un aboutissement rapide, l'établissement à Lille, d'un aéroport. Lors d'une précédente intervention, vous m'avez répondu que cette opération faisait l'objet de vos délibérations.

Nous ne devons plus voir cette honte d'obliger nos visiteurs à atterrir à Douai, comme durent le faire les aviateurs Costes et Bellonte.

J'ai lu dans la presse qu'une réunion pour l'examen de ce projet s'était tenue à la Préfecture.

M. SPRIET. — J'ai assisté, hier, à la Préfecture, à une réunion présidée par le Secrétaire Général des Services Départementaux, au cours de laquelle fut discutée la question de l'aéroport.

M. Laurent-Eynac avait fait connaître, il y a quelque temps, que, pour des raisons techniques, il était préférable que l'aéroport fut installé à Lezennes plutôt qu'à Ronchin. Le représentant du Ministère de la Guerre a, hier, insisté sur les dangers que présentait, lors des atterrissages de nuit, la présence, aux abords du champ de Ronchin, de remparts, de nombreuses et hautes cheminées, d'une ligne de chemin de fer. M. Laurent-Eynac craint que le terrain de Ronchin, d'une étendue de cent hectares, ne réponde pas aux nécessités de l'avenir.

La question de technicité mise à part, il a été entendu que serait établi un programme financier. Nous allons nous placer comme si nous étions en présence d'un tiers pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'installation d'un aéroport, rechercher ce que pourrait coûter cette acquisition.

L'Administration militaire proposait à la Ville un échange de terrains. A la place du champ de Ronchin qu'elle céderait, elle demandait la cession, à son profit, d'un autre champ de manœuvres correspondant, en tous points, à celui de Ronchin. Après d'âpres discussions, abandonnant cette proposition d'échange, l'Administration militaire veut vendre son terrain de Ronchin.

Nous devons, avant tout, rechercher l'intérêt que peuvent avoir les collectivités à cette acquisition, compte tenu du programme élaboré par les Chambres de Commerce de Lille, Roubaix et Tourcoing chargées de la gestion du futur aéroport. La Ville de Lille aura donc à examiner avec les collectivités intéressées si, du point de vue technique, un aéroport peut être installé à Ronchin et comment, du point de vue financier, peut se faire l'opération.

Des crédits ont bien été prévus pour la mise en état de ce terrain à l'usage des avions légers ; mais il faut que tous les appareils, quelle que soit leur envergure, puissent aisément s'envoler et atterrir sur le champ de Ronchin.

M. Laurent-Eynac a, à notre étonnement, par sa dépêche ministérielle, remis tout en question, en déclarant, il y a quelques semaines, que, pour des raisons techniques, il préférerait Lezennes à Ronchin.

M. INGELRANS. — Je remercie M. Spriet de ses explications et note que la question de l'aéroport sera prise énergiquement en mains par l'Administration Municipale.

M. LE MAIRE. — Une entente devra intervenir entre les Villes de Lille, Roubaix, Tourcoing et les Chambres de Commerce de ces trois villes. Un effort de notre part ne pourra être envisagé que dans la mesure où les autres collectivités intéressées le partageront.

M. INGELRANS. — J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir pour une question de marché en matière d'illuminations publiques.

Dans un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 5 décembre, j'ai lu, à l'article 1059, que « l'Administration Municipale estimait qu'il n'était pas possible de traiter, pour ces travaux,

*Fêtes
et Cérémonies*

—
*Illuminations
publiques*

—
Observations

« avec des maisons lilloises, qui ne sont pas à même de prendre en charge des entreprises qui dépassent leurs possibilités et leurs moyens d'action ».

Il m'a été ainsi permis d'apprendre que l'Administration Municipale revenait en arrière en prenant une décision contraire à celle que j'attendais d'elle. Je dois donc intervenir à nouveau.

J'affirme qu'il y a, à Lille, une maison susceptible de prendre en charge les entreprises d'illuminations publiques.

M. LE MAIRE. — Je sais que, dans notre ville, il y a un représentant lillois d'une maison de Paris spécialisée dans l'entreprise d'illuminations.

M. INGELRANS. — Je me vois forcé de reprendre la question en parlant « devis ». A cet égard, je puis faire la même affirmation : il existe à Lille une maison qui me semble capable de faire le même effort que les maisons de la Capitale. Je demande à l'Administration Municipale de vouloir bien la consulter.

M. LE MAIRE. — Nous la consulterons à l'occasion des fêtes en l'honneur du Cinquantenaire de l'Ecole Laïque.

M. INGELRANS. — Je ne demande pas que vous passiez commande sans examen préalable. Consultez cette maison lilloise ; dès que vous aurez son devis, examinez-le. Passez ensuite commande, s'il est possible.

M. COOLEN. — Je ferai tout ce qui sera possible pour donner satisfaction à M. Ingelrans.

La séance est levée à 12 h. 30.

Nb. Nb. Salengro

Salengro

Arquebourg

Arquebourg

Bardou

J. Bardou

Bataille

Bataille

Bauche

A. Bauche

Bour

Bour

Brodet

L. Brodet

Carpentier

J. Carpentier

Coonen

R. Coonen

Courouble

A. Courouble

Dehove

Dehove

Delemer

J. Delemer

Dhilly

J. Dhilly

Dompsin

Dompsin

Doyennette

J. Doyennette

Duprez

Maucel Duprez

Favieres

Favieres

Girardin

Paul Girardin

Ingelrans

Ingelrans

Labaya

Heber Labaya

Leroy

Leroy

Lévy

Lévy

Marlin

Marlin

Masson

Masson

Peeters

L. Peeters

Bagheboom

Bagheboom

Bousseau

Bousseau

Spiet

Spiet

Vandenberghe

E. Vandenberghe

Vautrin

Vautrin

Willems

Willems